

# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**(1ERE JOURNÉE)**

**(MANDATURE 2018-2021)**



# COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019  
 2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019  
 RIUNIONE DI 24 È 25 D'UTTOBRE DI U 2019  
 REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

### SOMMAIRE

Journée du 24 OCTOBRE 2019

#### QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

- Question n° 2019/O2/099 - Pulluzione di i porti : calindariu è mitudulugia**  
 posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » **14**
- Question n° 2019/O2/097 - Service public de l'emploi** posée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera » **17**
- Question n° 2019/O2/087 - Transports scolaires** posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Per l'Avvene » **20**
- Question n° 2019/O2/089 - Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral dans l'Extrême-Sud - Restructuration de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio** posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » **24**
- Question n° 2019/O2/094 - Transport des personnes en situation de handicap dans l'Extrême-Sud et en région ajaccienne** posée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **27**
- Question n° 2019/O2/093 - Station de Vetta di Muru** posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » **29**

<b>Question n° 2019/O2/088 - Gestion des déchets</b> posée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Per l'Avvene »	<b>31</b>
<b>Question n° 2019/O2/098 - Plan de lutte contre la précarité</b> posée par Mme Marie SIMEONI, au nom du groupe « Corsica Libera »	<b>36</b>
<b>Question n° 2019/O2/096 - Implantation d'un nouvel établissement secondaire - Lycée général et technologique - sur le bassin de vie ajaccien</b> posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »	<b>40</b>
<b>Question n° 2019/O2/091 - Développement de la filière « Lauze » en Corse</b> posée par M. Antoine POLI, au nom du groupe « Andà per dumane »	<b>44</b>
<b>Intervention du Président du Conseil Exécutif concernant les interrogations de M. Antoine POLI sur les suites réservées par les services à sa motion.</b>	<b>48</b>
<b>Question n° 2019/O2/095 - Patrimoine et savoir-faire</b> posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »	<b>49</b>
<b>Question n° 2019/O2/086 - Irrigation de la Vallée de la Grossa</b> posée par M. Pierre-José FILIPPETTI, au nom du groupe « Corsica Libera »	<b>52</b>
<b>Question n° 2019/O2/090 - Femme et ruralité</b> posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane »	<b>55</b>
<b>Question n° 2019/O2/085 - Marque « Corsica Made »</b> posée par Mme Jeanne STROMBONI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »	<b>59</b>
<b>Question n° 2019/O2/092 - Contrats Educatifs Locaux</b> posée par M. François ORLANDI, au nom du groupe « Andà per dumane »	<b>60</b>
Allocution de M. le Président de l'Assemblée de Corse.	<b>64</b>
Allocution de M. le Président du Conseil exécutif.	<b>66</b>

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 332 : Presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu è di ristorazione di Mma Vannina ANGELINI-BURESI, in u quattru di u Cullocchiu « Scontri Auropeani nant'à i dritti linguistichi »**

**Rapport n<sup>o</sup> 332 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de Mme Vannina ANGELINI-BURESI, dans le cadre du colloque « rencontres européennes sur les droits linguistiques »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 68**

**VOTE du rapport 69**

**Raportu n<sup>u</sup> 295 : Approvu di a cunvinzioni pluriannuali di ughjittivi 2019-2021 trà a Cullittività di corsica è u Cunsigliu Dipartimentali di Accessu à u Dirittu (CDAD) di Pumonti**

**Rapport n<sup>o</sup> 295 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre la Collectivité de Corse et le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) de Corse-du-Sud**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 69**

**VOTE du rapport 70**

**Raportu n<sup>u</sup> 296 : Cunvenzione di finanziamentu di l'Associu Dipartimentale per l'Azzione di Sviluppù Lucale (ADAL 2B)**

**Rapport n<sup>o</sup> 296 : Convention de financement de l'Association Départementale pour les Actions de Développement Local (ADAL 2B)**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 71**

**DISCUSSION GENERALE 72**

**Raportu n<sup>u</sup> 299 : Elaborazione di u rigulamentu di l'aiuti è di l'azzione suciale è medicu suciale di Corsica**

**Rapport n<sup>o</sup> 299 : Elaboration du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 75**

**VOTE du rapport 76**

**Raportu n° 298 : Cunvinzioni di partinariatu da firmà trà a Cullittività di Corsica è a Cascia d'Alluazioni famigliali in u quattru di u funziunamentu di i lochi d'accoglienza zitelli-ginitori « Casi Aparti »**

**Rapport n° 298 : Convention de partenariat à conclure entre la Collectivité de Corse et la Caisse d'Allocations Familiales Pumonti dans le cadre du fonctionnement des lieux d'accueil enfant-parent « Maisons ouvertes »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 76**

**VOTE du rapport 77**

**Président Jean-Guy TALAMONI : rappel de la méthode 79**

M. François-Xavier CECCOLI au nom du groupe A Corsica indè a Republica 80

M. Pascal CARLOTTI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa-PNC 81

M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe Per l'Avvene 82

M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe Corsica Libera 83

M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe Femu a Corsica 85

M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe Andà per Dumane 86

Président Jean-Guy TALAMONI 88

Président Gilles SIMEONI 89

**Raportu n° 307 : Aghjusti à e cunvenzione quattru pè u funziunamentu di i 3 dispositivi « Modu d'interpretazione di i servizii d'aiuti è di cura per ciò chì tocca à l'autunumia**

**Rapport n° 307 : Avenants aux conventions cadres pour le fonctionnement des 3 dispositifs « Méthodes d'interprétation des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 92**

**VOTE du rapport 94**

**Raportu n° 308 : Firma di una cunvenzione trà a Cullettività di Corsica è a Cascia di Mutualità suciale agricola di corsica (MSA) pè u 2019-2020 in u quadru di à pulitica à prò di u « u benistà pè l'anziani ».**

**Rapport n° 308 : Signature d'une convention-cadre entre la Collectivité de Corse et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Corse (MSA) sur la période 2019-2020 dans le cadre de la politique menée en faveur du « Bien vieillir ».**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 95**

**VOTE du rapport 96**

**Raportu n° 309 : Finanziamentu 2019 di u dispositivu « FALEP Pumonti - Mediazione Familiare »**

**Rapport n° 309 : Financement 2019 du dispositif « FALEP Pumonti - Médiation familiale »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 96**

**VOTE du rapport 98**

**Raportu n° 310 : Cunvenzione di partenariatu relativa à a missione di mediazione suciale energia esercitata da l'Associu ALIS nant'à u territoriu di u Cismonte**

**Rapport n° 310 : Convention de partenariat relative à la mission de médiation sociale énergie assurée par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 98**

**VOTE du rapport 100**

**Raportu n° 311 : Finanziamentu di u Centru di Risorse Autisimu Corsica (CRA Corsica) esercizi 2019**

**Rapport n° 311 : Financement du Centre de Ressources Autisme Corsica (CRA Corsica) exercice 2019**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 100**

**VOTE du rapport 102**

**Raportu n° 313 : Cunvinzioni di finanziamentu di i dispositivi alloghju d'urgenza in nuttati in albergu è allucazioni alloghju timpuraniu gistiti da a FALEP 2A nantu à i tarritorii di Aiacciu è di Portivechju**

**Rapport n° 313 : Conventions au financement des dispositifs hébergement d'urgence en nuitées d'hôtels et allocation logement temporaire gérés par la FALEP 2A sur les territoires d'Aiacciu et de Portivechju**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 102**

**VOTE du rapport 103**

**Raportu n° 314 : Cunvenzione di partenariatu relativa à l'accompagnamentu suciale ligatu à l'alloghju (ASLL) assicuratu da l'Associu ALIS nant'à u territoriu di u Cismonte**

**Rapport n° 314 : Convention de partenariat relative à l'accompagnement social lié au logement (ASLL) assuré par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>104</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>105</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 315 : Cunvenzione di partenariatu rilativa à a gestione lucativa adatta (GLA) assicurata da l'Associu ALIS nant'à u territoriu Cismunticu</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 315 : Convention de partenariat relative à la gestion locative adaptée (GLA) assurée par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>105</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>106</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 323 : Sustegnu à l'associ è cantieri d'inserzione : Mudifica di certe dispusizione di a deliberazione di l'Assemblea di Corsica n<sup>u</sup> 19/197 AC di u 27 di ghjugnu di u 2019</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 323 : Soutien aux associations et chantiers d'insertion : modification de certaines dispositions de la délibération de l'Assemblée de Corse n<sup>o</sup> 19/197 AC du 27 juin 2019</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>106</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>108</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 324 : Cuntrattu di finanziamentu à titulu di u Fondu d'Intervenzione Regionale (FIR) 2019</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 324 : Contrat de financement au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) 2019</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>108</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>109</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 325 : Convenzione di gestione cuntabile è finanziaria di u fondu d'aiutu à i giovani (FAJ) cù e missione lucale d'AIACCIU, BASTIA, « Sud Corse » è « Rurale de Haute-Corse »</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 325 : Conventions de gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) avec les missions locales d'AIACCIU, BASTIA ainsi qu'avec les missions locales « Sud Corse » et « Rurale de Haute-Corse »</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>109</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>110</b>

**Raportu n° 327 : Avenanti n° 4 à a cunvenzioni stabulita tra a Cullittività di Corsica è u sirviziù di privinzioni spizializata « Marie Renucci » ghjistitu da a Federazioni di l'associi laichi è d'educazioni permanenti (FALEP) di u Pumonti**

**Rapport n° 327 : Avenant n° 4 à la convention établie entre la Collectivité de Corse et le service de prévention spécialisée « Marie Renucci » géré par la Fédération des Associations Laiques et d'Education Permanente (FALEP) du Pumonti**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 111**

**VOTE du rapport 112**

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE - VITA ASSUCIATIVA /  
JEUNESSE - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE**

**Raportu n° 293 : Lega Corsa di I Scacchi : Suvvenzione derugatoria à u rigulamentu di l'aiuti « Sport » - Stagione 2018/2019**

**Rapport n° 293 : Ligue Corse des Echecs : Subvention dérogatoire au règlement des aides « Sport » - Saison 2018/2019**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 112**

**DISCUSSION GENERALE 114**

**AMENDEMENTS 118**

**VOTE du rapport 124**

**VITA ASSUCIATIVA / VIE ASSOCIATIVE**

**Raportu n° 312 : 2<sup>da</sup> individualizazione « Aiuti à e fiere »**

**Rapport n° 312 : 2<sup>ème</sup> individualisation « Aides aux foires »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 124**

**VOTE du rapport 125**



<b>FUNDIARIU / FONCIER</b>
----------------------------

**Raportu n<sup>u</sup> 301 : Cessione à M. André Fabiani di una parte di a parcella AC 299 di u duminiu publicu ferruviariu - Venacu**

**Rapport n<sup>o</sup> 301 : Cession à M. André Fabiani d'une partie de la parcelle AC 299 appartenant au domaine public ferroviaire - Venacu**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 125**

**VOTE du rapport 127**

**Raportu n<sup>u</sup> 302 : Acquistu di prese nantu à e parcella D 264 et D 349 nantu à u territoriu di a cumuna di A VULPAIOLA cù u fine di regularizazione**

**Rapport n<sup>o</sup> 302 : Acquisition d'emprises sur les parcelles D 264 et D 349 situées sur le territoire de la commune d'A Vulpaiola aux fins de régularisation**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI, Conseillère exécutive en charge des Infrastructures de Transport

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 127**

**VOTE du rapport 128**

**Raportu n<sup>u</sup> 303 : Scambiu di presi fundiarii nantu à u tarritoriu di a cumuna di Portivechju**

**Rapport n<sup>o</sup> 303 : Echange d'emprises foncières sises sur le territoire de la commune de Portivechju**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 128**

**VOTE du rapport 129**

**Raportu n<sup>u</sup> 304 : Retrocessione di una parte di a parcella cadastrata sezione C n<sup>u</sup> 1755 sprupriata in u quattru di a siconda fasa di l'asestu di a deviazione di Portivechju**

**Rapport n<sup>o</sup> 304 : Rétrocession d'une partie de la parcelle cadastrée section C n<sup>o</sup> 1755 expropriée dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'aménagement de la déviation de Portivechju**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 129**

**VOTE du rapport 130**

**FURMAZIONE PROFESSIONALE E AMPARERA /FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE**

**Raportu n° 328 : Aiutu eccezzionali à u CFA di a Camara di Mistieri d’Aiacciu è à u CFA JJ Nicolai di Furiani**

**Rapport n° 328 : Aide exceptionnelle au CFA de la Chambre de Métiers d’Aiacciu et au CFA JJ Nicolai de Furiani**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 131**

**VOTE du rapport 133**

**CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

**Raportu n° 326 : Approvu di a cunvinzioni di missa à dispusizioni di un lucali trà a Cullittività di Corsica (Sinemateca di Corsica) è l’Associu « La Corse et le Cinéma »**

**Rapport n° 326 : Approbation de la convention de mise à disposition d’un local entre la Collectivité de Corse (Cinémathèque de Corse) et l’association « La Corse et le Cinéma »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 133**

**DISCUSSION GENERALE 134**

**AMENDEMENTS 134**

**VOTE du rapport 136**

**AGRICULTURA - FURESTE / AGRICULTURE – FORETS**

**Raportu n° 329 : Finanziamentu d’operazione à prò di i servizii di i zappadori forestaghji di a Direzione di a Furesta è di a Privenzione di i Fochi**

**Rapport n° 329 : Financement d’opérations au bénéfice des services des forestiers-sapeurs de la Direction de la Forêt et de la Prévention des Incendies**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 136**

**VOTE du rapport****138**
**FINANZE - BUGETTU – FISCALITA / FINANCES - BUDGET – FISCALITE**

**Raportu n° 320 : Dotazione di u fondu dipartimentale di perequazione di a tassa professionale 2019 Cismonte**

**Rapport n° 320 : Dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2019 Cismonte**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif**

**139**

**VOTE du rapport**

**140**

**Raportu n° 321 : Ripartizione per l'annata 2019 di u fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu Cismonte**

**Rapport n° 321 : Répartition pour l'année 2019 du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement Cismonte**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif**

**140**

**VOTE du rapport**

**141**

**Raportu n° 322 : Ripartizione per l'annata 2019 di u fondu dipartimentale di perequazione di a Tassa Addizionale à i Diritti d'Arrigistramentu Pumonti**

**Rapport n° 322 : Répartition pour l'année 2019 du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement Pumonti**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif**

**141**

**DISCUSSION GENERALE**

**141**

**VOTE du rapport**

**142**
**AMMINISTRAZIONE GENERALE/ADMINISTRATION GENERALE**

**Raportu n° 289 : Custituzione di parte civile pè un affare chì tocca à agenti di l'anziana CTC**

**Rapport n° 289 : Constitution de partie civile pour une affaire concernant des agents de l'ex. CTC**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>143</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>143</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 297 : Prutucollu transazzionale cù a sucetà ESRI France</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 297 : Protocole transactionnel avec la société ESRI France</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>143</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>145</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 306 : Arranghjamentu di risiliazioni di l'affittu anfitetoticu accunsintitu u 21 di dicembri di u 2017 da l'anzianu Cunsigliu Dipartimentali di a Corsica Suttana à a cumuna d'Aiacciu nantu à u casali chjamatu « Foyer Notre-Dame » - Puteri datu à M. Biancucci, cunsiglieru asicutivu, di firmà l'attu amministrativu autenticu currispudenti</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 306 : Résiliation amiable du bail emphytéotique consenti le 21 décembre 2017 par l'ex. Conseil Départemental de Corse-du-Sud à la commune d'Aiacciu portant sur le bâtiment dénommé « Foyer Notre-Dame »</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>145</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>146</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 290 : Resu contu di i delegazioni d'attribuzioni affidati à u Cusigliu isicutivu è à u so Prisidenti pà u 1ma simestru 2019</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 290 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>146</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>147</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 294 : Ricorsu amministrativu nantu à a fatturazione di i rifugii di Ghignu</b>	

<b>AFFARI EUROPEANE / AFFAIRES EUROPEENNES</b>
--

<b>Raportu n<sup>u</sup> 292 : Ripartizione nova di i crediti FEADER attribuiti à i gruppi d'azione lucale (Leader)</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 292 : Nouvelle répartition des crédits FEADER affectés aux groupes d'action locale (Leader)</b>	

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** **149**

**VOTE du rapport** **156**

**QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES**

**Raportu n<sup>u</sup> 336 : Risoluzione solenne di u Cunsigliu esecutivu di Corsica è di l'Assemblea di Corsica cherendu a riabilitazione di i suldati, corsi è di qualsiasiorigine è nazuinalità, « Fucilati per l'esempiu », mentre a guerra di 14**

**Rpport n° 336 : Résolution solennelle du Conseil Exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse demandant la réhabilitation des soldats, corses et de toutes origines et nationalités, « Fusillés pour l'exemple » durant la Première Guerre mondiale**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** **157**

**VOTE du rapport** **159**

## Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 30.

### QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

#### Le Président TALAMONI

Nous avons une réunion de l'Assemblée de Corse qui doit se tenir ce matin, vous êtes au courant ?! Donc, je demande aux collègues, y compris aux rares membres du Conseil exécutif qui sont présents, de bien vouloir regagner leur place afin que nous puissions débiter cette séance.

J'appelle tout particulièrement ceux qui sont toujours à la buvette et qui m'entendent !

La première question orale doit être posée par Romain COLONNA et François SARGENTINI qui était dans les parages devrait y répondre. Vous avez la parole, cher collègue.

**\* Question n° 2019/O2/099 : Polluzione d i porti : calindariu è mitudulugia posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica »**

#### M. Romain COLONNA

À ringrazià vi.

Ò Sgiò Prisdente di u Cunsigliu esecutivu di a Corsica,

Ò Sgiò Prisdente di l'Agencia di l'Assestu, di l'Urbanisimu è l'Energia di a Corsica,

U sugettu di a pulluzione liata à l'attività di i battilloni in portu hè di primura pà a Cullettività di Corsica è pà a nostra Assemblea dipoi u principiu di issa mandatura è aldilà. Pare esse oghje di primura ancu pà l'altre forze pulitiche, stituzionale è intraprinariale in Corsica è in Auropa. È ne semu assai cuntenti.

In issu cuntestu parechje manifestazione, iniziative è riunione si sò stalvate à u mese d'ottobre. Ci hè stata par un dettu u 3, sottu à a vostra dirizzione, ò Sgiò Prisdente, l'urrganizazione di u Cunsigliu di l'Energia, di l'Aria è di u Clima chì hà parmessu d'ammintà, frà altru, issa quistione di a pulluzione liata à dumande energetiche. U lindumane, u 4 d'ottobre, ci hè stata una riunione in

prifittura in Aiacciu cù pareghe attori tocchi da issa prublematica di i battilloni, ùn mi sipari micca chì l'associe erranu invitati à l'iscitu di a prifitura. Ci hè stata dinò l'11 d'ottobre a ghjurnata mediterranea di l'Aria è di i porti urganizata da Qualitair Corse è AtmoSud in Aiacciu cù quì dinò l'inseme di l'attori raprisintati.

Passate tutte isse manifestazione, si pò dì, è ùn hè micca nulla, ch'ellu ci hè oramai un cuncensu forte forte da tutti l'attori pà andà versu una riduzione impurtante di a pulluzione di i battilloni : ogettivi è norme internaziunale nove di l'Organizazione Marittima Internaziunale (OMI), norme riprese da l'Auropa, u Statu francese è l'Assemblea di Corsica chì volenu andà versu una classifica di u Mediterraneu in zona Eca, l'associ chì battenu sempre à prò di una aria pura, e camare di cumerciu pronte à invistisce è infine l'armatori, attori cintrali di a prublematica chì parenu pronte anc'elli à investisce.

Emu pussutu custattà dinò mentre quelle riunione chì aldilà di u cuncensu, ci era una diversità maiò di pusiziunamenti è una diversità di suluzione pà avanzà. Sò parecchje e pussibilità è inghjunu pare caminà à pena à modu soiu.

A nostra dumanda ùn tocca micca tandu à l'aspettu tecnicu di tutte e suluzione pruposte ma più tostù à u calindariu, a mitudulugia, è u rolu di a Cullettività da parmette d'avanzà in modu significativu è d'armunizà tutte e suluzione parchè ne semu cunvinti, aldilà di l'intaressi privati o di e nostre pusizione pulitiche rispittive, issa prublematica di salute publica abbisogna a articipazione cullaburativa è attiva di tutti.

À ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi assai, caru cullegu. Hè Jean BIANCUCCI chì hà da risponde.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Vi ringraziu, ò sgiò cunsiglieru, d'avè parlatu una volta di più, un n'hè micca a prima volta, d'issa prublematica di i porti, di u mare è di a pulluzioni.

C'est vrai que l'actualité de cette année 2019 a été riche de ce point de vue pour tout ce qui concerne la thématique de l'énergie. Mais, bien entendu, nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de parler, d'échanger, d'expliquer cette problématique de la pollution de l'air et, vous le savez, depuis le schéma Climat Air énergie, nous avons élaboré une stratégie.

Vous citez, et c'est tout-à-fait une bonne chose, le Conseil de l'énergie, de l'air et du climat qui s'est tenu en début de mois.

Vous soulignez aussi cette volonté, et je voudrais remercier une fois de plus, tous les participants à ce conseil, pour la belle unanimité qu'il y a eu dans les choix stratégiques et notamment en ce qui concerne la massification en matière de maîtrise de l'énergie et puis des ENr. Il y a eu aussi, vous le savez, le nouveau dimensionnement de la centrale du Ricantu et puis, bien entendu, cette alimentation qui se ferait au gaz.

Vous faites référence aussi à la rencontre qui s'est faite des parties prenantes du monde maritime le 4 octobre dernier, donc il y a quelques jours et il a été convenu, à cette occasion, la mise en place d'un groupe de travail technique afin d'étudier les voies et moyens pour relever ce déficit.

Et puis, vous faites état aussi des deuxièmes journées méditerranéennes air et ports qui se sont tenues à Ajaccio dernièrement, le 11 octobre, sous l'égide de Qualitair Corse et d'AtmoSud.

Ces échanges, vous le savez puisqu'il y a eu une médiatisation, ont permis de faire l'état des lieux des connaissances actuelles en termes d'impact de la pollution mais cela a aussi permis d'inventorier toutes les initiatives en cours par les différents opérateurs qui ont été mis à contribution.

Pour répondre précisément à votre demande et au rôle de la Collectivité, comme nous l'avons indiqué lors du dernier conseil, l'Agence de l'Urbanisme qui a en charge la problématique de l'air, de l'énergie et du climat, travaille de manière très active, avec ses partenaires, vous le savez, à la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Nos travaux d'ailleurs vous seront soumis très prochainement.

Dans ce cadre, nous proposons d'étudier différents scénarii, et par la même, bien entendu, l'utilisation de technologies nouvelles, qui peuvent être couplées à l'électrification à quai des navires.

Nous avons eu, je crois, en début de mandature, à en parler. Maintenant il faut que nous rentrions dans une phase plus active. Il s'agit de l'hydromaréthermie et de la problématique de la source hydrogène, ou même, éventuellement, de la combinaison des deux.

Je voudrais rappeler que ces technologies permettent, à la fois de :

- soulager le réseau électrique,
- réduire les frais d'abonnement,



- réduire la pollution in situ sur les ports et puis, il faut savoir que la climatisation des navires n'est plus produite via la combustion de diesel,
- et puis il faut réduire la pollution dans l'environnement des centrales, on en parle d'ailleurs depuis longtemps.

En complément de ces réflexions sur l'éventail de solutions techniques, nous allons travailler sur un panel particulier :

- tout d'abord, un travail collaboratif entre les services centraux de la Collectivité de Corse, les agences et offices pour les études/prospections liées à l'activité portuaire ;
- deuxièmement, un financement d'études sera à envisager via des fonds provenant notamment de la future PPE ;
- troisièmement, je vous annonce et je vous propose la réunion d'un Conseil de l'Énergie de l'Air et du Climat, 1er semestre 2020, pour présenter les travaux qui auront été effectués et ajuster la stratégie en la matière.

Enfin, je souhaite également porter à votre connaissance, Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs les conseillers, je connais votre intérêt à toutes et à tous sur cette question, que l'Agence de l'Urbanisme a émis un certain nombre d'observations concernant l'enquête publique du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la région ajaccienne, requalifié au terme de cette procédure, en Programme Local d'Amélioration de la Qualité de l'air.

Je tiens nos remarques, bien entendu, à votre disposition.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons demander aux collègues de poser leur question en 2 minutes et demi et également au Conseil exécutif de répondre en 3 minutes et demi.

La question suivante est posée par Petr'Antone TOMASI. Vous avez la parole.

**\* Question n° 2019/O2/097: Service public de l'emploi posée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera »**

### **M. Petr'Antone TOMASI**

À ringrazià vi ò Sgiò Presidente.

M. le Président, notre question a pour objet l'évolution du service public de l'emploi. C'est une problématique sur laquelle nous avons eu l'occasion d'intervenir à diverses reprises depuis le début de notre première mandature en

2016. Mais l'évolution de la situation politique à ce sujet nous semble justifier une intervention en cet hémicycle, ce matin.

Dès les premiers mois de la précédente mandature, je le rappelais, l'Assemblée de Corse avait adopté, à notre initiative et à une très large majorité, une motion approuvant le principe d'un transfert à l'ex Collectivité Territoriale de Corse des compétences relatives au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emplois et des ressources afférentes.

Cette délibération se situait dans un contexte politique où le gouvernement socialiste d'alors avait annoncé son intention d'expérimenter une décentralisation d'une partie des missions assurées par Pôle Emploi avant de se rétracter.

La position de notre Assemblée était par ailleurs fondée sur la conviction qu'il est indispensable face à la crise sociale sans précédent que nous connaissons - et qui s'est depuis aggravée - que les pouvoirs publics corses disposent d'outils adaptés pour lutter efficacement contre le chômage de masse et l'exclusion sociale.

Il paraît donc souhaitable de rapprocher le demandeur d'emploi, cible principale de l'action du service public de l'emploi étatisé, du monde de la formation professionnelle, secteur pour lequel nous exerçons la compétence, et de la stratégie économique territoriale définie lors de l'adoption du SRDE2I.

Il y a près d'un mois, vous étiez présent, ainsi que le Président de l'Assemblée de Corse, à Bordeaux, à l'invitation des Régions de France. Son Président, Hervé Morin, a réitéré la demande d'un pilotage régional sur certaines prérogatives de Pôle emploi. Le Premier ministre Edouard Philippe a, quant à lui, annoncé une expérimentation sur ce sujet au bénéfice de trois régions ou collectivités assimilées. Trois d'entre elles ont d'ailleurs déjà été citées dans la presse par le Président MORIN comme collectivités volontaires.

Monsieur le Président, notre question est simple : bien que conscients que la demande exprimée par l'Assemblée de Corse en 2016 diffère par sa portée de l'expérimentation annoncée au Congrès de Bordeaux, seriez-vous favorable à ce que la Collectivité de Corse participe à ce pilotage du service public de l'emploi comme prélude à un changement de paradigme plus profond ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. C'est Jean-Christophe qui répond.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour cette question à Petr'Antone Tomasi qui me permet de préciser la doctrine qui est la nôtre en la matière. Nous avons eu souvent l'occasion d'échanger à ce sujet et je structurerai cette réponse courte en trois plans.

Premier plan : il va de soi, que pour ce qui nous regarde, la compétence emploi doit être dévolue à la Collectivité de Corse. Ça ne souffre aucune ambiguïté. C'est notre position partagée depuis l'origine et, de ce point de vue là, il était important que nous dissipions un certain nombre de malentendus, la compétence économique étant pour partie dans le champ de la Collectivité, notamment via l'Agence que j'ai le plaisir de présider. On a parfois tendance à amalgamer les deux et à considérer qu'économie et emploi, ce qui est évident par ailleurs, sont dans le même champ de compétences et ressortent dirons-nous de notre Collectivité, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Nous avons donc, à votre initiative, répondu à un certain nombre de sujets sur ce plan-là et redit notre claire volonté de bénéficier d'un transfert dans les meilleurs délais. C'est le premier point.

Deuxième point, nous avons également entrepris, sous l'autorité du Président du Conseil exécutif, de réunir ces dernières semaines, l'ensemble des acteurs du sujet. Nous avons organisé conjointement un certain nombre de réunions avec les missions locales, avec bien sûr Pôle emploi, avec l'ensemble des acteurs concernés, les services de Josepha Giacometti, la question de la formation étant intrinséquement liée à celle de l'emploi de façon structurelle et nous sommes aujourd'hui dans ce parcours qui consiste à formaliser, avant la fin de l'année si possible, en début d'année prochaine au plus tard, un moment de synthèse qui sera organisé à notre initiative et qui permettra donc de mesurer de façon plus fine, d'une part, le travail qui a été accompli par l'ensemble des opérateurs présents sur la place et, d'autre part, de continuer à objectiver le pourquoi de notre demande et en reliant l'ensemble des secteurs qui relèvent de notre Collectivité, donc de préparer notamment sur ce qui va relever de la DIRRECTE cet avènement, dirons-nous, qui est effectivement souhaité par l'ensemble de nos collègues.

Troisième et dernier point, il va de soi qu'aujourd'hui cette question, aussi paradoxal que cela puisse sembler, est parfois abordée en des termes au moins aussi dynamiques que ceux que je viens de rappeler par des régions « de droit commun », que par la Collectivité de Corse dont la particularité en matière de statuts n'est plus à démontrer.

Il est donc de notre souhait d'aller aussi loin et ce que nous attendons de l'Etat en ce domaine comme dans tant d'autres, c'est qu'il soit lui-même à la hauteur de l'enjeu et qu'il consente à accepter donc, le même niveau de débat, et demain, d'évolution que celui qui manifestement semble poindre pour l'ensemble des autres territoires.

Donc, la compétence emploi doit effectivement revenir dans des délais et modalités à déterminer conjointement à la Collectivité, et c'est notre volonté clairement exprimée ce jour. Nous devons objectiver, non pas sur le principe, mais en termes de modalités cette demande. Ce sera le cas lors d'un évènement commun auquel bien sûr votre Assemblée sera associée en tout début d'année prochaine au plus tard, avec l'ensemble des opérateurs. L'idée étant, comme vous le savez, que cette question de l'emploi bien que liée à Pôle emploi ne relève pas que de Pôle emploi et que les missions locales, Capemploi et d'autres agissent également dans le secteur.

Enfin, nous attendons de l'Etat qu'il se mette à la hauteur de l'enjeu et qu'à défaut de considérer sous le prisme que nous connaissons cette question-là aussi, qu'il la considère enfin sous le prisme de l'évidence et consente au moins, aller aussi loin qu'il le fait pour d'autres territoires.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif.

La question suivante concerne les transports scolaires et va être posée par le groupe « Per l'avvene ». Vous avez la parole.

**\* Question n° 2019/O2/087 : Transports scolaires posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Per l'Avvene »**

**Mme Chantal PEDINIELLI.**

Je vous remercie, Président.

Monsieur le Président,

Ma question orale s'inscrit dans la continuité de l'intervention de mon collègue en juin dernier, Jean-Martin MONDOLONI, concernant le changement de politique en matière de transports scolaires.

La Collectivité a pris le parti de réformer intégralement le système d'appel d'offres et les conditions d'exécution de celui-ci en matière de

transports scolaires, en se fondant sur le modèle de l'Ile-de-France et de la région PACA.

Mise en place de la billettique, modification de la durée des contrats, réutilisation fortement limitée des véhicules affrétés aux ramassages scolaires, regroupement des lignes scolaires : la réforme est d'envergure et le risque majeur réside à la fois dans la mise à mal de petites entreprises de transport qui ne seront plus en mesure de répondre à ces marchés, et dans la disparition éventuelle de lignes comportant peu d'élèves en zone rurale.

Les appels d'offres de Corse-du-Sud ont été lancés sur cette base en mars 2019 et ont conduit à la suspension de lignes depuis la rentrée scolaire de septembre. Le lancement de l'appel d'offres en Haute-Corse est prévu d'ici décembre dans les mêmes conditions.

Plus préjudiciable encore et inédit dans la gestion des transports scolaires, l'attribution de marchés de ramassage scolaire à des sociétés non spécialisées avec des véhicules d'un maximum de huit personnes. Cela a été constaté sur une ligne rurale en Haute-Corse à un tarif journalier défiant toute concurrence au profit d'une société qui n'est pas inscrite au registre des transports routiers de voyageurs lourds et qui n'a donc pas les mêmes contraintes en termes de charges, d'obligations de contrôle des véhicules concernant la sécurité. Les conducteurs affrétés à ces ramassages ne sont pas des professionnels de la conduite soumis à des obligations de formation continue.

Les conditions nouvelles étant difficilement tenables pour bon nombre de transporteurs, on assiste depuis deux semaines à la mise en place par la Collectivité de pénalités journalières (150 € par jour et par contrat) à l'encontre de transporteurs.

Je sais que des réunions régulières ont lieu sans pour autant aboutir à une situation apaisée sur la base d'une véritable concertation.

Pour les petites entreprises de transports, qui peinent à répondre aux nouveaux appels d'offres, et surtout pour la desserte rurale des transports scolaires, qui risquent d'être impactées négativement par la mise en œuvre de la réforme que vous proposez, je tenais à vous interpeller, M. le Président, à vous faire part de mes inquiétudes et à vous demander une gestion plus concertée sur ce dossier qui concerne l'accès à l'éducation des élèves vivant dans l'intérieur.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse sur ces questions essentielles ainsi que sur le recours à des sociétés non spécialisées.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. La réponse par la Présidente de l'office des transports.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Chère Collègue,

Contrairement à la dialectique pour le moins erronée de la question orale, la Collectivité n'a pas pris le parti de réformer unilatéralement et intégralement le système d'appel d'offres des transports scolaires du Pumonté à l'occasion de leur renouvellement, mais bien de reproduire à l'identique les termes et modalités, en l'espèce des marchés à bons de commande de 4 ans, que l'ex-conseil départemental du Pumonté avait porté depuis plus de huit ans avant le transfert de compétence. Ces-dits contrats arrivant à terme au 31/08/2019.

Ce choix de poursuivre ce type de marché qui effectivement est le même que celui de la Région Sud, notamment dans ses départements alpins, a été exposé à l'ensemble des transporteurs lors d'une réunion avec le Conseil exécutif en mars 2019.

Pour rappel, l'administration précise que les marchés à bons de commande sont privilégiés aux marchés à prix forfaitaire parce qu'ils permettent d'être plus réactifs en cas de modifications et donc plus justes. Ils évitent également de casser un marché en cas de modification de plus de 15 % et dans le cadre de l'harmonisation de l'ensemble des marchés, ce type de contrat a été mis en œuvre dès 2018 pour les 15 marchés de Haute-Corse. Toutefois, ce type de marché ne peut légalement être poussé en validité au-delà de quatre ans.

Ce choix s'est révélé nécessaire dès cette rentrée où de nombreuses adaptations ont pu avoir lieu sans rupture de services liés aux aspects juridiques de marchés dits forfaitaires et permis bien au contraire d'améliorer les dessertes rurales.

Si le choix de mise en place de la billettique légère, qui a été, je vous le rappelle, vous semblez l'oublier, voté à l'unanimité par notre Assemblée, est une volonté des élus dans le cadre de la politique de multi modalité que nous nous attachons à mettre en œuvre. Les autres modifications comme par exemple le regroupement de lignes scolaires ne l'ont été que pour répondre à la fois aux recommandations des représentations nationales de la filière des transporteurs et des services de l'Etat.

Je constate qu'effectivement, comme toute nouveauté, comme tout changement, qu'une inquiétude perdure dans l'application de la mise en œuvre de cette billettique, même si la majorité des professionnels a parfaitement entendu notre volonté de faciliter les transports des scolaires par le biais de ce système, qui permet je le rappelle, aux enfants de bénéficier de ce transport en utilisant avec une seule et même carte, l'autocar scolaire, l'interurbain et le train.

Concernant l'amortissement des véhicules, il y a également une méprise de votre part, les marchés étant des prestations de services pendant des tranches horaires bien définies, aucune, aucune clause contractuelle n'interdit la réutilisation par les transporteurs de leurs véhicules en dehors de ces périodes.

Par ailleurs, vous semblez faire une confusion entre le transport scolaire et le transport interurbain. Je vous confirme qu'aucune ligne existante de transport scolaire n'a été interrompue, l'ensemble des scolaires est parfaitement transporté depuis la rentrée, et nous nous en félicitons.

Comme vous le disiez, de régulières réunions d'échanges avec les représentants de la profession syndiqués ou non, ont eu lieu et ont permis de converger vers des solutions partagées. Parallèlement, l'objectif de ces réunions était également d'échanger pour la construction du schéma régional de l'intermodalité que nous sommes en train d'élaborer.

De nouvelles garanties financières sont prévues en faveur de la filière par la politique d'aide spécialement élaborée par l'ADEC, pour un rapport qui vous sera présenté à la fin du mois de novembre.

Pour conclure, un transport scolaire assuré et je salue, bien sûr l'implication des professionnels et de nos services qui ont permis ce succès, un règlement des transports scolaires avec des conséquences majeures pour le rural notamment la création de ligne de transports scolaires dès que 5 enfants sont recensés et le maintien des lignes pour 3 élèves, des réunions constructives avec les professionnels qui nous permettent d'élaborer notre schéma de l'intermodalité et une aide à la filière spécifiquement dédiée, par l'ADEC.

Je vous remercie de cette question qui m'a permis de lever certaines inquiétudes pour le moins infondées et de rappeler l'investissement total du Conseil exécutif et de la majorité territoriale en ce qui concerne le transport scolaire et plus largement la mise en œuvre de l'intermodalité. Merci

## **Le Président TALAMONI**

Merci. La question suivante va être posée par Jean-Charles ORSUCCI. Vous avez la parole, cher collègue.

**\* Question n° 2019/O2/089 : Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral dans l'Extrême-Sud - Restructuration de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio**

## **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président,

Je tiens à vous parler de deux sujets qui concernent l'organisation de la Collectivité de Corse et qui m'inquiètent grandement.

Tout d'abord, j'ai été sollicité par le directeur du conservatoire du littoral Michel MURRACIOLE en ma qualité de conseiller territorial mais surtout d'administrateur national représentant l'ensemble des communes de France. Celui-ci m'a appris que la gestion des terrains du conservatoire, effectuée aujourd'hui par l'office de l'environnement de la Corse, va prochainement être transférée à la Collectivité de Corse.

Si je vous taquinais, je vous dirais que cette recentralisation relève d'une logique jacobine qui me surprend venant de cette majorité. De plus, l'absence totale de concertation me surprend. Si cette restructuration m'inquiète, c'est parce qu'en tant que maire, je peux affirmer que la gestion de ces espaces est réalisée par un personnel qualifié et compétent et je ne comprends pas pourquoi nous mettrions à mal une organisation qui fonctionne bien. Il convient aussi de s'interroger sur l'évolution accordée aux statuts des personnels de l'OEC transférés à la Collectivité de Corse.

Le second sujet, et pour être totalement honnête avec vous, qui m'inquiète encore plus, porte sur l'organisation de la réserve naturelle des bouches de Bonifacio. En effet lors d'un conseil scientifique qui s'est tenu le 4 octobre dernier en mairie de Bonifacio, son directeur Jean-Michel CULIOLI a annoncé un transfert de la base de la réserve naturelle des bouches de Bonifacio (RNBB) située actuellement sur la commune de Bonifacio à Rondinara, en direction de Porto-Vecchio.

Monsieur le Président, cette annonce appelle forcément une réaction de ma part et je vais donc être clair sur le sujet : il est impensable qu'il y ait un



transfert de la réserve naturelle des bouches de Bonifacio, aussi modeste soit-il, en direction de Porto-Vecchio. Au contraire, eu égard aux enjeux environnementaux qui nous attendent - et l'actualité l'a encore démontré - j'estime que sa présence devrait être encouragée et renforcée.

Depuis 50 ans, la commune que j'ai l'honneur de diriger, n'a jamais pu jouir quelles que soient les majorités, droite, gauche, nationaliste, je ne peux pas le dire, ils n'ont jamais été aux responsabilités au département, mais je le dis clairement, jamais ma commune n'a eu la chance de voir un service délocalisé de la CTC, du conseil départemental ou de l'intercommunalité sur son territoire, hormis cette base et les agents qui y résident. Pour l'ensemble des raisons évoquées, envisager un seul instant sa délocalisation serait un véritable non-sens ! A l'heure où nous défendons la mise en place d'une sécurisation renforcée dans les bouches, faire ou laisser faire délibérément ce choix serait une erreur politique grave de votre part.

Monsieur le Président, vous l'avez compris : derrière ces deux sujets qui semblent anodins se cachent en réalité des inquiétudes plus profondes et légitimes. Je me permets donc de porter à ce jour ces interrogations dans l'espoir d'être rassuré, c'est l'objectif de ma question, la clarté et la transparence demeurant la règle de cet hémicycle.

Je vous remercie de votre réponse.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Essayons de tenir dans les temps de parole, s'il vous plaît, parce que sinon, on ne va pas s'en sortir. François SARGENTINI, vous avez la parole.

### **M. François SARGENTINI**

Merci Président.

Je vais essayer de vous rassurer, Monsieur le conseiller, en peu de mots, je ne serai pas long.

J'apprends par votre question que vous avez été alerté par le directeur du conservatoire du littoral que les terrains actuellement gérés par l'Office de l'Environnement allaient être transférés à la gestion de la Collectivité de Corse.

Cette information est vraie et à mes yeux elle n'entraîne en rien la justification de cette alerte.

Il s'agit simplement d'établir une ligne de partage sur la gestion des différents espaces protégés de notre pays afin de simplifier administrativement le travail des agents tant de l'office de l'environnement que de la Collectivité de Corse.

Soyez certain qu'aucune volonté jacobine ne se cache derrière cette restructuration qui correspond à une répartition normale au sein de notre Collectivité.

Dans cette nouvelle configuration, rien ne se fera sans l'accord des agents concernés, nous veillerons dans ce nouveau cadre à respecter leurs fonctions et nous ne remettrons en cause aucun avantage social acquis.

Le second sujet porte sur l'organisation de la réserve naturelle des bouches de Bunifaziu.

Vous dites que le directeur de la réserve aurait annoncé le transfert de la base de la Rondinara à Portivechju. Là aussi, Monsieur le Conseiller, je tiens à vous rassurer, s'il est question de restructurer le fonctionnement de la Rondinara, il est en revanche impensable pour moi de quitter ce site emblématique. Bien au contraire, je compte dans le cadre de la réorganisation prévue, faire de la Rondinara un pôle d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Ce site exceptionnel aura un rôle fondamental dans l'éducation de notre jeunesse.

De plus comme vous le savez, nous prévoyons une installation dans la haute ville de Bunifaziu dans le cadre de la réorganisation de la citadelle Montlaur, en y installant un point info pour les visiteurs, voire plus, cela sera en fonction des discussions que nous aurons avec votre municipalité.

Je rajouterai, pour vous rassurer définitivement, que l'office de l'environnement compte être plus présent sur les Lavezzi en entreprenant la rénovation de la bergerie afin d'en faire un point d'information pour les visiteurs et une réhabilitation de l'ancien phare pour créer une base de vie pour les agents en surveillance sur l'île. A travers notre présence et avec le concours des bateliers et bien sûr de la commune, nous gérerons la fréquentation du site et nous en renforcerons ainsi sa protection.

Donc, vous le voyez, Monsieur le conseiller, il n'est nullement question de quitter la ville de Bunifaziu, bien au contraire, nous allons dans les années à venir renforcer notre présence, parce que, comme vous le rappelez, c'est un endroit sensible au niveau environnemental, voire au niveau de la navigation maritime. Et pour nous, renforcer la présence de l'office de l'environnement dans votre ville et

sur votre territoire est quelque chose de normal et nous ne quitterons pas, je le répète votre cité qui est une des plus belle de Corse. Je vous le dis à chaque fois. Donc, nous ne partirons pas.

### **Le Président TALAMONI**

Elles sont toutes belles. N'oublions pas qu'ici nous représentons chacun une parcelle de la démocratie corse et que nous n'avons aucun a priori pour aucune des communes et aucune des régions. Voilà.

La question suivante va être posée par Jean-François CASALTA. Vous avez la parole, cher collègue.

**\* Question n° 2019/O2/094 : Transport des personnes en situation de handicap dans l'extrême-sud et en région ajaccienne posée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »**

### **M. Jean-François CASALTA**

Je vous remercie, M. le Président.

Je constate que cette question orale telle qu'elle est rédigée peut être un peu longue et donc, je me propose de la résumer pour être le plus clair possible...

### **Le Président TALAMONI**

Pour tenir en deux minutes et demie, tout simplement.

### **M. Jean-François CASALTA**

Exactement, c'est mon but, M. le Président, et j'ai bien compris votre souci.

Nous avons eu connaissance par l'intermédiaire d'un transporteur, mais à la limite, peu importe la personne ou la société qui assure ces prestations puisque notre souci, c'est l'intérêt des familles qui se trouvent dans cette situation, nous avons eu connaissance, disais-je, d'une problématique concernant le transport de personnes en situation de handicap depuis leur domicile vers les services d'accueil de jour, notamment et pas seulement, le centre « U stintu » situé à Purtivechju, mais aussi la région ajaccienne qui est concernée.

Les services d'accueil de jour sont des structures qui sont très importantes et qui ont pour but de développer ou maintenir les acquis et l'autonomie des personnes accueillies et faciliter et préserver leur intégration sociale. Ils peuvent mettre en place des articulations entre les différents dispositifs

d'accompagnement et contribuent à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées.

Malheureusement, parfois, comme il n'y a pas beaucoup de SAF sur notre territoire, donc service d'accueil de jour, c'est parfois éloigné de domiciles des personnes en situation de handicap et cela occasionne un surcoût en matière de transport.

Notre Collectivité prend en charge de manière importante ce surcoût par une prestation qui s'appelle la PCH, prestation compensatoire du handicap. Mais il reste parfois, quand les domiciles sont véritablement éloignés des services d'accueil de jour, un reste à charge pour la famille qui est relativement important et qui est de plusieurs centaines d'euros.

Ma question est simple : comment pourrait-on faire, le plus rapidement possible, pour aider encore mieux ces familles et que ce reste à charge dans l'idéal disparaisse complètement ou soit réduit dans des proportions significatives ?

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Comme quoi, on peut parler de chose importante et parfois un peu technique en peu de mots. La réponse de Lauda GUIDICELLI.

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Monsieur le conseiller, cher collègue,

Je vous remercie pour votre question dont le retrait avait pourtant été souhaité lors de la commission permanente.

En effet, votre intervention soulève des problématiques d'ordre juridique et à cet égard, je rappelle que notre Collectivité et la MDPH que j'ai l'honneur de présider, se sont strictement conformées aux plafonds réglementaires en matière de prestation de compensation du handicap, c'est-à-dire 200 €

Sachez, que les usagers ressortant des aires géographiques mentionnées conservent pour autant leurs droits ouverts, les services de la MDPH s'étant assurés du traitement bienveillant de chaque situation.

Aussi, nous avons reçu hier un courrier émanant d'une société de transport souhaitant aborder les points que vous mentionnez dans votre question orale.

J'ai déjà reçu cette société il y a quelques semaines et la directrice de la MDPH d'Aiacciu l'a également reçue le 23 septembre dernier. Un groupe de travail s'est d'ores et déjà constitué pour solutionner la problématique des transports des personnes en situation de handicap dans un souci d'équité humaine et territoriale.

Soyez assuré, monsieur le conseiller, que le Conseil exécutif et la MDPH mettent tout en œuvre pour accompagner dignement les personnes, leurs aidants confrontés à un vécu difficile.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Madame la conseillère exécutive pour cette concision de bon aloi. Nous allons donner la parole à Pierre GHIONGA. Avete a parolla.

**\* Question n° 2019/O2/093 : Station de Vetta di Muru posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica »**

### **M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, chers collègues, ma question peut paraître éloignée de l'actualité, mais vous verrez qu'elle est intimement liée à la pratique du pastoralisme traditionnel qu'il nous faut préserver.

A travers cette question, je suis le porte-parole d'amoureux de la montagne corse qui pensent qu'elle doit rester le domaine du pastoralisme et de la spiritualité et non devenir celui de la performance physique et de l'argent.

J'ai donc eu le privilège de pouvoir randonner jusqu'à Vetta di Muru, à travers le site magnifique des aiguilles de Castiglione et d'U Pulasca.

Vetta di Muru est une station thermale à 1 715 mètres d'altitude, connue depuis l'antiquité, décrite par l'abbé Giustignani au 15<sup>ème</sup> siècle, fréquentée principalement par les gens d'Ascu, du Niolu et de la Pieve de Caccia mais également par tous les corses, elle était réputée soigner de nombreux maux digestifs, des fractures, etc.

La fin du pastoralisme dans ces zones a entraîné son déclin et son quasi oubli. Seuls quelques avertis et passionnés s'y rendent encore.

Nous avons la responsabilité de préserver ce monument naturel par respect pour nos anciens et devoir envers nos enfants.

L'objectif de ma question est de solliciter l'intervention de notre institution dans trois domaines :

1. réaliser un diagnostic architectural afin de débiter une réhabilitation indispensable.
2. analyser l'eau de cette source et découvrir ses vertus thérapeutiques.
3. un avis concernant la toponymie : doit-on dire Vetta di Muru avec un V qui voudrait dire sommet du mur ou bien Beta di Muru avec un B qui voudrait dire boire au mur ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

La réponse par M. SARGENTINI.

**M. François SARGENTINI**

O Sgio Cunsigliere,

Vi ringraziiu pè a vostra quistione chì ci invita à aduprà tutti i mezi per salvà issu locu storicu lasciatu da i nostri antichi.

A Vetta di Muru hè un locu situatu fora di e strade di grande frequentazione di e nostre muntagne, hè un locu di una bellezza strasurdinaria.

Per quessa, ci vole à piglià tutte e misure pussibile pè trasmettelu à e prussime generazione.

Forse un la sapete ma un studiu hè statu fattu da u BRGM pè l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica in lu 2007, precisa ch'issa surgente hè annant'a cumuna d'Ascu è ch'ella ùn hè gestita, ch'ella hè stata utilizata fin'à u XIXesimu seculu per curà malatie di u fecatu è di l'osse, cumè rammintatu indè a vostra intervensione. Ma à u miò parè, chì ci sò ghjuntu, quelli chì ci cullavanu ùn devianu esse tanti malati vistu i sforzi necessarii per salle issa teppa.

Quant'à a tupunimia, pensu senza esse un specialistu chì a vostra prima sugestione hè a bona.

Ò Sgiò Cunsigliere, piglieremu cuntatu cù a municipalità d'Ascu per sapè a situazione amministrativa di stu locu, s'ellu hè di a cumunanza ò pruprietà. Da issa risposta dipenderannu e nostre decisioni, ma sapete chì tuttu sera fattu per salvà è mette in valore issu patrimoniu naturale è culturale di a Corsica.

A ringraziavvi !

**Le Président TALAMONI.**

Cì vole à esse in piena salute per andà à currassi qualà.

**M. François SARGENTINI**

Cì vole à ramintà chè si pò parte dinò di Corscia, da u Niolu.

**Le Président TALAMONI**

La question suivante va être posée par M. LACOMBE. Vous avez la parole.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

Très rapidement, dans le temps qui m'est imparti, je poserai la question qui concerne la gestion des déchets.

Monsieur le Président de l'Exécutif, M. le Président de l'office de l'environnement,

Nous souhaitons, non pas à nouveau ouvrir le débat, mais obtenir des réponses objectives et opérationnelles sur l'un des plus importants problèmes auquel la Corse est confrontée, il y en a certes d'autres, mais celui de la gestion des déchets.

Alors qu'en cette fin d'année 2019, le centre d'enfouissement de Prunelli n'accueille plus qu'une quantité limitée de déchets et qu'il manque 5000 tonnes à Viggianello pour assurer le traitement des déchets résiduels produits par les adhérents du SYVADEC, qu'allons-nous faire pour assurer la collecte et les conditions de salubrité de nos territoires ? Je crois que tous les chiffres sont connus, ont été dits notamment par notre groupe. La majorité territoriale, l'Exécutif ne les ignorent pas, nous nous sommes rencontrés à Corte. Mme la Préfète dans un langage de vérité les a affichés, nous étions tous d'accord, nous sommes conscients de la situation. Les chiffres sont là, ils sont têtus, il y a des tonnes qui ne seront pas traitées à savoir, il manque en 2019 10 000 tonnes, en 2020, il en manquera 80 000 et en 2021, au moins a minima 110 000.

Aujourd'hui, malgré la volonté de la maîtrise publique des installations, il n'y a aucun projet public prêt à démarrer.

Qu'allons-nous faire et comment allons-nous financer l'excédent de déchets de 2020 et plus encore ?

Vous avez proposé deux plans d'actions, je ne reviendrai pas sur celui de 2016, sans pour autant assurer la révision du PPGDND ou élaborer le plan global attendu depuis février 2017. Cela aurait dû être fait à partir de février ou effectif en 2017.

Les travaux du nouveau plan qui incluent les déchets des ménages, du bâtiment et les déchets dangereux, ont seulement débuté en septembre 2019. Nous commençons à peine l'ébauche.

Nous souhaitons connaître avec précision, les résultats régionaux obtenus par la mise en œuvre du premier plan d'actions qui prônait exclusivement le porte à porte en s'opposant à toute autre solution.

Nous souhaitons également connaître les résultats obtenus par la mise en œuvre de la seconde feuille de route d'octobre 2018, qui, reconnaissons-le, se voulait plus ouverte en incluant la réalisation de deux unités de surtri à Ajaccio et Bastia (un pour le grand Ajaccio et un pour le grand Bastia), réalisation qui pourrait être contrariée par le rejet de l'amendement à la loi Elan. Là aussi, encore une difficulté qui n'est peut-être pas de notre ressort, mais à laquelle nous devons faire face. Réalisation qui pourrait également être limitée par le refus de mise en œuvre du CSR. Si nous voulons trier et aller au maximum et avoir le taux le plus élevé, je crois qu'on ne peut pas s'y soustraire.

MM. les Présidents, nous constatons ce jour, que la requête de la Préfète portant sur une proposition de nouveau vote sur le projet privé de Viggianello n'a pas fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour. Nous pensions très sincèrement à avoir à en débattre et à se positionner lors de cette session.

Quels seront les partis pris dans le plan que vous élaborerez sur les projets de Viggianello 2 et de Giuncaggio ?

Le plan entrera-t-il en vigueur avant ou après les prochaines échéances territoriales, parce qu'il y a un temps de réalisation ? Celui-ci intégrera-t-il une bonne fois pour toute la production et l'utilisation du CSR ?

MM. les Présidents, ce sont des questions que l'ensemble des Corses se posent et attendent des réponses enfin claires et définitives.

Cette question ne se veut pas polémique et il ne s'agit pas ici de pointer la responsabilité des uns et des autres, mais je crois qu'il est temps d'avoir des réponses claires. Je vous en remercie.



**Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse par François SARGENTINI. Avete a parolla.

**M. François SARGENTINI**

Merci Président,

Monsieur le Conseiller,

Comme vous le savez, mais chaque fois on revient sur ces questions-là, la problématique posée par la gestion des déchets est un sujet récurrent depuis de nombreuses années.

Si la situation s'est fortement dégradée, on va le rappeler systématiquement, c'est dû essentiellement à des prises de décisions incohérentes, voire à des absences de décisions il y a quelques années, mais nous n'allons pas nous étendre sur ce point.

Notre majorité, dès son arrivée aux responsabilités, a fait voter par notre Assemblée, un plan qui a été largement approuvé et qui est aujourd'hui soutenu et partagé, en ses principes, moyens et objectifs par tous les acteurs institutionnels intervenant dans le domaine des déchets : Etat, intercommunalités et SYVADEC.

Ce plan repose sur des techniques mondialement reconnues et mises en œuvre avec succès, il détermine le nombre de structures nécessaires et fixe des objectifs :

Il repose sur le tri à la source. Nous proposerons au SYVADEC et aux EPCI de faire de l'année 2020, l'année du tri à la source, avec un nouveau renforcement des moyens financiers et humains affectés à son déploiement.

Il repose sur la création de deux centres de surtri : un pour la région de Bastia où les études sont lancées et qui devraient déboucher rapidement. Pour ce qui concerne Aiacciu, après approbation du PLU le 28 novembre, sera lancée la procédure de conception et de réalisation.

Il repose sur des centres de stockage. Il y a des études qui sont en cours sur Moltifau et il faudra très certainement trouver les moyens d'avoir un centre et notamment, je pense, en Corse du Sud. Je voudrais rajouter par rapport à ce point qu'il repose aussi sur la prise en compte du transport par les rails, ce qui renforcera bien sûr nos chemins de fer corses et qui diminuera l'impact environnemental par rapport au transport qui est aujourd'hui effectué par camions. Donc, là aussi nous

prenons en compte des points qui sont extrêmement importants aujourd'hui au niveau de l'opinion.

Il repose aussi sur la création de centres de compostage. Plusieurs existent déjà et d'autres sont en création dans le cadre du plan du SYVADEC, je crois entre sept et huit centres de compostage sont prévus.

Il prévoit la révision du PTPGB pour 2021 qui prendra en compte les dernières évolutions réglementaires ainsi que la mise en étude de certaines techniques de traitement telles que prévues dans le plan.

Il prévoit, bien sûr, et c'est un sujet qui aujourd'hui arrive en discussion et qui ne l'était pas : la montée en puissance de l'économie circulaire, avec une proposition d'amendement spécifique à la Corse, travaillée en concertation avec les trois députés de la Corse, solidaires de notre majorité territoriale. Nous solliciterons bien sûr le soutien des autres parlementaires corses dans le cadre de la future loi sur l'économie circulaire qui sera examinée à partir de novembre prochain.

A travers ces engagements, nous avons pleinement fait face à nos responsabilités et sommes allés bien au-delà de la compétence qui nous est reconnue par la loi qui se limite à la définition du plan, en soutenant les intercommunalités compétentes pour la collecte dans la mise en œuvre du tri et en nous impliquant aux côtés de l'Etat et du SYVADEC, compétent en matière de traitement des déchets, pour régler les problématiques difficiles soulevées par ce sujet.

Ceci étant rappelé, il est clair que la période transitoire évaluée à trois ans avant la phase de plein régime du plan - diminution des déchets entrant dans l'île et économie circulaire, tri à la source généralisé, sur-tri dans les deux usines prévues à cet effet, stockage des déchets ultimes dans des centres totalement sécurisés au plan environnemental et sous maîtrise publique - est une phase de grandes difficultés.

Elle prévoit :

- la fin de Vighjaneddu ;
- la fin programmée de Prunelli et demande de stockage limité à 43000 tonnes ;
- le site de Tallone fermé ;
- l'impossibilité rappelée par l'Etat d'exporter ;
- et l'existence très importante d'excédents de déchets sans exutoire ni possibilité de stockage.

Pour identifier un chemin, il faut procéder par élimination.

Je vous pose la question, avez-vous une solution miracle ? La réponse est connue. Personne n'en a.

Je vous pose la question, vous satisfaisez-vous d'un système dans lequel le traitement des déchets et leur stockage seraient assurés par un ou deux opérateurs privés à Vighjaneddu ou à Ghjuncaghju ou ailleurs, qui seraient, dans ce secteur éminemment sensible, en situation de monopole ou de duopole ?

Le Conseil exécutif et la majorité territoriale disent clairement non à cette perspective et je vous renvoie à la lecture de notre communiqué du 4 octobre 2019, publié au lendemain de la décision du tribunal administratif, relative au site de Ghjuncaghju.

Pour éviter cette perspective, il nous faut réussir à identifier des sites qui seront gérés par le public et entreront en fonction au plus vite, ce qui permettra aux sites existants d'avoir la certitude que la période de transition en est véritablement une. C'est le travail que nous avons engagé qu'il faut soutenir, sauf à soutenir objectivement l'option de la gestion privée du traitement des déchets.

Cette garantie apportée et il en est une deuxième à apporter, celle que tous les acteurs conjuguent leurs efforts pour déployer au mieux et au plus vite le plan.

Enfin, dans ces conditions, il restera à définir, en concertation avec tous les acteurs, les modalités de gestion des excédents de déchets pendant la période transitoire.

C'est le sens des démarches et des réunions que nous avons initiées et que nous poursuivrons dans les prochains jours avec tous les acteurs de la gestion des déchets.

Ce chemin est le seul possible et vous le savez. L'intérêt général, l'intérêt de la Corse et des Corses nous commandent de travailler tous ensemble à construire ce modèle et à le rendre opérationnel au plus vite.

Voilà, Monsieur le conseiller, quelles sont nos propositions qui, je le pense, permettront d'apporter des solutions sur cette question.

Je vous remercie. Excusez-moi si j'ai été un peu long, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Un peu long, oui, mais c'est vrai que c'est une question d'actualité importante. Mais il faut essayer de tenir dans le temps qui nous est imparti.

La question suivante doit être posée par Marie SIMEONI. Vous avez la parole.

**\* Question n° 2019/O2/098 : Plan de lutte contre la précarité posée par Mme Marie SIMEONI, au nom du groupe « Corsica Libera »**

### **Mme Marie SIMEONI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, chers collègues,

20 % de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Ce chiffre résume bien la situation de notre pays et la précarisation de notre société.

Au-delà de ce chiffre symbolique, il est avéré qu'une personne qualifiée de pauvre vit entre 11 et 13 ans de moins qu'une personne plus aisée. Aussi, il est de même avéré que la pauvreté touche de plus en plus les enfants...

### **Le Président TALAMONI**

Pardon, excusez-moi. Là, on vous entend mal, il faudrait que vous parliez plus près du micro.

### **Mme Marie SIMEONI**

Excusez-moi.

Les pauvres restent pauvres de génération en génération ! Il est aussi avéré que les pauvres sont moins diplômés que les personnes plus aisées, ce qui entraîne un handicap dans l'accès à l'emploi. La défaillance de l'éducation nationale dans ce constat est prégnante ! Vous en conviendrez.

La pauvreté est donc un problème politique majeur qui touche une grande partie de notre population. Notre Assemblée a voté le 31 mars 2017 un plan de lutte contre la précarité ambitieux afin de tenter de résoudre cette problématique. Toutefois, depuis de nombreux indicateurs et l'actualité récente démontrent que la précarité est protéiforme et s'accroît d'année en année.

Cette donnée questionne donc notre modèle économique et le modèle de société que nous voulons pour notre pays.

Dans le même sens, nous héritons de choix au plan national qui pèsent sur notre pays en matière de chômage et de précarité. C'est par exemple le cas concernant la dernière réforme de l'indemnisation des personnes privées d'emploi. Cette réforme imposera à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour prétendre à une indemnisation, 6 mois de travail à taux plein, contre 4 mois auparavant.

Il me paraît aussi nécessaire de simplifier l'articulation des dispositifs en vigueur, plan national, plan de lutte contre la précarité, plan intercommunal, plan communal, afin de simplifier le travail des associations qui portent les actions au quotidien et qui sont perdues dans ce mille-feuille administratif.

Il faut pour rationaliser, afin d'être plus efficaces et efficients dans notre conduite, qu'une coordination de la gouvernance soit établie par un seul chef d'orchestre.

Enfin et j'en terminerais avec ce point, il nous faut comme dans de nombreux autres sujets des données fiables et consolidées.

Vous l'aurez compris Monsieur le Président, nous sommes en accord avec la mise en œuvre du « plan Précarité », plan ambitieux, politiquement fort. Il place la précarité comme enjeu national en Corse. Toutefois, les choses évoluent et l'actualité nous le rappelle.

Je vous demanderais donc suite au vote de notre « plan Précarité », quelle stratégie envisagez-vous pour mettre en œuvre ce plan ? Et au regard des nouveaux éléments, quelle solution avons-nous pour répondre au fléau de la précarité ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. La réponse du Conseil exécutif et c'est Bianca FAZI qui va répondre.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

Ma réponse sera un peu longue, le sujet étant assez important.

Madame la Conseillère,

Je vous remercie vivement pour cette question qui me permet de présenter un bilan, de proposer une rétrospective, de valoriser ce qui est porté, et ce qui existe, et peut-être dont on ne parle pas suffisamment. On entend encore trop souvent, je pense, le fait que les choses n'avancent pas, que rien ne se passe, que les projets ne sortent pas.

Madame la conseillère, vous et moi, et tous les membres de cette Assemblée savons que 70 rapports ont été votés entre janvier et octobre dans le domaine social : ils sont soumis au vote chaque mois et pour la plupart, votés à l'unanimité.

Nous savons que parmi ces rapports, nous avons adopté en faveur des plus précaires, des plus vulnérables, des projets majeurs.

Le nouveau règlement des interventions du social, c'est un véritable levier d'appui et de soutien aux projets associatifs en particulier, a été adopté. Son budget est passé de 900 000 euros à 1,4 millions en 5 ans, près de 80 projets sont soutenus chaque année à ce titre. Les associations travaillant au contact des plus vulnérables sont soutenues, qu'elles œuvrent pour l'alphabétisation, pour l'accès aux droits, contre l'isolement, ou dans la distribution alimentaire. Je vous rappelle les axes de ce règlement, Madame la conseillère : soutien aux plus vulnérables, lien social et cohésion sociale, valorisation du bénévolat, innovation sociale.

Le financement de l'aide alimentaire aura augmenté de 100 000 euros entre le budget 2018 et le budget 2020 que je vais prochainement présenter.

Le dispositif de fin d'année, les primes dites de « Noël » comme on les appelle, a été doté de 150 000 euros de plus depuis 2018. Les règlements des aides du social, présentés par chapitre depuis le début de l'année, ont permis des avancées majeures dans toutes les politiques publiques du champ social : augmentation du montant annuel des secours urgents adultes, capacité des territoires à débloquent des aides alimentaires immédiates, développement des aides techniques en direction des personnes âgées sur tout le territoire... Le nombre d'établissements habilités à l'aide sociale, c'est-à-dire la prise en charge des frais d'hébergement en établissement des personnes âgées les plus pauvres, a augmenté depuis 2018, avec de nouvelles places habilitées, en particulier sur le Cismonte, qui en était déficitaire. Six logements à destination des femmes victimes de violence ont été sanctuarisés par la mise à disposition du patrimoine de la Collectivité de Corse. Les services de Protection Maternelle et Infantile ont été renforcés sur le territoire avec des recrutements supplémentaires de ressources médicales et paramédicales, car il est indispensable que nous renforçons nos actions de prévention. La littérature scientifique, mais aussi nos expériences sur le terrain, nous montrent clairement que c'est l'accompagnement apporté chez le tout petit enfant, et même en période prénatale qui fait la différence.

Les centres de planification et d'éducation familiale, sont en train d'être restructurés, car je porte le projet que toute femme, sur tout le territoire et cela rejoint les éléments développés sur l'autre question orale relatives aux femmes et à la ruralité, donc, puisse accéder à un avortement médicamenteux gratuitement et anonymement. J'aurais pu vous répondre, Madame la Conseillère, plus simplement en vous indiquant que 80 % des fiches actions du Plan Précarité sont d'ores et déjà engagées ou mises en œuvre, que la Collectivité de Corse intervient sur l'ensemble des axes de ce plan.

Sur l'axe logement, l'adoption en septembre, du nouveau règlement des aides au logement en est l'expression. La convention d'objectifs et de moyens à venir avec l'OPHCC en est une autre.

Sur la précarité étudiante, deux rapports présentent de nouveaux dispositifs d'aides à destination des étudiants en situation de précarité, fruit d'un travail conjoint entre la DGA en charge du social et la direction de l'enseignement supérieur.

Sur l'axe santé que je suis plus attentivement encore, les dispositifs d'appui financier aux maisons de santé pluridisciplinaires sont présents, un groupe de travail qui porte l'expérimentation du bus santé en Plaine Orientale est actif, les groupes de travail issus des assises de la santé sont installés, un dispositif d'appui complémentaire sur l'exercice coordonné des professionnels de santé sera présenté d'ici janvier 2020.

Bref, je ne veux pas faire ici un catalogue, mais je souhaite, prendre le temps de rappeler que la feuille de route que j'ai présentée en juillet 2018, s'incarne dans l'action, se traduit par des projets, se développe à travers une offre de service renouvelée, avec le souci constant de lutter contre la Précarité. Il faut sortir d'une posture d'impuissance et de constat, c'était, je crois, l'introduction d'U prughjettu suciale, en 2018. Il faut sortir aussi de la litanie du chiffre. 20 % de personnes vivent sous le seuil de pauvreté.

Que représente ce pourcentage ? Qui sont ces personnes ? Où vivent-elles ?

Ce 20 % ne renvoie pas à une réalité monolithique, il renvoie à une réalité contrastée sur le plan social. La précarité touche plus fortement les familles monoparentales, et une forte disparité territoriale, un taux de pauvreté bien plus fort en Plaine Orientale et en Balagna où l'on dépasse les 23 %, plus encore sur certaines communautés de communes où l'on frôle les 30 %.

C'est pourquoi, je ne veux pas opposer les différents niveaux d'interventions. Le travail des communes et des intercommunalités est important,

celui des associations sont plus que jamais nécessaires La Collectivité de Corse doit être présente à leurs côtés, en soutien technique et financier. C'est le travail de l'ensemble des directions de la DGA sociale et la DGA de l'aménagement avec laquelle nous structurons, au sein de la Collectivité, des points d'entrée uniques à destination des associations comme des communes.

Je ne parlerai pas de mille-feuille administratif, je parlerai de missions respectives et de subsidiarité.

Vous soulignez également, et j'en terminerai, le besoin d'articulation des démarches et des dispositifs entre l'Etat et la Collectivité de Corse. Je rappellerai simplement 2 dates, le Plan Précarité de la Collectivité de Corse adopté en mars 2017, la Stratégie Pauvreté portée par le gouvernement en 2019. Depuis 2018, la Collectivité de Corse, chef de file de l'action sociale est en ordre de marche. Le réseau des acteurs sociaux a été lancé en octobre 2018 Notre rôle de chef d'orchestre nous l'assumons, nous l'assurons et nous continuerons à le soutenir sans faillir.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La question suivante va être posée par Pierre POLI, au nom du PNC.

**\* Question orale n° 2019/O2/096 déposée par M. Pierre POLI, au nom du groupe "Partitu di a Nazione Corsa" : Implantation d'un nouvel établissement secondaire - lycée général et technologique - sur le bassin de vie ajaccien.**

### **M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Madame la Conseillère exécutive en charge de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'action culturelle, du patrimoine culturel et de l'audiovisuel,

Selon les données du rectorat, l'académie de Corse comptait 7 151 élèves inscrits dans les lycées généraux, technologiques et professionnels pour l'année 2018.



Parmi ces élèves, la moitié sont inscrits au sein des huit établissements généraux, techniques et professionnels de Corse-du-Sud.

Si nous observons l'évolution du nombre d'élèves inscrits en Corse-du-Sud au sein des lycées, ces chiffres ne cessent d'augmenter à chaque nouvelle année scolaire.

En effet, il y avait 2 808 élèves - toutes sections confondues - inscrits au sein des lycées généraux et technologiques de Corse-du-Sud en 2013, contre 3 202 en 2018.

Ajaccio et son bassin de vie constituent le principal territoire concerné.

Ainsi, malgré l'implantation de 6 établissements sur Ajaccio, il apparaît, aujourd'hui, que lesdits établissements ne suffisent plus à absorber le nombre d'élèves inscrits.

Ces faits se confirment, d'année en année, avec l'accroissement régulier du nombre d'habitants sur Ajaccio et sur son bassin de vie, que l'on appelle plus prosaïquement « le Grand Ajaccio ».

Les administrés de la commune dont je suis maire me font régulièrement remonter leurs préoccupations quant à cette problématique.

On me parle ainsi d'élèves trop nombreux dans les classes de seconde, première, terminale, avec des statistiques allant parfois jusqu'à 35 élèves inscrits par classe.

Cela, vous en conviendrez, ne peut que nuire au bon fonctionnement de l'enseignement prodigué.

Aussi, Madame la Conseillère, sachant que vous et vos services êtes régulièrement mobilisés sur cette problématique, je désirerais savoir si l'implantation prochaine d'un nouveau lycée général et technique est envisagée dans la région ajaccienne ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. La réponse de Josépha GIACOMETTI, vous avez la parole.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Conseiller, merci pour votre question,

Anticipant l'ouverture du nouveau collège du Stilettu, notre Collectivité a procédé, comme vous le savez, au cours de l'année 2018, à une étude relative à la sectorisation des collèges du « Grand Aiacciu » et pour le secteur de Bastia également.

Ces travaux ont permis à notre Assemblée, lors de la session de décembre 2018, d'approuver la révision de la sectorisation.

Au regard de la forte pression démographique que vous évoquez dans la région ajaccienne, l'étude a également démontré que la mise en service du collège du Stilettu, qui a été simplement, vous le savez, la bascule du collège des Padule, offrait une augmentation de la capacité d'accueil limitée à 200 places seulement et que la resectorisation des autres collèges ne permettrait de gérer les flux que pendant quelques années.

En effet, au regard des éléments dont nous disposons, ressortant de l'étude conclusive que j'avais eu l'occasion de vous présenter, des tensions devraient apparaître dès 2022-2023 dans certains collèges, y compris au Stilettu.

La poursuite prévisionnelle de la croissance de la démographie que vous avez évoquée, commande d'ores et déjà d'étudier, la construction d'un nouveau collège. Néanmoins, en même temps, et de façon induite, se pose également la question du nombre de lycéens domiciliés dans le périmètre d'Aiacciu qui augmente de fait également.

Dans ce contexte évolutif, nous avons souhaité engager dans les meilleurs délais une étude globale en vue de disposer d'un éclairage d'ensemble et de propositions étayées.

Cette étude a été commandée sur l'opportunité d'implantation de nouvelles infrastructures d'enseignement à horizon 2027 pour le « Grand Aiacciu » et débutera dès le début de l'année 2020. Elle sera multiple puisque nous n'avons pas voulu nous contenter de l'implantation mais bien évidemment de la prévision démographique, des lignes de transport, de l'accueil des élèves, de l'attractivité des structures pédagogiques et de leur dimensionnement, et également, bien entendu, de la localisation.

D'une durée de six mois, ces travaux se décomposeront de la manière suivante :

- réalisation de l'état des lieux actualisé des données de cadrage afférentes au traitement du dossier et mise en perspective à partir de divers scénarii ;

- étude de la faisabilité d'un nouveau collège ou d'une cité scolaire, puisque j'ai évoqué également la question du lycée, cité scolaire certainement, en prenant en compte l'existant puisqu'il faut avoir, après, des notions d'équilibre ;

- une étude spatiale et environnementale conduisant à la proposition de lieux d'implantation les mieux adaptés, y compris en envisageant un regroupement, je l'ai dit, par cité scolaire ;

- définition du type d'établissement en incluant, dans la réflexion, l'hypothèse de mise en réseau, mais j'aurai l'occasion d'y revenir, des lycées polyvalents. Et la nécessité aussi, nécessité absolue, parce que vous savez aussi que cela appartient à notre ADN politique, nous sommes attachés aussi au maintien dans les cœurs de villes d'une activité et d'une vie au centre. Je dis cela pourquoi ? Je dis cela dans l'optique de la nécessité aussi de travailler avec les établissements du cœur de ville dans le maintien de leur attractivité pour ne pas créer des déséquilibres que, par ailleurs, nous dénonçons.

Dans la conduite de l'étude, le consultant mènera également des réunions évidemment de consultation et de concertation avec les partenaires institutionnels, avec l'ensemble des communes, et donc des maires, et produira et présentera périodiquement des rapports en relation étroite avec les services de la Collectivité qui en assureront le pilotage. Donc, bien évidemment, notre Assemblée sera régulièrement concernée.

Ce rapport final sera produit dans les délais impartis pour un cahier des charges exigeant, pour une présentation d'un rapport global à l'automne 2020.

J'ajoute que, sur ce sujet, ce sera élargi à la Corse, puisque dans la continuité du PPI, nous aurons l'occasion de revenir sur la modernisation de l'ensemble de nos EPLE, mais j'y reviendrai par ailleurs.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La question suivante doit être posée par Antoine POLI, pour le groupe Andà per Dumane.

\* **Question orale n° 209/O2/091** déposée par M. Antoine POLI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Développement de la filière LAUZE en Corse.**

**M. Antoine POLI**

Merci, M. le Président.

Avant ma question, je voudrais juste dire deux petits mots.

Je voudrais vous faire remarquer que le mois dernier, nous avons voté à l'unanimité une motion que j'avais déposée sur la réduction des déchets et notamment sur la réduction du papier.

Je peux constater qu'aujourd'hui, nous avons de nouveau de nombreux documents qui nous sont remis, aucun n'est imprimé en recto-verso.

Je sais qu'au niveau des déchets, les communautés de communes qui ont la compétence « collecte » sont souvent montrées du doigt et je me dis que quand même, l'Assemblée de Corse devrait donner l'exemple et dans ce domaine, le chemin est encore long... Tamanta strada...

Pour en revenir à ma question, elle porte sur le développement de la filière « lauze » en Corse.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Au début du mois d'Octobre une émission était consacrée à la lauze et elle débutait avec cette question « nos toits en lauzes, tels que nous les connaissons, sont-ils voués à la disparition ? »

En effet la situation est critique sur ce secteur tant au niveau des carrières qui assurent l'approvisionnement, qu'au niveau de la formation qui permet la construction de toit en lauzes.

Aujourd'hui il ne reste plus qu'une seule carrière de lauzes en Corse et cette dernière ne dispose plus que d'une durée d'exploitation de 10 ans. Nous sommes dans ce secteur sur un taux d'importation à 90 % alors que de nombreuses carrières potentielles existent en Corse.

Cette raréfaction des carrières s'explique par la difficulté liée à l'ouverture de celles-ci notamment sur l'accès au foncier, la constitution du dossier ICPE et l'enquête publique.

Concernant l'aspect formation, de nombreux couvreurs exercent actuellement sans formation ; ce qui entraîne des malfaçons et une obligation de refaire un travail déjà facturé. Or, nous pourrions remédier à cela car l'association Promolauze a déjà obtenu un accord du CFA pour mettre en place des formations liées à la lauze.

Je voudrais en profiter pour féliciter l'association Promolauze qui effectue un travail remarquable depuis de nombreuses années et saluer la présence parmi nous de M. GUILLEMIN, technicien de cette association.

Comme vous pouvez le constater, nous avons en Corse toutes les compétences nécessaires afin de développer la filière lauze. Cependant celle-ci est toujours au point mort.

Afin de faire évoluer ce dossier, j'avais d'ailleurs déposé une motion avec demande d'examen prioritaire lors de la session des 30 et 31 mai 2018. L'examen prioritaire n'avait pas été retenu et cette dernière avait été renvoyée en commission. Dans l'impossibilité de venir la défendre à la commission du développement du 19 juin 2018, elle a été une nouvelle fois renvoyée devant la commission du développement qui s'est tenue le 17 juillet 2018. Lors de cette réunion, il a été décidé que cette motion nécessitait une étude approfondie par les services.

Cela fait maintenant plus d'un an et ni la motion, ni un rapport sur la lauze ne nous ont été présentés. Ce secteur a besoin de réponse rapide Monsieur le Président, c'est pourquoi je souhaiterais savoir si les services ont commencé à travailler dessus ? Et qu'en est-il de la motion que j'ai déposée il y a maintenant plus d'un an ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Une question effectivement très importante, c'est Jean-Christophe ANGELINI qui va y répondre.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci Monsieur le Président.

Chers collègues,

Merci à Monsieur POLI pour cette question,

J'y réponds, non pas simplement au titre de l'ADEC mais au nom du Conseil exécutif en général, puisque, comme il l'a dit lui-même, cette stratégie « lauze » dépend du Conseil exécutif de façon générale et de deux ou trois conseillers en particulier sous l'autorité du Président.

Alors, rapidement, quelques éléments factuels et des réponses plus politiques. La demande de structuration de la filière lauze en Corse s'appuie, malheureusement, à ce jour, sur une étude qui a été réalisée par l'ADEC en 2006.

Cette étude mettait en exergue les potentialités de la filière au travers d'une démarche fondée sur un certain nombre d'axes stratégiques que vous connaissez, Monsieur le Conseiller, mais que je rappelle brièvement à notre Assemblée : structuration, formation, labellisation, promotion, réouverture et soutien.

Structuration de l'ensemble de la filière, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le seul interlocuteur, et bien heureusement, étant, et vous l'avez dit, la structure associative Promolauze à laquelle nous voulons aussi, rejoignant le vôtre propre, rendre hommage et, notamment bien sûr à monsieur GUILLEMIN, dont nous connaissons tous l'implication, le degré d'engagement et la densité, je dirais, sur ce plan-là. Il serait pour nous opportun, et je pense que Promolauze et l'ensemble des acteurs en seraient d'accord, de fédérer l'ensemble des valeurs et des intervenants de la chaîne dans le cadre, pourquoi pas, d'une structure professionnelle, type syndicat ou fédération. Nous en reparlerons.

Deuxièmement, formation, en lien notamment avec les services pilotés par Josepha Giacometti, des couvreurs et des nouveaux entrants au travers de formations de perfectionnement, donc, dans le cadre de chantiers pilotes ou de la mise en place d'un CAP auquel nous travaillons de manière précise « couverture classique ».

Labellisation, nous en parlions pas plus tard qu'hier avec Jean BIANCUCCI qui connaît bien le sujet, qui a réuni les acteurs de manière assez large à Cuttuli ces dernières semaines. Il s'agit, sur le modèle qui a été fait dans d'autres secteurs, de labelliser le métier au travers, pourquoi pas, d'une charte professionnelle des savoir-faire.

Promotion, bien sûr, des métiers de couvreurs et de cliveurs, réouverture, non pas simplement de grandes carrières mais également de micro-carrières afin de privilégier un approvisionnement qui soit local. Et enfin, soutien de la demande au travers d'une intervention publique qui serait bien sûr technique et/ou de nature financière.

Pour faire suite à votre demande précise et au dépôt de votre motion qui nous a permis aussi d'éclairer d'un jour nouveau la problématique déjà ancienne de la filière lauze, en 2018 les professionnels du secteur avaient déjà commencé à se rapprocher de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Corse, dite régionale ou territoriale, pour relancer une action de développement de filière.

Des propositions ont été élaborées et présentées à l'ADEC. Avant toute instruction nouvelle et administrative, il a été souhaité par l'ensemble du Conseil exécutif, que les données de 2006 puissent être actualisées et que nous puissions disposer d'une vision à jour des enjeux et du poids potentiels et réels de la filière.

L'actualisation de l'étude, Monsieur le Conseiller, et les données nous ont été adressées le mois dernier.

Aujourd'hui, il convient donc, de manière très opérationnelle, que nous nous positionnions ensemble sur un éventuel plan pluriannuel de relances sectorielles. C'est clairement notre souhait, notre volonté politique.

Celui-ci ne pourra s'appuyer, d'une part, que sur une profession structurée qui souhaiterait donc se fédérer au travers de l'ensemble de ses acteurs et, d'autre part, sur un projet commun qui intégrerait l'ensemble des composantes de la filière depuis l'approvisionnement jusqu'à la pose ultime. Une réunion à cet effet est prévue le 4 novembre prochain entre les services de l'ADEC, Promolauze et la CRMA, avec bien sûr l'ensemble des services et directions concernés au sein de la Collectivité.

Il me paraît souhaitable, au regard notamment de la question que vous venez de poser, et dans la mesure bien sûr de vos souhaits et disponibilités, que vous y soyez vous-même convié, ce qui serait pour nous une plus-value indéniable. Aussi bien sûr, dans un souci d'équité, et en dépit du fait qu'il s'agit d'une première réunion essentiellement technique, qu'un représentant au moins par groupe de notre Assemblée soit associé, de façon à ce que notre démarche articule l'assemblée délibérante et le Conseil exécutif, ainsi que celles et ceux qui sont directement intéressés par ce dossier.

Nous vous ferons tenir plus précisément les modalités pratiques de cette réunion.

J'ajouterai pour conclure, et dans le respect que nous devons aux modalités et aux formalités d'instruction des dossiers, que l'ADEC s'est vu destinataire ces dernières semaines pour ne pas dire ces derniers jours, d'au moins deux dossiers d'entreprises stratégiques dans le domaine des carrières, de l'extraction et de la réhabilitation d'un certain nombre de ressources anciennes.

Nous aurons l'occasion d'en reparler, mais nous assistons, y compris sur le terrain de l'entrepreneuriat privé, à une forme de regain et de relance d'activité dans ce domaine-là.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Je rappelle quand même les temps de parole, même quand il s'agit de questions importantes, il faut essayer de s'y tenir. Là, on est au double, quand même, du temps de parole normal.

### **Le Président SIMEONI**

M. le Président, avec votre autorisation, comme notre collègue m'a gentiment titillé sur l'absence de suite donnée à sa motion, je voudrais lui répondre en quelques mots.

Pour vous dire, Caru amicu, qu'aussitôt votre motion votée, nous l'avons cosignée et envoyée avec le Président. J'ai fait deux notes de service :

Une note à l'attention de François SARGENTINI, Président de l'Office de l'environnement, suivie de la motion sur la production et la gestion des déchets papier, pour l'intégrer dans notre vision globale.

Deuxièmement, une note à l'attention de M. Jean PINELLI, qui est là d'ailleurs je crois, Directeur général adjoint en charge du patrimoine de la Collectivité, lui disant : « Vous trouverez, ci-joint, un exemplaire de la délibération visée en objet. Celle-ci prévoit que la Corse devienne un territoire pilote en matière de production et de gestion des déchets papier », je reprenais la synthèse de votre motion et je disais donc à mon DGA « Je vous saurais gré de bien vouloir veiller à faire appliquer cette délibération par la mise en place d'une équipe-projet si nécessaire ».

Et je vous indique enfin que j'ai bien conscience, et nous avons conscience que la Collectivité de Corse doit s'efforcer d'être exemplaire en la



matière, que la fusion a conduit à intégrer trois collectivités qui étaient dans un état très hétérogène d'un point de vue de la gestion de nos propres déchets, que nous avons lancé une AMO qui va nous permettre d'unifier le système et de le tirer vers le haut, et j'espère que cela produira très rapidement ses effets.

Tamanta strada, mais comme le disait l'autre « les plus longues marches commencent par un pas », et nous l'avons fait ensemble grâce à vous. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, la question suivante va être posée par Mattea CASALTA, pour le PNC.

J'appelle à la fois les collègues de l'Assemblée de Corse qui posent les questions et les membres de l'Exécutif qui répondent à rester dans les temps de parole impartis.

Merci.

**\* Question orale n° 2019/O2/095 déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : Patrimoine et savoir-faire**

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Président. Je pense que ce sera rapide, effectivement, Jean-Christophe ANGELINI ayant en partie répondu à la question que je souhaiterais poser. Il s'agit à nouveau de la lauze, patrimoine et savoir-faire.

M. le Président du Conseil exécutif,

Mme la Conseillère exécutive en charge du Patrimoine,

Lors de la dernière mandature, je vous interrogeais sur les mesures prises pour préserver notre patrimoine. Je pensais alors aux fontaines, notamment celles situées en bord de routes qui ont quasiment toutes disparu, aux moulins, aux fours des villages...

Aujourd'hui, je souhaiterais mettre en avant la problématique des savoir-faire qui, de plus en plus, disparaissent.

Pour exemple, je parlerai du travail de la pierre sèche et de la lauze.

En effet, comment pourrions-nous envisager l'avenir de notre pays sans soutenir ce qui a fait notre histoire et qui donne à nos paysages cette spécificité que nous revendiquons sans cesse ?

Les matières premières utilisées par ceux qui perpétuent ces savoir-faire ne sont déjà quasiment plus issues de notre production locale.

Pour ce qui concerne la lauze et selon l'association Promolauze, il ne reste plus qu'une seule carrière en Corse. Le reste provient en grande partie de Gènes, d'Argentine ou de Grèce et n'est, qui plus est, apparemment pas de même niveau qualitatif.

Quant à la pierre sèche, elle est trop souvent importée, faute de production locale suffisante.

Je sais bien que certaines filières - et Jean-Christophe ANGELINI nous en a donné une précision plus que certaine - que nous souhaiterions plus dynamiques peinent à trouver une activité économique suffisamment satisfaisante. Mais, pour autant, doit-on se résigner et accepter que nos références ancestrales soient définitivement abandonnées ?

A l'instar de la défense de notre langue, du foncier, de notre peuple, cette question est, me semble-t-il, fondamentale.

Ainsi, Mme la Conseillère exécutive, que pourrait-on envisager pour sauvegarder, développer, valoriser et promouvoir ces savoir-faire ancestraux qui constituent l'un des socles de notre histoire et de notre peuple ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Josépha GIACOMETTI-PIREDDA en trois minutes et demie.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci. C'est entendu, M. le Président. Je vais même essayer de faire plus court.

Puisque, vous l'avez dit, Mme la Conseillère, merci pour votre question qui est un peu plus large, mais effectivement, Jean-Christophe ANGELINI avec lequel nous travaillons sur ce sujet, a répondu en partie à la question qui démontre en fait que le patrimoine ne peut se résumer à la conservation des vestiges qu'on a trop tendance à figer dans le passé, mais qu'il est aussi une filière économique qui a une forte valeur symbolique, qui est un facteur de développement économique

très fort par les emplois directs qui lui sont rattachés. La filière du patrimoine, comme je le disais, ne se résume pas à l'accueil dans les monuments, les musées, à l'étude, à la gestion et à la conservation, mais s'élargit aux emplois indirects générés par un secteur et des filières à valoriser.

Il y a un véritable travail de diagnostic, puisque je vais du coup un peu plus développer sur l'autre aspect de la question, qui a été établi pour la préservation du patrimoine immatériel et matériel (puisque savoir-faire et bâti) pour connaître les véritables retombées du secteur. Et une étude a été lancée sur ce sujet.

Il y a eu également un travail d'inventaire, puisque nous nous engageons, comme je l'avais annoncé dans la feuille de route qui avait été présentée, une reconnaissance du label patrimoine corse, puisque vous y faites référence. Tutti l'elementi, ch'elli sianu frani, palmenti, funtane, fussone, canalette sò veramenti ripresentativi di a nostra cultura, mà ùn ponu esse intese à u sensu di monumenti storici è dunque devenu truvà una ricuniscenza chì ci permetterà d'avìà una ricuniscenza di stu patrimoniù quì ch'eu mi riccusu di chjamà « petit patrimoine ». A mè, ùn mi cunvene micca.

Dunque ci sarà una ricuniscenza ind'è a ricerca di stu « label patrimoine corse » è ghjè un travagliu chì ghjè iniziatu, è speru, ind'è i prussimi mesi putè presentà lu.

U pianu d'azione dinò incu l'Università : le plan d'action avec l'Université sur le volet scientifique par une convention que nous établissons avec l'Université et le FabLab pour l'accueil aussi en résidence d'artisans, pour valoriser leur travail et valoriser les filières.

L'obtention du label patrimoine, je l'ai dit.

Dans le plan d'action également, nous avons, concernant la filière lauze, la relance de la formation, travail avec le CFA 2B, travail avec la Chambre des métiers et de l'artisanat. Et j'en profite moi-aussi pour saluer Promolauze et M. GUILLEMIN, parce que c'est un travail précieux. Il y a des hommes pour transmettre ces savoir-faire et il y a une volonté de relancer ces filières.

Donc, il s'agit de définir aussi le plan d'action dans nos propres contrats d'entretien, puisque la Collectivité de Corse finance de 50 à 80 % certains bâtiments qui doivent être restaurés. Il y a aussi là une perspective de développement, puisque quand nous finançons de 50 à 80 %, nous pouvons établir des contrats d'entretien et de restauration des toits en lauzes et des édifices en pierres sèches. Donc, c'est une des voies qui est aussi explorée.

Pour la structuration de la filière, la stratégie de dynamisation, je l'ai dit, pour la lauze, s'implique aussi, et des échanges ont déjà eu lieu : j'évoquais le CFA, la Chambre des métiers. Mais des discussions s'entament également avec les lycées professionnels.

Concernant l'ensemble des métiers du patrimoine, puisque vous l'avez élargi, nous menons, avec les chambres consulaires, au travers du service Corsica Orientazione, pour l'année 2020, une campagne de valorisation de ces métiers. Donc, il y aura des focus sur ces métiers et sur la nécessité de relancer l'information dans ces métiers tout au long de l'année 2020.

J'ai, de plus, déjà développé des partenariats avec les architectes et les paysagistes, puisqu'il y a aussi un guide des bonnes pratiques à élaborer, nous y travaillons également avec l'Agence de l'urbanisme, qui participent déjà à notre réflexion.

Dunque, di sicuru, l'avete dettu, una nuzione di sensu per u nostru territoriu è per ciò chì ci face dinò populu.

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Bien. Donc il y a une question de Pierre-José FILIPPETTI au nom du groupe Corsica Libera. Vous avez la parole pour 2'30.

**\* Question orale n° 2019/O2/086 déposée par M. Pierre-José FILIPPETTI, au nom du groupe "Corsica Libera" : Irrigation vallée de Grossa.**

### **M. Pierre-José FILIPPETTI**

Je vous remercie.

Cari Prisidenti, Cari cullegghi,

En 1996, était construit le barrage de l'Ortolo pour satisfaire aux besoins agricoles de la vallée mais également du plateau de Cauria et de la vallée de Tizzà.

En 2011, soit quinze ans plus tard, seul 5% de ses réserves étaient utilisées pour l'irrigation !

Après moult difficultés, différentes mobilisations, en 2013 ont commencé les travaux pour l'irrigation de Tizzà ; ce qui est réalisé aujourd'hui.

Seulement tout n'est pas encore accompli, puisqu'il reste encore la Vallée de Grossa à irriguer.

Plusieurs réunions ont eu lieu, soient publiques ou de travail, réunions sur place également.

Aussi, Monsieur le Président, pourriez-vous nous préciser l'avancée de cette réflexion sur l'irrigation de Tizzà, les contours du plan d'irrigation, le dispositif envisagé et le calendrier prévu ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

### **M. Xavier LUCIANI**

O Sgiò Presidente, car'amicu

A vostra dumanda entre in u saccone di tant'altre dumande à prò di u sviluppu agriculu. Siatene ringraziatu. Un passu in daretu per divvi chì mese fà presentavamu un pre prugettu in u Falasorma, per u Marzulinu è Luzipeu.

St'etima scorsa dinò, si trattava di travaglii fatti, in traccia di fassi o anc'à fà in Balagna, in u Nebbiu, in Fiumorbu, in u Pian' d' Afretu sin'à Bonifaziu.

Per contu nostru, aldilà di vistigà regione per regione, capite bè chì u scopu maestru ferma quellu di prupone un pianu d'accunciamentu glubbale, inseritu per u più in a prima è a seconda tappa di ciò ch'è n'amu battizzatu Acqua Nostra 2050, ch'è no vi presenteremu allocc'à u prossimu veranu.

Intantu, statevi puru tranquillu, ùn ci scurdemu di u Sartinese : a valle di Conca, in Grossa hè dinò una primura maiò.

Iè, ci hè vultutu vint'anni per fà ghjunghje l'acqua di u matrale di l'Ortolu (guasi 3 milioni di metri cubbi) in Tizzà, in u 2016.

Trè anni fà, amu inauguratu stu famosu retale di u pian' di Cauria, aghjustendu una stazione cù parecchie pompe, una riserva di 1500 metri cubbi è guasi 18 chilometri di canalizzazione in 300, sin'à 100 per cert'antenne più chjuche.

Cù sti travaglii, sò più di 4 milioni investiti, senza parlà di a custruzione, da quì à pocu, di l'usina di prudduzione d'acqua di u Rizzanese, in listessu rughjone, in u Rizzanese, più di 3 milioni, bugettu puntellatu da u PEI, per

rimpiazzà una unità travechja ch'ùn pò più assicurà di manera chjara l'alimentazione di l'acqua puttabile à favore di e pupulazione di u Sartinese.

L'affare ùn hè cusì faciule ma vedite bè ch'e no femu sforzi maiò, è scegliimu à a bella megliu e priurità, riguardu à un bugettu ch'ùn si pò stinzà di più chè cusì.

Per turnà di modu precisu à a vostra primura, sappiate ch'à u so scopu di pudè ghjunghje in a valle di Conca, l'Offiziu hà digià avanzatu di 500 metri cù canalizzazione in 300, dà avvicinacci à menu di 5 chilometri da l'altru capu.

Oghje ghjornu, i servizii travaglianu nant'à una stesa di u retale idrolicu ver di u settore di Funtanedda – Bunifazinca – Periscia è Cantirossi.

D'un puntu di vista finanziariu è tennicu, seremu in capacità di dà l'acqua à un spaziu potenziale novu di 100 ettare à l'ingrossu sti dui anni à vene, cù un'alimentazione in gravitariu, per un bugettu stimativu d'un mezu milione d'euri.

U seguitu, dimmula franca, si puderà rializà da ch'è n'averemu i mezi finanziariii è e risorse umane in raportu cù a impurtanza di u cantieru, vogliu vene à di un'antra stazione di pumpaghju è una antr'riserva, senza cuntà parechji chilometri di canalizzazione.

Per cunclude, ùn abbandunemu manc'à pena l'agricultori di u sartinese o sippuru quelli di a piaghja di u Taravu induve l'offiziu cuntinueghja l'accunciamentu di u territoriu.

Per faccila corta, Grossa è a Valle di Conca facenu parte, in a so tappa conclusiva, di e nostre primure. Sò, dipoi un bellu pezzu, integrate in u Pianu Acqua Nostra 2050, è ne turneremu à parlanne è ancu à cumunicà prestu nant'à stu sugettu di l'acqua, in ogni terzeru.

Eccu ciò ch'ellu m'era cuncessa di divvi stamane, sapendu chì dopu à cent'anni è centu mesi, l'acqua volta sempre à i so paesi.

À ringraziavvi.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi.

Donc, la question suivante doit être posée par Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per Dumane ».

**\* Question orale n° 2019/O2/090 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe “Andà per Dumane” : les Femmes et la Ruralité.**

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le 6 juin dernier a été présenté un rapport intitulé « femmes et ruralité », il évoque de nombreuses pistes afin de réduire les inégalités femmes-hommes dans le monde rural.

Le postulat de départ est le suivant, les violences et discriminations sexistes n’ont ni âge, ni classe sociale et n’appartiennent à aucun territoire. Cependant le milieu de vie permet d’offrir ou pas des opportunités de formation, de travail ou encore de mode de garde.

Sur ces points, le monde rural propose moins de service que le monde urbain limitant ainsi de nombreuses activités pour les femmes.

La Corse est un territoire majoritairement rural et il me semble opportun de s’appuyer sur ce rapport afin de réduire ces inégalités.

Quatre axes ont été développés :

- Améliorer la connaissance des besoins des femmes en milieu rural en généralisant les statistiques sexuées,
- Rendre les services publics plus accessibles, notamment ceux relatifs à la garde d’enfant,
- Améliorer les dispositifs d’accès aux droits des femmes, comme ceux sur l’information sur la santé sexuelle et reproductrice ou surtout et encore mettre en place des permanences pour les violences faites aux femmes,
- Garantir un égal accès aux fonctions de représentation avec, par exemple, une obligation de parité pour les listes électorales des communes de moins de 1 000 habitants.

A mon sens, la Collectivité de Corse peut participer au développement de ces derniers.

Pour ce qui est de la connaissance des besoins des femmes en milieu rural, la collectivité ne dispose d’aucune donnée statistique.

Sur l'accessibilité aux services de garde d'enfant, la mise en place de convention pour valoriser certaines crèches du rural serait un bon début pour développer ces structures.

Car en Corse, bien plus qu'ailleurs, ce sont les femmes qui élèvent la génération montante et donc transmettent la culture, la tradition et la langue. Le Corse, comme les autres langues partout ailleurs, est une langue maternelle.

Concernant les dispositifs d'accès au droit, notre assemblée devrait proposer une permanence de ses services sociaux dans les villages à raison d'une fois par trimestre.

Pour finir, concernant la représentativité des femmes sur les listes électorales, ce point ne relève pas de la compétence de notre institution mais nous pourrions envisager à l'aube des élections municipales de lancer une campagne de sensibilisation pour l'engagement des femmes en politique sur l'île.

Ainsi, si les inégalités entre les femmes et les hommes sont présentes sur tous les territoires, elles sont parfois accentuées dans les espaces ruraux du fait d'un environnement qui implique des freins spécifiques.

Alors, M. le Président du Conseil exécutif, serait-il possible de développer en Corse les quatre axes présentés dans le rapport « Femmes et ruralité » ? En complément pourrions-nous envisager la tenue d'assises sur le thème des femmes et de la ruralité ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. La réponse va être donnée par Bianca FAZI. Vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui s'appuie sur le rapport « femmes et ruralité » publié par le centre francilien pour l'égalité femmes – hommes, Hubertine Auclert, qui montre en effet, que les inégalités entre les femmes et les hommes existent dans tous les territoires, mais sont plus fortes dans les territoires ruraux.



La Conseillère exécutive en charge de l'égalité femmes - hommes, Lauda GUIDICELLI, travaille actuellement à l'élaboration d'un plan pour l'égalité femmes - hommes et notamment sur la première étape qui consiste à réaliser un diagnostic qui nous permettra d'avoir des données fiables pour la Corse et une approche fine et territorialisée ; ce qui répond au premier axe que vous abordez : améliorer la connaissance des besoins des femmes en milieu rural.

Ce plan d'actions pour 2020, auquel les élus seront bien-sûr associés, abordera la problématique de la ruralité chez les femmes, notamment sur les thématiques suivantes :

- L'insertion dans l'emploi ;
- L'articulation des temps de vie ;
- La participation à la vie politique ;
- L'accès aux loisirs et sports ;
- L'accès aux droits, aux services publics et à la santé.

Parallèlement, les services sociaux de la Collectivité travaillent également sur les différentes thématiques que vous souhaitez développer, notamment, la nécessité d'améliorer les dispositifs d'accès aux droits, sur l'information sur la santé sexuelle et reproductrice ou encore les permanences pour les violences faites aux femmes.

Concernant l'information santé sexuelle et reproductrice, nous menons depuis 2018, de nombreuses actions, dans les différents territoires de l'île, de prévention en santé sexuelle, notamment relatives à la contraception et l'IVG dans les collèges et les lycées.

Dans le cadre du CPEF (centre de planification et d'éducation familiale), des consultations gratuites et anonymes sont prévues, ainsi que l'accès à des contraceptifs gratuits.

Nous devons poursuivre, ces actions en 2020 et renforcer les consultations de gynécologie, actuellement disponibles à Pitretu è Bicchiglià et à Bunifaziu, nous allons en ouvrir une à Mezzana et une à San Firenzu.

Il est également prévu la mise en place des IVG médicamenteuses à Lisula, Corti et à A ghisunnaccia.

Les centres de planifications constituent des lieux d'accueil, de parole, d'écoute et d'accompagnement bienveillants pour le public jeune, sur lesquels il

faut s'appuyer. A titre d'exemple, le colloque, organisé le 17 octobre dernier, par le CPEF, était consacré au thème « Sexisme et préjugés : déconstruire aujourd'hui pour préparer demain ». L'objectif du débat était de comprendre ces phénomènes afin d'aller vers la déconstruction de ces comportements et la mise en œuvre d'actions adaptées.

Cette journée a permis de sensibiliser les jeunes aux stéréotypes sexistes et de promouvoir des rapports d'égalité entre les filles et les garçons.

Concernant les violences faites aux femmes, la Collectivité a notamment envoyé un signal fort en mobilisant des logements en vue de les affecter à ce public particulièrement vulnérable. Aussi, votre Assemblée a voté, lors de la session des 27 et 28 juin 2019, l'affectation sociale des anciens logements de fonction du collège des Padule (5 logements, 6 à terme, 16 places effectives).

Mais plusieurs actions sont d'ores et déjà mises en place sur le territoire, notamment l'intervention d'un travailleur social dans les commissariats et les gendarmeries et le développement de permanences du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) dans les pôles territoriaux de Plaine Orientale (Moriani), Centru Corsica et Balagna-L'isula. Un local est spécialement aménagé pour recevoir les femmes qui le désirent ou pour lesquelles une mise à l'abri de jour est nécessaire. Cette permanence existe également sur la mairie de A Ghisunaccia.

Enfin, suite au travail remarquable effectué par la commission en charge des problématiques de violences en Corse, nous allons créer un observatoire territorial des violences faites aux femmes. Il constituera, tout à la fois, une instance d'animation partenariale, un lieu de réflexion et d'analyses des situations, de leurs mécanismes, un lieu de production des diagnostics, de propositions d'actions et/ou d'expérimentations et un lieu de ressources.

En conclusion, certains dispositifs existants permettent de répondre parfois efficacement, parfois partiellement, à la problématique des femmes dans le rural. Il est donc important de les développer. Je vous propose d'y travailler notamment dans le cadre de l'élaboration du plan pour l'égalité femmes – hommes.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La question suivante va être posée par Jeanne STROMBONI, pour le PNC. Vous avez la parole.

**\* Question orale n° 2019/O2/085 déposée par Mme Jeanne STROMBONI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : Marque Corsica Made.**

**Mme Jeanne STROMBONI**

Je vais m'adresser à Marie-Antoinette MAUPERTUIS malgré son absence. On a eu un petit entretien téléphonique, elle va m'adresser une réponse écrite. Nous sommes sur la même longueur d'onde sur le sujet qui concerne la question.

Les marques affiliées à un territoire sont porteuses de sens et de valeurs qui participent à l'identité et à la fierté de ses habitants. En valorisant son terroir, ses produits, ses agriculteurs, artisans, ses filières d'excellence..., elles constituent une formidable vitrine pour promouvoir la région.

L'attachement à une région n'a jamais fait autant recette, en témoigne le succès des marques locales, dont le nombre ne cesse de croître. En outre, de plus en plus de consommateurs plébiscitent les produits de qualité issus des productions locales, de l'agriculture biologique... Cela contribue à favoriser le commerce en circuits courts, directement du producteur au consommateur.

Ainsi, je n'ai pas besoin de vous en faire la démonstration, l'investissement des collectivités pour le développement et la promotion de leurs marques est partout en France et ailleurs plus que rentable.

Je citerai le Président du Comité Régional du Tourisme de la Côte d'Azur, car la marque toute jeune a fêté son premier anniversaire en juin dernier

*Cette marque territoriale a cette vertu de mettre en relation une destination avec un marché et de réconcilier les habitants et les visiteurs. Cette cellule, au départ de crise, (suite à l'attentat du 14 juillet 2016) est devenue une cellule de prospérité." Forte de 150 partenaires privés ou institutionnels, 90 ambassadeurs et 600.000 abonnés sur les réseaux sociaux, elle a sans nul doute contribué au rebond du tourisme.*

*"Une formule qui a fait ses preuves à New York ou Barcelone." ... "Sans oublier le merchandising et la sortie de la nouvelle collection de produits estampillés Côte d'Azur France. La première gamme a écoulé en sept mois 15.000 produits pour 600.000 € de chiffres d'affaires"*

Outre les retombées économiques directes, les producteurs ou revendeurs des régions "marquées" se félicitent de s'inscrire dans cette démarche. Leurs ventes sont en progression, la marque agissant comme un produit d'appel et permettant

d’ailleurs, de plus en plus, de développer l’export vers l’international (produits cosmétiques ou issus de l’aromathérapie, produits culinaires, vins et spiritueux...).

Dès lors, malgré la consonance un peu trop industriel de sa dénomination, mi pare ch’ellu sarebbe megliu, per fà a prumuzione di i prudutti corsi chì u nome di sta marca sia anch’ellu nustrale.

Dès lors donc, ne serait-il pas opportun, Mme la conseillère, de suivre les nombreux exemples de réussite dans d'autres régions et de s'attacher à finaliser la démarche initiée en 2015 pour que la marque, diceraghju, FATTU IN CORSICA, devienne à son tour un levier de la politique de l'attractivité de notre île ?

Vi ringraziau.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi.

Donc, vous nous faites savoir que la réponse va vous être délivrée par écrit par Marie-Antoinette MAUPERTUIS, nous passons donc à la question suivante.

Elle doit être posée par François ORLANDI, au nom du groupe « Andà per Dumane ». Vous avez la parole, Cher collègue.

**\* Question orale n° 2019/O2/092 déposée par M. François ORLANDI, au nom du groupe “Andà per Dumane” : Contrats Educatifs Locaux.**

### **M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif de Corse, Chers collègues,

Les collectivités, notamment les anciens Conseils départementaux, étaient particulièrement engagés dans le cadre des contrats éducatifs locaux aux côtés d’autres financeurs dont la CTC.

La Collectivité de Corse a repris ces prérogatives.

Les financements antérieurs permettaient la prise en charge dans le temps scolaire d’un certain nombre d’activités, notamment l’apprentissage de la natation.

Cette discipline ayant même un caractère obligatoire. En février 2019, la Collectivité de Corse a exclu le temps scolaire du champ de l'aide pour prendre en compte le seul domaine périscolaire.

Cela n'est pas sans conséquences notamment pour les enfants du milieu rural.

En effet, la suppression des possibilités de financer les transports de nos communes rurales vers les piscines dans le cadre des CEL rend la pratique de la natation trop coûteuse pour les familles et difficile à organiser. Ce ne sont pas les petites communes, qui souvent mettent en œuvre des dispositifs gratuits de transport au bénéfice notamment des personnes âgées, qui peuvent assurer ces charges supplémentaires.

A l'inverse, les milieux urbains offrent beaucoup plus de facilités grâce à la proximité des installations, voire la gratuité des transports.

La prise de conscience d'une situation devenue inéquitable a été évoquée en septembre par le président du Comité de massif.

Une réponse rapide était promise ; ce n'est toujours pas le cas.

Une modification urgente du règlement d'aide aux CEL (tout comme le versement des subventions toujours en attente) s'impose.

Si nous comprenons les contraintes réglementaires, la nécessité de répondre aux légitimes attentes des familles doit s'imposer face à ces contraintes techniques ; l'intérêt des enfants semble supérieur.

Quelle réponse, M. le Président, pouvez-vous nous apporter afin que les enfants du rural que nous défendons tous (les enfants et le rural), bénéficient des mêmes sources d'épanouissement que ceux vivant en milieu plus favorisé, notamment en milieu urbain et périurbain ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Lauda GUIDICELLI va apporter la réponse.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

M. le Conseiller,

Les Contrats éducatifs locaux créés en 1998 ont pour objectif la réduction des inégalités d'accès des enfants et des jeunes, aux savoirs, à la culture et au sport, en ciblant prioritairement les zones urbaines et rurales en difficulté.

Les termes de ce dispositif sont fixés par convention chaque année réunissant l'ensemble des partenaires : Etat, Education nationale, CAF et Collectivité de Corse.

En Corse, la Collectivité déjà financeur des CEL a vu son implication renforcée par la loi de décentralisation de 2002 et en 2017 ; cette même Collectivité est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités et de leurs établissements publics dans le domaine de la politique de la jeunesse.

Le passage à la Collectivité unie a modifié le fonctionnement de ce dispositif. Les contributions auparavant versées en complément des CEL par les Conseils départementaux ont dû être intégrées à la prise en charge globale de la seule Collectivité de Corse.

Les services se sont attachés, à ne pas mettre en difficulté les bénéficiaires et à assurer une aide comparable à ce qui était auparavant assumé par les trois collectivités. Ces travaux ont toutefois permis de constater des disparités dans le traitement des demandes et aussi dans l'instruction des dossiers.

La situation sur laquelle vous m'interpellez résulte de ce processus.

Dans les Contrats éducatifs locaux financés dans le Cismonte, le financement du Conseil départemental pouvait se porter sur des activités menées dans le temps scolaire, quand la Collectivité territoriale, les CAF, le Conseil départemental Pumonti et l'Etat ne finançaient que les activités menées dans les temps péri et extra-scolaire, conformément aux instructions interministérielles de 1998 et de 2000.

Je rappelle que celles-ci indiquent que l'objet des CEL est de financer les activités se déroulant dans les deux temps bien distincts du temps scolaire, c'est-à-dire le temps périscolaire et l'extra-scolaire.

Dès lors, vous comprenez bien qu'une procédure d'harmonisation territoriale était nécessaire afin que ne subsistent sur le territoire, ni irrégularités, ni différences de traitement.

Des priorités ont donc été définies et précisées par la Collectivité de Corse, dans l'esprit initial du dispositif, et présentées à l'ensemble des partenaires en 2019 dans le cadre de chaque comité de pilotage sur les territoires.

Les activités sur le temps périscolaire étant peu nombreuses et prises en charges par les autres partenaires, la Collectivité a choisi de porter ses efforts sur le temps extra-scolaire en finançant 4 types d'activités :

- les actions en faveur de la langue et de la culture corse,
- les actions sportives, et particulièrement, les activités de pleine nature,
- les actions de promotion du développement durable,
- les activités culturelles et artistiques, y compris la médiation numérique.

En 2019 et pour l'ensemble du territoire, ce sont 25 CEL qui sont financés et ça concerne 161 communes : soit 11 CEL en Pumontu et 14 en Cismontu.

Ceci étant clarifié, la Collectivité de Corse doit être à l'écoute des difficultés des communes, et j'ai d'ailleurs indiqué lors de la présentation du règlement transitoire jeunesse, mon souhait de venir proposer aux territoires une nouvelle contractualisation intégrant les actions menées dans le cadre des CEL.

Ce projet est mené en étroite coopération avec l'ensemble des services de la Collectivité de Corse et notamment les services chargés de la territorialisation. Ils intègrent les conclusions des travaux menés dans le cadre du Pattu pè a Ghjuventù et des Scontru di u sport.

Je suis certaine que parmi les nouvelles dispositions que je vous présenterai très prochainement, nous trouverons matière à pouvoir accompagner de façon à ce qu'aucun jeune ne puisse être pénalisé par les évolutions en cours, les différents territoires et que bien au contraire, les améliorations qui seront apportées pourront favoriser l'épanouissement de tous, sur la totalité du territoire.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Nous avons épuisé la liste des questions orales, nous allons donc procéder à l'appel.

**Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.**

**Le Président TALAMONI**

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

**Ouverture de la séance à 12 h 31.**

**Le Président TALAMONI**

Care culleghe, cari culleghi,

Vulerebbi per principià chè no pensessimu à Marcel Feydel, anzianu elettu di st'Assemblea. Stu Resistante fù dinù merre di San Fiurengu da u 1974 à u 2001 è cunsigliere dipartimentale. Vi dumandu di rispettà un minutu di silenziu.

Erimane, Ghjiseppu Colombani, u Presidente di a Camera d'agricultura di u cismonte era cunvucatu à u cummissariatu di Bastia per a distruzione di u scagnu di u Direttore di a DDTM. Ghjiseppu Colombani rivendicheghja u so attu è u spiega da l'altosa necessità di truvà a soluzione à un prublemu economicu ma soprattutto suciale impurtantissimu. L'aghju digià fatta, ma vogliu di torna quì u mo sustegnu à u Presidente di a camera d'agricultura di Corsica suprana è à l'agricultori à l'addisperu.

Iè, parechji sò à l'addisperu perchè chì ùn anu micca ricevutu i soldi necessari per pudè travaglià è campà di manera degna. Vogliu, in qualchì parolla, ramintà cio chì s'hè passatu in stu cartulare. E mudalità d'attribuzione di l'aiuti sò state cambiate di modu unilaterale, cacciendu da u dispositivu i nostri spazii agriculi tradiziunali, vale à dì a machja, a muntagna, i licceti, i castagneti...

Oghje, u Statu ùn vole più ricunosce chì omu pò produce nant'à ste terre quì, quandu noi a femu dipoi seculi è seculi. Di più, u ministru Le Foll s'era ingagiatu nant'à u pagamentu di e prime è avia accittatu di tene contu di u referenziale produttu da e camere d'agricultura.

Hè un pezzu avà ch'elli anu l'agricultori palisatu sta gattiva situazione. Digià, di marzu di u 2019, a nostra Assemblea avia pigliatu una resoluzione, inchietendu si di u cambiamentu di e regule è dumandendu u mantenimentu di u dispositivu accettatu in lu 2015 da u ministeru. A nostra dumanda era stata vana. Allora, u 19 di settembre, aghju addunitu in Bastia i ripresentanti è l'eletti agriculi. Avemu firmatu à l'unanimità una chjama à a creazione d'un gruppu di travagliu tripartitu cumpostu da ripresentanti di l'Uffiziu agriculu di a Corsica, di e camere è di u Statu. Torna una volta, sta dumanda hè firmata senza risposta.



Oghje, l'aiuti ùn sò più pagati. Parechji agricoltori, soprattuttu i giovani, ùn sanu micca cum'elli anu da fà per mantene viva a so spluttazione. Sò veramente à l'addisperu è in u mondu campagnolu, parechji temenu ch'ellu accadi un drama.

Eppuru, di pettu à sta situazione chì ci dà assai pensieri, sò sempre troppu numerosi quelli chì rispondenu : « sò techji di prime l'agricoltori, sò più ricchi chè noi altri, sò manghjoni... » è tante altre bestialità. Dice u proverbiu : « nata a lege, nata a malizia » è ci vole à ricunnosce chì certi anu prufittatu di u sistema. Certi anu fattu dichjarazione false è anu pigliatu soldi di modu illegale è immurale. Ma seranu tutti latri l'agricoltori ? A risposta hè chjara : innò ! Quessi custì, ùn sò micca a magiurità. Sò una piccula minorità. L'agricoltori chì producenu è chì travaglianu sò i primi à avè cundannatu sti cumportamenti. Noi altri dinù, eletti, à fiancu à i ripresentanti agriculi, l'avemu detta, l'avemu scritta. Di settembre, à a fine di a riunione, avemu dettu torna chì ci vulia à appiegà un dispositivu ghjuridicu chì esiste : a cusì detta « clause de non contournement », per impedisce di svià a lege.

Allora nò, l'agricoltori ùn sò micca manghjoni è vulemu luttà contru à « l'agribashing » attuale. In Francia, sta parolla cuncerna quelli ch'ùn rispettanu micca l'ambiente è u ben essere di l'animali. In Corsica, certe volte, si sentenu dinù critiche contru à i nostri agricoltori. Eppuru, ind'è noi, quelli chì travaglianu, è sò i più numerosi, sò assai luntanu di ste manere di fà. Sò ghjente oneste, curagiose, rispettose. E prime ch'elle ricevenu li permettenu di produce di manera pulita è di favurizà a vendita diretta. Ste prime li permettenu di cuntinuà à esiste è à produce di pettu à a mundialisazione è a produzione massicia di pessima qualità. Permettenu d'assicurà a qualità di i prudutti à i cunsumadori. Permettenu dinù di fà calà i prezzi.

**Di fatti, ste prime sò aiuti indiretti à a cunsumazione. Di fatti, ste prime sò aiuti à a cunsumazione.**

À quelli chì pensanu chì l'agricoltura pò campà senza prime, vogliu risponde chì ogni paese, ancu i più liberali, aiutanu i so agricoltori. In i Stati Uniti per esempiu, u sustegnu direttu à l'agricoltori ripresenta 80 % di l'aiuti publichi è in China 85 %.

Quelli chì campanu veramente di u so travagliu, quessi custì, anu persi assai assai è ghjè l'esistenza propria di a so spluttazione à esse minacciata. Eccu ciò ch'elli anu vultutu di i nostri agricoltori st'ultimi ghjorni.

Aldilà di e misure di ripressione, una prima risposta hè ghjunta eri da u Statu. Infine ! Prupone una riunione marti in Parigi. Serà l'occasione di purtà torna u nostru sustegnu à l'agricoltori corsi. Serà l'occasione dinù di dumandà à u Statu di chì manera conta di rispettà a so prumessa di cumpensà a perdita

finanziaria. Serà l'occasione infine di ripete chè no vulemu un'agricultura viva, chè produce per nutrisce l'omi, un'agricultura pulita è di qualità chè ferebbe rinvivì u mondu campagnolu.

Un'agricultura chè permeterebbe à l'agricultori di campà degni nant'à a so terra di u so travagliu.

À ringrazià vi.

Avemu forza una vintina di minuti per circa di... Iè, avete a parolla.

### **Le Président SIMEONI**

Deux points, vous l'avez fait, je voulais rendre hommage à Marcel FEYDEL, je connais personnellement son fils, sa famille.

Rappeler aussi qu'il y a eu le décès de Maryse NICOLAI et de Marie-Josée NAT qui ont été deux artistes importantes pour la Corse, une dans la chanson, l'autre dans le cinéma.

Ensuite deux 2 points plus directement corrélés à nos travaux, avec quand même un mot pour dire que dans ce climat qui est malheureusement difficile, il y a eu également trois décès sur la route encore cette semaine, notamment un tout jeune homme hier. On va avoir les assises de la jeunesse sous l'égide de Lauda GUIDICELLI, il faut vraiment qu'on réfléchisse à être plus efficace sur cette question qui est une question fondamentale.

Deux mots sur l'agriculture, le Président de l'ODARC a eu l'occasion de s'exprimer, le Conseil exécutif a rendu public, lors de sa session de travail de mardi, un communiqué qui résume notre position, je pense que c'est une position d'équilibre.

Premièrement : l'agriculture et les agriculteurs et agricultrices font parties de notre projet de société, de notre vision, nous sommes à leurs côtés.

Deuxièmement : il y a à construire un nouveau modèle pour l'agriculture corse, c'est le travail qui est engagé et ce nouveau modèle devra être pris en compte par la future PAC.

Troisièmement : il y a une urgence aujourd'hui absolue, et on ne peut pas réfléchir à l'avenir qu'il soit à court, moyen ou long terme, si on ne traite pas le présent. Et le présent, c'est effectivement une situation difficile, vous en avez rappelé les termes, il y a un accord qui avait été pris, qui est aujourd'hui largement remis en cause, il y a eu des abus, des abus dont certains sont tellement excessifs

qu'ils sont indéfendables et non défendus, y compris par la profession, mais il faut qu'on ait le courage politique de le dire, ça n'est pas admissible parce que ça porte tort à l'agriculture toute entière. Ces abus, il faut les quantifier, sont-ils marginaux ou sont-ils plus importants, c'est une discussion que l'on aura.

Mais ceci étant, l'essentiel n'est pas là. L'essentiel c'est qu'il y a aujourd'hui des agricultrices et des agriculteurs, dans tous les secteurs de l'agriculture, qui sont en péril du fait des décisions qui ont été prises et ça on ne peut pas l'admettre. Et nous, Collectivité de Corse, nous devons nous mobiliser aux côtés de ces agricultrices et agriculteurs, qui sont souvent dans une situation de détresse absolue avec, cela a été évoqué, des inquiétudes, parce qu'il y a des gens qui sont aujourd'hui confrontés à des situations qui sont des situations de désespoir. Et, lorsque le désespoir est là, il peut conduire à des réactions qui sont des réactions désespérées. Notre devoir, c'est d'empêcher cela.

Donc, on a obtenu le principe d'une réunion mardi, il y aura une réunion cet après-midi, me semble-t-il, nous avons été sollicités pour recevoir les agriculteurs, et bien sûr nous les recevrons. Il y a un comité qui a été mis en place en préfecture, mais je dirai que c'est un comité de droit commun de gestion des difficultés les plus directes, mais ce n'est pas le niveau politique auquel doit être traitée cette question.

J'ai eu hier le Ministre de l'agriculture au téléphone, il m'a confirmé le rendez-vous de mardi, il faut que nous préparions cette réunion et que nous essayons de faire parler la Corse, pas seulement le monde agricole, la Corse d'une même voix. C'est la condition sine qua none, à mon avis, de la réussite parce qu'il n'est pas pensable que nous sortions mardi soir du ministère sans avoir trouvé une solution, sauf à nous retrouver dans une situation qui serait plus difficile encore que celle que nous connaissons actuellement.

Voilà ce que je voulais dire, pour le surplus nous nous exprimerons dans le cadre des débats et éventuellement dans le cadre de comptes rendus que nous ferons des différents contacts que nous avons pu avoir.

Ce que je voulais vous dire, M. le Président, également par rapport à notre séance de cet après-midi, il est prévu une commission élargie, qui avait été prévue notamment parce que des intervenants extérieurs à l'Assemblée de Corse étaient ou sont susceptibles d'intervenir sur l'énergie. Donc, on a prévu en début d'après-midi, vous nous direz à quelle heure cela se fait, je crois que ça se fait au Palais Lantivy, avant que nous reprenions à séance plénière ici pour l'examen normal des rapports. Voilà ce que je voulais vous dire sur l'organisation de nos travaux.

## **Le Président TALAMONI**

Alors, l'organisation de nos travaux qui est un peu problématique, hier je n'ai pas présidé la commission permanente exceptionnellement, elle était présidée par Mattea CASALTA, il semblerait qu'il y ait un certain nombre de difficultés. Alors la première, dans l'ordre chronologique de ces difficultés, c'est qu'on me dit que Bianca FAZI a une quinzaine de rapports à faire passer qu'elle prend l'avion en début d'après-midi. Donc, sauf à ne pas suspendre, et je ne suis pas sûr que nos collègues soient d'accord, ça n'est pas possible.

Donc, ce que je vous propose, c'est de choisir deux ou trois dossiers qui vous paraissent importants, emblématiques et les défendre vous-même et ensuite charger un des autres Conseillères ou Conseillers exécutifs de défendre les autres cet après-midi.

Donc à votre guise, nous appelons les dossiers qui vous paraissent prioritaires avant la suspension vers 13 h.

Ah ! Attendez, il y a un tout petit rapport qu'il faut faire passer parce qu'il concerne des frais d'hébergement, de transport et de restauration pour quelqu'un qui va partir cet après-midi.

Ça, ce sont des choses qu'il serait bon de ne pas faire passer en séance publique, parce qu'on ne voit pas trop l'utilité.

### **RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**\* Raportu n° 332 : Presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu è di risturazione di Mma Vannina ANGELINI-BURESI, in u quattru di u Cullocchiu « Scontri Europeani nant'à i dritti linguistichi »**

**Rapport n° 332 : prise en charge des frais d'hébergement, de transports et de restauration de Mme Vannina ANGELINI-BURESI, dans le cadre du colloque « rencontres européennes sur les droits linguistiques ».**

C'est en qualité de Conseillère à l'Assemblée de Corse et de Présidente de la commission ad hoc en charge de la réflexion autour de la politique publique de la langue corse que Mme ANGELINI-BURESI a été conviée à participer à ces rencontres.

Donc, il vous est proposé d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au déplacement de cette élue territoriale.

Je vais demander si quelqu'un a quelque chose à dire sur la question, je ne le crois pas.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>1</sup>**

Bien, nous passons aux rapports suivants.

## SUCIALE - SALUTE / SOCIAL - SANTE

**\* Raportu n<sup>u</sup> 295 : Approvu di a cunvinzioni pluriannuali di ughjittivi 2019-2021 trà a Cullittività di corsica è u Cunsigliu Dipartimentali di Accessu à u Dirittu (CDAD) di Pumonti**

**\* Rapport n° 295 : approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre la Collectivité de Corse et le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAC) de Corse-du-Sud.**

Vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président. Ce présent rapport a pour objet la reconduction du soutien de la Collectivité aux actions menées par le CDAD 2A au moyen d'une convention triennale. Il intervient dans le cadre du soutien de la Collectivité à la mise en œuvre d'actions de protection, d'accompagnement et de prévention en direction des publics fragiles notamment dans le domaine de l'accès au droit.

La mission des CDAD vise essentiellement à faciliter «l'accès au droit » pour les administrés ayant besoin d'être informés ou orientés.

Les actions, organisées à l'échelle territoriale, consistent en une information grand public générale sur le droit, les consultations juridiques, une orientation vers les bons organismes, une aide dans l'accomplissement des

---

<sup>1</sup> Délibération N° 19/342 AC

démarches, une assistance pour la rédaction d'actes juridiques, des actions pédagogiques.

En 2019, de nouvelles actions sont inscrites au programme, en particulier le renforcement l'accès au droit pour les femmes victimes de violences

A cet effet, il est proposé d'apporter un soutien de la Collectivité, sur la base d'un montant de 100 000 € sur 3 ans.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons demander aux avocats, qui sont nombreux hémicycle, de quitter l'hémicycle. Donc, Mmes et MM. Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI et moi-même. Je vais demander à Mattea CASALTA, qui elle n'est pas avocate, pour l'instant du moins, de venir prendre ma place.

**Mme Mattea CASALTA remplace le Président TALAMONI.**

### **Mme Mattea CASALTA**

Alors, tous les avocats ayant quitté l'hémicycle, nous allons voir l'avis de la commission, je demande donc à Mme SANTUCCI de nous faire un retour.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Il y a une vingtaine de pages de débat, Mme la Conseillère exécutive, mais je ne lirai pas. Donc, avis favorable de la commission.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci. Des interventions ? Non. L'Exécutif ? Non plus.

Donc, nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Ce rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

Je vous remercie. Rapport suivant.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 19/343 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 296 : cunvenzione di finanziamentu di l'Associu Dipartimentale per l'Azzione di Sviluppù Lucale (ADAL 2B)**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 296 : convention de financement de l'Association Départementale pour les Actions de Développement Local (ADAL 2B).**

Nous vous écoutons.

**Mme Bianca FAZI**

Je vous remercie.

L'Association ADAL 2B intervient sur l'insertion, tout bénéficiaire du RSA, a droit à un accompagnement socioprofessionnel adapté à ses besoins. La Collectivité dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle, soutient les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion dont l'objectif est l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

En 2018, ADAL 2B a prise en charge 17 salariés ayant le statut de bénéficiaires du RSA à leur entrée dans la structure, l'objectif assigné à l'association était arrêté à 21 bénéficiaires. 6 salariés ont suivi une formation qualifiante et 4 autres ont effectué une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel.

En 2019, l'objectif de prise en charge est arrêté à 21 Equivalents Temps Plein, objectif est stable par rapport au conventionnement 2018.

Par ailleurs, de nouveaux objectifs ont été intégrés dans le conventionnement 2019. Ainsi, l'association s'engage à permettre la réalisation de 16 formations et de 8 PMSMP au profit du public RSA accueilli dans la structure.

Le montant demandé par ADAL 2B à la Collectivité de Corse est de 600 000 €, il est identique au montant conventionné en 2018 et aux années précédentes et il permet de couvrir 45 % des charges de la structure qui s'élèvent à 1 347 142 €

Dans ce cadre, il vous est proposé de fixer le montant de la participation de la Collectivité à 600 000 € Les crédits sont inscrits au budget 2019.

Cette participation vient compléter l'engagement financier validé par l'Assemblée de Corse le 27 juillet 2019, au profit des autres structures de l'insertion par l'activité économique porteuse d'ACI et s'élevant à 1 124 147 €

Il vous est donc proposé d'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'ADAL 2B d'un montant de 600 000 € Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Mme la Conseillère. Nous avons évidemment 2 rapports. Le premier de la commission sociale, santé. Anne-Laure SANTUCCI, s'il-vous-plaît.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Les commissaires ont débattu, Mme Muriel FAGNI a souligné que même si le montant de la contribution peut paraître élevé, les associations d'insertion par l'activité économique permettent d'aider les demandeurs d'emploi vraiment éloignés de l'activité professionnelle. Elle a souligné que le partenariat avec Pôle Emploi était essentiel.

Les services ont répondu qu'il fallait développer un système de comité d'agrément pour amener les bénéficiaires du rSa, très éloignés de l'emploi, à s'intéresser à ces structures de l'insertion par l'activité économique et ont ajouté que cela pouvait être une première étape au parcours de la réinsertion professionnelle.

Mme RIERA a indiqué qu'une fois encore, le groupe Andà per Dumane ne participerait pas au vote. La raison étant toujours l'absence de rapport d'activité qui permettrait plus de lisibilité.

J'ai moi-même souhaité savoir si une évaluation de cette association avait été effectuée, et souhaité avoir, pour l'ensemble des commissaires de la commissions, des éléments supplémentaires sur cette association : organigramme, rapport d'activités et bilan financier.

Les services ont précisé que cette association était en cours d'audit mené par la Chambre Régionale des Comptes. Cet audit sera rendu public assez rapidement. Ils ont ajouté que la gestion de cette association a été menée sur les derniers exercices, ce qui servira de support pour le conventionnement 2020. Ont indiqué également qu'un important travail de concertation avec les 22 structures de l'insertion par l'activité économique avait été effectué afin de prévoir un conventionnement pluriannuel. Cet outil permettrait une sécurisation financière des structures mais également de revoir le système des critères de sélection et d'octroi des subventions.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe Andà per Dumane



**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Mme TOMASI va peut-être nous donner les conclusions de la commission finances.

**Mme Anne TOMASI**

Ben sicuru, Mma a Presidente.

M. Louis POZZO DI BORGO a regretté le manque d'informations concernant l'association, rapport d'activités, documents budgétaires et précisions concernant le taux d'encadrement.

Les services ont répondu que le rapport d'activité serait communiqué aux membres de la commission et concernant le taux d'encadrement, a précisé que la structure était assuré par 7 équivalents temps plein.

La Commission a émis un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Mme la Présidente, moi je pense que c'est un dossier qu'il faut bien étudier, on a demandé un certain nombre de compléments d'informations, des documents nous sont parvenus, mais il manque quand même les budgets, un certain un nombre de documents qu'on aurait préféré avoir avant de se prononcer sur ce dossier qui, bien entendu, a un intérêt capital pour l'insertion. Mais il faut aussi qu'on comprenne où vont ces 600 000 € et compte tenu des documents qui nous ont été fournis aujourd'hui, on n'a pas la visibilité.

Donc moi je demanderai à ce que ce dossier soit reporté soit à demain pour qu'on ait les documents nécessaires pour se prononcer dans des bonnes conditions, c'est quand même 600 000 €, c'est que même des sommes importantes, c'est quand même un dossier qu'il faut traiter avec le sérieux qui correspond aux activités d'ADAL 2B aujourd'hui, qui sont reconnues, bien évidemment. Mais il faut qu'on puisse se prononcer avec des chiffres, avec des budgets, avec un certain nombre de documents qui nous manquent.

**Le Président TALAMONI préside de nouveau la séance.**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Est-ce que Bianca FAZI veut ajouter un mot ? Sans doute.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président. Je répondrai sur deux points. Premier point, je suis un peu surprise d'Andà per Dumane parce que c'est un dossier qui était bien connu, notamment par François ORLANDI en tant que Président de l'ex CD 2B puisque cette association avait été créée déjà sous le Président GIACOBBI, donc je suis un peu surprise.

Sur le deuxième point qui rejoint ma réponse à Hyacinthe VANNI, nous avons transmis les bilans et le budget, nous n'avons pas le rapport de la Chambre des comptes. Alors, je suis étonnée, Mme SIMONI se renseigne, mais normalement vous avez dû recevoir les documents concernant le budget et les bilans. Le seul document qui nous manque, c'est celui de la Chambre des comptes.

Donc moi je veux bien reporter le dossier à demain si vous n'avez pas reçu, mais tout avait été transmis.

**Le Président SIMEONI**

Donc, si nous on l'a transmis et que vous, vous ne l'avez pas reçu, c'est le défaut de réception qui prime la transmission.

Donc, ce que je vous propose c'est qu'on ne statue pas en l'état, qu'on vérifie que les documents vous ont été transmis, permettre l'information pleine et entière de l'Assemblée à la lecture des différents documents comptables et que l'on reprenne, si vous en êtes d'accord, Mme la Conseillère exécutive, y compris en votre absence, la présentation de ce rapport. Ça vous convient !

**Le Président TALAMONI**

Très bien, donc ce dossier est renvoyé à demain.

Dossier suivant.

\* **Rapport n° 299 : Elaboration du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.**

Vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Il s'agit donc de l'élaboration, encore une fois, du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales.

Nous exerçons depuis 2018 toutes les compétences et interventions en matière d'aides et d'actions sociales.

La poursuite des travaux d'harmonisation par les services de la Collectivité me conduit à vous présenter aujourd'hui les dispositions relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux dans lesquelles figurent notamment le Titre 4 du Règlement des aides.

Sont précisées les règles d'autorisation, de création et de fonctionnement des établissements et services, les règles de tarification, ainsi que les règles de contrôle.

Ce règlement des aides est la stricte traduction des textes en vigueur et n'emporte aucune disposition extra légale ou supra légale.

Je vous remercie.

**Mme Christelle COMBETTE**

Excusez-moi Président, juste pour vous informer que Mme PEDINIELLI et M. GIUDICCI sont sortis étant Président d'EPADH et directrice de crèche.

**Le Président TALAMONI**

Merci, les services en prennent bonne note.

Il y a un rapport de la commission culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI.**

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Le Président TALAMONI**

Il y a également un avis de la commission des finances, Anne TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en n'a pas. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

Mme Chantal PEDINIELLI, MM. Francis GIUDICCI et Pierre GHIONGA ont quitté l'hémicycle.

### **Le Président TALAMONI**

Y a-t-il un autre rapport que vous souhaitez présenter Mme la Conseillère exécutive ?

**\* Rapport n° 298 : Convention de partenariat à conclure entre la Collectivité de Corse et la Caisse d'Allocations Familiales Pumonti dans le cadre du fonctionnement des lieux d'accueil enfant-parent « Maisons ouvertes ».**

### **Mme Bianca FAZI**

Alors, toujours dans le soutien à la parentalité, il s'agit d'une synthèse sur les Maisons ouvertes. C'est un axe fort de la politique de la Collectivité de Corse qui est porté, entre autres, par les actions de la PMI, protections maternelles et infantiles.

Dans le cadre de cette politique, la Collectivité de Corse et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Corse du Sud ont instauré un partenariat étroit qui permet de financer les actions relevant du dispositif Lieu d'Accueil Enfant Parent « LAEP », de renforcer les liens enfants-parents et de valoriser la parentalité dans des lieux où parents et enfants se retrouvent pour un temps d'échange, de partage, inspirés des Maisons Vertes de Paris, créées par Françoise DOLTO.

Un réseau de cinq « Maisons Ouvertes » sur les communes d'Aiacciu, Sarrula è Carcupinu, Pruprià, Sartè et Portivechju existe aujourd'hui

Nous allons étendre cette activité sur le Cismonte qui n'en bénéficiait pas jusqu'à présent.

Je vous remercie.

---

<sup>3</sup> Délibération N° 19/344 AC

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il n'y a pas de rapport de commission. Il n'y a pas de demandes de prises de parole. Je mets donc ce rapport aux voix.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, il y avait un rapport.

**Le Président TALAMONI**

Je ne l'ai pas. Vous avez la parole pour le présenter.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a d'autres rapports ?

**Mme Anne TOMASI**

Un avis oral : favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prises de parole, donc je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>4</sup>**

Mme la Conseillère exécutive, nous arrivons à 13 h et nous avons à 14 h 30 les agriculteurs qui arrivent. Sans doute à 15 h 30 la commission sur l'énergie, donc il va falloir que nous nous séparions, c'est à regret, mais voilà. Donc, vous voyez avec un autre membre du Conseil exécutif ? Merci.

Nous allons suspendre la séance, à 14 h 30 nous recevrons les agriculteurs et à 15 h 30, au dernières nouvelles le Conseil exécutif qui souhaitait que la réunion ait lieu au Palais Lantivy, serait d'accord pour que cette réunion soit organisée ici parce que ce serait plus commode, c'est bien ce qu'a fait passer votre cabinet, M. le Président ?

---

<sup>4</sup> Délibération N° 19/345 AC

**Le Président SIMEONI**

On voit avec vous parce que je pense que la forme de la présentation, et peut-être les intervenants, s'accommodent mal d'une présentation en hémicycle, c'est pour ça qu'on avait envisagé le Lantivy.

**Le Président TALAMONI**

Apparemment votre cabinet avait l'air de dire au mien que cela pouvait se faire ici.

Donc, je ne vous cache pas que ça ferait une perte de temps considérable et que certains groupes sont assez rétifs.

**Le Président SIMEONI**

Ils ont peur de se mouiller ! Au sens propre, pas au figuré.

**Le Président TALAMONI**

Et j'ajoute que je les comprends un peu parce que ça fait beaucoup.

Donc, si vous voulez bien, 14 h 30 les agriculteurs et les commissions, mais les agriculteurs, il est important que nous puissions nous mettre d'accord avec eux sur ce qui pourrait être dit et demandé d'une même voix mardi et puis à 15 h 30 nous nous retrouvons dans l'hémicycle pour l'énergie.

**Le Président SIMEONI**

Avec votre autorisation, deux questions. Première question : nous, nous avons été contacté de façon informelle, je ne sais pas si les agriculteurs ont sollicité les Présidents de groupes de l'Assemblée ou pas ?

**Le Président TALAMONI**

Oui, c'est ce qui est prévu, une conférence des Présidents en présence de l'Exécutif, bien entendu.

**Le Président SIMEONI**

Très bien. Et, deuxième point sur l'agriculture toujours, est-ce qu'il n'est pas opportun de prévoir un temps aussi de restitution aussi en séance plénière pour que chacun puisse éventuellement intervenir, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

C'est ce que j'aurais proposé hier si j'avais présidé la commission permanente, mais ça n'a pas été proposé. Cela dit, on peut très bien, si nous en sommes tous d'accord et s'il n'y a pas d'opposition, nous pouvons très bien convenir qu'à la suite de l'audition des agriculteurs à 14 h 30, qu'il y ait quelques minutes par groupes pour échanger sur cette question très importante. Donc, on dit 5 minutes par groupe, maximum. Nous sommes d'accord ? Très bien.

Donc, nous nous retrouvons donc comme à l'accoutumé dans mon cabinet pour la conférence des Présidents à 14 h 30. Merci.

**La séance suspendue à 13 h 05 est reprise à 16 h 45.**

### **Le Président TALAMONI**

Si les élus veulent bien regagner leurs sièges afin que nous reprenions nos travaux.

Nous allons d'abord aborder la question de la méthode, puisque nous avons pris un certain retard par rapport à notre ordre du jour initial compte tenu de la discussion longue, intéressante et fructueuse que nous venons d'avoir avec les représentants du monde de l'agriculture.

Alors comme convenu ce matin, donc cette rencontre avec les institutions et les syndicats agricoles va être suivie d'un bref échange, le qualificatif est important, un bref échange. Donc, les Présidents de groupes ou leurs représentants auront à tirer de manière succincte, j'insiste lourdement, les conclusions de la réunion qui vient de se dérouler.

En ce qui concerne la réunion consacrée à l'énergie qui devait avoir lieu cet après-midi, l'Exécutif nous propose de la reporter à demain matin compte tenu du retard que nous avons pris aujourd'hui.

Donc, si vous voulez bien, nous allons donner la parole à qui la demande au nom des groupes dans la limite de 5 minutes par groupe et bien entendu, personne n'est obligé d'épuiser les 5 minutes de rigueur, mais personne ne peut les dépasser sans violer, de manière honteuse, les engagements qui ont été pris ce matin.

Donc, j'ai bien insisté sur ce point et j'interroge les groupes pour savoir qui intervient en premier.

Alors, M. CECCOLI, A Corsica indè a Republica.

### **M. François-Xavier CECCOLI**

Merci, M. le Président. Pas forcément répéter l'ensemble de ce qui s'est dit, mais juste quelques mots pour nos collègues qui étaient absents, expliquer qu'aujourd'hui ce qu'on nous présente ressemble un petit peu, quand même, à un lynchage médiatique et un lynchage tout court, que si certains ont pu fauter, et j'ai envie de vous dire on aperçoit des gens qui faudent ou qui trichent dans toute chose, dans le commerce, dans les affaires, dans la vie privée, donc pourquoi pas aussi en agricole, mais si d'aucuns ont pu fauter, il ne s'agit pas, encore une fois, de punir la classe mais de punir les mauvais élèves.

Donc, rétablir ce sentiment d'injustice qui prévaut aujourd'hui où finalement de très nombreux agriculteurs, puisque je crois avoir entendu parler d'environ 800 dossiers dans un premier temps, de très nombreux agriculteurs se retrouvent dans des situations, parmi ces 800, alors pas tous, peut-être parce que certains ont la chance peut-être d'avoir des structures un peu plus pérennes et il peuvent peut-être absorber plus facilement le différentiel de trésorerie, mais ce n'est le cas de tout le monde, en tout cas, il y a sûrement des structures qui se retrouvent en grosse difficulté, et cela n'est absolument pas normal, et c'est même intolérable.

Le contrôle peut et doit s'effectuer, mais il ne doit pas mettre en péril les exploitants et leurs familles.

Donc insister pour que là aussi en matière de justice on parle beaucoup de principe d'innocence et de droit à la défense, j'ai envie de vous dire que les aides doivent être versées et si quelque part il y a eu faute, à ce moment-là, il y aura des procédures à faire valoir pour qu'elles soient reversées, mais ne pas mettre en péril tous ceux qui, encore une fois, travaillent dignement, font vivre leurs familles, participent à la vie des territoires, parfois à la survie de certains villages ou hameaux. Voilà, ça c'est un premier point.

Pour aller vite, M. le Président, et tenir nos engagements, je voulais vous faire part aussi d'une initiative que nous avons commencée à porter, et que vont découvrir certains agriculteurs, nous avons proposé une initiative où un certain nombre de stations de conditionnement et d'opérateurs liés à l'agriculture, souhaitent participer à la mise en place d'un fond d'urgence. Ce fonds serait destiné à accueillir via, encore une fois, la liberté de chacun, des dons. J'insiste, il ne s'agira pas de prêts, mais il s'agit de sommes qui pourraient être mises à la disposition, suivant les décisionnaires que représentent, bien sûr, notamment les syndicats, de fonds qui permettraient de faire face aux urgences, je dis bien aux urgences, parce qu'on sait qu'en matière publique il y a toujours un délai entre le moment où les décisions sont prises et le moment où les fonds sont versés.



Et, de ce que nous avons cru comprendre, il y a un certain nombre de personnes qui sont en très grosses difficultés. Donc, ce sera à la profession de déterminer, à ce moment-là, quels seront les gens qui doivent bénéficier de ces petites aides. Mais je peux déjà vous dire que j'ai eu contact avec des gens qui font de la clémentine, des gens qui sont dans des caves, et qui sont d'accord pour abonder ce fonds, hè tutt'à fattu nurmale, simu tutti paisani, et la roue tourne. Dans un premier temps, cette aide pourrait aller vers les plus démunis, notamment les jeunes agriculteurs ou ceux qui sont en difficulté. Et puis un jour, on sait très bien, que l'inverse sera fait.

Donc, vous faire part de cette position et peut-être que nous nous interrogeons, nous aussi, on espère tous que mardi tous se passe très bien, mais que dans le cas où ça ne se passerait pas si bien, ne pourrions-nous pas réfléchir, nous aussi, à des mesures qui pourraient permettre de faire face à cette urgence pour un certain nombre de producteurs. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. On ne peut que se réjouir de cette initiative dont nous souhaitons qu'elle puisse prospérer.

La parole est à M. CARLOTTI pour le groupe Partitu di a Nazione Corsa.

### **M. Pascal CARLOTTI.**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Bien sûr le groupe soutient les agriculteurs comme il l'a toujours fait, les agriculteurs derniers tenants de la société pastorale traditionnelle Corse.

Avec un secteur qui emploie plus de 5000 personnes sur notre territoire, l'agriculture constitue la base de notre société en matière de production alimentaire.

Pour nous, nous ne pouvons qu'être solidaires et soutenir cette profession en colère qui se heurte à un Etat jacobin qui, une fois de plus, change les règles d'attribution des primes en se basant sur des critères nouveaux et fallacieux inadaptés à la Corse.

L'Etat français joue en Corse un jeu très dangereux et contribue à creuser un fossé entre les agriculteurs et la population Corse.

A l'heure où ces derniers exercent leur profession dans de grosses difficultés et un travail assez pénible, voire pénible, et ne reçoivent parfois, ou voire même jamais, aucune reconnaissance.

Alors, bien sûr on se réjouit de la réunion qui est programmée mardi, une réunion de crise à Paris au ministère de l'agriculture avec les représentants de la CdC, et le monde du secteur agricole, mais surtout nous resterons vigilants de cette rencontre avec ces représentants et nous resterons attentifs à tout cela. A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi assai. A parolla hè a quale a dumanda ? Donc, Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe Per l'Avvene.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président. A quelques mots près, je vais redire ce que j'ai dit tout à l'heure à la fois en présence des médias du reste et des agriculteurs. Je crois que la crise que nous vivons dépasse le simple cadre des parcours pastoraux ou des moyennes surfaciques, on touche là à quelque chose d'assez prégnant qui est le discrédit d'image dont souffre la profession agricole.

Et, si cet exercice auquel nous nous livrons aujourd'hui doit avoir un sens et doit avoir une portée, c'est bien de rappeler que l'on n'a pas à rougir, on n'a pas à être blâmé lorsqu'on est destinataire d'aides publiques. Les primes aujourd'hui ce n'est pas le salaire d'un agriculteur, quelqu'un disait fort justement que la dignité d'un homme ce n'est pas de vivre de primes, les agriculteurs vivent et font vivre la population de leur production, c'est de ça dont il s'agit. Mais pour pouvoir vivre dignement de cette production, le secteur doit être aidé. Ça c'est la première chose qu'il faut dire.

Deuxièmement, le monde agricole c'est l'expression de la condition humaine, est-ce qu'il y a des moutons noirs ou des gens qui se sont servis d'effets d'aubaines ? Probablement. Mais on ne saurait généraliser et tenir des discours globalisant en mettant tout le monde dans le même sac. Nous ne connaissons ici, pour l'essentiel, que des agriculteurs vertueux et des gens qui vivent dignement de leur profession.

Je crois que ce sont les deux messages qu'il faut faire passer aujourd'hui.

Pour le reste, je crois qu'on doit monter à Paris en délégation ou en mandatant certains d'entre nous, pour dire qu'il y a un problème qui n'est pas acceptable au-delà de la parole de l'Etat qui n'a pas été honorée depuis 2016 et qui

n'a pas été notifiée comme elle devait l'être, on ne peut pas accepter qu'en même temps qu'on coupe des ressources qui doivent être naturellement octroyées aux agriculteurs à travers le DPB, mécaniquement on leur coupe aussi l'ICHN. Ça veut dire qu'on enlève le pain de la bouche à des gens qui ne demandent qu'à vivre dignement, et en rappelant à l'opinion qu'il s'agit de petites sommes, il s'agit de SMIC dont on parle pour l'essentiel de ces centaines d'agriculteurs. C'est de ça dont il faut parler.

Dire aussi et enfin que notre Collectivité ne peut pas être conduite systématiquement, par avance de trésorerie, à supporter les carences de l'Etat, même si évidemment dans l'urgence, elle doit le faire.

Et enfin, créer les conditions, si nous montons à Paris parce que rien ne serait plus imprudent que de montrer ce qui nous distingue, et je sais que l'union, le rassemblement n'est jamais un exercice facile, nous devons offrir à travers notre diversité, le visage du rassemblement sur cette cause parce que c'est une cause sacrée.

Quelqu'un disait, je crois que c'était le Président de la Chambre régionale, que les Corses ont tendance souvent à se chercher des excuses pour se diviser. Nous devons sur ce sujet, plus que dans un aucun autre, chercher des motifs pour se rassembler, on le doit aux agriculteurs, on le doit à la Corse, on le doit, pour reprendre le titre de ce film très anxiogène mais qui en dit long sur l'état de la profession agricole en général et on ne souhaiterait pas que ça arrive en Corse, on le doit au « au nom de la terre », au nom de la terre telle qu'elle a toujours existé, au nom de la terre que l'on veut qu'elle continue à vivre pour l'avenir, una terra chì campa di a so pruzione.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi assai. Alors, Petr'Antone TOMASI pour le groupe « Corsica Libera ».

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président. Je redirai dans l'hémicycle ce que j'ai dit dans votre bureau en présence de la profession, des Présidents de groupes, des représentants de l'Exécutif et des médias.

D'abord pour dire en un mot le soutien que nous apportons à la profession mobilisée aujourd'hui, et d'ailleurs unanimement mobilisée sur ce sujet, et aux agriculteurs poursuivis à la suite des mobilisations de ces derniers jours.

Pour dire en synthèse et en quelques mots, que dans cette affaire d'abord, à travers les contrôles qui sont aujourd'hui à l'œuvre, à travers la remise en cause des surfaces et des parcours dits peu productifs, à travers le blocage de la mise en paiement des aides qui en découlent, dire simplement que ce dont il s'agit c'est premièrement : du respect, non seulement de la parole donnée mais de l'accord signé avec un Ministre de la République française et qui engage donc l'Etat, par-delà les changements de mandature.

Et qu'il s'agit, deuxièmement, du respect d'une mesure qui est une mesure de justice vis-à-vis de l'agriculture corse. Les gens qui se mobilisent et les élus de cet hémicycle qui ont voté une motion il y a quelques semaines sur ce sujet et qui se sont exprimés en présence de la profession, défendent simplement l'adaptation des aides publiques en soutien du secteur primaire, d'un secteur qui doit être un secteur productif et demain plus productif encore dans notre pays et qui soutiennent ces aides afin qu'elles soient adaptées à la réalité du pays.

C'était l'engagement qui avait été pris dans un bureau ministériel il y a plusieurs mois, plusieurs années de cela, aujourd'hui, en cours de programmation, il doit être strictement respecté.

Le deuxième aspect, et c'est un aspect qui, cette fois-ci, s'adresse à la fois à nos interlocuteurs de mardi, mais qui s'adresse aussi à notre peuple et à la société corse, aujourd'hui dans le cadre des contrôles et des mesures de rétentions qui sont prises, on se fonde à la fois sur une remise en cause de la parole donnée, mais on se fonde aussi sur une logique globalisante et accusatrice qui consiste à dire : parce qu'il y a eu des dérives, il faut frapper, il faut frapper fort et il faut frapper tout le monde. Nous disons aujourd'hui que cette position-là elle n'est pas juste, qu'elle n'est pas acceptable, qu'elle est le contraire de l'état de droit et qu'elle est même une manifestation claire d'un état d'arbitraire.

Nous disons donc qu'il est question de soutenir un accord fondé sur la prise en compte de nos spécificités, que l'administration elle-même a, à travers les règlements communautaires, une obligation de contrôle a priori, je disais tout à l'heure que j'entends depuis plusieurs mois le Président COLOMBANI faire état de l'article 60 du règlement communautaire de 2013 et de la clause de contournement, j'avoue que je ne connaissais absolument pas cette clause et ce qu'elle pouvait avoir comme effet. Alors, lorsque je ne sais pas, je regarde, je lis et j'essaie de comprendre. Cette clause dit clairement que « l'état-membre ne peut accorder une aide à des personnes qui auraient créé artificiellement les conditions requises en vue de l'obtention de ces avantages ». Ce qui signifie quoi ? Ce qui signifie que l'administration est liée à une obligation, un : de contrôle a priori, deux : de définition du cadre qui doit être appliqué.

Or, aujourd'hui ce qui est en train de se passer, c'est qu'il y a eu un manquement clair dans l'application de la clause de contournement de part de l'Etat et qu'on est en train de sanctionner toute une profession, y compris en bloquant la mise en paiement des aides en cours de programmation. Cela il faut le dire clairement, il faut l'expliciter à nos interlocuteurs et à notre peuple.

Dernier point, la discussion de mardi, elle doit permettre à la fois par l'unanimité du monde politique et de la profession agricole, de régler la situation transitoire, elle doit permettre aussi de poser la première pierre, avec notamment le travail qui a pu être entamé par nos institutions depuis plusieurs semaines, de la future programmation où il conviendra, et je crois c'est un engagement commun, de travailler afin de corréliser davantage les aides liées aux surfaces et la production.

Notre Assemblée l'a dit à travers le vote de sa motion il y a de cela 2 ou 3 mois, j'ai entendu les responsables de la profession le dire tout aussi clairement tout à l'heure dans le bureau de Président de l'Assemblée, cela nous semble un point important de la démarche que nous devons engager à partir de ce jour.

Donc, je crois qu'il faut monter mardi à Paris de façon déterminée, en étant sûr de notre bon droit et en commençant à préparer le modèle d'après.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Hyacinthe VANNI au nom du groupe Femu a Corsica.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président. Bien entendu, répéter ce que l'on a dit dans votre bureau devant la presse et les agriculteurs, se conformer à la délibération qui été votée ici à l'unanimité.

Dans cette période de crise, être aux côtés de tous les agriculteurs, être aux côtés surtout de ceux qui souffrent le plus, ceux qui maintiennent la vie dans les villages, ceux qui travaillent dur, quelquefois du matin au soir, dans des conditions très difficiles, sortir de cette période qui a été créée par un changement de règles en cours de jeu, j'ai envie de dire, et monter à Paris tous unis, d'une même voix pour vraiment faire en sorte que les choses s'arrangent et qu'on puisse sortir de cette période transitoire, qui est une période de crise.

Dire aussi, répéter ce que j'ai dit, il y a des agriculteurs qui travaillent très dur, il y a ceux qui se lèvent le matin de bonne heure, qui travaillent da e stelle à e stelle, eppo ci sò dinò certi ch'un s'arrizzanu mai, è chì quessi dinò facenu un pocu pisà ciò c'hè accade oghje nant'à quelli chì stantanu incu u so sudore da matina à a sera, un travagliu difficiule. Dunque, noi simu a u vostru latu, simu quì

per sustene vi in sta periode di crisa, per custrisce l'agricultura di dumane l'agricultura chì ci vole per u nostru paese.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi assai. Dunque Jean-Charles ORSUCCI hà dumandatu a parolla... Ùn l'hà micca dumandata, ma l'hà da piglià.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Nò, l'aghju dumandate ancu eui.

Merci Président. Donc moi je vais être forcément, en parlant en dernier, je vais être redondant avec toutes celles et tous ceux qui se sont exprimés, en essayant d'être rapide.

Juste en rappelant que nous sommes ici dans le droit-fil de la motion que nous avons signée tous ensemble, je rappelle qui était déjà une motion établie sur une crise que l'on voyait poindre. Tout à l'heure moi aussi j'ai eu l'occasion de m'exprimer devant les médias et devant le monde agricole, j'ai interpellé le monde agricole pour savoir ce que le Ministre de l'agriculture avait dit lors de sa visite en Corse puisque, je le rappelle, le problème était déjà prégnant et qu'il fallait connaître sa position.

Je n'ai pas été surpris, le Ministre évidemment a rappelé que nous sommes ici, et je le rappelle, non pas dans un rapport entre la Collectivité de Corse, la Corse et Paris, mais qu'il y a une troisième institution qui joue un rôle quand même déterminant, puisque c'est elle dont on parle en réalité à travers ces financements, c'est l'Union Européenne.

Evidemment, la réponse aujourd'hui de Paris, consiste à nous dire que l'accord qui a été passé entre la Corse et Paris n'est pas acceptable d'un point de vue de l'Union Européenne. A nous, et là je vais paraphraser le Président de l'Exécutif qui a pris la parole tout à l'heure, j'espère qu'il ne m'en voudra pas, à nous de construire un argumentaire suffisamment fort pour pouvoir répondre mardi au ministère.

Alors répondre non pas, et vous vous imaginez bien que ce n'est pas la position de notre groupe, dans une volonté de défiance, et nous espérons, bien évidemment, que le gouvernement sera à l'écoute et souhaitera comme nous sortir par le haut de cette crise parce que derrière, nous le savons les uns et les autres, il ne s'agit pas, et je l'ai rappelé aussi tout à l'heure, de défendre la totalité du monde agricole, nous nous faisons partie de ces groupes qui disons clairement qu'il faut séparer le bon grain de l'ivraie et qu'aujourd'hui il y a dans le monde agricole des

gens qui ne méritent pas d'être soutenus, il y a dans le monde agricole sûrement des dérapages qui sont d'ailleurs peut-être pas faits et qui ne sont pas dus au monde agricole mais peut-être par des règles pas adaptées à notre situation.

Et là encore, je vais paraphraser le Président de l'Exécutif en disant que mardi nous devons arriver avec des propositions, mardi nous espérons tous sortir par le haut de cette crise, mais mardi notre travail continuera puisque notre travail, vous le savez, ce n'est pas d'accepter l'agriculture telle qu'elle existe aujourd'hui en Corse, mais c'est de construire une agriculture au service de la production, une agriculture où on n'entendra plus dire que lorsque des primes ne sont pas payées, eh bien, les gens sont au bord du gouffre, parce que ce n'est pas acceptable qu'avec le non-paiement des primes, des gens sont au bord du gouffre, c'est que nous avons donc échoué dans l'agriculture que nous avons construit.

Donc ça, il faut aussi le dire clairement. Nous sommes, oui, convaincus les uns et les autres, et je n'ai pas de doute là-dessus, sur le fait qu'aujourd'hui s'installer en tant qu'agriculteur à Zerubia, c'est un acte militant, c'est un acte politique, c'est un acte qui mérite sûrement le soutien de la puissance publique, le Président de l'Assemblée rappelle à juste titre, et je ne peux lui donner que raison, qu'y compris dans les pays les plus libéraux le monde agricole est soutenu parce qu'on sait que c'est aujourd'hui un métier difficile, c'est un métier où il y a des efforts à faire.

Tout cela, je pense que tout le monde en est convaincu ici, mais je le répète, peut-être qu'ici comme ailleurs, j'aime aussi le dire parce que c'est assez clair dans le propos, moi j'assume, je pense que notre groupe assume les sommes pharaoniques qui sont données aujourd'hui aux céréaliers continentaux ne nous satisfont pas, moi je le dit tranquillement, et je fais exprès de le dire pour pas qu'on pense que je stigmatise uniquement le monde agricole insulaire.

Mais de la même manière, je pense aujourd'hui, et je me suis exprimé clairement tout à l'heure, effectivement certains chiffres qui ont été octroyés à des agriculteurs, aujourd'hui nous interpellent.

Alors, je vais rester prudent, tout à l'heure j'ai gentiment été repris de volée et j'accepte de l'être, par certains agriculteurs, c'est vrai qu'il faut sûrement rentrer dans le détail, il faut rentrer dans le détail pour savoir si c'est de l'aide au fonctionnement ou à l'investissement, il faut savoir si ces aides pharaoniques pour certains constituent des bénéfiques, auquel cas je maintiens ma position, mais peut-être qu'en réalité ce sont juste aides qui permettent à l'activité et, je dirai, à l'activité agricole de fonctionner. Je demande à être encore instruit.

En tout cas, aujourd'hui il faut aussi dire à nos amis agriculteurs qu'il faut faire preuve de pédagogie, parce que dans l'opinion publique insulaire

aujourd'hui, les brebis galeuses, et je crois que l'on peut parler de ça lorsque l'on parle d'agriculture, font énormément de mal à la profession.

Et, nous devons construire tous ensemble cette agriculture de demain, c'est ce qu'a dit le Président de l'ODARC, il a eu des mots qui, à mon avis, étaient des mots justes par le passé, et je pense qu'il faut le soutenir dans cette volonté de changer les choses qui aujourd'hui en Corse ne vont pas. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, l'ensemble des groupes et de leurs représentants se sont exprimés. En ce qui me concerne, je ne serai pas plus long parce que je suis intervenu en début de session sur la question agricole qui paraît véritablement être la question d'actualité aujourd'hui. Mais ce que vient de dire Jean-Charles ORSUCCI montre que nous avons placé le curseur au bon niveau lorsque nous avons discuté il y a quelques semaines, lorsque nous avons signé un texte commun, lorsque nous avons délibéré de manière unanime. Et, je pense que cette unanimité elle existait il y a quelques semaines, elle existe aujourd'hui et cette unanimité nous devons l'opposer à Paris qui, dans cette question, est difficilement défendable compte tenu du fait qu'il y a eu reniement des engagements qui ont été pris, alors à l'époque d'un autre gouvernement, mais enfin la continuité de l'Etat ça doit vouloir dire quelque chose.

La responsabilité aujourd'hui de l'Etat est pleine et entière s'agissant de la situation extrêmement tendue que nous connaissons, et il faut que nous puissions dire cela tranquillement, mais de façon unanime et de façon forte, mardi face aux représentants du gouvernement.

Je crois qu'il aussi faire preuve de pédagogie en direction de la société corse parce qu'en Corse comme ailleurs, il y a de nombreux citoyens qui ne comprennent pas que l'on aide l'agriculture. Or, dans tous les pays du monde, j'ai eu l'occasion de le dire ce matin, mais je le répète parce que c'est vraiment un message à faire passer, dans tous les pays du monde, y compris les plus libéraux, on aide l'agriculture parce que sans aide, l'agriculture ne fonctionne pas. Je citais le chiffre de 80 % des aides aux Etats-Unis qui sont dirigées vers l'agriculture, les agriculteurs américains sont aidés largement. Je parlais de 85 % s'agissant de la Chine.

Donc, on voit bien que partout à l'échelle planétaire l'agriculture est aidée parce que sans cela il n'y aurait pas d'agriculture et que tous les peuples, bien entendu, ont besoin de ce secteur d'activités.

Donc encore une fois, lorsque l'on aide l'agriculture, eh bien ce sont des aides indirectes à la consommation, ce sont des aides à la consommation, il faut le



dire, il faut le répéter, et c'est vrai que tout cela n'est pas forcément tout à fait intuitif pour nombre de citoyens qui le contestent.

Après, que l'on discute les modalités, que l'on discute les comportements de certains agriculteurs, de certains éleveurs, nous pouvons le faire. Mais encore une fois, aujourd'hui il y a une situation qui est une situation tout à fait dramatique et qui nous impose à toutes et à tous d'être aux côtés de nos agriculteurs, de nos éleveurs qui sont dans les plus grandes difficultés.

Je dois le dire, pour ma part, je me satisfais du comportement de l'ensemble des groupes à l'occasion de ces différentes discussions que nous avons eues sur le sujet et encore aujourd'hui, je crois que nous sommes à la hauteur des enjeux et qu'il faudra mardi être à nouveau à la hauteur par notre unanimité et par notre détermination.

Moi, je voudrais simplement remercier l'ensemble des responsables de groupes, par-delà les différences d'appréciations que nous pouvons avoir sur tels ou tels éléments, nous sommes d'accord sur l'essentiel et c'est ce que nous allons dire ensemble mardi.

Voilà, moi je me satisfais véritablement de la qualité des débats et de la force collective que nous donnent ces débats pour mardi.

Le Président du Conseil exécutif et le Président de l'ODARC ?

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, très brièvement puisque tout a été dit.

Trois points, me semble-t-il, essentiels à retenir de ces derniers jours et notamment des dernières heures que nous avons passées ensemble, les élus avec les différents représentants du monde agricole.

Premier point : nous sommes confrontés, vous êtes confrontés, donc nous sommes confrontés, la Corse est confrontée à travers la crise agricole, à une crise majeure, une crise des agricultrices et agriculteurs, une crise de l'agriculture et donc une crise di a nostra sucietà è primu, di a nostra sucietà paisana. Dunque ùn site micca soli à esse tocchi, simu tocchi ancu noi puru ùn n'esse micca agricultori, ma simu tocchi è simu cuncernati è direttamentu cuncernati.

Je pense qu'il faut l'expliquer très tranquillement aux Corses qui nous écoutent. Ce qui se passe aujourd'hui c'est, sur le premier pilier, c'est-à-dire le

pilier qui est géré par l'Etat, la question des déclarations de surfaces et le corollaire qui est le droit à paiement de base, nous avons 760 agricultrices et agriculteurs qui ne touchent pas les sommes qui leur sont dues par application des textes applicables. 760 jeunes, moins jeunes, qui pour la plupart vivent dans des villages, vivent dans des zones de montagnes ou des zones rurales, qui ne touchent pas les sommes qui leur sont dues par application du droit. Ça, c'est la première réalité.

Des gens qui doivent rembourser des prêts, qu'ils ont contractés au visa du règlement validé par l'Etat, parce que les gens nous disent : mais pourquoi vous attachez-vous au principe de maintenir la règle du jeu ? Parce que la période d'application c'est aussi la période, par exemple, au titre de laquelle se sont engagés les agriculteurs auprès des institutions bancaires, et que si vous remettez en cause la rentrée d'argent qui permet de rembourser les prêts, vous mettez les gens en situation de faillite. Cela, il faut que les gens l'entendent. Ça, c'est le premier pilier.

Le deuxième pilier, celui que nous gérons nous, la Collectivité, à travers l'ODARC : l'ICHN (indemnité compensatrice de handicaps naturels) qui, elle, n'est pas remise en cause en son principe, n'est pas contestée aujourd'hui, ne peut pas être payée non plus parce que son paiement est corrélé à l'issue des procédures en cours. Ça, ça concerne 600 agriculteurs sur les 760 que j'ai cités.

Donc, il y a un cumul de difficultés qui est en train de conduire des femmes et des hommes de ce pays qui, pour la plupart d'entre eux, la très grande majorité d'entre eux, la quasi-totalité d'entre eux sont des gens qui travaglianu da e stelle à e stelle cume l'hà dettu u nostru cullegu Iacintu VANNI. È sta ghjente custi sò à l'addisperu, sò i nostri paisani, sò i nostri amichi, sò i nostri parenti è noi simu à fiancu à elli. Quessa cì vole à dè la et ça, c'est le premier point essentiel. On a le feu. Nous, quand on a le feu, on ne regarde pas ailleurs, on se serre les coudes et on va l'éteindre ensemble.

La deuxième leçon, c'est celle de l'unanimité. Ça a été dit par tout le monde. D'abord, l'unanimité politique, unanimité que nous avons déjà construite à travers le vote de la première motion, que nous avons pesée ensemble pour qu'elle soit un point d'équilibre. Cette unanimité, aujourd'hui, elle se prolonge. Je crois que c'est un message fort qui est envoyé, un message de courage politique, de maturité et de détermination.

Cette unanimité politique, je souhaiterais, nous souhaiterions qu'elle puisse se retrouver dans l'unanimité au moins sur cette question, dans les mois à venir, de la profession agricole. La profession agricole, on le sait, elle est traversée par des contradictions, par des différences d'appréciation, quelquefois par des antagonismes. C'est la logique des sociétés aussi, peut-être en Corse plus qu'ailleurs, en tout cas, en Corse comme ailleurs.

Femu u sforzu, noi avemu fatu u sforzu, avemu fatu bè d'addunisceci annant'à l'affaru di l'agricultura, parlu di l'eletti. Mi vogliu addirizzà à l'agricultore, à e stituzione, à i sindacati, à quelli chì travaglianu, tutti quelli chì sò quì è l'altri ch'ùn ci sò micca, circhemu pè sa lotta chì c'aspetta à parlà d'una stessa voce perchè ghjè a cundizione di a riescità cullettiva.

U terzu puntu, le troisième et dernier point, nous avons une réunion mardi à Paris. Je veux rendre hommage à Lionel MORTINI, il y a une mobilisation qui a conduit Paris à dresser l'oreille, Lionel, le Président de l'ODARC a été présent bien sûr et c'est normal, c'est son rôle, c'est lui qui, hier, a obtenu le principe de cette réunion. Cette réunion, elle est décisive. Nous avons acté d'y aller ensemble, si vous en êtes d'accord, je pense que nous en sommes d'accord. Il y a aura dans la délégation de la Corse : les élus, le Conseil exécutif, le Président de l'ODARC, moi-même, le Président de l'Assemblée de Corse, les présidents de groupes de la majorité, les présidents de groupes de l'opposition. C'est peut-être la première fois depuis longtemps qu'il n'y aura pas eu ou qu'il y aura eu une délégation de cette consistance et de ce poids politique.

Ce faisant, nous nous sommes donné les moyens de remporter la victoire. Il faudrait que cette diversité et cette unanimité se retrouvent dans la composition de la délégation qui représentera le monde agricole.

Qu'allons-nous dire à Paris ? Et là aussi, il faut que les Corses le sachent, il faut Paris l'entende, nous n'allons pas tendre la sèbile, nous ne montent à Paris pour demander des avantages indus. Il y a deux volets indissociables dans notre démarche, et nous l'avons acté tout à l'heure ensemble. Il y a le court terme, faire face à la crise et il y a le moyen terme, construire ensemble le nouveau référentiel, le nouveau système et donc, la nouvelle agriculture dont la Corse a besoin.

Ça, c'est important parce que ça veut dire que premièrement, sur le premier volet, nous disons clairement pour les raisons que j'ai exposées, on ne change pas la règle du jeu en cours de partie et c'est à vous de trouver la solution puisque c'est vous qui êtes fautifs et pas nous, puisque le premier pilier, c'est vous. Les contrôles qui ont été faits et qui ont validé les aides jusqu'à 2016 et 2017, c'est vous. La non-information de la commission européenne, c'est vous. Donc, ce problème que vous avez créé, vous devez, vous, trouver les moyens de le résoudre.

Mais en même temps, nous allons dire à Paris, et il faut que les Corses l'entendent, que nous, nous sommes dans une démarche, vous et nous avec vous, de dignité. Hè stata dette ananzu, tutti quelli chì campanu di l'agricultura volenu campà di u so travagliu, volenu produce, anu dirittu à l'aiutu publicu. Peut-être que l'ancien système est mauvais, peut-être que l'ancien système sûrement, sûrement l'ancien système a-t-il conduit à des excès et des dérives. C'est pour cela que nous allons en construire un nouveau. Moi, je n'ai entendu chez toutes celles et tous

ceux qui ont pris la parole du côté du monde agricole que la volonté, et je terminerai par-là, de reconnecter le futur système des aides à la réalité de l'exploitation et de la production agricole.

Ce faisant, nous sommes sur un terrain qui est un terrain de construction d'une économie et d'une agriculture qui a du sens et la Corse que nous voulons et le projet économique que nous voulons ne peuvent pas exister sans une agriculture qui ait toute sa place.

Le chemin est tracé. Mardi, donnons-nous les moyens de gagner cette première bataille qui nous attend. Continuons à nous voir ensuite. È spergu chì cusì sbuccaremu.

**(Applaudissements dans le public).**

### **Le Président TALAMONI**

Il ne reste plus qu'à nous préparer au choc de mardi avec toute notre volonté et notre détermination.

À ringrazià vi assai d'esse venuti à discuta incù noi. À prestu !

Nous allons passer à la suite de l'ordre du jour avec les dossiers sur la santé et le social qui n'ont pas été examinés en présence de Bianca FAZI et qui vont être défendus avec talent par Lauda GUIDICELLI. Vous avez la parole.

**\* Raportu n° 307 : Aghjusti à e cunvenzione quatru pè u funziunamentu di i 3 dispositivi « Modu d'interpretazione di i servizii d'aiuti è di cura per ciò chì tocca à l'autunumia**

**\* Rapport n° 307 : Avenants aux conventions cadres pour le fonctionnement des 3 dispositifs « Méthodes d'interprétation des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie »**

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie, M. le Président. Je vais essayer de défendre ces dossiers.

Un des atouts de la Collectivité de Corse dans son rôle de chef de file de l'action sociale et médico-sociale est de disposer en son sein des trois dispositifs MAIA sur l'ensemble du territoire insulaire.

En pratique, les MAIA proposent notamment un accompagnement personnalisé et une coordination des interventions auprès des séniors dont la situation est complexe. Un suivi en « gestion de cas » est ainsi proposé. Les

personnes accompagnées sont majoritairement des personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

Le financement des MAIA est assuré par l'ARS auprès de la Collectivité, dans le cadre de ces conventions pluriannuelles. Tous les ans, au regard du budget prévisionnel élaboré par les services de notre Collectivité et les crédits réellement mandatés ...

### **Le Président TALAMONI**

S'il vous plait, il faudrait écouter la conseillère exécutive, ce qu'elle dit est intéressant. Je vous demande donc de vous assoir et d'écouter religieusement la conseillère exécutive.

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Chaque convention fait l'objet d'un avenant financier qui fixe le montant des financements alloués à la Collectivité.

Deux avenants sont ainsi proposés pour fixer le montant des différents financements pour l'exercice 2019, soit 637 420 €les trois MAIA.

Ces avenants permettent la prorogation des conventions pluriannuelles jusqu'au 31 juillet 2022, dans la perspective de l'évolution à venir des dispositifs d'appui à la coordination.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme RIERA s'est étonnée que dans ce rapport, on demande à la CDC d'approuver des décisions de l'ARS et les montants financiers qui les accompagnent.

Les services ont précisé que sur le plan financier la seule différence avec la dotation 2018 provenait de l'absence d'un pilote MAIA pour le Cismonte depuis un an.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi ò Sgiò Presidente.

Suite à mon interrogation concernant la date tardive d'une présentation d'une convention qui commence au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Président ARMANET est intervenu pour préciser que bien souvent, les tarifs à la journée sont fixés par l'ARS en fin d'année ce qui rend le conventionnement extrêmement compliqué plus tôt.

Je me suis réjouie que ce retard ne soit pas imputable aux services de la Collectivité de Corse. Toutefois, j'ai suggéré que cette problématique puisse être portée à la connaissance des services de l'ARS.

La commission a émis un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>5</sup>**

Le rapport n° 308 va nous être présenté par Lauda GUIDICELLI. Vous avez la parole.

\* **Raportu n° 308 : Firma di una convenzione trà a Cullettività di Corsica è a Cascia di Mutualità suciale agricola di corsica (MSA) pè u 2019-2020 in u quadru di à pulitica à prò di u « u benistà pè l'anziàni ».**

\* **Rapport n° 308** : Signature d'une convention-cadre entre la Collectivité de Corse et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Corse (MSA) sur la période 2019-2020 dans le cadre de la politique menée en faveur du « Bien vieillir ».

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

---

<sup>5</sup> Délibération N° 19/346 AC

A l'horizon 2050, le nombre de séniors va doubler et l'espérance de vie va considérablement progresser pour atteindre 86,6 ans pour les hommes et 89,4 ans pour les femmes. En Corse, le nombre de centenaires va passer de 179 à 1 500.

Dès lors, vivre le plus longtemps possible, dans une autonomie conservée, constitue, pour nous, un enjeu de société. Je vois Saveriu qui commente ! On prendra soin de vous, M. le conseiller !

La Collectivité de Corse, dans son rôle de cheffe de file de l'action gérontologique, s'est engagée dans la redéfinition des partenariats afin de fixer les orientations stratégiques communes et de formaliser les engagements de chacun.

A l'instar de la convention cadre conclue récemment entre la Collectivité de Corse et la CARSAT-Sud Est, le présent rapport a pour objet de formaliser le partenariat à mettre en place avec la caisse de mutualité sociale agricole de Corse, à travers la signature d'une convention cadre sur la période 2019-2020 dans laquelle sont définis les axes de collaboration suivants :

- Réflexion autour du développement et du soutien d'actions innovantes, le partenariat autour des aidants naturels ;
- Reconnaissance mutuelle des évaluations à domicile pour fluidifier et simplifier les parcours, éviter les ruptures de prises en charges ;
- Repérage de la fragilité.

Il vous est donc proposé : d'approuver la convention cadre de partenariat 2019-2020 à conclure avec la MSA de Corse.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Président.

J'ai souhaité savoir si cette convention était unique ou si d'autres conventions existaient.

Les services ont souligné qu'une convention similaire avait été passée avec la CARSAT. Ils ont ajouté que la MSA et la CARSAT étaient les deux principaux partenaires.

Je me suis interrogée sur les critères et les objectifs d'une convention entre une collectivité et une mutuelle.

Les services ont expliqué que ces partenaires, tout comme la Collectivité, avaient essentiellement leur politique et leur action en faveur de ces publics. Ils ont ajouté que lors de la conférence des financeurs, les actions étaient mises en place afin de valoriser la politique du « bien vieillir », la MSA et la CARSAT étaient présentes et intervenaient surtout dans la prévention de la perte d'autonomie.

Madame PONZEVERA s'est interrogée sur l'absence des autres organismes de retraite, elle a proposé que la Collectivité de Corse communique sur cette convention auprès de l'ensemble des mutuelles.

Les services ont expliqué que tous les organismes de retraite peuvent conventionner avec la Collectivité.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas d'autres rapports de commission et pas de demandes de prise de parole. Par conséquent, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>6</sup>**

Rapport n° 309. Vous avez la parole.

**\* Rapport n° 309 : Finanziamentu 2019 di u dispositivu « FALEP Pumonti - Mediazione Familiare »**

**Rapport n° 309** : Financement 2019 du dispositif « FALEP Pumonti - Médiation familiale »

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la parentalité, la Collectivité de Corse participe avec d'autres partenaires à la promotion de la médiation familiale.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 19/347 AC



La médiation familiale représente pour les familles qui traversent une situation de conflit, d'incompréhension, un moyen de se rencontrer et d'aborder ensemble leurs préoccupations afin de prendre les bonnes décisions.

Dans cette perspective, elle a initié un partenariat avec la fédération des associations laïques et d'éducation populaire de Corse du Sud (FALEP2A) qui est agréée pour conduire ces actions sur l'ensemble du territoire Pumont.

Le partenariat doit être reconduit pour l'année 2019 et ce dispositif a vocation à se généraliser sur l'ensemble du territoire.

La FALEP 2A dispose d'un médiateur familial agréé qui intervient dans le cadre d'entretiens confidentiels, afin de favoriser la communication, d'aider à la gestion de conflits dans le domaine familial étendu.

Un grand nombre de situations de rupture fragilisent nos familles et il est important de pouvoir leur apporter toute l'aide nécessaire pour reconstruire du lien entre les membres de la famille.

La CDC contribue au financement de cette mission à hauteur de 15 000 € par exercice budgétaire.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Les services ont pris note du départ de l'hémicycle de Laura-Maria POLI pour des raisons professionnelles. Nous avons un rapport de la commission de la culture. Mme SANTUCCI nous le présente.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme RIERA a regretté l'absence du rapport d'activité et du bilan de l'année écoulée en annexe. Elle a estimé que cela devrait être systématique.

Les services ont proposé de les communiquer.

M. GHIONGA s'est interrogé sur les bénéfices d'une médiation familiale menée par la FALEP par rapport à celles menées par la CAF, alors qu'une association avait peut-être moins de moyens que la CAF pour ce faire.

Les services ont précisé qu'il n'y avait pas actuellement de médiation familiale en Haute-Corse, l'appel à projet étant pour le moment infructueux, contrairement à la Corse-du-Sud, où la FALEP avait l'agrément pour la mener.

Je me suis interrogée sur la possibilité d'étendre à la Haute-Corse le dispositif mis en place en Corse-du-Sud.

Mme ANTONINI s'est interrogée sur la possibilité de réunir l'ensemble des rapports concernant les activités de la FALEP en un seul, afin d'éviter de les traiter au coup par coup.

Les services ont précisé que cela n'était pas possible de tout réunir dans un même document, dans la mesure où les interventions de la FALEP concernaient des dispositifs et des financements différents.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Andà pè dumane ».

### **Le Président TALAMONI**

Merci.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole et donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>7</sup>**

Rapport suivant. Vous avez la parole.

**\* Rapport n° 310 : Cunvenzione di partenariatu relativa à a missione di mediazione suciale energia esercitata da l'Associu ALIS nant'à u territoriu di u Cismonte**

**\* Rapport n° 310 : Convention de partenariat relative à la mission de médiation sociale énergie assurée par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte**

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

La médiation sociale énergie offre un accompagnement à destination des ménages en situation de précarité pour la maîtrise de leur consommation d'énergie et la prévention des impayés de factures EDF.

---

<sup>7</sup> Délibération N° 19/348 AC

Cette mission est confiée, sur le territoire du Cismonte, à l'association Accès au Logement et à l'Insertion Sociale (ALIS) dans le cadre d'une convention.

La Collectivité de Corse, dont les travailleurs sociaux assurent le repérage et l'orientation des publics concernés vers ce dispositif, participe au financement de l'action à hauteur de 20 000 €

Il vous est proposé d'approuver cette convention d'objectifs, la convention de financement, de fixer la participation de la Collectivité à la mission de médiation sociale énergie à 20 000 € pour l'année 2019.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport écrit de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Président.

Mme ANTONINI s'est interrogée sur l'existence ou non d'un dispositif équivalent pour le Pumonté.

Les services ont répondu qu'une expérimentation avait été menée auprès de la FALEP, pour deux ans et qu'au terme de cette expérimentation la décision avait été prise d'internaliser la mesure. Ils ont également précisé que la présente convention intégrait le volet habitat et rénovation en collaboration avec l'AUE et qu'elle pourrait être étendue sur l'ensemble du territoire après évaluation.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Anda Per Dumane ».

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole et donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>8</sup>**

Rapport suivant n° 311.

Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

**\* Rapport n° 311 : Finanziamentu di u Centru di Risorse Autisimu Corsica (CRA Corsica) eserciziu 2019**

**\* Rapport n° 311 : Financement du Centre de Ressources Autisme Corsica (CRA Corsica) exercice 2019**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Dans le cadre de nos compétences en matière de handicap, notre politique est notamment tournée vers l'amélioration de la qualité des accompagnements proposés mais aussi vers un meilleur repérage et un dépistage précoce.

Le présent rapport a pour objet de formaliser le partenariat entre notre Collectivité et le Centre Ressources Autisme (CRA CORSICA).

Le CRA a été créée en 2013. Il est géré par l'ADEPEP 2B et est relié aux établissements publics de santé. Le CRA est basé sur Bastia et dispose d'une antenne sur Aiacciu. Il permet d'apporter une réponse de proximité à toutes les personnes concernées par la problématique de l'autisme, et qui, jusque-là, devaient s'adresser aux CHU de Nice ou de Marseille.

Pour rappel, les CRA ont pour missions :

- l'accueil, l'information et l'orientation dans le domaine de l'autisme ;
- la réalisation de bilans diagnostics ;
- la promotion et la contribution à la diffusion d'informations actualisées sur ce handicap.

A titre d'illustration, en 2018...

---

<sup>8</sup> Délibération N° 19/349 AC

**Le Président TALAMONI**

S'il vous plaît, c'est quand même important ce dont on parle. Donc, si vous voulez bien écouter la conseillère exécutive.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie. Ça permet aussi de valoriser le travail qui est fait par cette structure.

Donc, pour 2018 :

- 249 personnes ont sollicité le CRA pour des informations
- 326 personnes ont été formées et sensibilisés aux spécificités de l'autisme
- 86 demandes de bilans diagnostics

Dans ce contexte, il est proposé pour l'exercice 2019, de pérenniser l'engagement de la Collectivité et de maintenir l'équité territoriale, en soutenant financièrement l'antenne d'Aiacciu, afin de lui permettre de conforter et de poursuivre sa mission de prestation de diagnostic, d'information et de formation, au plus près de la population du Pumontu.

Cette contribution au fonctionnement du CRA CORSICA, d'un montant de 20 000 € représente 4,03 % de son budget total qui s'élève à 495 092,55 €

Les modalités du partenariat sont précisées dans la convention annexée au présent rapport.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser le Président à signer cette convention annuelle et de pouvoir signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. L'avis de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Avis de la commission de la culture ?

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole et donc, je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>9</sup>**

Rapport suivant n° 313. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

**\* Rapportu n° 313 : Cunvinzioni di finanziamentu di i dispositivi alloghju d'urgenza in nuttati in albergu è alluczioni alloghju timpuraniu gistiti da a FALEP 2A nantu à i tarritorii di Aiacciu è di Portivechju**

**\* Rapport n° 313** : Conventions au financement des dispositifs hébergement d'urgence en nuitées d'hôtels et allocation logement temporaire gérés par la FALEP 2A sur les territoires d'Aiacciu et de Portivechju

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Sur les territoires d'Aiacciu et de Purtivechju, la FALEP 2A gère deux dispositifs destinés à l'accueil des personnes ne pouvant pas être prises en charge par le Centre d'Hébergement d'Urgence de la Croix Rouge ou le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Il s'agit essentiellement de familles avec enfants et de femmes victimes de violences.

L'hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel permet une mise à l'abri immédiate et un diagnostic de la situation sociale ; l'Allocation Logement Temporaire offre une solution transitoire avant l'accès à un logement autonome.

La Collectivité de Corse participe au fonctionnement de ces dispositifs en complément des financements de l'Etat.

En conséquence, il vous est proposé :

---

<sup>9</sup> Délibération N° 19/350 AC

- de fixer la participation de la Collectivité au fonctionnement des dispositifs hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel et Allocation Logement Temporaire gérés par la FALEP à 136 313 € répartis de la manière suivante :

82 313 € pour l'hébergement en nuitées d'hôtel

54 000 € pour l'ALT

- d'approuver la convention de financement relative au dispositif hébergement d'urgence ;  
- d'approuver la convention de financement relative au dispositif ALT ;  
- de pouvoir signer les conventions ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Andà per dumane ».

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a personne qui demande la parole.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>10</sup>**

Rapport suivant n° 314. Vous avez la parole.

---

<sup>10</sup> Délibération N° 19/351 AC

\* **Raportu n° 314 : Convenzione di partenariatu rilativa à l'accompagnamentu suciale ligatu à l'alloghju (ASLL) assicuratu da l'Associu ALIS nant'à u territoriu di u Cismonte**

**Rapport n° 314** : Convention de partenariat relative à l'accompagnement social lié au logement (ASLL) assuré par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Le dispositif ASLL offre une aide à destination des ménages en difficulté d'accès ou de maintien dans un logement.

Il existe plusieurs niveaux d'intervention allant de l'accompagnement dans la recherche de logement jusqu'au soutien dans la gestion budgétaire en passant par un apprentissage des règles de vies en communauté.

Cette mission est confiée, sur le territoire du Cismonte, à l'association ALIS dans le cadre d'une convention.

Les demandes d'accompagnement, élaborées par les travailleurs sociaux de la Collectivité de Corse, sont examinées en commission du Fonds Unique pour le Logement.

La participation au financement de l'action s'élève à 56 500 €

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme ANTONINI s'est interrogée sur la raison de la présentation, pratiquement en fin d'année de ce rapport.

Les services ont précisé d'une part, que l'association avait omis de fournir certains de ses rapports d'activité et d'autre part, que la présente convention fixait des objectifs inédits, notamment en termes de durée d'accompagnement des ménages (au moins 6 mois).

Mme RIERA a souligné l'importance, pour les conseillers territoriaux d'avoir accès aux bilans d'activités des associations, avant de se positionner.



La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Andà Per Dumane ».

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Avis oral de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets donc le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>11</sup>**

Rapport suivant n° 315. Vous avez la parole.

**\* Rapport n° 315 : Cunvenzione di partenariatu rilativa à a gestione lucativa adatta (GLA) assicurata da l'Associu ALIS nant'à u territoriu Cismunticu**

**\* Rapport n° 315 : Convention de partenariat relative à la gestion locative adaptée (GLA) assurée par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

La Gestion Locative Adaptée est un dispositif à destination des publics relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

Cette mission vise à capter des logements du secteur privé pour les proposer à la location de ces publics. Elle permet d'une part d'assurer un accompagnement des ménages dans les démarches relatives à leurs droits et obligations en tant que locataires et d'autre part, de proposer aux propriétaires une gestion semblable à celle d'une agence immobilière.

Sur le territoire du Cismonte, l'association ALIS est agréée pour ce type de mission. L'objectif est fixé à 160 logements maximum pour 2019, avec un coût de 650 € par logement. La Collectivité de Corse participe au financement de l'action à hauteur de 104 000 €

---

<sup>11</sup> Délibération N° 19/352 AC

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, un avis favorable, Président.

**Le Président TALAMONI**

Un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Même avis.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets donc aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>12</sup>**

Rapport suivant n° 323. Vous avez la parole.

**\* Rapport n° 323 : Sustegnu à l'associ è cantieri d'inserzione : Mudifica di certe dispusizione di a deliberazione di l'Assemblea di Corsica n° 19/197 AC di u 27 di ghjugnu di u 2019**

**\* Rapport n° 323 : Soutien aux associations et chantiers d'insertion : modification de certaines dispositions de la délibération de l'Assemblée de Corse n° 19/197 AC du 27 juin 2019**

**Mme Lauda GUIDICELLI.**

Je vous remercie.

Mobilisée dans le cadre de la politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa et afin de promouvoir une offre d'accompagnement variée et adaptée aux personnes très éloignées de l'emploi sur tout le territoire, la Collectivité de Corse met en œuvre une politique volontariste de soutien aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique porteuses d'Ateliers et

---

<sup>12</sup> Délibération N° 19/353 AC

Chantiers d'Insertion, dont l'objectif est l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

La participation de la Collectivité de Corse était matérialisée, pour l'exercice 2019, par la délibération de son Assemblée n° 19/197 AC en date du 27 juin 2019 approuvant les conventions annuelles de financement à conclure avec les structures de l'insertion par l'activité économique.

Depuis, deux des entités bénéficiaires, les associations FALEPA CORSICA et ISATIS, sollicitent le rehaussement des montants de la contribution financière qui leur a été accordée en raison de l'erreur matérielle qu'elles ont commise dans la présentation de leurs budgets prévisionnels.

Pour l'association FALEPA, cette rectification porterait le montant de la contribution financière de 105 553 € à 222 030 €, et de 20 000 € à 60 000 € pour l'atelier et chantier d'insertion Install'Toit porté par l'association ISATIS.

Aux fins d'accéder à cette requête, il convient de modifier les termes concernés de la délibération précitée.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Il y a un avis oral de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, un avis favorable, Président.

**Le Président TALAMONI**

Un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets donc le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>13</sup>**

Rapport suivant n° 324. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

**\* Raportu n° 324 : Cuntrattu di finanziamentu à titulu di u Fondu d'Intervenzione Regionale (FIR) 2019**

**Rapport n° 324 : Contrat de financement au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) 2019**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

La Collectivité de Corse exerce les missions de lutte contre les infections sexuellement transmissibles. Elles sont assurées par le centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des IST (CeGIDD).

Anonymement ou non, les patients bénéficient d'actions de prévention et de dépistage de l'ensemble des maladies et infections sexuellement transmissibles. Après un accueil et un entretien personnalisés pré et post dépistage, le patient peut également profiter d'une prise en charge médicale et thérapeutique pour certaines IST courantes ou être orienté pour une prise en charge spécialisée vers les services compétents du centre hospitalier.

Les actions du CeGIDD peuvent également être menées hors les murs, des consultations sont proposées par exemple à la maison d'arrêt d'Aiacciu et sont amenées à se développer sur d'autres sites délocalisés d'Aiacciu.

En application du Code de la santé publique et de l'arrêté du 26 novembre 2015 portant habilitation du CeGIDD par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Collectivité de Corse bénéficie, sur production du tableau récapitulatif de l'activité et d'un tableau de synthèse financier faisant état des dépenses conventionnées du CeGIDD, d'une subvention annuelle allouée au titre du Fonds d'Intervention Régional, dans le cadre de ses missions de lutte contre les IST. C'est un montant de 108 000 €

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Il y a un avis oral de la commission de la culture.

---

<sup>13</sup> Délibération N° 19/354 AC

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>14</sup>**

Le rapport suivant est le n° 325. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

**\* Rapport n° 325 : Convenzione di gestione cuntabile è finanziaria di u fondu d'aiutu à i giovani (FAJ) cù e missione lucale d'AIACCIU, BASTIA, « Sud Corse » è « Rurale de Haute-Corse »**

**\* Rapport n° 325 : Conventions de gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) avec les missions locales d'AIACCIU, BASTIA ainsi qu'avec les missions locales « Sud Corse » et « Rurale de Haute-Corse »**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Le fonds d'aide aux jeunes de la Collectivité de Corse vise à apporter un soutien ponctuel ou régulier aux jeunes qui rencontrent pour de multiples raisons des difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle.

Aussi, dans le cadre de la gestion déléguée aux missions locales d'AIACCIU, BASTIA ainsi qu'aux missions locales « rurale de Haute-Corse » et « Sud Corse », la Collectivité attribue à chacune de ces associations une dotation financière annuelle.

Pour l'année 2019, il est proposé :

---

<sup>14</sup> Délibération N° 19/355 AC

- de laisser à disposition des missions locales les montants non-consommés en 2018, soit :
- 29 201 € pour la mission locale d'AIACCIU,
- 6 307,56 € pour la mission locale de BASTIA,
- 25 553 € pour la mission locale Sud Corse,
- 9 350,15 € pour la mission locale rurale de Haute-Corse ;
- et d'adapter les enveloppes afin de porter le montant total du fonds 2019 de 70 000 € pour les missions locales d'AIACCIU et de BASTIA et de 35 000 € pour les deux autres missions locales.

Le montant total du fonds réparti sur 2019 se monterait à 139 588,29 €

Cette proposition permettrait d'apporter un rééquilibrage des financements tout en maintenant un niveau de financement supérieur au réalisé 2018.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un rapport de la commission de la culture. Vous avez la parole, Mme SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Un avis favorable de la commission à l'unanimité, cette fois-ci.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>15</sup>**

Le rapport n° 327. Vous avez la parole.

---

<sup>15</sup> Délibération N° 19/356 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 327 : Avenanti n<sup>u</sup> 4 à a cunvenzioni stabulita tra a Cullittività di Corsica è u sirvizi di privinzioni spizializata « Marie Renucci » ghjistitu da a Federazioni di l'associi laichi è d'educazioni permanenti (FALEP) di u Pumonti**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 327 : Avenant n<sup>o</sup> 4 à la convention établie entre la Collectivité de Corse et le service de prévention spécialisée « Marie Renucci » géré par la Fédération des Associations Laïques et d'Education Permanente (FALEP) du Pumonti**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

La prévention spécialisée est également une compétence de la Collectivité de Corse et constitue un moyen privilégié pour entrer en contact et favoriser le lien avec un public jeune entretenant des rapports difficiles avec les institutions.

Sur le territoire du PUMONTE, la FALEP est en charge de développer cette compétence depuis le 19 mars 1997.

Afin de répondre aux besoins identifiés sur les territoires des objectifs prioritaires ont été fixés par avenants et sont évalués périodiquement.

Le quatrième avenant qui vous est proposé aujourd'hui, porte sur les années 2020 et 2021. Il maintient la répartition territoriale sur laquelle doit intervenir le service de prévention spécialisée.

En parallèle, un diagnostic ayant pour finalité d'évaluer les besoins, les évolutions du public et les problématiques dans le but de renforcer la prévention spécialisée dans le réseau territorial de l'action sociale sera réalisé.

Je vous propose donc d'adopter les nouvelles modalités de l'avenant n<sup>o</sup>4.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui. Aucune observation et un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>16</sup>**

Nous passons à la jeunesse et au sport. Rapport n° 293. Vous avez la parole.

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE - VITA ASSUCIATIVA /  
JEUNESSE - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE**

**\* Raportu n° 293 : Lega Corsa di I Scacchi : Suvvenzione derugatoria à u rigulamentu di l'aiuti « Sport » - Stagione 2018/2019**

**Rapport n° 293 : Ligue Corse des Echecs : Subvention dérogatoire au règlement des aides « Sport » - Saison 2018/2019**

**Mme Lauda GUIDICELLI.**

Je vous remercie.

Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention dérogatoire à la ligue corse d'échecs. Pour cette année, le montant proposé à votre Assemblée est de 204 000 € soit une baisse de 22 000 €

A la lecture des comptes rendus des commissions, sans surprise, j'ai pu noter votre volonté de sortir de ce système de subvention dérogatoire afin d'aller vers des modèles plus vertueux respectant le seul règlement des aides, modèles que nous avons d'ailleurs déjà mis en oeuvre avec les aides octroyées aux clubs professionnels et qui sont donc en accord, maintenant, avec le règlement des sports.

Conformément aux demandes formulées lors de la tenue de ces deux mêmes commissions, finances et culture, le budget prévisionnel vous a été transmis sur Nomad, budget prévisionnel fourni par la ligue d'échecs qui a été adopté en février 2019. Ceci va vous permettre de prendre connaissances notamment des différentes sources de financement.

Il m'appartient donc de répondre à l'interrogation commune, pourquoi une aide hors cadre cette année encore pour la ligue d'échecs ? Les scontri di u

<sup>16</sup> Délibération N° 19/357 AC



sport ont été l'occasion de rappeler aux acteurs du monde sportif, notre volonté de sortir du régime dérogatoire et d'œuvrer pour la mise en place de projets structurants et fédérateurs.

Le travail d'analyse et de synthèse de différentes concertations auxquelles la ligue corse d'échecs a d'ailleurs participé est en cours de finalisation. Le rendu se fera le 30 novembre prochain à l'università di Corsica, je vous convie d'ailleurs à y participer. Ce sera l'occasion de proposer et de présenter les grandes lignes d'un nouveau règlement des aides plus adapté à notre politique sportive et à la mise en place de projets structurants.

Ces projets structurants permettront d'accompagner les acteurs sportifs dans une démarche plus vertueuse et selon une logique de projets. Pour rebondir aussi à l'intervention et aux discussions que j'ai pu avoir avec Petr'Antone TOMASI, c'est pour aussi aller dans le sens d'un soutien au-delà du simple règlement des aides, quand un club ou une association portent une autre dimension que la politique sportive (que ce soit un lien social, des actions en faveur la langue corse). On a quelques exemples en tête qui fournissent ce genre de projets pour leur association et notamment pour leurs jeunes.

Ce nouveau règlement des aides sera soumis à votre Assemblée au premier trimestre 2020. Dès lors, nous ne serons définitivement plus dans un régime dérogatoire, ni dans une logique de guichet, je vous l'assure et je m'y engage.

Pour revenir au présent rapport tout en reconnaissant le travail fourni par la ligue notamment auprès de nombreux jeunes et adolescents, ainsi que la volonté qu'a la ligue de rechercher des financeurs privés, nous avons tenu à effectuer une baisse du montant de l'aide hors cadre pour réaffirmer notre volonté de suivre une nouvelle voie. Nous irons vers une aide traditionnelle pour l'année à venir qui pourra s'inscrire dans le cadre de nouveaux projets structurants.

La mise en place d'appel à projets permettra à n'en pas douter, à la ligue corse d'échecs, de se positionner au-delà des seules subventions de fonctionnement, comme ce sera le cas pour tous les acteurs du monde sportif insulaire.

Ainsi, nous continuerons de l'accompagner dans ses actions de structuration et d'amélioration de l'offre de pratique et de la promotion de l'activité pour tous, de détection et de perfectionnement de l'élite territoriale, dans ses actions d'accompagnement et de soutien à l'élite insulaire.

Je vous propose donc l'attribution d'une subvention complémentaire à titre dérogatoire pour un montant de 204 000 € Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport écrit de la commission de la culture et un rapport écrit de la commission des finances. Vous avez la parole, Mme SANTUCCI

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci président.

Mme RIERA a regretté que l'on se retrouve une fois encore dans un régime d'exception, dérogatoire au guide des aides.

M. GHIONGA s'est interrogé sur la possibilité de mettre en place des moyens de financement spécifiques pour les activités comme les échecs, le football ou le volley professionnels.

J'ai moi-même souligné que c'était précisément la réflexion qui était menée actuellement au sein des « Scontri ».

Mme POLI, prenant acte de la baisse de la subvention, a tout de même regretté que ce système dérogatoire soit prorogé année après année, et que le rapport d'activités ainsi que le budget de l'association ne soient pas présentés avec le rapport.

Mme PONZEVERA a rappelé que la réflexion menée actuellement au sein des « Scontri » était en phase avec la volonté de l'Exécutif de sortir de ce système dérogatoire et de trouver un mode de financement spécifique.

Mme SIMEONI a également déploré que pour le moment ce système dérogatoire reste récurrent.

J'ai rappelé que tout l'enjeu était de trouver une autre façon d'accompagner les pratiques d'excellence.

La commission a émis un avis favorable. Non - participation du groupe « Anda Per Dumane ». Non- participation du groupe « Corsica Libera ».

**Le Président TALAMONI**

Merci. Un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi.

M. MINICONI a souhaité savoir si en complément de la présentation du rapport, des justificatifs pouvaient être fournis.

Les services ont fait remarquer le manque d'informations sur le budget prévisionnel et les rapports d'activités de la Ligue. Ils ont précisé que ces documents avaient été demandés afin qu'ils puissent être annexés à la demande.

M. POZZO DI BORGO, tout en soulignant qu'il s'agissait d'aider financièrement l'association suite à la fusion des trois collectivités, a fait remarquer que ce type d'association, dont le rayonnement dépasse l'échelon régional, pourrait également s'appuyer sur un sponsoring privé.

En faisant remarquer d'une part, les bons résultats de la Ligue Corse d'Echecs et d'autre part son travail mené, notamment dans le milieu scolaire, M. ORLANDI, s'est interrogé sur la nécessité d'initier une réflexion plus large afin d'accompagner cette structure associative autrement qu'en intervenant ponctuellement.

M. Pierre POLI est intervenu pour indiquer qu'à l'échelon régional, de nombreuses associations sportives étaient en difficultés.

Il a précisé qu'au regard des montants versés aux autres associations (4 000 ou 5 000 €), le montant total de la subvention allouée à la Ligue Corse d'Echecs, environ 300 000 €, était très élevé. A ce titre, il a réaffirmé la nécessité de respecter les montants indiqués initialement dans les documents prévisionnels.

En accord avec les observations précédentes, M. MONDOLONI a également rappelé la nécessité de mener une réflexion plus large sur cette problématique récurrente afin de mettre en place un véritable cadre d'intervention, en y associant également des initiatives privées.

En rejoignant l'observation de M. Paul MINICONI, M. TOMASI a d'une part, souligné les carences de la présentation du rapport en ce qu'il ne contenait aucun justificatif permettant d'apprécier la demande.

D'autre part, concernant la lecture générale de l'aide, il a souhaité pouvoir disposer d'ici la session, d'éléments permettant d'apprécier ce que sera la situation pour l'exercice suivant.

En effet, tout en indiquant que la Ligue Corse d'Echecs avait incontestablement des activités dépassant la stricte discipline sportive, il a souligné que d'autres structures, associations ou ligues sportives, se voyaient quant à elles, opposer de façon stricte, le respect du règlement des aides, bien que mettant en œuvre des actions sociales au moins aussi importantes.

Aussi, tout en soulignant que l'application stricte du règlement des aides aux sports ne pouvait conduire à mettre en péril des activités à dimension éducatives et sociales, il a précisé, dans un souci d'équité, qu'il n'était pas envisageable d'octroyer chaque année une aide dérogatoire.

Sur ces bases, M. TOMASI a souhaité qu'un signal puisse être donné dès l'examen de ce rapport en séance publique. Il a précisé que si la priorité était par exemple de soutenir les actions de dimension éducative, il serait peut-être opportun de réfléchir à la rédaction d'un nouveau règlement ou inclure cette priorité dans le règlement existant.

En l'attente de ces éléments, il a indiqué que le groupe « Corsica Libera » ne participerait pas au vote de ce rapport en commission des finances.

En complément des propos de M. TOMASI, M. LEONETTI est revenu sur la nécessaire clarification des actions menées par les associations, à savoir pouvoir identifier les actions relevant du domaine du sport de celles relevant du domaine éducatif.

Il a en outre indiqué, que pourrait être envisagé une disposition leur permettant d'être accompagnées dans ce nouveau cadre, de procéder à l'annualisation de l'intervention de la Collectivité et ainsi éviter à ce que soient déposées de façon récurrente de nouvelles demandes exceptionnelles.

La commission a émis un avis favorable. Non-Participation des groupes « Andà per Dumane », « Partitu di a Nazione Corsa », « Corsica Libera » et « Per l'Avvene »)

### **Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi.

Je suis saisi de trois amendements déposés par « Femu a Corsica », plus exactement par M. POZZO di BORGIO qui n'est pas là. C'est M. ARMANET qui va les présenter.

Si voulez bien, on va présenter ces trois amendement de façon orale, ça nous évitera de faire tirer tout ça par les services, ce sera un geste pour la planète. Je vous donne la parole pour présenter ces trois amendements et puis, peut-être que certains groupes auront la volonté de s'exprimer de manière très brève.

### **M. Guy ARMANET**

Si les groupes veulent s'exprimer avant.

**M. Jean-François CASALTA**

Nous aimerions avoir une suspension de séance après la présentation des amendements de 2 minutes.

**Le Président TALAMONI**

Une suspension de séance après la présentation des amendements de 2 minutes ? D'accord. M. ARMANET va présenter les amendements.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

D'abord les interventions et après les amendements, non ?

**Le Président TALAMONI**

Alors, quelqu'un réclame les interventions d'abord ? A votre guise, ça m'est totalement égal. Vous avez la parole, M. le Président du groupe « Corsica libera ».

**M. Petr'Antone TOMASI**

Simplement, je crois comprendre que cette demande de suspension de séance a pour objet de pouvoir organiser une discussion afin de voir s'il est possible de converger sur quelque chose qui puisse convenir à tout le monde. Je crois qu'il serait bon pour ce faire, d'abord que nous prenions connaissance des amendements qui sont déposés avant même que d'en discuter et peut-être même que, les uns et les autres, puissions-nous exprimer sur ce qu'est notre vision par rapport à ce rapport avant d'aller à la discussion.

**Le Président TALAMONI**

Ce qui vient d'être dit par le Président du groupe « Corsica libera » ne me paraît pas absurde.

**M. Jean-François CASALTA**

Ça ne l'est pas, M. le Président ...

**Le Président TALAMONI**

Vous me le confirmez ?

**M. Jean-François CASALTA**

Tout à fait.

**Le Président TALAMONI**

Vous me le confirmez !

**M. Jean-François CASALTA**

Simplement, j'ai une position qui est un petit peu différente, mais je n'en fais pas une religion, il n'y a pas de difficultés, mais je pense que si on peut entendre les amendements qui sont présentés oralement, ensuite se réunir pour pouvoir prendre une position qui peut être une position commune et s'exprimer à ce titre-là, ça ne me paraît pas non plus absurde. Mais encore une fois, à votre convenance et à la convenance de chacun des groupes, je n'en fais pas une religion.

**Le Président TALAMONI**

Nous écoutons les amendements et puis nous suspendons ? Cette fois, vous avez vraiment la parole, M. ARMANET.

**M. Guy ARMANET**

Merci, M. le Président.

Il s'agit de trois amendements déposés par le groupe « Femu a Corsica ». C'est au nom de Louis POZZO di BORGO que je vais les présenter puisqu'il est dans une réunion annexe.

Le premier amendement consiste, dans la délibération, à insérer l'article suivant : « réaffirme sa volonté de mettre un terme aux subventions exceptionnelles ou dérogatoires au règlement des aides sport attribuées aux associations, ligues et comité sportifs et de leur proposer une cadre de soutien financier, pérenne et équitable conformément au souhait exprimé par le monde sportif lors des « Scontri di u sport ».

Deuxième amendement, dans la convention, à l'article 1, objet de la convention : après "La présente convention a pour objet de préciser les objectifs que la Collectivité de Corse et l'association Ligue Corse des Echecs s'assignent d'un commun accord ».

Insérer les paragraphes suivants : « cette convention découle de la subvention dérogatoire au règlement des aides « sport » attribuée par la

Collectivité de Corse à Ligue Corse d'échecs pour la saison 2018/2019. Les prochaines subventions seront exclusivement attribuées dans le cadre du règlement des aides « sport » qui, après révision, proposera un cadre de soutien financier pérenne et équitable aux associations, ligues et comités sportifs bénéficiant actuellement de subventions dérogatoires ou exceptionnelles ».

Amendement n° 3. Dans la convention, à l'article 3 – engagements du bénéficiaire, après « l'association s'engage :

- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif à l'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel du 08 avril 1999.

- à fournir, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention précitée a été attribuée, direction adjointe en charge des sports et de la politique sportive de la Collectivité de Corse, le compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la présente convention, signé par le Président de l'association Ligue Corse des Echecs ou toute autre personne dûment habilitée ».

Insérer le point suivant : « à rechercher de nouveaux partenariats financiers privés et à développer les existants ».

Voilà, Président, j'en ai terminé.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Ces trois amendements ayant été présentés et suite à la demande de suspension de séance formulée par M. CASALTA, nous allons suspendre la séance puisque cette demande de suspension est de droit et nous nous retrouvons dans les 5 minutes. Merci.

**La séance est suspendue à 18 h 05. Elle reprend à 18 h 32.**

**Le Président TALAMONI**

Nous allons regagner nos places respectives. Un accord semble être intervenu entre les groupes qui s'intéressaient de près à ce rapport.

M. CASALTA qui a demandé la suspension la séance va nous informer sur l'état des discussions relatives aux trois amendements qui ont été présentés par « Femu a Corsica ». Vous avez la parole.

Les sténos ne peuvent pas travailler, il y a trop de bruit. S'il vous plait, il faudrait permettre aux sténos de travailler et également aux élus de délibérer. Voilà. Merci. Jean-François CASALTA a la parole.

**M. Jean-François CASALTA.**

Merci, M. le Président.

Comme vous l'avez constaté, le PNC a sollicité une suspension de séance car nous avons des réserves quand ce texte nous a été présenté. Ces réserves ne tiennent pas à l'association qui sollicite l'attribution de cette aide, nous savons tous que la ligue corse d'échecs fait un travail extraordinaire en matière de formation, d'éducation et même de simple loisir. Elle participe en outre au rayonnement de la Corse au plan international avec la mise en valeur et en exergue de ce jeune prodige, il n'y a pas que lui, mais il faut le citer particulièrement qu'est Marcu-Andria MAURIZI.

C'est plutôt sur le fonctionnement général du système d'attribution un peu trop habituel d'aides dérogatoires. C'est vrai que malheureusement, si l'on devait fonctionner trop souvent par la dérogation qui deviendrait la norme, la règle originelle n'aurait plus de sens. C'est ça qui nous inquiète.

En outre, il faut aussi respecter une certaine forme d'équité entre d'autres associations qui, même si elles n'ont pas la même surface que la ligue corse d'échecs, sont aussi en demande de fonds et ces associations sont tout aussi importantes pour leurs licenciés et pour leurs membres.

C'est la raison pour laquelle nous avons ces réserves. Nous avons entendu les amendements qui ont été déposés par « Femu a Corsica » et au terme de cette suspension, le PNC qui provoque toujours la discussion mais qui ne veut jamais, ni créer de difficultés, ni les prolonger, mais plutôt apporter sa contribution pour les résoudre, a décidé de voter ces amendements parce que ce sont des amendements qui vont dans le bon sens. On parle de mettre un terme à ce régime dérogatoire qui est trop souvent habituel et peut-être de trouver un cadre adapté pour ce genre d'associations qui sont des associations pluridisciplinaires qui touchent à de nombreux domaines, non seulement la formation, l'éducation, le sport la formation de l'esprit logique qui sont extrêmement importantes pour tous nos jeunes et nos moins jeunes, d'ailleurs.

C'est la raison pour laquelle, M. le Président, nous voterons d'abord les amendements et ensuite le texte ainsi amendé.



## **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous nous joignons volontiers aux éloges que vous adressez à cette fédération pour le travail qui est accompli.

Petr'Antone TOMASI a la parole.

## **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

Sur un registre assez proche de ce qui vient d'être développé par Jean-François CASALTA en commission des finances et ce fut le cas également en commission de la culture, nous n'avions pas, à titre conservatoire, participé au vote et nous avons demandé que d'ici le vote en séance public il puisse y avoir un signal pour préparer le modèle d'après, après sa vocation à être, dès l'an prochain, et à notifier clairement l'arrêt de subventions, pas exceptionnelles, je crois que vous nous avez fait grâce de ne pas l'intituler ainsi puisque cette aide n'a rien d'exceptionnel, dans la mesure où elle revient régulièrement, mais en tout cas d'aides dérogatoires. Pourquoi ? Je crois que c'est le raisonnement que nous avons appliqué à d'autres associations ou clubs sportifs. Il faut que nous ayons un fonctionnement qui soit équitable.

Pour autant, nous ne mettons pas la ligue d'échecs sur le même plan que d'autres associations. Par exemple, la dernière fois que le débat s'est posé dans cet hémicycle, nous reprochions notamment à l'association qui était de façon exceptionnelle le faible impact social de ses activités et de ses missions, ce qui n'est pas le cas de la ligue d'échecs puisqu'il y a de façon certaine et reconnue pas tous des actions de dimension éducative, péri ou para éducative, peu importe l'expression, mais en tout cas avec une dimension sociale importante.

Ce n'est pas la seule association qui a ce rôle social en dehors du noyau dur de ses missions sportives. Nous avons, les uns et les autres, d'autres exemples en tête. Nous avons pu rencontrer, y compris dans l'exercice de notre mandat, d'autres acteurs qui ont même des actions au bénéfice de leurs adhérents ou de la population du territoire dans lequel ils agissent, très au-delà de la dimension sportive. Jusqu'à ce jour, à ces associations, nous leur opposons strictement l'application du règlement des aides au sport.

C'est la raison pour laquelle, nous souhaitons et nous relevons avec intérêt que cela sera intégré, que dès l'année prochaine, on s'en tienne au règlement et au cadre en vigueur et que l'on puisse mettre en place un cadre qui sera disponible pour l'ensemble des associations, afin de valoriser leur action au

bénéfice des politiques sociales, de la langue corse, de l'intégration des jeunes ou que sais-je encore, mais qui sorte du noyau dur des missions sportives.

C'est la raison pour laquelle, sous cette réserve et à l'instar de ce que nous avons fait pour le GFCA volley à titre transitoire et pour une dernière dérogation, nous votons ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Un mot, M. le Président, à la fois sur les amendements et sur nos intentions.

Sur les amendements, on va les voter évidemment et on va voter aussi le rapport. Mais les amendements disent quoi ? Ils réaffirment la volonté de ne plus déroger. On réaffirme ce qu'on a affirmé l'année dernière et l'année d'avant. Le deuxième amendement, c'est le corollaire et le troisième amendement consiste à dire qu'il faut qu'il y ait des comptes en vertu de certaines dispositions réglementaires.

J'aurais aimé qu'on aille plus loin, on ne va pas déposer d'amendements, mais que dans l'esprit, on retienne qu'il faut aller plus loin sans quoi, les mêmes causes produisant les mêmes effets, même si l'intention est louable et si elle vaut signal, pour reprendre les propos de notre collègue.

Nous avons proposé, il y a quelques années, de réfléchir à la création d'un pool de mécènes de façon à ce qu'on évite de se retrouver dans ce type de situation. Je ne sais pas si c'est réglementaire, c'est possible, je dis que c'est cette réflexion doit être amorcée de façon à ce que mécaniquement, les associations comme celles-ci ou comme d'autres ne soient pas conduites à venir demander quelque chose de l'ordre du dérogatoire puisqu'on ne veut pas que cette association rayonne moins, on ne veut pas que cette association touche moins de public, on ne veut pas que cette association fasse moins bien que ce qu'elle fait aujourd'hui. Elle a même vocation à faire mieux, à toucher plus de publics et rayonner davantage et donc, à demander plus de moyens, sauf à considérer qu'elle puisse augmenter ses recettes et c'est une piste qu'il faut exploiter, il va bien falloir que la puissance publique soit au rendez-vous. Elle ne peut pas être au rendez-vous de celle-ci et des autres.

Donc, l'idée, c'est de travailler sur une association de mécènes, c'est le principe de la philanthropie aux Etats-Unis où on a organisé les choses de façon,

non pas individuelle au gré de l'association des actions, mais de façon globale pour une redistribution depuis la puissance publique.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. On va demander à l'Exécutif ce qu'il pense de tout cela et ensuite, nous allons procéder au vote.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Pour répondre un peu de manière générale et globale, la question de mécènes ou d'un fonds mécénat, elle est en train d'être travaillée par la direction générale adjointe au sport et à la jeunesse, on essaye de voir. C'est quelque chose qui avait aussi pensé pour le sport professionnel. C'est visiblement plus difficile pour le sport professionnel que pour le sport « amateur ». Donc, c'est une des pistes qu'on est en train d'explorer, de voir comment mettre en place ce réseau, voir si c'est réglementairement possible.

Dans la volonté, les propos des autres collègues de manière globale, en effet, il faut rentrer dans un système d'équité et permettre à chaque personne, chaque club, chaque association qui veut faire valoir la pratique sportive et au-delà, que ce soit la langue et la culture, le lien social, je pense à certaines associations qui accompagnent aussi des jeunes dans le cadre d'un passage au permis de conduire en faisant des partenariats avec les auto-écoles de leur commune, il faut justement valoriser aussi ces clubs-là. Je pense aussi à l'insertion par le sport pour les personnes en situation de handicap. Il faut vraiment faire un focus « sociétal », c'est-à-dire que le sport, il a des valeurs de bien-être et tout ça, mais c'est aussi un vecteur social. Je pense qu'il faut vraiment renforcer cet axe-là dans le prochain règlement des sports pour qu'on puisse permettre à l'association et notamment aux bénévoles, parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup de bénévoles qui permettent aux jeunes et aux moins jeunes aussi de pouvoir pratiquer, d'avoir un faisceau d'activités qui soit le plus complet possible.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Nous allons procéder à l'examen et au vote de ces amendements. Chacun a en à prix connaissance, ils ont été présentés. Si vous êtes d'accord, si vous voulez qu'on revienne sur une présentation, mais je crois que ça n'est pas nécessaire.

Je vais mettre aux voix l'amendement n° 1 que vous avez tous en tête. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté. Abstention du groupe « la Corse dans la République ».

Amendement n° 2 Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté. Abstention du groupe « la Corse dans la République ».

Amendement n° 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 3 est adopté. Abstention du groupe « la Corse dans la République ».

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.<sup>17</sup>**

**Abstention du groupe « la Corse dans la République ».**

Nous passons à la vie associative. Rapport n° 312. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

## VITA ASSUCIATIVA / VIE ASSOCIATIVE

\* **Rapport n° 312** : 2<sup>da</sup> **individualizzazione « Aiuti à e fiere »**

\* **Rapport n° 312** : 2<sup>ème</sup> **individualisation « Aides aux foires »**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Le 25 juillet dernier, votre Assemblée avait procédé à une première individualisation s'élevant à la somme de 85 421 €

Ce rapport concerne une deuxième individualisation qui concerne 4 dossiers pour un montant global de 33 575 €

Chaque foire est aidée conformément à une grille de cotation.

Je vous remercie.

---

<sup>17</sup> Délibération N° 19/358 AC

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission de développement, Mme GUISEPPI va nous le présenter.

**Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président. Pas d'observations de la commission ; avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole, par conséquent je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>18</sup>**

**FUNDIARIU / FONCIER**

\* **Raportu n<sup>u</sup> 301** : Cessione à M. André FABIANI di una parte di a parcella AC 299 di u duminiu publicu ferruviariu – Venacu /

\* **Rapport n<sup>o</sup> 301** : Cession à M. André FABIANI d'une partie de la parcelle AC 299 appartenant au domaine public ferroviaire - Venacu

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

---

<sup>18</sup> Délibération N° 19/359 AC

Hyacinthe VANNI peut peut-être sortir...

**Le Président TALAMONI**

Hyacinthe VANNI va quitter l'hémicycle.

**Mme Vanina BORROMEI**

Nous avons été saisis d'une demande d'acquisition d'une emprise d'environ 40 m<sup>2</sup> sur la commune de Venacu, sur une parcelle ferroviaire d'une surface totale de 905 m<sup>2</sup>, propriété de la Collectivité de Corse.

Cette cession, qui est une régularisation, permettrait au propriétaire de la parcelle mitoyenne de régulariser en fait une autorisation d'occupation temporaire délivrée depuis des années par les Chemins de Fer de la Corse.

La Direction des Transports et de la Mobilité de la Collectivité a émis un avis favorable à la cession afin de régulariser uniquement l'empiètement de la terrasse du propriétaire privé qui empiétait de manière irrégulière sur cette parcelle-là.

Donc 40 m<sup>2</sup>. France Domaine a évalué l'emprise à 10 €/m<sup>2</sup>.

Je vous demande donc de bien vouloir valider cette régularisation.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission de développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention, donc je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité (M. Hyacinthe VANNI)<sup>19</sup>**

**Rapport suivant :**

**\* Rapportu n° 302 : Acquistu di prese nantu à e parcelle D 264 et D 349 nantu à u territoriu di a cumuna di A VULPAIOLA cù u fine di regularizzazione /**

**\* Rapport n° 302** : Acquisition d'emprises sur les parcelles D 264 et D 349 situées sur le territoire de la commune d'A Vulpaiola aux fins de régularisation

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Lors de travaux d'élargissement le long de la route départementale 15 (ex-départementale), située sur le territoire de la commune d'A Vulpaiola, un mur de soutènement a été réalisé par nos services. Il empiétait sur deux parcelles.

Après visite sur site et discussions avec le propriétaire foncier, il a été proposé par ce propriétaire que la Collectivité devienne logiquement acquéreur de la parcelle sur laquelle nous avons effectué ces travaux.

Deux surfaces sur ces parcelles : 76 m<sup>2</sup> et 150 m<sup>2</sup>.

Le cabinet d'expertise Dolesi a estimé la valeur vénale des terrains à 0,50 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 113,00 €(cent treize euros) pour cette cession.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission de développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

---

<sup>19</sup> Délibération N° 19/360 AC

Il y a également un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prise de parole, donc je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>20</sup>**

**Rapport suivant :**

**\* Raportu n° 303 : Scambiu di presi fundiarii nantu à u tarritoriu di a cumuna di Portivechju /**

**\* Rapport n° 303** : Echange d'emprises foncières sises sur le territoire de la commune de Portivechju

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Il s'agit d'approuver un échange d'emprises foncières entre la Collectivité de Corse, propriétaire du domaine public routier de deux parcelles appartenant à un propriétaire privé commerçant sur la Portivechju.

Ce propriétaire privé a été exproprié dans le cadre de l'aménagement du boulevard urbain sud de Portivechju sur la Route Territoriale 10 et souhaite agrandir le parking de son établissement, suite à la réalisation de ces travaux.

Il a donc été proposé un échange de parcelles.

Une soulte de 610 € resterait à la charge du propriétaire privé.

Je vous demande donc de bien vouloir en délibérer.

---

<sup>20</sup> Délibération N° 19/361 AC



**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission de développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Il y a également un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole, donc je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>21</sup>**

**Rapport suivant :**

**\* Rapportu n° 304 : Retrocessione di una parte di a parcella cadastrata sezione C n° 1755 sprupriata in u quattru di a siconda fasa di l'assestu di a deviazione di Portivechju /**

**\* Rapport n° 304 : Rétrocession d'une partie de la parcelle cadastrée section C n° 1755 expropriée dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'aménagement de la déviation de Portivechju**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Il s'agit pour ce rapport d'approuver la rétrocession d'une partie de parcelle (1 282 m<sup>2</sup>) dont le propriétaire avait été exproprié dans le cadre de la 2ème

---

<sup>21</sup> Délibération N° 19/362 AC

tranche de l'aménagement de la déviation de Portivechju. La partie de cette parcelle à rétrocéder étant inutilisée et impropre à la circulation routière.

Le gérant de la SCI a accepté l'offre de la Collectivité. Le prix fixé par France Domaine a été évalué à 28 € le m<sup>2</sup> et donc le montant total serait de 35 896 €

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un avis de la commission de développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Il y a également un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avant de vous donner mon avis, je voudrais faire remarquer aux services que Jeanne STROMBONI a quitté la séance.

**Le Président TALAMONI**

Jeanne STROMBONI a quitté la séance ; nous en prenons acte.

Par ailleurs, l'avis est favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole, donc je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité. (Mme Jeanne STROMBONI absente)<sup>22</sup>**

**Rapport suivant :**

---

<sup>22</sup> Délibération N° 19/363 AC

**FURMAZIONE PROFESSIONALE E AMPARERA / FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE**

• **Raportu n<sup>u</sup> 328 : Aiutu eccezziunali à u CFA di a Camara di Mistieri d’Aiacciu è à u CFA JJ Nicolai di Furiani /**

\* **Rapport n<sup>o</sup> 328** : Aide exceptionnelle au CFA de la Chambre de Métiers d’Aiacciu et au CFA JJ Nicolai de Furiani

**Le Président TALAMONI**

C’est Mme GIACOMETTI-PIREDDA qui va nous présenter le rapport 328.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

C’est un rapport, effectivement, important pour les CFA de Corse.

Vous le savez, dans le cadre de la réforme de l’apprentissage portée par la loi « Choisir son avenir professionnel », la Collectivité de Corse perd la compétence apprentissage.

J’ai déjà eu l’occasion à plusieurs reprises dans cet hémicycle, à différentes occasions, non seulement de déplorer, mais aussi de rappeler l’ensemble des initiatives que nous avons prises pour alerter sur les conséquences que pourrait avoir cette réforme qui fait fi de nos spécificités, non pas seulement législatives, non pas seulement le cadre réglementaire, mais également notre territoire, nos CFA, notre tissu économique composé de PME et de TPE.

Pour l’heure, nous n’avons pas été entendus sur ces questions pourtant relayées également par le travail de nos députés à l’époque du vote de la loi, et encore soulignées par différents courrier du Président du Conseil exécutif et par moi-même, notamment à la Ministre du Travail.

Le fait est que, le 1<sup>er</sup> janvier, nous perdrons donc la compétence.

Au titre des conventions quinquennales qui liaient notre collectivité aux Centres de Formation des Apprentis, le financement du fonctionnement de ceux-ci était donc assuré, vous l’aviez adopté, pour encore au moins trois années puisque nous avons voté pour 5 années l’an passé.

Ce mode de conventionnement est donc caduque au regard de la loi et dans ce changement, dans cette bascule, il y a une période de transition qui, pour les CFA, est très critique. Puisqu'en effet, à 4 mois du transfert de compétence, ces derniers sont en difficulté puisque les conventions quinquennales faisaient que nous avions sécurisé le dispositif en permettant de verser une partie du solde de l'année n+1 en fin d'année n-1. Donc, nous permettions aux CFA d'anticiper et d'avoir une perspective.

Il se trouve donc que le relai sera pris par les OPCO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais que pour l'heure nous devons entendre les inquiétudes légitimes des CFA, permettre que soient pérennisés ces outils, ces emplois et les apprentis qu'ils accueillent, puisque, comme il est rappelé dans ce rapport, 1 300 apprentis et respectivement, 63 et 55 salariés pour les CFA polyvalents du Pumonti et du Cismonte. Et que donc, ces derniers sont aujourd'hui dans l'inquiétude pour assurer la période d'octobre à décembre, puisqu'ils anticipaient, je le répète, sur les périodes janvier, février, mars de l'année n+1.

Cette aide, bien sûr exceptionnelle, est rendue possible par l'article 21 des conventions quinquennales telles que nous les avons rédigées, puisqu'il précisait par voie d'avenant que les conventions pouvaient faire l'objet de toutes modifications jugées nécessaires, après passage devant votre assemblée.

Pour le CFA du Pumonte, il vous est donc proposé dans ces conditions de verser une aide de 1 083 000 € et pour le CFA du Cismonte, 1 050 000 €

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture. Mme SANTUCCI n'est pas là... Avis favorable.

Il y a également un avis oral de la commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable.

### **Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prise de parole, je mets donc aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité. (Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI absente)<sup>23</sup>**

**Rapport suivant :**

**CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

• **Raportu n<sup>u</sup> 326 : Approvu di a cunvinzioni di missa à dispusizioni di un local trà a Cullittività di Corsica (Sinemateca di Corsica) è l'Associu « La Corse et le Cinéma » /**

**Rapport n° 326** : Approbation de la convention de mise à disposition d'un local entre la Collectivité de Corse (Cinémathèque de Corse) et l'association « La Corse et le Cinéma »

**Le Président TALAMONI**

La parole à Josépha GIACOMETTI-PIREDDA.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Il s'agit de l'approbation de la convention de mise à disposition d'un local entre la Collectivité de Corse, par la Cinémathèque de Corse, et l'association « La Corse et le cinéma ».

Cette association est partie prenante, puisqu'elle est à l'origine des fonds de la cinémathèque de Corse, qu'elle a toujours concouru au bon fonctionnement et a toujours été une source pour la cinémathèque, que donc c'est aussi une reconnaissance de cette association. Ceux qui ont participé aux précédentes mandatures savent qu'il y avait eu quelques difficultés pour cette association d'être reconnue en tant qu'association qui avait pu concourir à l'alimentation du fonds patrimonial de la cinémathèque de Corse et qu'aujourd'hui, afin que celle-ci puisse continuer de travailler en partenariat avec la cinémathèque, nous proposons donc de mettre à disposition de cette association un local, à titre gracieux. Mais vous savez que sur les aspects financiers, la mise à disposition d'un local par une collectivité étant considérée comme une subvention en nature pour précision, le montant annuel de la subvention déterminé est de 2 105,40 € et que donc, celle-ci apparaîtra bien entendu dans les comptes de l'association.

Je vous remercie.

<sup>23</sup> Délibération N° 19/364 AC

**Le Président TALAMONI**

Merci. La commission compétente est la commission des finances et elle a sûrement un avis sur la question ?

**Mme Anne TOMASI**

Bien entendu, M. le Président : favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a une demande d'intervention : Jean-Martin MONDOLONI a la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

Ce dossier est un dossier ancien, il a 6 ans d'âge, en tout cas depuis que la Collectivité avait pris l'initiative de rapatrier en régie les activités de la cinémathèque.

Il y avait, depuis la naissance, quatre problèmes à régler :

Le premier de ces problèmes touchait à la conservation des collections ; c'est fait.

Le deuxième, c'était de la logistique. Six ans après, on met à disposition un bureau, c'est bien.

Reste, et c'est la raison pour laquelle on va déposer deux petits amendements, deux problèmes de fond à régler qui nous remontent depuis les acteurs de « La Corse et le cinéma » :

Le premier, c'est la problématique du dépôt des collections privées qui nécessiterait une convention et c'est l'objet du premier amendement : de proposer donc à l'association « La Corse et le cinéma » une convention relative à la conservation et l'utilisation des fonds relevant de déposants privés.

Le deuxième amendement, et c'est un quatrième problème qui nous revient, c'est qu'à l'origine il était prévu de faire fonctionner de façon active le fameux conseil d'orientation et de gestion stratégique.

Le rythme qui a été fixé était un peu trop ambitieux au départ, c'était une fois par mois. Après, c'était deux fois par an. En réalité, à ma connaissance, il ne s'est réuni que trois fois depuis la naissance de la régie.

Donc, l'amendement n° 2 pour réactiver d'une certaine façon ce conseil stratégique serait de nature à décider que l'ensemble des conventions, comme celle-ci, des contrats et des accords qui seraient relatifs à l'activité de la cinémathèque pour la signature desquels il a été donné délégation au Président, soient tout simplement préalablement soumis pour avis consultatif, naturellement, au fameux conseil d'orientation et de gestion stratégique de la cinémathèque.

### **Le Président TALAMONI**

Je vais interroger le Conseil exécutif sur ces deux amendements.

### **Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Le 1<sup>er</sup> amendement, bien évidemment, découle de la mise à disposition, vous l'avez évoqué, c'est un des problèmes qui est réglé dans notre relation avec l'association « La Corse et le cinéma ». La question de la convention pour la gestion des fonds privés en dépôt fera l'objet d'une convention, on peut donc le préciser dans ce rapport.

En revanche, pour ce qui relève du 2<sup>ème</sup> amendement sur la question des réunions du conseil d'orientation, je ne suis pas défavorable sur le fond, bien évidemment, il faut que ce conseil d'orientation puisse se réunir. En revanche, amendement dont je ne vois pas trop l'objet dans ce rapport. Je pense que ça ne rentre pas dans ce rapport. Favorable sur le fond, mais défavorable sur la forme. Donc défavorable du coup.

### **Le Président TALAMONI**

Je vais mettre aux voix **l'amendement n° 1** qui bénéficie du soutien du Conseil exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

#### **Amendement n° 1 adopté à l'unanimité.**

Je vais mettre aux voix **l'amendement n° 2** qui ne bénéficie pas du soutien du Conseil exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Amendement n° 2 est rejeté.** (Contre : majorité/ Pour : Per l'Avvene, La Corse dans la République, Andà per Dumane ???).

Je mets aux voix à présent le **RAPPORT ainsi amendé.**<sup>24</sup>

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.**

## **AGRICOLTURA - FURESTE / AGRICULTURE – FORETS**

### **Le Président TALAMONI**

Le rapport n° 300 est retiré.

- **Raportu n° 329 : Finanziamentu d'operazione à prò di i servizii di i zappadori furestaghji di a Direzione di a Furesta è di a Privenzione di i Fochi /**

\* **Rapport n° 329** : Financement d'opérations au bénéfice des services des forestiers-sapeurs de la Direction de la Forêt et de la Prévention des Incendies

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

La première partie du rapport rappelle les missions qui sont dévolues aux forestiers sapeurs, et notamment l'entretien et la création des ouvrages DFCI et la participation au dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies.

J'en profite pour saluer ces personnels qui ont un rôle irremplaçable.

Le rapport vise à renouveler un certain nombre de matériels d'une part et d'autre part, organise la correction au plan de financement de l'opération, tel que prévu à notre délibération du 30 novembre 2018, en réorientant dans une logique d'équité les investissements qui sont réalisés au bénéfice des territoires du Cismonte et du Pumonte, pour un montant total de 1 108 600,00 €H.T.

Vous avez pu voir dans le tableau qui détaille ces acquisitions, qu'il s'agit notamment d'acquisitions de mini-chargeuse, de broyeurs, de rémanents de chantiers manuels, de véhicules de surveillance et également de tronçonneuses électriques, par exemple.

---

<sup>24</sup> Délibération N° 19/365 AC



Donc, des renouvellements de matériels qui sont bien sûr très attendus par ces services.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis écrit de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président.

**M. François-Xavier CECCOLI** a souhaité se voir confirmer que le renouvellement des matériels n'obéissait pas forcément à des obligations de normes et a accueilli favorablement les propositions de nouvelles acquisitions qui constituent, de son point de vue, une réelle opportunité pour la Collectivité de Corse au regard du plan de cofinancement proposé.

**M. Michel COSTA** (*Direction de la forêt et de la prévention des incendies*) a précisé en effet que l'obligation de conformité aux nouvelles normes s'appliquait de fait à chaque renouvellement des matériels mais ne motivait pas leur remplacement.

Il a précisé toutefois qu'en sa qualité de propriétaire des forêts territoriales, la Collectivité de Corse avait aussi l'obligation de respecter les normes imposées par la qualification PEFC.

Enfin, il a indiqué que les matériels proposés devaient être appréciés comme une modernisation et non pas comme une augmentation du parc.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité savoir ce qu'il advenait des différents matériels dont la Collectivité de Corse n'a plus l'usage et s'ils étaient éventuellement vendus par voie d'enchères.

**M. COSTA** a précisé en réponse que la direction des moyens roulants était en charge de la mise à la réforme et de la vente éventuelle des matériels. Pour autant, il a indiqué ne pas être en mesure de préciser la procédure arrêtée actuellement par la direction concernée au titre de la Collectivité de Corse.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** s'est dite favorable à investiguer cette question, la vente de certains équipements étant susceptibles d'intéresser les petites communes ou les associations d'insertion.

Rejoignant Mme MARIOTTI, **M. François-Xavier CECCOLI** a estimé pertinent d'examiner les conditions dans lesquelles la vente de véhicules

d'occasion pourrait être prioritairement accordée aux communes et intercommunalités.

**M. COSTA** a précisé qu'il relaierait cette demande auprès de la direction des moyens roulants afin que toutes les précisions sur la procédure de vente des matériels soient communiquées aux commissaires.

**La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Non-participation du groupe « Andà per Dumane »**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

**M. Xavier LACOMBE** a souhaité avoir des précisions sur la mention faisant état de l'acquisition en Corse du Sud de 13 tronçonneuses électriques.

**M. Michel COSTA**, Directeur de la forêt et de la prévention des incendies, a répondu qu'il s'agissait d'un matériel de plus en plus utilisé, qui donnait entière satisfaction.

Il a indiqué que tout en étant plus légères, ces tronçonneuses disposaient de performances équivalentes à celle des modèles thermiques. Aussi, au regard de ces avantages, il a émis le souhait, qu'à terme, l'ensemble du matériel thermique puisse être remplacé par un équivalent électrique.

**La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-Participation du groupe « Andà per Dumane »)**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole au sujet de ces tronçonneuses électriques, et donc je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>25</sup>**

---

<sup>25</sup> Délibération N° 19/366 AC

**FINANZE - BUGETTU - FISCALITA / FINANCES - BUDGET –  
FISCALITE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 320 : Dutazione di u fondu dipartimentale di perequazione di a taxa professionale 2019 Cismonte**

**\* Rapport n° 320 : Dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2019 Cismonte**

**Le Président TALAMONI**

C'est le Président du Conseil exécutif qui présente ce rapport, je suppose ? Vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Vous vous rappelez le débat que nous avons eu l'année dernière à propos de cette proposition de répartition du fonds de péréquation.

Nous avons décidé de reconduire les critères de répartition du fonds en reprenant les critères initialement fixés par l'ex-Département de Haute-Corse que je vous propose de faire à nouveau cette année, selon les modalités précisées dans le rapport.

Etant précisé que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle s'élève à 557 399 € à répartir entre les communes cismuntinche.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>26</sup>

**Rapport suivant :**

**\* Raportu n° 321 : Ripartizione per l'annata 2019 di u fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu Cismonte /**

**\* Rapport n° 321 : Répartition pour l'année 2019 du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement Cismonte**

**Le Président TALAMONI**

Nous étions en train de vérifier avec les services si un certain nombre d'élus étaient en situation de nous quitter, mais apparemment non. Ce n'est pas nécessaire, nous disent les services dans leur sagesse.

Vous pouvez présenter ce rapport, M. le Président de l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Là-aussi, il y avait la reprise des critères qui avaient été fixés par l'ancien département.

Il y avait eu, vous vous rappelez, une erreur matérielle en 2017 qui avait conduit à exclure indument un certain nombre de communes de la répartition de la somme globale du fait d'une mauvaise interprétation de la notion de communes de tourisme. Et donc nous avons acté un rattrapage qui est lissé sur trois années, et donc, les modalités de ce rattrapage sont reconduites pour la 2<sup>ème</sup> année. Elles sont expliquées dans le rapport qui vous est soumis.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

---

<sup>26</sup> Délibération N° 19/367 AC

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>27</sup>

Rapport suivant :

**\* Raportu n<sup>u</sup> 322 : Ripartizione per l'annata 2019 di u fondu dipartimentale di perequazione di a Tassa Addizionale à i Diritti d'Arrigistramentu Pumonti /**

**\* Rapport n° 322 : Répartition pour l'année 2019 du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement Pumonti**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Les mécaniques foncières qui ont été analysées, notamment dans le rapport dont nous avons débattu devant votre assemblée, ont des effets négatifs, nous les connaissons.

Ils ont aussi des effets positifs notamment sur la fiscalité, puisque la recette fiscale générée par la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement du Pumonte est particulièrement dynamique : une augmentation cette année de + 11,09 % par rapport à 2018 (c'est un peu l'avantage des inconvénients), avec un montant significatif de 5 152 980,32 € pour ce fonds qui est réparti selon les critères qui avaient été arrêtés par l'ancien conseil général de Corse-du-Sud. C'est un changement dans la continuité, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable, M. le Président.

---

<sup>27</sup>Délibération N° 19/368 AC

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pierre GHIONGA a demandé la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Oui, Président, une question de bétien : est-ce que ces fonds vont être territorialisés à partir de l'an prochain ?

**Le Président TALAMONI**

Réponse du Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

C'est la demande qu'on a faite, puisque c'est la logique de l'institution. Pour l'instant, on n'a pas de réponse, donc on est tenu par l'ancien...

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>28</sup>

**Rapport suivant :**

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE**

\* **Raportu n° 289** : Custituzione di parte civile pè un affare chì tocca à agenti di l'anziana CTC /

\* **Rapport n° 289** : Constitution de partie civile pour une affaire concernant des agents de l'ex. CTC

**Le Président TALAMONI**

C'est le Président du Conseil exécutif qui présente ce rapport.

---

<sup>28</sup> Délibération N° 19/369 AC

**Le Président SIMEONI**

La Collectivité de Corse a décidé de se constituer systématiquement partie civile dans les procédures d'information dans lesquelles des infractions sont suspectées aux dépens de la Collectivité. Donc, il y a une information qui a été ouverte.

Je demande l'autorisation de constituer partie civile la Collectivité de Corse pour que nous puissions, selon l'expression consacrée, avoir accès aux dossiers d'instruction et éventuellement, sauvegarder et défendre les droits de la Collectivité.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Avis de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

La commission a émis un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pas de demandes de prise de parole ? Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>29</sup>

Rapport suivant :

\* **Rapport n° 297** : Prutucollu transazziunale cù a sucetà ESRI France /

\* **Rapport n° 297** : Protocole transactionnel avec la société ESRI France

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Il s'agit de la société ESRI, société qui nous installe des logiciels.

---

<sup>29</sup> Délibération N° 19/370 AC

Il y avait une délibération qui avait approuvé l'individualisation de crédits en faveur de l'acquisition de logiciels et outils web de l'entreprise ESRI France.

Un protocole transactionnel a été conclu avec eux dans la mesure où il y avait un seul marché qui continuait de s'appliquer, alors que les prestations dépassant le cadre de ce seul marché ont été effectuées dans le cadre de la maintenance. Donc, ce sont des prestations qui étaient hors contrat et il a fallu régulariser à travers un protocole transactionnel.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la commission du développement.

### **Mme Julie GUISEPPI**

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité avoir quelques précisions.

Elle a souhaité, en premier lieu, se voir confirmer qu'il s'agissait de régulariser, par un accord-cadre, sept mois de prestations dues à l'entreprise.

Observant enfin que le futur marché couvrirait les besoins des trois ex-collectivités, elle s'est interrogée sur l'hypothèse d'une meilleure négociation.

Sur le premier point, **Mme Diane de LANFRANCHI**, (*Direction de la transformation du numérique*), a précisé qu'il s'agissait effectivement de régulariser les services fournis par l'entreprise, hors marché, pour assurer la continuité de fonctionnement des logiciels et outils, sur une période de sept mois.

Sur le second point, elle a précisé que le lancement du marché intervenu en décembre 2018, destiné à couvrir les besoins de l'ensemble de la Collectivité de Corse et de ses agences et offices, avait donné lieu à une longue négociation ralentissant de fait les démarches administratives.

En écho aux observations de Mme MARIOTTI, **Mme Fabienne GIOVANNINI**, a souhaité savoir quant à elle si la fusion des trois ex-collectivités supposait un gain budgétaire pour la Collectivité de Corse, un seul marché se substituant désormais aux trois anciens marchés.

**Mme de LANFRANCHI** a souligné, en premier lieu, que des économies d'échelle avaient pu être dégagées du fait notamment d'un regroupement avec les agences et offices.

Elle a indiqué ne pas être en mesure de communiquer de montants précis en raison notamment de formes de marchés différentes entre les trois collectivités



(location des licences pour l'ex-Conseil départemental de la Corse-du-Sud, achat pour l'ex-Collectivité de Corse).

Elle a précisé enfin que la Collectivité de Corse serait désormais propriétaire des licences, le choix s'étant porté sur l'achat des prestations.

**La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Non-participation du groupe « Andà per Dumane »**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un avis oral de la commission des Finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets donc le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>30</sup>**

**Rapport suivant :**

**\* Rapport n° 306 : Arranghjamentu di risiliazioni di l'affittu anfitteoticu accunsintitu u 21 di dicembri di u 2017 da l'anzianu Cunsigliu dipartimentali di a Corsica Suttana à a cumuna d'Aiacciu nantu à u casali chjamatu « Foyer Notre-Dame » - Puteri datu à M. Biancucci, cunsiglieru asicutivu, di firmà l'attu amministrativu autenticu currispudenti /**

**\* Rapport n° 306 : Résiliation amiable du bail emphytéotique consenti le 21 décembre 2017 par l'ex-Conseil départemental de Corse-du-Sud à la commune d'Aiacciu portant sur le bâtiment dénommé « Foyer Notre-Dame » - Pouvoir donné à M. Biancucci, conseiller exécutif, de signer l'acte authentique administratif correspondant.**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

---

<sup>30</sup> Délibération N° 19/371 AC

**Le Président SIMEONI**

Comme vous le savez, le conseil municipal d'Ajaccio a décidé, à l'unanimité, de procéder à la résiliation de ce bail, a donné pouvoir à M. le Maire d'Aiacciu pour signer tous documents afférents à cette résiliation.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser M. BIANCUCCI à signer les actes afférents à cette formalité.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission des Finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets donc le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>31</sup>**

**Rapport suivant :**

**\* Rapportu n<sup>u</sup> 290 : Resu contu di i delegazioni d'attribuzioni affidati à u Cusigliu isicutivu è à u so Presidenti pà u 1ma simestru 2019 /**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 290 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Il m'est confié un certain nombre d'attribution par une délibération votée au moment de l'installation de notre institution.

---

<sup>31</sup> Délibération N° 19/372 AC

Il est prévu par les textes, et normal, que je fasse un compte-rendu de l'exercice de ces délégations d'attribution. Et vous trouverez donc, pour la période des six mois écoulés, le rapport qui vise toutes les opérations qui ont été conclues ou passées en application de ces délégations d'attribution.

Et je précise, cela intéressera l'Assemblée, que le Secrétaire général du Conseil exécutif, Norbert PANCRAZI, me faisait remarquer qu'on a décidé également de faire un compte rendu du suivi des motions qui sont votées pour que l'Assemblée de Corse puisse avoir les suites des motions qu'elle vote.

On le fera début 2020 pour l'année 2019 et ensuite, on essayera de passer à un rythme semestriel, si c'est possible. A condition qu'il n'y ait pas trop de motions...

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de rapports de commissions.

Je vais demander simplement à l'Assemblée de prendre acte de ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'ASSEMBLEE DE CORSE A PRIS ACTE de la présentation de ce rapport à l'unanimité.<sup>32</sup>**

## COMMUNICATION

### **Le Président SIMEONI**

Je voudrais juste faire un point d'information avant le rapport, si vous m'y autorisez.

J'étais un peu distrait, mais je viens d'apprendre – à confirmer, mais on le verra à la suspension – qu'un amendement aurait été déposé en commission des affaires économiques et voté en commission, pour récupérer 5,5 M€ qui sont fléchés au PEI et les redistribuer sur d'autres opérations ne regardant pas la Corse. Donc, je suis très étonné de cette nouvelle.

---

<sup>32</sup> Délibération N° 19/373 AC

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Ce n'est pas dans notre commission ! Ce n'est pas dans la commission développement économique !

**Le Président SIMEONI**

Non mais à Paris ! Je ne vous soupçonne pas...

**Le Président TALAMONI**

Vous êtes hors de cause, Mme la Présidente !

**Le Président SIMEONI**

Je ne vous soupçonne pas d'avoir pris 5,5 M€ dans le PEI pour les mettre ailleurs !

**Brouhaha.**

Je tenais à en informer l'Assemblée, puis on verra ce qu'il en est exactement. Mais c'est une nouvelle confirmée par nos députés et qui est suffisamment surprenante pour que j'en fasse part en temps réel, et pour qu'éventuellement les uns et les autres nous appellions bien sûr les députés, mais les éventuels relais que certains groupes, notamment de l'opposition, ont à Paris : je parle de nos amis La République en Marche/Andà per Dumane... Ci vole à chjamà perchè sò in traccia di piglià ci 5 milioni !!! O François, discedati !

**Le Président TALAMONI**

Nous avons le rapport n°292 :

**AFFARI EUROPEANE / AFFAIRES EUROPEENNES**

\* **Raportu n° 292 : Ripartizione nova di i crediti FEADER attribuiti à i gruppi d'azione locale (Leader) /**

\* **Rapport n° 292** : Nouvelle répartition des crédits FEADER affectés aux groupes d'action locale (Leader)

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

## **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Au printemps 2016, nous avons sélectionné 8 GAL (groupement d'action locale) inscrits dans le cadre du programme de développement rural de la Corse, donc financés par une enveloppe de FEADER (fonds européen à l'agriculture) et inscrits dans le cadre du programme LEADER à l'échelle européenne.

L'enveloppe dédiée à ces GAL était de 8,5 M€ En tenant compte aussi de la répartition de la participation régionale, le montant total s'élevait à 10 400 000 €

A l'époque, nous avons retenu 8 GAL dans un souci de couverture géographique maximale du territoire et dans un souci d'équité territoriale.

Vous avez la répartition qui avait été faite et qui est signifiée dans le rapport ; on pourra y revenir si vous le souhaitez.

Pour 6 d'entre eux, à savoir : le Pays d'Aiacciu, le Pays de Balagna, la Corse orientale, le Taravu-Sartinese, la Castagniccia Mare à Monti, le Sud Corse, les conventions ont été signées en 2018 et s'appliquent donc depuis, avec des dépenses qui sont validées ou en cours et de nouvelles propositions de projets qui sont actuellement en instance de traitement.

Il y a deux conventionnements qui n'ont pas fonctionné et qui n'ont pu être formalisés : c'est celui du GAL Centru di Corsica et le GAL Una terra, dui mari (ex GAL des deux massifs), pour localiser géographiquement, il s'agit du GAL du Cap Corse.

Ces deux structures, le Centre corse et le Cap faisaient évidemment partie déjà des territoires sélectionnés pour la période 2007-2013, mais ont rencontré à des degrés divers différentes difficultés et un certain nombre de dysfonctionnements, probablement liés au fait qu'il s'agit de deux GAL de statut de type associatif. Alors que les autres, pour leur grande majorité, pour cinq d'entre eux, sont adossés à des intercommunalités, à des EPCI.

Le GAL des deux massifs, « Una Terra, dui mari », a connu des difficultés en termes de ressources humaines avec un contentieux qui ensuite a pesé fortement sur la dynamique globale d'ingénierie, d'une part.

Et de l'autre, le Centre Corse, qui a connu un certain nombre de difficultés également en termes d'ingénierie et de justificatifs comptables.

Aujourd'hui, nous sommes face à une difficulté, à savoir que ces deux GAL ne sont plus en mesure de pouvoir réaliser leur programmation qui n'a toujours pas été conventionnée. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas réaliser leur stratégie, parce que la convention ne peut pas être signée. Elle ne peut pas être signée parce qu'ils n'ont pas été en mesure de fournir un certain nombre d'éléments requis par le règlement LEADER en particulier.

Les délais impartis sont désormais très courts. Il faut en effet transmettre les informations nécessaires relatives aux derniers engagements comptables et juridiques avant le 30 octobre 2020. Donc, on a un an pour faire cela. Cela signifie donc qu'en un an, il faudrait qu'il rattrape tout le retard des quatre dernières années.

Par ailleurs, il faut fournir avant le 31 décembre prochain, à l'autorité de gestion, tous les besoins en autorisation d'engagement. Hors, comme le conventionnement n'a pas été réalisé, ils sont dans une difficulté programmatique certaine et dans ces conditions, bien évidemment, il est impossible pour ces deux GAL de pouvoir fournir l'ensemble des justificatifs demandés avant la fin 2019.

Au-delà de la difficulté pour ces deux GAL, cela pose un problème pour l'ensemble de la structure LEADER en Corse et cela fait peser une menace importante sur l'ensemble de la programmation et donc, nous courrons le risque globalement d'une forme de dégageant d'office, de perte de fonds européens si nous ne réglons pas cette situation.

Je tiens quand même à préciser que le programme LEADER rencontre de grandes difficultés à l'échelle européenne, et à l'échelle française en particulier ; la France est le candidat le plus mauvais en termes de LEADER et qu'aujourd'hui, elle a un démarrage de son LEADER, qui ne s'est fait qu'en 2018, avec 22 % uniquement de fonds programmés et 7 % de fonds payés sur un volume global financier pour tous les GAL français de 687 M€ Pour la Corse, on était, comme je l'ai dit tout à l'heure, à un peu plus de 10 M€

Donc, ces deux GAL rencontrent des difficultés. Encore une fois, on est bien obligé de traiter cela et de les citer pour qu'il y ait une délibération ensuite de reventilation de crédits. Mais encore une fois, il y a des difficultés qui existent à l'échelle de l'Europe et en particulier en France. La France est un des plus mauvais partenaires en la matière.

Et, concomitamment, il convient également de préciser qu'il y a un défaut d'ingénierie global sur les GAL, pourquoi ? Parce qu'il s'agit, par définition

de groupes d'action et de programmation en milieu rural. Et très souvent en milieu rural contraint. Il n'y a pas le tissu socioprofessionnel et l'ingénierie permettant de dérouler ce type de programme.

En conséquence de quoi dans le but de pouvoir consommer l'ensemble des crédits délégués dans ce domaine. Nous envisageons et nous faisons la proposition de redéployer l'enveloppe qui était dédiée aux deux GAL, « Centre Corse » et « Una Terra, dui mari », qui était une enveloppe de 2 146 937, de les redéployer sur les six autres GAL. D'une part, ça éviterait que nous perdions cet argent. Cela permettra à ces six autres GAL de pouvoir réaliser des tas d'activités qui ont été prévues. Certains sont fortement demandeurs, ont déjà beaucoup consommé de leur enveloppe.

Nous nous sommes assurés concomitamment que les projets étaient solides et il vaut mieux, plutôt que de tout perdre, reventiler ces sommes là.

Voilà pour les informations que je souhaitais vous communiquer.

La nouvelle ventilation que nous proposons est la répartition de ces 2 100 000 € elle se fait au prorata de ce qui avait été octroyé au départ aux six autres GAL. Les sommes sont indiquées dans le rapport.

Cette clé de répartition nous paraît être équitable, sachant que nous aurons encore le temps, si l'un ou l'autre de ces six autres GAL avaient une difficulté quelconque, une opportunité de pouvoir reventiler en cas de nécessité.

Je tiens aussi à vous informer qu'un effort particulier a été apporté par la Direction des dynamiques territoriales, d'ailleurs que je remercie, avec la Direction des affaires européennes, pour intensifier l'accompagnement et l'animation de ce type de structure qui, encore une fois, rencontre régulièrement des difficultés par manque d'ingénierie. Et une formation d'ailleurs sur les crédits d'assistance technique européens sera mise en œuvre, a d'ailleurs déjà débuté me semble-t-il, pour pouvoir les accompagner le mieux possible.

Donc, la délibération porterait, si vous en êtes d'accord, sur la nécessité de prendre acte que les deux GAL que j'ai cités tout à l'heure sont dans l'incapacité de répondre favorablement aux exigences de la programmation.

Il faut également affirmer notre soutien à toutes les mesures qui permettront de poursuivre les actions qui ont été engagées par les autres GAL et surtout aussi, trouver des moyens sur les dispositifs classiques que met en œuvre la Direction des dynamiques territoriales pour, quand même, accompagner les deux GAL qui sont « défailants » sur certaines opérations qu'ils souhaitaient mettre en œuvre.

Je crois que c'est important de le préciser également. Et nous travaillons dans ce sens d'ailleurs avec les représentants soit de ces GAL, soit des intercommunalités qui sont concernés pour éviter que l'on ait, pour ces deux microrégions, un affaissement total de leur projet de développement local.

Donc, il y aura des mesures compensatrices qui seront proposées très prochainement.

Et nous vous demandons également d'autoriser le Président du Conseil exécutif à redéployer ces crédits, tel que cela a été indiqué en commission et dans le rapport et selon la clé de répartition que j'ai évoquée tout à l'heure, c'est-à-dire au prorata de ce qui avait déjà été octroyé aux six autres GAL.

Je vous remercie de votre attention. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je précise à l'attention des services que Pascale SIMONI et Pierre-José FILIPPETTI ont quitté l'hémicycle car faisant partie de conseils d'administration de GAL. M. POLI également.

Il y a un rapport de la commission du développement.

### **Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président.

Relevant la complexité du dispositif pour la mise en œuvre des projets, **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité savoir si les retours concernant les six Groupements d'Action Locale (GAL) actifs étaient satisfaisants.

**M. Pasquin CRISTOFARI**, *Directeur de l'attractivité et des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement*, a souhaité apporter un certain nombre de précisions.

Il a relevé en premier lieu que les difficultés pointées dans la mise en œuvre du programme LEADER n'étaient pas propres à la Corse mais s'appliquaient à l'échelle européenne.

A ce titre, il a précisé que LEADER France avait à plusieurs reprises alerté le Gouvernement et la Commission européenne sur les difficultés de mise en œuvre pour tenter d'infléchir les règles applicables à l'ensemble des mesures du FEADER et aux initiatives de développement local LEADER, en particulier.



Pour autant, les démarches se sont avérées vaines, l'initiative LEADER faisant l'objet de contrôles systématiques des instances communautaires du fait notamment d'erreurs passées imputables à l'Etat Membre France.

S'agissant de l'état d'avancement des dossiers, il a pointé les nombreuses contraintes d'une procédure jugée longue et difficile à la fois pour la Collectivité de Corse et les six GAL actifs pour parvenir à la formalisation des conventionnements.

Il a néanmoins salué l'avancée notable que constitue le passage d'une programmation nulle à une programmation de 20 % en quelques mois seulement.

Sur la méthode, il a indiqué que les retours d'expérience positive des GAL du Pays Ajaccien, de Balagne et de Corse Orientale avaient permis d'orienter utilement les autres GAL émergents (Sud Corse, Taravu-Sartinese-Valincu, Castagniccia-Mare Monti) précisant toutefois qu'il appartenait à chacune des structures de décliner, en toute autonomie, sa stratégie de développement du territoire et son animation, la Collectivité de Corse se gardant de toute ingérence.

Sur les crédits, il a précisé que la répartition se voulait la plus équitable possible proportionnelle aux enveloppes précédemment votées par l'Assemblée de Corse.

Il s'est voulu rassurant quant aux stratégies développées par les GAL du Pays ajaccien, de Balagne et de Corse Orientale, lesquels seront en mesure de programmer 100 % des crédits qui leur sont alloués, les trois autres GAL pouvant quant à eux espérer une programmation de l'enveloppe initiale à minima.

Enfin, il a confirmé à la **présidente NIVAGGIONI** que chaque GAL portait des projets différents et variés, le GAL Balagne ayant développé une stratégie axée sur la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles, le GAL Plaine Orientale ayant quant à lui porté ses actions sur le tourisme durable.

**La commission a émis un avis favorable sur ce rapport. (Non-participation du groupe « Andà per Dumane »)**

### **Le Président TALAMONI**

Il y a également un rapport de la commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

**M. François ORLANDI**, à propos du GAL du Cap corse, a interrogé les services sur les difficultés rencontrées par ce GAL pour présenter des projets

éligibles. Il a précisé que la situation particulière de celui-ci par rapport aux cinq ou six autres a fait que l'on est parvenu à une situation d'échec, telle qu'évoquée dans le rapport.

Il a évoqué par ailleurs l'existence de fonds régionaux venant en substitution et a souhaité savoir s'ils étaient d'un montant équivalent à ce qui était envisageable dans le cadre d'un partenariat normal.

**Mme Laetitia SALINI**, Directrice des Affaires européennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés, a rappelé que les GAL du Cap Corse et de Centre Corse ont une structure associative, qu'ils ont rencontré des difficultés pour mettre en place leur stratégie et qu'ils étaient éligibles au programme du PDRC 2007-2013.

Elle a précisé que les autres GAL sont des structures intercommunales ce qui facilite la formalisation des dossiers, ce qui leur permet d'avoir une assise financière plus importante pour mettre en œuvre leurs projets.

Elle a fait observer que dans le cadre du dispositif Leader, aucune avance de crédits n'est garantie aux Groupes d'Action Locale et il relève de leur responsabilité de faire l'avance des fonds ; l'Europe n'intervenant que lorsque les dépenses sont acquittées.

**M. François ORLANDI** a souhaité savoir quels étaient les autres types de structures intercommunales et comment cela se passait quand un GAL dépassait le périmètre d'une intercommunalité, en prenant comme exemple celui des 2 Massifs.

**Mme Amiel LUCCHINI**, de la Direction des dynamiques territoriales, a précisé que c'est la structure porteuse du GAL qui bénéficie d'une logistique et d'une enveloppe financière lui permettant de faire des avances de fonds pour commencer un projet ; le remboursement intervenant a posteriori.

**Mme Laetitia SALINI** a précisé que la Collectivité conventionne avec le GAL, que les intercommunalités conventionnent entre elles mais que seul le GAL est porteur des projets en tant que chef de file.

Elle a fait observer également qu'une expertise est en cours, au niveau national, sur la problématique des avances que l'on ne peut pas consentir aux porteurs de projets, contrairement à ce qui se fait pour les fonds classiques du FEDER et qui peuvent aller jusqu'à 30 %.

Cette expertise est en cours sur la programmation actuelle et elle le sera aussi pour la programmation 2021-2027, en cours de discussions avec la

Commission européenne. Cela permettra d'assouplir les règles de gestion et permettre aux GAL d'avoir des avances de trésorerie et aux porteurs de projets de mener à bien leurs projets.

En interne, des réflexions sont actuellement menées sur les dispositifs de financement pouvant être mobilisés pour faciliter la mise en œuvre des projets.

**Le Président Guy ARMANET** a souhaité savoir si les difficultés de perception des fonds sont plus importantes quand il s'agit d'une intercommunalité ou d'une structure associative. Si ces difficultés sont avérées, il conviendrait, selon lui, que les structures communales se transforment en structures intercommunales.

**Mme Laetitia SALINI** a précisé qu'une réflexion est menée sur la forme juridique qui porte le GAL ; ainsi une structure intercommunale ou un regroupement de communes, avec une capacité financière pour assurer la mise en œuvre de leur stratégie sera plus capable de porter le GAL qu'une structure associative n'ayant pas la capacité de mener à bien les projets.

**Le Président Guy ARMANET**, à propos des deux associations « Centru di Corsica » et « Una Terra dui Mari » qui ont connu des difficultés, a estimé qu'elles auraient intérêt à se structurer en intercommunalités.

**Mme Laetitia SALINI** a fait observer que la proposition a été faite, mais compte tenu du calendrier très contraint imposé par la Commission européenne et du règlement des aides devant se faire avant avril 2023, il serait trop difficile de conventionner et de réaliser les projets dans ce laps de temps ; les crédits ne seront pas consommés et cela risque d'impacter à la fois l'axe Leader et le PDRC dans son ensemble.

C'est pour cela qu'il est proposé pour ces deux GAL d'élaborer un plan d'accompagnement avec des financements régionaux beaucoup plus adaptés aux associations et qui leur permettra de mener à bien leur stratégie.

**M. François ORLANDI** est revenu sur la question des financements régionaux de substitution, à un niveau équivalent de celui qu'on pouvait escompter au titre du programme Leader.

**Mme Amiel LUCCHINI** a précisé que les projets de ces deux territoires peuvent être éligibles à différents dispositifs : le Contrat de Plan Etat-Région, le Plan Montagne par le biais du Comité de Massif.

Des modifications du règlement du Plan Montagne seront proposées à l'Assemblée de Corse au mois de novembre prochain et qui permettront entre autre d'élargir les types de bénéficiaires aux associations.

**La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport** (Non-participation de M. François ORLANDI du groupe « Andà per dumane » - Abstention des représentantes du groupe « La Corse dans la République »).

**Mme Pascale SIMONI, MM. Pierre-José FILIPPETTI et Antoine POLI sont absents**

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité. (Mme Pascale SIMONI, Pierre-José FILIPPETTI et Antoine POLI absents)<sup>33</sup>**

Il y a un autre rapport sur l'Europe, mais nous nous approchons de la projection du film, d'autant que nous avons des invités. Comme il s'agit d'un rapport qui est un rapport important, je crois qu'il faut envisager de reporter sa présentation à après le dîner ou bien demain.

Par ailleurs, le Conseil exécutif nous a suggéré, pour des raisons qu'il lui appartiendra de préciser, de ne pas reprendre nos travaux après le dîner.

Moi, je suis à la disposition des conseillères et des conseillers exécutifs...

**Le Président SIMEONI**

J'ai suggéré... car la journée a été longue, mais on se rangera bien sûr à l'avis majoritaire de l'Assemblée.

**Le Président TALAMONI**

On va commencer par regarder le film.

Ah oui, il y a quand même les rapports qui sont en lien avec le film que nous allons projeter.

---

<sup>33</sup> Délibération N° 19/375 AC

Donc, ces rapports, c'est le Président du Conseil exécutif qui doit les présenter.

Si vous voulez, on peut retenir dès à présent, comme ça on n'a pas besoin de se revoir après le film, la suggestion du Président du Conseil exécutif de nous revoir demain matin. Est-ce que vous êtes d'accord ? Oui, très bien ! Nous nous reverrons donc demain matin.

Nous allons donc demander au Président du Conseil exécutif de présenter le rapport 336 et ensuite nous allons procéder à la projection du film.

## QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES

**\* Raportu n<sup>u</sup> 336 : Risoluzione sulenne di u Cunsigliu esecutivu di Corsica è di l'Assemblea di Corsica cherendu a riabilitazione di i suldati, corsi è di qualsiasiorigine è nazuinalità, « Fucilati per l'esempiu », mentre a guerra di 14 /**

**\* Rapport n° 336 : Résolution solennelle du Conseil Exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse demandant la réhabilitation des soldats, corses et de toutes origines et nationalités, « Fusillés pour l'exemple » durant la Première Guerre mondiale**

### **Le Président SIMEONI**

Je voudrais d'abord saluer en notre nom à tous Jackie POGGIOLI, qui est la réalisatrice du film « *Fucilati in prima linea* » que nous avons vu ici-même il y a quelques années déjà, pour celles et ceux qui étaient membres de cette assemblée. C'était en 2011. Et Jean-Marie ANTONINI qui est le réalisateur du film que nous allons voir ce soir. Un film qui a eu déjà beaucoup de succès auprès du public, mais également qui a été primé.

Donc félicitation à l'une et à l'autre pour ce travail qui souligne aussi, on parlait tout à l'heure de l'aide que la Collectivité de Corse consacre au secteur du cinéma, je crois que c'est la région, on n'est pas une région, mais on doit se comparer avec les régions, c'est en tout cas la collectivité qui dans la strate des régions consacre la part de budget la plus importante au soutien de l'audiovisuel et je pense que ça fait sens parce que c'est une filière qui s'est organisée, qui est productrice d'emplois et aussi avec des talents qui sont des talents certains, l'autre jour, notamment à Bastia et à Ajaccio, la présentation des courts-métrages de la nouvelle génération et c'est vrai qu'on apprend beaucoup, on rit, quelquefois on pleure, etc.

En tout cas, bravo à tous les deux.

Alors très brièvement, M. le Président de l'Assemblée de Corse, mes chers collègues, en 2011 ce film « Fucilati in prima ligna » avait conduit à l'adoption d'une motion à l'unanimité, à l'époque c'était donc Paul GIACOBBI qui était Président du Conseil exécutif et Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse, une motion à l'unanimité pour demander la réhabilitation de tous les fusillés pour l'exemple.

Je précise, M. le Président, que j'ai eu au téléphone Dominique BUCCHINI, votre prédécesseur, nous l'avions invité pour qu'il soit présent ce soir, Paul GIACOBBI n'étant pas sur la Corse actuellement, et Dominique BUCCHINI n'a pas pu être là, mais bien sûr il n'est pas là physiquement, mais il est tout à fait présent et il suit de près nos échanges et nos travaux.

Donc, à l'époque il y a eu cette motion à l'unanimité. Et, la Corse n'est pas seule, bien sûr, dans cette démarche puisqu'il y a eu malheureusement des fusillés pour l'exemple partout et que notre démarche vise à la réhabilitation non seulement des fusillés pour l'exemple Corses, mais également de tous ceux qui malheureusement, dans des circonstances tragiques, ont eu à subir ce sort funeste.

Donc, dans la continuité de cette motion, faisant écho au film « Fucilati in prima ligna », ce nouveau film aujourd'hui, la motion de l'époque qui malheureusement est restée sans suite, une mobilisation qui s'est poursuivie et élargie, dans laquelle la Corse fait un petit peu figure de tête de prou, je rappelle notamment des délibérations de plusieurs collectivités, notamment me semble-t-il, les Assemblées départementales, mais vous me le confirmerez, des signatures et des pétitions, une inscription en 2013 sur le monument aux morts de Casabianca, la position en 2014 à Audè d'une stèle, la publication d'un ouvrage de Frédéric BERTOCCHINI, et puis également une réunion pas plus tard que cet été avec beaucoup de monde, toujours à Aullène, qui montrent bien que cette blessure reste ouverte et que seule une réhabilitation permettra de la cicatiser en mémoire des fusillés et surtout pour accompagner leurs familles, ils étaient 6 dénombrés ici en Corse.

Donc aujourd'hui je vous propose cette résolution solennelle qui met ses pas dans le chemin ouvert par la motion de 2011 qui avait été votée à l'unanimité, une résolution qui pourrait être celle du Conseil exécutif et de l'Assemblée pour donner une force institutionnelle solennelle à cette demande, avec une petite nouveauté c'est que la position, la doctrine actuelle de l'Etat est de dire que, y compris lorsque le caractère injuste et injustifiable de l'exécution est avérée par du travail d'historien, la position de l'Etat est aujourd'hui de dire non à la réhabilitation, et donc c'est une position qui est tout à fait différente à celle qu'ont prisent d'autres pays comme par exemple la Grande-Bretagne ou le Canada.

Donc, ce qui est proposé dans cette résolution, c'est que nous, nous prononcions nous-même symboliquement cette réhabilitation d'ores et déjà pour, en quelque sorte, déclencher ensuite une réaction au niveau étatique et une réhabilitation qui serait celle-ci, totalement officielle de la part de l'Etat.

Voilà ce que je voulais vous dire et je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Nous saluons également au nom de l'Assemblée Mme POGGIOLI et M. ANTONINI qui sont dans l'hémicycle.

Il n'y a pas de rapport de commission. Est-ce que quelqu'un veut rajouter quelque chose ? Non, donc je vais mettre aux voix cette résolution solennelle.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Donc, cette résolution solennelle est ADOPTEE à l'unanimité de l'Assemblée de Corse.<sup>34</sup>**

**(Applaudissements).**

Nous allons donc projeter ce film, je demande aux techniciens de se rapprocher afin de mettre en place les conditions de cette projection.

**La séance est suspendue à 20 h 20.**

---

<sup>34</sup> Délibération N° 19/374 AC

# ANNEXES



**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**LIGUE CORSE D'ECHECS :  
SUBVENTION DEROGATOIRE AU  
REGLEMENT DES AIDES « SPORT »  
SAISON 2018-2019**

**Rapport 293**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : M. LOUIS POZZO DI BORGIO AU NOM DU GROUPE « FEMU A  
CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT : Dans la délibération :**

**INSERER l'article suivant :**

“**REAFFIRME** sa volonté de mettre un terme aux subventions exceptionnelles ou dérogatoires au règlement des aides « sport » attribuées aux associations, ligues et comités sportifs, et de leur proposer un cadre de soutien financier pérenne et équitable, conformément aux souhaits exprimés par le monde sportif lors des *Scontri di u Sport*.”

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**LIGUE CORSE D'ECHECS :  
SUBVENTION DEROGATOIRE AU  
REGLEMENT DES AIDES « SPORT »  
SAISON 2018-2019  
Rapport 293**

**AMENDEMENT N° 2**

**DEPOSE PAR : M. LOUIS POZZO DI BORGIO AU NOM DU GROUPE « FEMU A  
CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT : Dans la convention, à l'article 1 - OBJET DE LA  
CONVENTION**

Après "La présente convention a pour objet de préciser les objectifs que la Collectivité de Corse et l'association Ligue Corse des Echecs s'assignent d'un commun accord. "

**INSERER les paragraphes suivants :**

"Cette convention découle de la subvention dérogatoire au règlement des aides « sport » attribuée par la Collectivité de Corse à Ligue Corse d'échecs pour la saison 2018/2019.

Les prochaines subventions seront exclusivement attribuées dans le cadre du règlement des aides « sport » qui, après révision, proposera un cadre de soutien financier pérenne et équitable aux associations, ligues et comités sportifs bénéficiant actuellement de subventions dérogatoires ou exceptionnelles. "

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**LIGUE CORSE D'ECHECS :  
SUBVENTION DEROGATOIRE AU  
REGLEMENT DES AIDES « SPORT »  
SAISON 2018-2019  
Rapport 293**

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : M. LOUIS POZZO DI BORGIO AU NOM DU GROUPE « FEMU A  
CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT : Dans la convention, à l'article 3 -  
ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE**

Après "l'association s'engage :

\* à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif à l'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel du 08 avril 1999.

\* à fournir, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention précitée a été attribuée, Direction adjointe en charge des sports et de la politique sportive de la Collectivité de Corse, le compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la présente convention, signé par le Président de l'association Ligue Corse des Echecs ou toute autre personne dûment habilitée."

**INSERER le point suivant :**

"\* à rechercher de nouveaux partenariats financiers privés et à développer les existants."

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**LIGUE CORSE D'ECHECS :  
SUBVENTION DEROGATOIRE AU  
REGLEMENT DES AIDES « SPORT »  
SAISON 2018-2019**

**Rapport 293**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : M. LOUIS POZZO DI BORGIO AU NOM DU GROUPE « FEMU A  
CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT : Dans la délibération :**

**INSERER l'article suivant :**

“**REAFFIRME** sa volonté de mettre un terme aux subventions exceptionnelles ou dérogatoires au règlement des aides « sport » attribuées aux associations, ligues et comités sportifs, et de leur proposer un cadre de soutien financier pérenne et équitable, conformément aux souhaits exprimés par le monde sportif lors des *Scontri di u Sport*.”

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**LIGUE CORSE D'ECHECS :  
SUBVENTION DEROGATOIRE AU  
REGLEMENT DES AIDES « SPORT »  
SAISON 2018-2019  
Rapport 293**

**AMENDEMENT N° 2**

**DEPOSE PAR : M. LOUIS POZZO DI BORGIO AU NOM DU GROUPE « FEMU A  
CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT : Dans la convention, à l'article 1 - OBJET DE LA  
CONVENTION**

Après "La présente convention a pour objet de préciser les objectifs que la Collectivité de Corse et l'association Ligue Corse des Echecs s'assignent d'un commun accord. "

**INSERER les paragraphes suivants :**

"Cette convention découle de la subvention dérogatoire au règlement des aides « sport » attribuée par la Collectivité de Corse à Ligue Corse d'échecs pour la saison 2018/2019.

Les prochaines subventions seront exclusivement attribuées dans le cadre du règlement des aides « sport » qui, après révision, proposera un cadre de soutien financier pérenne et équitable aux associations, ligues et comités sportifs bénéficiant actuellement de subventions dérogatoires ou exceptionnelles. "

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**LIGUE CORSE D'ECHECS :  
SUBVENTION DEROGATOIRE AU  
REGLEMENT DES AIDES « SPORT »  
SAISON 2018-2019  
Rapport 293**

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : M. LOUIS POZZO DI BORGIO AU NOM DU GROUPE « FEMU A  
CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT : Dans la convention, à l'article 3 -  
ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE**

Après "l'association s'engage :

\* à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif à l'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel du 08 avril 1999.

\* à fournir, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention précitée a été attribuée, Direction adjointe en charge des sports et de la politique sportive de la Collectivité de Corse, le compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la présente convention, signé par le Président de l'association Ligue Corse des Echecs ou toute autre personne dûment habilitée."

**INSERER le point suivant :**

"\* à rechercher de nouveaux partenariats financiers privés et à développer les existants."

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

CONVENTION DE MISE  
A DISPOSITION D'UN LOCAL ENTRE  
LA CDC (CINEMATHEQUE  
DE CORSE) ET L'ASSOCIATION  
« LA CORSE ET LE CINEMA »  
Rapport 326

## AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR :** Mme CHANTAL PEDINIELLI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

Après l'article 2 de la délibération, **INSERER** un nouvel article, numéroté 3, ainsi rédigé :

**« DEMANDE au Conseil Exécutif de Corse d'élaborer et de proposer à l'association « La Corse et le Cinéma » une convention relative à la conservation et à l'utilisation des fonds relevant de l'association et de déposants privés, ainsi qu'aux assurances prises concernant lesdites archives ».**

En conséquence, l'article 3 devient l'article 4.

\* AVIS DE LA COMMISSION :

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

CONVENTION DE MISE  
A DISPOSITION D'UN LOCAL ENTRE  
LA CDC (CINEMATHEQUE  
DE CORSE) ET L'ASSOCIATION  
« LA CORSE ET LE CINEMA »  
Rapport 326

AMENDEMENT N° 2

**DEPOSE PAR :** Mme CHANTAL PEDINIELLI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

Après l'article 3 de la délibération, **INSERER** un nouvel article, numéroté 4, ainsi rédigé :

**« DECIDE que l'ensemble des conventions, contrats et accords relatifs à l'activité de la Cinémathèque de Corse, pour la signature desquels il a été donné délégation au Président du Conseil Exécutif, soient préalablement soumis pour avis consultatif au Conseil d'orientation et de gestion stratégique de la Cinémathèque, institué par l'article 6 de la délibération n° 13/061 AC adoptée par l'Assemblée de Corse le 15 mars 2013. »**

En conséquence, l'article 4 devient l'article 5.

\* AVIS DE LA COMMISSION :

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

REJETE



COLLECTIVITE DE CORSE

---

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE  
DES PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA  
GESTION DE L'EAU (PTGE)  
EN CORSE

Rapport 305

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

**Page 3 du rapport**, dans la partie relative à la gouvernance et à la composition du comité technique PTGE, **EST RAJOUTE** après les deux premiers items un nouvel item ainsi rédigé :

- *De représentants de l'Université de Corse issus des unités de recherche compétentes*

\* AVIS DE LA COMMISSION :

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019****MODIFICATIONS DU DECRET N° 2015-1967  
DU 18 12 2015 EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE  
OPTIMISEE DE LA PROGRAMMATION  
PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE  
DE LA CORSE****Rapport 331****AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : M. XAVIER LACOMBE AU NOM DU GROUPE « PER  
L'AVVENE »****EXPOSE DES MOTIFS :**

Le projet de nouvelle centrale thermique destiné à remplacer l'actuelle centrale du Vazzino a été abandonnée par l'Etat dans sa forme initiale. Le projet prévoyait un développement de la capacité de production électrique (250 mégawatts) mais aussi, et de façon tout aussi vitale pour le territoire, une modification des combustibles utilisés. Le passage, souhaité par toutes les forces vives du territoire, du fioul lourd au gaz constitue en effet une garantie considérable sur l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air dans la capitale régionale, premier centre urbain insulaire. Ce projet de nouvelle centrale s'accompagnait également de l'enfouissement des lignes hautes tensions qui sillonnent actuellement l'espace urbain d'Ajaccio. Ces lignes portent gravement atteinte à la qualité environnementale du territoire à plusieurs titres :

- Pollution visuelle et sonore
- Nécessité de déboisements importants pour l'entretien des lignes et leur accès.

Interrogée sur le devenir de cet enfouissement de lignes, la société E.D.F explique que celui-ci n'aurait plus lieu d'être du fait de la modification du projet de centrale initial et de la limitation de puissance qui en résulte (112 mégawatts).

L'explication apportée, si elle peut correspondre à une réalité technique, élude totalement la dimension environnementale de ce projet. Ce choix remet totalement en

cause l'amélioration environnementale apportée par cet enfouissement. De fait, des espaces considérés au titre de la loi littoral et du PADDUC comme de haute qualité environnementale se retrouvent exclus du bénéfice que le déplacement avec enfouissement des lignes, leur conféraient.

Ainsi le territoire fait-il, en l'état actuel des choses, l'objet d'une double peine :

- Limitation des conditions locales de production d'énergie au profit d'un mix de solutions qui accentuaient les risques de rupture d'approvisionnement potentielles.
- Perte de tout enjeu d'amélioration environnementale au niveau des lignes de transfert d'énergie.

L'Assemblée de Corse à ce jour à se prononcer sur la façon de tirer au mieux partie des possibilités offertes par la révision de la PPE dans le respect des dispositions du code de l'énergie. Dans le cadre de cette opportunité, fondamentale pour la Corse comme pour le grand Ajaccio, il est demandé à l'Assemblée de Corse de se positionner de façon claire sur ce sujet afin que la révision du projet de PPE maintienne l'enfouissement du réseau très haute tension dans le cœur d'Ajaccio pour des raisons évidentes de protection environnementale du territoire.

Pour nous, la nouvelle PPE doit dès aujourd'hui entériner de façon explicite l'enfouissement du réseau haute-tension dans le cœur de la commune d'Ajaccio.

#### **PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Après l'article 2 de la délibération, est inséré un nouvel article, numéroté 3, ainsi rédigé :

***« ENTERINE l'enfouissement du réseau haute tension au sein de la commune d'Ajaccio tel qu'il était prévu dans la version initiale de la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Corse et ce, malgré la modification du décret et le redimensionnement à la baisse de la centrale du Ricanto qui sera alimentée au gaz naturel. »***

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

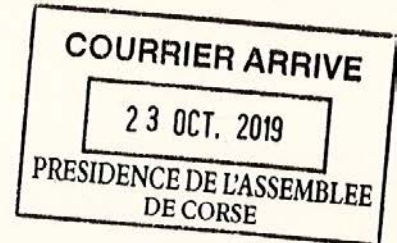
**RETIRE**



PARLAMENT DE CATALUNYA

Roger Torrent i Ramió  
President

19-0741



M. Jean-Guy Talamoni  
Président de l'Assemblée de Corse

Monsieur le Président,

Je vous écris pour vous renseigner sur la sentence dictée par la Cour suprême d'Espagne contre l'ancienne présidente du Parlement de Catalogne, Carme Forcadell, l'ancien vice-président du gouvernement de Catalogne, huit anciens ministres catalans et deux leaders d'entités sociales.

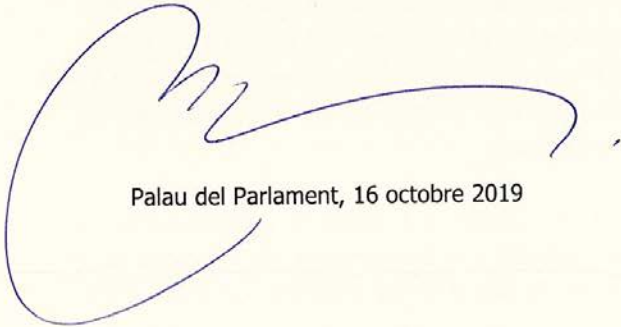
La condamnation des dirigeants politiques et sociaux, en plus de générer une grande consternation dans notre société, établit un précédent très préoccupant dans un État membre de l'Union européenne, car l'exercice des droits de manifester et de participation politique, qui sont essentiels à toute démocratie, a été érigé en infraction. Cela est le cas de l'ancienne présidente Forcadell, qui a été condamnée à onze ans et demi de prison pour avoir défendu l'idée que toutes les questions peuvent être discutées au Parlement de Catalogne, ainsi que pour avoir protégé le droit à la représentation politique et la liberté d'expression des députés.

Après des années d'avoir demandé sans succès aux successifs gouvernements de l'Espagne un référendum d'autodétermination, le gouvernement de Catalogne en a organisé un sans son autorisation. À cet égard, il est important de préciser que l'organisation des référendums sans attribution de compétence a été dépénalisée en Espagne en 2005. Toutefois, la Cour suprême espagnole a déformé l'interprétation du Code pénal afin de condamner les leaders sociaux et politiques catalans, en leur attribuant des crimes graves pour lesquels l'usage de la force est requis, une circonstance qui n'est jamais arrivée. En fait, toutes les mobilisations de la société civile dans ce dossier se sont distinguées par leur caractère pacifique, y compris face à la violence policière injustifiée lors du référendum du 1er octobre 2017.

Il faut garder à l'esprit que le gouvernement espagnol a désobéi aux rapports du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, qui au mois de mai demandait la libération immédiate des accusés et une enquête sur les violations des droits de l'homme que leur emprisonnement pourrait entraîner.

Pour toutes les raisons susmentionnées, je vous demande de suivre avec attention les événements qui pourraient se produire dans les prochains jours concernant ce sujet. En outre, dans la mesure où vous le jugez approprié, j'apprécierais beaucoup si vous pouviez promouvoir ou soutenir des initiatives visant à résoudre par des voies politiques, démocratiques et pacifiques, le conflit politique que traverse notre pays à l'heure actuelle. En fin de compte, garantir que dans l'Union européenne les droits et libertés fondamentaux soient respectés est une responsabilité partagée par tous les citoyens européens.

Cordialement,



Palau del Parlament, 16 octobre 2019



# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**2EME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
24 ET 25 OCTOBRE 2019  
(2<sup>ÈME</sup> JOURNÉE)**

**MANDATURE 2018-2021**



**COLLECTIVITE DE CORSE**

*ASSEMBLEE DE CORSE*

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019  
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019  
RIUNIONE DI 24 È 25 D'OTTOBRE DI U 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**S O M M A I R E**  
**Journée du 25 OCTOBRE 2019**

**AFFARI EUROPEANE / AFFAIRES EUROPEENNES**

**Raportu n° 312 : Raportu d'infurmazioni : Puntu di tappa di a pulitica in materia d'affari aurupai è di rilazioni internaziunali (situazioni fini di sittembri 2019)**

**Rapport n° 312 : Rapport d'information : Point d'étape de la politique en matière d'affaires européennes, de coopération territoriale et de relations internationales (situation fin septembre 2019)**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>11</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>20</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>34</b>

**AZZIONE ECUNOMICA / ACTION ECONOMIQUE**

**Raportu n° 335 : Dispositivu « NACRE » : Novu Accumpagnamentu pè a Creazione è a Ripresa d'Intrapresa**

**Rapport n° 335 : Dispositif « NACRE » : Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>35</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>38</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>41</b>
<b>Président Gilles SIMEONI</b>	<b>42</b>
<b>Président Jean-Guy TALAMONI</b>	<b>43</b>

**ENERGIA / ENERGIE**

**Raportu n° 331 : Mudifichi di u decretu n° 2015-1967 di u 18 di dicembre di u 2015 pà a messa in opera uttimizata di a Prugramazione Pluriannuale di l'Energia di a Corsica**

**Rapport n° 331 : Modifications du décret n° 2015-1967 du 18 décembre 2015 en vue de la mise en œuvre optimisée de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de la Corse**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>44</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>47</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>68</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>81</b>

**ACQUA - RISANAMENTU /EAU - ASSAINISSEMENT**



**Raportu n<sup>u</sup> 291 : Autorizazione d'ingaghjà una procedura di dichjarazione d'utilità publica per u rinforzu è a messa in securità di u FEEDER di u Fium'Orbu**

**Rapport n<sup>o</sup> 291 : Autorisation d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique pour le renforcement et la mise en sécurité du FEEDER du Fium'Orbu**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 82**

**VOTE du rapport 83**

**Raportu n<sup>u</sup> 305 : Mudalità di messa in opera di i prugetti di territoriu pà a gestione di l'acqua (PTGE) in Corsica**

**Rapport n<sup>o</sup> 305 : Modalités de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 83**

**DISCUSSION GENERALE 84**

**AMENDEMENT 84**

**VOTE du rapport 85**

**Raportu n<sup>u</sup> 334 : Cunvenzione cù unepoche di Cumunità di Cumune chì stabiliscenu a ripartizione di l'intervenzione in u quattru di e cumpetenze Embii Naturali Sensibili (ENS) è gestione di i Mezi Aquatichi è Privenzione di l'inundazione (GeMAPI)**

**Rapport n<sup>o</sup> 334 : Conventions avec plusieurs communautés de communes établissant la répartition des interventions dans le cadre des compétences espaces naturels sensibles (ENS) et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI)**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 85**

**VOTE du rapport 88**

<b>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</b>
------------------------------------

**Raportu n° 288 : Presa in carica di e spese di trasportu è di risturazione di i partecipanti stranieri à u Cullocchiu di i 3, 4 è 5 di dicembre di u 2019 chjamatu « *Des images qui nous collent à la peau* »**

**Rapport n° 288 : Prise en charge des frais de transport et d'hébergement des participants étrangers au colloque des 3, 4 et 5 décembre 2019 intitulé « Des images qui nous collent à la peau »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 88**

**VOTE du rapport 90**

**Raportu n° 316 : Premiu di u libru di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 316 : Prix du livre de la Collectivité de Corse**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 90**

**VOTE du rapport 91**

**Raportu n° 318 : Aghjustu n° 3 à a convenzione relativa à u finanziamentu di i centri d'immersione linguistica Cismuntinchi in u quattru di u CPER 2015-2020**

**Rapport n° 318 : Avenant n° 3 à la convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte dans le cadre du CPER 2015-2020**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 92**

**VOTE du rapport 93**

**Raportu n° 333 : Supportu per i viaghji è l'alloghju di i quattru partecipanti à Linguimondi 2019**

**Rapport n° 333 : Prise en charge du déplacement et de l'hébergement des quatre participants à Linguimondi 2019.**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 93**

**VOTE du rapport 95**

**Raportu n<sup>u</sup> 296 : Cunvenzione di finanziamentu di l'Associu Dipartimentale per l'Azzione di Sviluppù Lucale (ADAL 2B)**

**Rapport n<sup>o</sup> 296 : Convention de financement de l'Association Départementale pour les Actions de Développement Local (ADAL 2B)**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 95**

**VOTE du rapport 97**

**QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES**

**Raportu n<sup>u</sup> 337 : Presa in carica di e spese di trasportu, d'aloghju è di ripasti di u Sgio Jean-Marie ANTONINI, realizatore di u filmu « Fucilati per l'esempiu »**

**Rapport n<sup>o</sup> 337 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de M. Jean-Marie ANTONINI, réalisateur du film « Fusillés pour l'exemple »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 98**

**VOTE du rapport 98**

**Raportu n<sup>u</sup> 317 : Designazione di un direttore novu di u Centru di u Sportu è di a Ghjuventù Corsa**

**Rapport n<sup>o</sup> 317 : Désignation d'un nouveau directeur du Centre du Sport et de la Jeunesse Corse**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 98**

**VOTE du rapport 99**

## AGRICULTURA - FURESTE / AGRICULTURE - FORETS

**Raportu n<sup>u</sup> 300 : Prurugazioni di l'assestu furestieru di e fureste territoriale di Coti Chjavari, di u Fium'Orbu è di Sant'Antone**

**Rapport n<sup>o</sup> 300 : Prorogation de l'aménagement forestier des forêts territoriales de Coti Chjavari, du Fium'Orbu et de Sant'Antone**

***RAPPORT RETIRE***

## MUZIONE / MOTIONS

**Motion n<sup>o</sup> 2019/E2/050** déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe Femu a Corsica **concernant le cerf de Corse** ***REPORTEE*** **99**

**Motion n<sup>o</sup> 2019/O2/081** (version modifiée) déposée par l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse à l'initiative de Mme Catherine RIERA **concernant l'organisation et le fonctionnement de la santé en Corse et notamment de l'oncologie**

**Présentation de la motion** **100**

**VOTE de la motion** **102**

**Motion n<sup>o</sup> 2019/O2/082** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI, Président du groupe Corsica Libera : **recours contre tout document local d'urbanisme en cas de non-respect du PADDUC**

***REVOYEE EN COMMISSION*** **102**

**Motion n<sup>o</sup> 2019/O2/084** déposée par Mme Marie SIMEONI au nom du groupe Corsica Libera **concernant la demande de rapport d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du plan précarité**

**Présentation de la motion** **102**

<b>VOTE de la motion</b>	<b>104</b>
<b>Motion n° 2019/E2/086</b> déposée par le Président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera <b>concernant la protection des Bouches de Bunifaziu</b>	
<b>Présentation de la motion</b>	<b>105</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>106</b>
<b>Motion n° 2019/O2/088</b> déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa <b>concernant le tarif résident au PNRC</b>	
<b>Présentation de la motion</b>	<b>108</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>109</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>110</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>111</b>
<b>Motion n° 2019/O2/089</b> déposée par M. Joseph PUCCI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa <b>concernant l'évolution de l'organisation de la statistique publique en Corse</b>	
<b>Présentation de la motion</b>	<b>111</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>112</b>
<b>Motion n° 2019/O2/090</b> déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa <b>concernant la condamnation des violences policières.</b>	
<b>Présentation de la motion</b>	<b>113</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>114</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>114</b>
<b>Motion n° 2019/O2/092</b> déposée par le groupe Femu a Corsica <b>concernant le statut des sapeurs-pompiers volontaires</b>	

**Présentation de la motion** 114

**VOTE de la motion** 116

**Motion n° 2019/O2/095** déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe Femu a Corsica **concernant la couverture mobile : dérogation au « New Deal Mobile »**

**Présentation de la motion** 116

**VOTE de la motion** 117

**Motion n° 2019/O2/087** déposée par M. le président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera **concernant le soutien aux prisonniers politiques** (*débat organisé*)

**ET**

**Motion n° 2019/O2/094** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe Femu a Corsica **concernant la solidarité avec les dirigeants catalans récemment condamnés** (*débat organisé*)

### **FUSIONNENT POUR DEVENIR**

**Motion n° 2019/O2/096 (nouvelle rédaction)** déposée par le président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC, Femu a Corsica et Corsica Libera

**Présentation de la motion** 117

**DISCUSSION GENERALE** 119

**VOTE de la motion** 133

**Motion n° 2019/O2/085** déposée par M. le président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera **concernant le soutien au peuple Kurde**

**ET**

**Motion n° 2019/O2/093** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe Femu a Corsica **concernant le soutien au peuple kurde et arrêt de l'offensive turque**

### **FUSIONNENT POUR DEVENIR**

**Motion n° 2019/O2/093 (nouvelle rédaction)** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC, Femu a Corsica et Corsica Libera

**Présentation de la motion** 134

**VOTE de la motion** 135

**Motion n° 2019/E2/086** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera **concernant la protection des Bouches de Bunifaziu**

**ET**

**Motion n° 2019/O2/091** déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe Andà per Dumane concernant l'échouement du Rhodanus : sécurisation du trafic maritime

**FUSIONNENT POUR DEVENIR**

**Motion n° 2019/O2/098**

**Présentation de la motion** 135

**DISCUSSION GENERALE** 136

**VOTE de la motion** 137

**COMMUNICATION DE M. SARGENTINI SUR L'ECHOUEMENT DU NAVIRE « LE RHODANUS »** 138

**La séance est reprise à 10 h 50.**

**Le Président TALAMONI**

**AFFARINEUROPEANE / AFFAIRES EUROPEENNES**

\* **Raportu n° 312 : Raportu d'infurmazioni : Puntu di tappa di a pulitica in materia d'affari aurupi è di rilazioni internaziunali (situazioni fini di sittembri 2019)**

\* **Rapport n° 312** : rapport d'information : point d'étape de la politique en matière d'affaires européennes, de coopération territoriale et de relations internationales (situation fin septembre 2019).

C'est donc Marie-Antoinette MAUPERTUIS qui va le présenter pour l'Exécutif. Vous avez la parole.

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Je vais vous présenter ce rapport qui est moins un bilan, je dirai, qu'une mise en perspective pour la prochaine programmation.

Nous sommes en effet dans un contexte très particulier, d'une part nous sommes en train de terminer la programmation 2014 - 2020, avec ce que cela suppose de certifications, de remaquettages de dernières minutes et d'évaluations. Et concomitamment, nous sommes en train de monter, de programmer, le prochain PO qui couvrira la période...

### **Le Président TALAMONI**

S'il-vous-plait, là c'est impossible de travailler comme cela, il y a un rapport important qui est en train d'être présenté, donc vous écoutez l'oratrice, ça me paraît la moindre des choses. Merci.

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, nous sommes en train concomitamment de préparer la prochaine programmation.

En termes de contexte également, il faut savoir qu'aujourd'hui, suite aux dernières élections européennes, le Parlement a été constitué. Il y a un Président du Parlement, la commission est en partie constituée et les commissaires ne sont pas encore tous nommés, et simultanément la réglementation qui régira donc ce qui va se passer après 2020, n'est pas encore pleinement définie, à savoir qu'on est toujours en processus de production législative et en particulier le cadre financier pluriannuel, ce qui n'est pas rien, c'est-à-dire le budget européen de 2021 à 2027, n'est pas encore voté.



La dernière discussion qui a eu lieu, elle a eu lieu le 17 et le 18 octobre derniers, et les états-membres ne sont pas encore tout à fait d'accord, sachant qu'en plus on est dans le contexte de Brexit qui, chaque jour, révèle un certain nombre de surprises.

Donc, voilà pour le contexte général.

Quoi qu'il en soit, en ces temps d'incertitude, il nous faut d'une part boucler correctement, c'est-à-dire en ayant fait toutes les certifications nécessaires et en évitant le dégageement d'office. Pour le PO en cours et il nous faut préparer notre copie, si j'ose m'exprimer ainsi, pour la période post 2020, avec une première échéance, c'est que normalement si on tient les délais, pas tant nous ici, en Corse, mais à Bruxelles, nous devrions avoir une première copie de notre programme opérationnel 2021 - 2027 qui devrait partir aux autorités nationales et européennes autour du mois de mars. Donc, le mois de mars c'est demain, ça arrive très vite.

Donc, notre stratégie d'une part c'est assurer la pleine consommation des crédits, bien sûr, pour le PO actuel. Deuxièmement, fixer une méthode de travail pour élaborer le prochaine PO. Et enfin, renforcer le positionnement de la Collectivité et de la Corse au sein des instances européennes pour une meilleure prise en compte de nos contraintes d'insularité.

Alors, tout d'abord assurer la pleine consommation des crédits européens. Je ne vais pas être très longue là-dessus parce que, comme je vous l'ai dit, nous allons avoir un comité de suivi des fonds européens auquel vous serez conviés les 25, 26, 27 mars prochains, ici-même. Et donc, nous allons passer en revue l'ensemble des mesures et l'ensemble de la programmation.

Deux mots tout simplement pour vous dire tout d'abord que nous avons un taux de consommation aujourd'hui du FEDER qui s'élève à 67 % et à 50 % pour le FSE, nous avons un taux donc FEDER - FSE qui est en partie fongibles à 65 %. Nous sommes largement au-dessus de la moyenne nationale.

Pour le PDRC, donc, financé par le programme FEADER, nous sommes à un taux de consommation et de programmation de 60 %.

Le FEAMP, vous le savez, je l'avais déjà dit, à un taux de programmation de 26 %, mais lié à des difficultés au niveau national parce

que le FEAMP est en grande partie géré à l'échelle nationale et donc, suite à des problèmes informatiques, les fameux logiciels Osiris, la programmation n'a pas pu se dérouler comme prévu. Le taux n'est donc que de 26 %, mais les interactions que nous avons à l'heure actuelle, avec d'ailleurs l'office de l'environnement qui est instructeur pour ce programme, il y a plusieurs dossiers dans les tuyaux, et sans atteindre très certainement un taux de 100 %, nous allons relever le taux dans les mois qui viennent.

Au-delà de la consommation des grands programmes, je dirai, concernant INTERREG Marittimo, se tiendra le 5, 6 et 7 novembre à Cagliari le grand symposium Marittimo, avec le comité de suivi d'une part, la répartition des crédits pour le quatrième appel à projets. Il faut savoir que sur Marittimo, nous avons été très bons sur cette programmation. Et au total, ce sont 89 projets corses qui ont été retenus dans le cadre de Marittimo, sans compter le quatrième appel à per se projet puisque l'on va faire la répartition des enveloppes début novembre, comme je le disais tout à l'heure. Et, nous aurons donc au total, jusqu'à aujourd'hui, « récupérer », sur Marittimo 24 millions de FEDER pour un montant global de projets à hauteur de 35 millions, souvenez-vous, à la dernière session nous avons présenté les projets relatifs aux incendies.

Sur le programme MED qui est le grand programme de coopération en méditerranée où nous avons été un peu moins bons parce que nous avons démarré trop tard. Trois projets MED, cela dit, ont été retenus avec Partenariat Corse, WinterMed, pour le tourisme d'hiver, comme son nom l'indique, destiMed qui concerne la plaisance et Blue Island qui consiste en un réseau interinsulaire dans le domaine du traitement des déchets et le partage des expériences pour la gestion des déchets en milieu insulaire.

Enfin, dans le cadre du programme IEV, IEV c'est un programme voisinage avec des pays tiers non européens, ce que l'on appelle les pays tiers, un projet également a été retenu dans le domaine de la pêche, avec notamment l'intercommunalité du sud Corse qui participe et nous avons aidé au montage du projet.

L'ensemble de ces projets implique une certification au cordeau, entre guillemets, donc tout doit être calé et ça a exigé un gros travail de la part des services qui ont mis en place, au mois de juin dernier, un dispositif pour la remontée des certifications, donc calé avec l'ensemble des services instructeurs.

Je tiens à souligner ici, tout le travail qui est mené par la direction des affaires européennes, mais aussi pas les référents Europe qui sont localisés dans chacune des directions ou des agences et offices de la Collectivité. Ce n'est qu'à ce prix-là qu'on arrive en temps réel à faire remonter les certifications. La certification permettant de faire des points d'étape auprès de Bruxelles et de faire des appels de fonds. Il faut savoir qu'aujourd'hui c'est nous qui avançons l'argent quand il y a des projets, nous avançons les moyens, et d'ailleurs c'est pour ça que c'est inscrit au budget primitif et ensuite au BS. Nous faisons les avances et nous faisons ensuite des appels de fonds lorsque les certifications remontent. Ce qui exige une mécanique d'abord très dynamique, elle doit être dynamique, elle doit être hyper cadrée sur le plan comptable, budgétaire et en termes de finances publiques, et elle doit être donc très rapide et nous permettre de faire des redéploiements si nécessaire pour éviter ensuite de perdre des moyens.

Voilà pour l'état des lieux sur le déroulé actuel et vous êtes, bien évidemment conviés au comité de suivi des fonds en présence de la commission européenne, 25, 26, 27 novembre prochains.

On parle de l'avenir maintenant, deuxième partie : quelle est la méthode de travail pour élaborer le prochain PO 2021-2027 ? Trois prérequis dans la méthode : d'abord il faut mobiliser pleinement toutes les opportunités qui nous sont offertes par la prochaine programmation et par la feuille de route européenne. Donc, il va falloir s'inscrire, bien évidemment, dans la prochaine feuille de route fixée par Bruxelles, que je rappellerai dans un instant.

Ensuite, il faut tenir compte des spécificités du territoire, et pour se faire, ne pas avoir une méthode top-down, en partant du haut vers le bas, mais en faisant remonter du territoire les véritables besoins et les diagnostics les plus précis possibles.

Enfin, intégrer des éléments de gestion et notamment de simplification, qui nous permettront, hier soir nous avons parlé des GAL, pour éviter les accueils que nous avons connus, notamment dans le cadre des GAL, anticiper sur des modes de gestion qui nous permettront pleinement d'optimiser les fonds pour la période 2021-2027.

Alors, mobiliser d'abord les opportunités du cadre 2021-2027, ça signifie quoi ? D'abord je vous rappelle et vous l'avez exposé ici, (la police est un peu petite, donc je vais vous dire ce qu'il y a d'écrit) : en fait l'Europe

a focalisé sa stratégie sur quelques grandes orientations principales, on appelle ça les orientations stratégiques, les objectifs stratégiques, il n'y en a pas 50, il y a 5, donc c'est très resserré.

Un premier objectif, c'est une Europe plus intelligente qui fait la part belle à la recherche, développement, à l'innovation, à l'inventivité, à la créativité.

Le deuxième objectif, c'est une Europe plus verte, donc la transition écologique.

Le troisième, une Europe plus connectée, pas uniquement en numérique, mais aussi en transports avec les grands réseaux de transports européens.

Le quatrième, c'est une Europe plus sociale, c'est là où vous voyez les petits bonhommes, une Europe plus sociale pour éviter les fractures sociales et les manifestations, évidemment, de populisme sous différentes formes que nous avons pu connaître ces derniers mois et ces dernières années.

Et, une Europe plus proche des citoyens, qui évite les ruptures territoriales et les fractures territoriales, les fractures sociales également et en particulier, pour les territoires relevant de l'article 174, sous lequel nous sommes, ou l'article 349, c'est-à-dire les régions ultrapériphériques.

Donc, la feuille de route de l'Europe, on va dire, c'est celle-là.

Il faut savoir que 65 % des fonds sont concentrés sur l'objectif un : Europe plus intelligente et objectif deux : Europe plus verte.

Donc, nous serions bien fous et maladroits de ne pas nous inscrire dans ces objectifs-là. Sachant que très honnêtement, sans avoir encore établie tous les diagnostics nécessaires, puisque c'est ce que l'on va faire ensemble très prochainement, nous avons de grandes chances de pouvoir nous inscrire sans problème sur l'axe « Europe plus verte ». Sur l'axe « Europe plus intelligente », c'est un peu plus dur parce que nous n'avons pas un tissu productif équivalent de celui de Milan ou de L'Ile-de-France et que, par conséquent, c'est un peu plus dur de s'inscrire dans ce domaine-là, même si nous avons quelques atouts. Et, sur « Europe sociale » et « Europe plus proche des citoyens », évidemment nous avons des choses à faire.

Enfin, sur les transports et la connectivité, il est évident qu'en tant que territoire insulaire, nous avons pleinement la possibilité d'inscrire des projets dans ce domaine-là.

Tenir compte des besoins du territoire, donc la méthode bottom-up, elle va pas s'appuyer sur les points suivants (que vous voyez peut-être mal ici), c'est : tenir compte du contexte territorial ; évidemment établir un diagnostic territorial précis. Analyser l'ensemble des atouts et des contraintes des différentes filières de production ; mais aussi des remontées de la société civile, et j'ai présenté ce rapport devant le Conseil économique et social la semaine dernière pendant plus de 2 heures ; et évidemment définir des orientations stratégiques, Bruxelles ne recevra pas un projet qui a 50 orientations stratégiques, ce n'est pas possible. Donc, il va falloir, nous aussi, d'abord nous inscrire dans les 5 qui ont été définies, mais en même temps resserrer nos besoins de manière la plus efficace possible.

Pour se faire, nous vous proposons d'établir, dans un processus étagé, d'abord un diagnostic territorial, ensuite co-construit avec les acteurs du territoire, établir aussi sur la base de tous les différents documents programmatiques que nous avons produit au sein de cette Assemblée. Par exemple le passage à la loi NOTRe et le SRDE2I, toutes nos feuilles de routes présentées par l'Exécutif, et tous les rapports divers et variés qui ont été réalisés au cours des quatre dernières années sur l'économie et la société corse.

La deuxième étape, c'est de recueillir le ressenti et les besoins des acteurs du territoire, à travers une large concertation qui s'opèrera en deux temps, le premier temps c'est le séminaire de lancement de la programmation qui aura lieu le 13 novembre prochain, avec des ateliers parallèles, plusieurs ateliers qui vont être menés, une dizaine d'ateliers, auxquels, évidemment, vous êtes invités, je l'ai dit hier en commission des affaires européennes. Ces ateliers aujourd'hui ont été prédéfinis en collaboration avec une assistance à maîtrise d'ouvrage d'un cabinet européen de grande envergure.

10 ateliers, je vous les cite, si vous n'arrivez pas à lire, moi d'ici je ne lis pas, mais je suis une grande myope. Donc : innovation et transformation économique intelligente ; changement climatique et transition énergétique propre et équitable ; transports et mobilité durables ; connectivité numérique ; atelier 5 : réduire les fractures sociales grâce à la formation, à l'employabilité, la parité et l'équité ; développement urbain, rural et de montagne durable ;

nouveaux enjeux économiques autour des patrimoines naturels et culturels parce que nous avons des atouts évidents en matière de patrimoine. Qu'il soit naturel ou culturel ; agriculture durable, et ce n'est pas un atelier redondant avec le grand symposium que nous avons fait sur la nouvelle PAC il y a quelques mois, véritablement il y a une complémentarité de travail avec l'ODARC, donc ça sera l'occasion de débattre, y compris de sujets tels que nous les avons évoqués hier, notamment sur la question du couvert végétal et des nouvelles pratiques possibles en matière de durabilité en agriculture.

Et deux autres ateliers : les opportunités de l'économie bleue, l'économie bleue c'est tout ce qui relève de l'économie autour de la mer, de la mise en valeur de la mer, que ce soit le tourisme, mais aussi les activités halieutiques, les activités de pêche, voire même les activités marémotrice en matière d'énergie renouvelable.

Enfin, un dernier atelier concernera la coopération territoriale européenne, les relations internationales et les enjeux méditerranéens, et voir dans quelle mesure nous pouvons amplifier notre présence sur ces thématiques-là.

Nous avons procédé à l'invitation, au-delà de l'Assemblée de Corse et de ses groupes, à l'ensemble des acteurs du territoire, toutes les parties prenantes du développement économique et social de l'île, le Conseil économique et social, bien sûr, mais aussi l'Université, les acteurs des filières de production, toutes les représentations socioprofessionnelles.

Il est important qu'il y ait un échange au sein de ces ateliers. Chaque atelier sera animé par quelqu'un de direction des affaires européennes, mais aussi des services des agences, offices et des services de la Collectivité.

L'idée c'est d'avoir ensuite un rendu de chaque atelier sous forme de fiches très pragmatiques, avec les atouts, les contraintes et les enjeux stratégiques auxquels nous voulons arriver.

A la suite de ces ateliers, nous élargirons la concertation par le biais d'une consultation citoyenne en ligne, via internet, avec une question : « L'Europe en Corse après 2020 : Quels projets ? Quels financements ? », Parce que pas tout le monde ne peut venir le 13 et qu'il y aura toujours la possibilité de sensibiliser les acteurs du territoire et la population, tout simplement, par le biais d'internet qui aujourd'hui est un des médias les plus utilisés.

L'Europe est très sensible à la consultation citoyenne, ce n'est pas uniquement de la communication, c'est aussi la nécessité de démontrer que les remontées se font du territoire.

Et ensuite, évidemment, il y aura au-delà de cette consultation, une première écriture d'une feuille de route dont le premier jet sera produit pour le mois de mars prochain et ensuite des navettes se feront avec les autorités nationales, le secrétariat d'Etat aux affaires européennes, bien sûr, la représentation permanente de la France à Bruxelles et la commission européenne. Et, nous entrerons en phase de négociation avec des actions de lobbying concomitamment qui sont prévues.

Le troisième volet, c'est renforcer donc notre position auprès des instances européennes, cela s'opère sur 3 niveaux. Le premier niveau c'est la volonté de faire reconnaître, vous le savez, et de faire appliquer surtout, l'article 174 du traité du fonctionnement de l'Union Européenne, notamment à travers la conférence des régions périphériques et maritimes, mais aussi le comité des régions, et plus récemment, à travers le Parlement européen, puisque François ALFONSI est membre du groupe SERICA, qui est le groupe des îles et des espaces littoraux au sein du Parlement Européen.

L'application de cet article 174 passe, selon nous, et c'est ce que nous avons fait avec le Président au sein de différentes commissions et de différents évènements, passe par l'instauration d'une clause d'insularité au sein des différents programmes qui, encore une fois ne sont pas parfaitement définis à Bruxelles. Les trilogues sont en train de se remettre en place, la commission aussi, ce qui veut dire qu'il y a encore une fenêtre de tir pour pouvoir écrire des programmes avec une clause d'insularité, voire des sous-programmes spécifiques pour les îles dans différents domaines. Et concomitamment aussi, la revendication de statut d'île périphérique de Méditerranée sur lesquels nous avons travaillé et pour laquelle nous avons fait une conférence multi-niveaux au mois d'octobre, le 8 octobre dernier, donc le Président SIMEONI avec la Présidente des Baléares, la Ministre, Présidente de l'île de Gozo, la Sardaigne était partie-prenante, mais ce jour-là ils ont eu un souci, ils n'ont pas pu être présents, avec co-signature donc, d'un courrier commun, d'une position commune qui est ensuite transmise à l'ensemble de la commission européenne et à nos premiers Ministres respectifs.

Donc, renforcer notre place évidemment en termes de lobbying, demander à Bruxelles non seulement de considérer la feuille de route de la

Corse, mais de prendre en compte dans la définition des programmes, cette nécessaire clause d'insularité et de statut périphérique des îles de Méditerranée, pour que nous puissions bénéficier d'une attention particulière au moment où les enveloppes seront décidées.

Donc voilà les éléments que je souhaitais apporter à votre attention.

Un dernier point qui est important, et cela fera l'objet d'un rapport devant cette Assemblée, j'espère avant la Noël, je m'y engage. Nous venons de recruter une directrice adjointe en charge des affaires internationales, qui ne sont pas les affaires européennes, l'international c'est quelque chose de complètement différent de l'Europe, il nous fallait quelqu'un d'abord de plurilingues, de fin connaisseur de la diplomatie internationale, de fin connaisseur aussi de tous les réseaux mis en place par le ministère des affaires étrangères français, donc le réseau des ambassades en particulier et des instituts français à l'étranger.

C'est chose faite, nous avons cette personne qui est en train de nous faire des propositions en termes de scénarii, qui a déjà commencé à travailler et à consulter de nombreux acteurs sur le territoire, et qui donc va nous proposer un certain nombre d'éléments. Nous ferons un arbitrage au Conseil exécutif et nous vous présenterons, évidemment en rapport d'information, cette stratégie qui doit bénéficier à l'ensemble des acteurs du territoire.

Donc, c'est le prochain épisode des présentations de la série Affaires Européennes et Internationales au sein de cette Assemblée.

Je vous remercie de votre attention et nous vous invitons avec le Président, à venir le 13 novembre prochain à ces ateliers. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, il y a un rapport, comme il se doit, de la commission des affaires européennes et de la coopération. C'est Paola MOSCA, rapporteure, qui va nous le présenter.

### **Mme Paola MOSCA**

Merci.



M. François ORLANDI a souhaité avoir des précisions concernant la rédaction de sous-programmes spécifiques aux îles, mentionnés par Mme la Conseillère exécutive et a souhaité savoir sur quels thèmes pouvaient porter leur objet.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, a répondu que ces sous-programmes pouvaient porter sur l'ensemble des thèmes relevant de la politique de cohésion ou de la politique des transports. Elle a précisé que la seule contrainte résidait dans le fait que ces derniers devaient concerner un dénominateur commun à toutes les îles de la méditerranée.

Elle a précisé que dans le cadre des discussions relatives à la rédaction des sous-programmes, des échanges ont eu lieu entre la plateforme des îles et Bruxelles qui ont laissé entrevoir un signal d'ouverture.

Concernant la politique de cohésion, M. Petr'Antone TOMASI a rappelé qu'en 2018 les Länder allemands et les régions françaises s'étaient inquiétés conjointement d'une possible réorientation de celle-ci au bénéfice des Etats émergents et par voie de conséquence, par un retrait considérable au niveau des Etats fondateurs de l'Union Européenne.

A ce titre, il a souhaité d'une part, savoir si l'on disposait d'éléments sur la future stratégie financière européenne et d'autre part, est revenu sur la question du transfert du 1<sup>er</sup> pilier de la Politique Agricole Commune, pour lequel l'Assemblée de Corse s'était prononcée favorablement, afin de savoir si un dialogue avait pu être initié sur cette revendication.

Concernant la politique de cohésion, Mme la Conseillère exécutive a indiqué que de nombreux échanges avaient eu lieu ses derniers mois entre les différentes instances européennes afin de permettre sa sauvegarde. Elle a toutefois précisé qu'il n'était pas possible aujourd'hui d'estimer le volume financier alloué, dans la mesure où le cap financier pluriannuel n'avait pas encore été voté.

Concernant la question du 1<sup>er</sup> pilier, elle a indiqué qu'il n'était pas envisagé de transfert à l'échelon régional.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport

## **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, discussion générale, Muriel FAGNI a demandé la parole, elle l'a.

## **Mme Muriel FAGNI**

Mme la Conseillère exécutive, à travers ce rapport, vous nous dressez un bilan des actions engagées par la Collectivité de Corse dans le domaine des programmes européens 2014 - 2020.

Vous nous proposez également une véritable stratégie opérationnelle, et je profite de cette prise de parole pour souligner votre dynamisme, votre pragmatisme dans la mise en œuvre de la politique des affaires européennes.

Cette stratégie s'inscrit dans les nouveaux dispositifs d'intervention 2021 - 2027, actuellement en cours de discussion au niveau des instances de l'Union Européenne. Cette stratégie qui s'inscrit autour de trois axes, vous venez de la développer, je ne vais pas y revenir, mais je retiendrai les bons taux de programmation qui sont supérieurs à la moyenne nationale et la bonne consommation des programmes FEDER, FSE et FEADER, ainsi que les actions engagées, et ça c'est très important, auprès des institutions européennes pour faire valoir nos spécificités.

L'organisation, le 13 novembre, d'un séminaire qui sera ouvert aux représentants de la société civile, est vraiment le point fort de cette stratégie. Il permettra de réfléchir ensemble à l'élaboration d'un pré-diagnostic du territoire afin d'être au plus près de ses particularités.

En ma qualité de Conseillère, j'ai pris connaissance de l'avis du CESEC, un avis très favorable puisque ce rapport a été voté à l'unanimité.

Et ce rapport, attire notre attention et propose deux axes. Le premier est la création d'une structure dédiée qui viendrait aidée les porteurs de projets dans leur démarche administrative, mais vous y avez répondu hier lors de la présentation d'un autre rapport, que vous prouviez mettre ça en place, une ingénierie dans le cadre du projet Leader. Vous le savez, ces dispositifs même s'ils ont été améliorés, restent difficiles à constituer pour les petites structures associatives et les petites entreprises qui représentent la majeure

partie de notre tissu économique et qui sont vraiment des supports à leurs projets et ils ont des difficultés souvent.

Le deuxième axe, et ça peut-ça être sera plus difficile à mettre en œuvre, il préconise également la mise en place d'un fonds visant à pratiquer des avances remboursables au bénéfice des porteurs de projets dans l'attente du déblocage des fonds européens.

Mme la Conseillère exécutive, je voulais connaître l'avis du Conseil exécutif concernant ces deux préconisations. A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Qui demande la parole ? Vous avez la parole.

### **M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président. Après la lecture attentive de ce rapport, Mme la Présidente, il est intitulé comme un point d'étape, incontestablement c'est un point d'étape, mais qui fait apparaître à la fois des éléments de bilan et nous nous en félicitons, et à la fois des éléments d'une stratégie, et je vais y revenir deux secondes, si vous me le permettez.

On est toujours, notamment du côté de la majorité, susceptibles d'être taxé d'être trop proche de la majorité ou toujours dans le satisfecit, mais on voit bien que le bilan, là, montre qu'à la fois il y a une bonne gestion des fonds européens, en tout cas jusqu'à 2020, et il y a une projection aussi qui nous entraîne jusqu'à 2027.

Donc nous, nous nous félicitons de cette stratégie, notamment sur la consommation des crédits, de la méthode que vous mettez en place pour la l'élaboration des futurs programmes, et surtout du renforcement du positionnement de la Collectivité au sein des instances européennes.

Je voudrais juste que l'on prenne conscience ici que cette stratégie s'articule autour de 3 points notamment, en tout cas trois points que j'ai retenus : la prise en compte des dispositions de l'article 174 auquel vous avez fait référence ; la défense d'un principe de continuité territoriale méditerranéenne et l'insertion d'une clause générale d'insularité dans toutes les politiques de l'union européenne.

Donc, on voit bien à travers ce rapport qu'à la fois il y a des éléments de bilan, de gestion et une prospective, et à la fois il y a une revendication fondamentalement politique de dire qu'en Corse on est une île et que cette clause d'insularité doit absolument être prise en compte dans toutes les politiques de l'Union européenne.

Pour conclure sur ce point-là, l'optimisation des financements européens, vous le dites dans le rapport, est un enjeu fondamental pour la Corse et nous devons absolument collectivement, et je ne crois pas qu'il doit y avoir de désunion à ce niveau-ci de la revendication, porter cette revendication qui justifie aussi tous vos déplacements et tout le lobbying que vous faites auprès de Bruxelles et auprès des autres îles.

Juste, lorsque vous faites référence aux 5 objectifs déclinés par l'Union européenne dans la mise en place des futurs programmes, et vous adossez votre futur séminaire auquel nous participerons, bien évidemment, par rapport aux 10 ateliers, dans les 5 objectifs de l'Union européenne, il y a la question de l'économie circulaire qui n'apparaît pas directement dans les ateliers, peut-être pourrions-nous essayer de l'adosser plus explicitement.

Mais en tout cas vraiment bravo pour ce rapport qui montre aux yeux de tous que la question européenne est bien une question fondamentale pour la Corse et qu'elle est prise en compte par l'Exécutif et par la majorité territoriale. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Donc, y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Vous avez la parole.

### **M. Guy ARMANET**

Merci Président. Bien évidemment je m'associe à tout ce qui vient d'être dit sur la mise en œuvre de ce style de programme. Mais je voudrais rentrer un peu plus dans le détail en parlant, vous l'avez cité Mme la Conseillère exécutive, le programme Marittimo et Marego, mais pour rentrer un peu plus précisément dans les choses, je souhaitais vous dire que bien évidemment les deux SIS de Corse sont en train de travailler avec l'Université de Corse pour essayer de signer quelque chose, une convention tripartite, qui puisse nous amener à la table de la négociation et de la discussion. Et, vous avez dit des choses extrêmement importantes.

Aujourd'hui, on se rend compte que, bien évidemment, les lobbyings sont très importants au niveau européen, vous le savez aussi bien que moi, on a besoin de s'étoffer et de travailler dans cet axe-là.

Vous avez parlé aussi de la définition d'une feuille de route et de la clause d'insularité, je crois que c'est le cœur du débat et l'on doit véritablement y rentrer dedans. Et indirectement, la chose la plus importante pour moi, c'est que l'on doit avoir accès à l'écriture des programmes, et vous l'avez dit, et je crois qu'il y a un atelier qui nous attend le 13 novembre, il faudra que tous ensemble nous puissions écrire quelque chose qui nous permette d'obtenir encore à plus de l'Europe. Et, je faisais le lien tout à l'heure avec le programme Marittimo, on se rend bien compte qu'aujourd'hui on ne récupère que quelques miettes de ces programmes-là.

Et, bien évidemment on ne récupère que quelques miettes parce qu'on n'écrit pas les programmes et les gens qui les écrivent les orientent forcément et que l'argent peut être redistribué ailleurs.

Il faut rentrer véritablement dans le cœur du dispositif et il faut écrire les programmes pour essayer de capter le plus possible de fonds européens. Voilà ce que je voulais vous dire.

**Le Président TALAMONI.**

Oui, Jean-Martin MONDOLONI

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je voudrais m'associer évidemment au cortège, non pas de louanges, mais de satisfécits sur la propension à bien consommer les fonds européens et rendre hommage, notamment sous l'impulsion de son Président, aux services qui sont dans la continuité d'une ingénierie qui a toujours existé dans cette maison parce que c'est nécessaire de tirer le meilleur profit de l'Europe.

La difficulté historique, et vous l'avez très bien comprise et vous l'abordez sous la bonne forme, c'est de faire valoir notre spécificité et particulièrement d'essayer de s'extraire des casiers dans lesquels l'Europe nous range. Et vous avez très bien compris que l'orientation à laquelle s'adosse l'Europe depuis Lisbonne, c'est, en gros : il faut faire du

développement durable, il faut faire du numérique, il faut faire de l'emploi. Si vous voulez faire des routes, on est un peu à côté de la plaque.

Et donc, on va vers moins d'investissements et plus de services. Et, la difficulté pour nous c'est que nous avons des retards en matière d'investissements. Et la seule façon d'en sortir, vous l'avez très bien compris, c'est d'essayer de faire valoir, pas ce que nous sommes, nous Corses, mais ce que d'autres régions, parce qu'on a souvent l'impression, on emploie le terme de lobbying, qu'il suffirait d'avoir trois ou quatre personnes en plus à Bruxelles pour changer le cours des choses.

Le véritable lobbying, c'est celui qui s'exerce par agrégation de toutes celles et tous ceux qui nous ressemblent. Et là, le rôle qu'avait joué en son temps Jean BAGGIONI avec IMEDOC, et celui que joue le Président au titre de la présidence qu'il exerce sur les régions insulaires, doit prendre sa pleine dimension pour faire en sorte, en effet, que nous puissions non pas tordre le cou aux grandes orientations européennes, ce serait un objectif illusoire, mais essayer de faire entendre notre voix qui est celle d'autres régions périphériques et d'autres régions insulaires.

Donc, c'est à la fois un satisfécit et puis une invitation à continuer sur cette voie en adoptant évidemment le rapport que vous nous avez présenté, comme toujours de façon très pédagogique, on vous en remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Fabienne GIOVANNINI, vous avez la parole.

### **Mme Fabienne GIOVANNINI**

Merci Président Je ne vais pas rajouter à ce qu'a dit mon groupe et la Conseillère exécutive, je voulais juste souligner quand même l'importance et saluer le fait que vous ayez désigné un directeur à l'international, et je voudrais appuyer au moins sur deux dossiers qui me tiennent à cœur parce que c'est une initiative qui va aider nos revendications, parce qu'on peut imaginer que l'international, l'Europe c'est une chose mais l'international c'est autre chose. Mais au contraire, il y a des revendications fondamentales qui peuvent être très importantes sur ce point.

Et je voudrais, Mme la Conseillère exécutive, attirer votre attention au moins sur deux situations, par exemple : la question de l'adoption à

l'international, on a souvent des dossiers qui avancent, qui sont quasiment bouclés, et puis on a des problèmes ensuite de délivrance de visa. Et donc là, il y a vraiment un sujet à travailler parce qu'il y a des familles en détresse, et il faut que vous soyez attentifs à cette question.

Deuxième question, malheureusement l'actualité récente nous l'a prouvé, la question des Bocche di Bunifaziu, on a ce statut de détroit international qui nous empêche d'avancer dans la véritable sécurisation maritime de ce lieu ultrasensible. Et on sait très bien que le passage de navires à pavillon de complaisance, on ne peut pas le freiner. On a fait le travail nécessaire par le passé avec la France et l'Italie qui ont signées des conventions. Mais les navires battant pavillon de complaisance, c'est un vrai problème, et il faut pouvoir s'y atteler et vous savez que temps qu'il a y aura le statut le détroit international dans les Bocche di Bunifaziu, on ne pourra pas, ou très peu, avancer, on pourra mettre des mesures supplémentaires de surveillance, mais on voit bien qu'on a beau mettre des mesures de surveillance, on est toujours coincé sur ce point-là.

Donc franchement, je pense que ç'est une initiative très importante et elle aura peut-être à travailler sur ce point. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, je crois que la Conseillère exécutive va répondre.

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. D'une part, je voudrais rebondir sur le procès-verbal de la commission des affaires européennes qui a été évoqué tout à l'heure pour apporter un complément d'informations sur les volumes que nous avons eu en termes financiers, dont nous avons bénéficié. La Corse a bénéficié d'environ 300 millions de fonds européens entre les fonds dédiés à l'agriculture et les fonds FEDER et FSE.

Aujourd'hui, le cadre financier pluriannuel n'est pas défini, donc il était difficile pour moi de répondre précisément à la question de Petr'Antone TOMASI. Il faut savoir qu'en gros le CFP, le cadre financier pluriannuel, c'est un tiers pour la politique de cohésion dans le budget, un tiers pour la PAC, un tiers pour les nouvelles grandes priorités. Ce qu'ils appellent les grandes priorités, je vous l'avais dit la dernière fois lors de mon dernier bilan, les nouvelles priorités pour l'Europe, c'est la défense suite à tout ce qui s'est

passé ces dernières années en matière de terrorisme, c'est la sécurité aux frontières, c'est la migration.

Et, le fait qu'ils soient obligés de financer tous ces aspects-là, sans avoir de ressources propres, l'Europe n'a pas de ressources propres. Ce n'est pas un véritable budget, d'ailleurs ça ne s'appelle pas un budget, ça s'appelle un cadre financier pluriannuel, il y a un budget de fonctionnement du Parlement, de la Commission pour leurs besoins courants, je dirai, mais il n'y a pas de budget parce qu'il n'y a pas de recettes, de recettes fiscales en particulier, donc les seules recettes, ce sont les contributions des Etats-membres.

Donc, dans ce contexte-là, des baisses étaient annoncées et vont avoir lieu, c'est évident, sur la cohésion et sur la PAC. Sur la PAC sur le premier pilier ce qui était annoncé, mais encore une fois, ce sont des annonces parce que les votes ne sont pas encore définitifs et les négociations n'ont pas encore débutées, donc sur la PAC c'est moins 8 % sur le premier pilier, moins 25 % sur le second. Donc, vous voyez ça risque d'être très difficile. La PAC c'est 331 milliards.

Et, pour la politique de cohésion, l'autre tiers, c'est 330 milliards, là c'était moins 10 % qui étaient annoncés, avec effectivement, Petr'Antone, le risque d'un glissement vers des régions moins favorisées. Il y a trois catégories : les régions favorisées, les régions en transition, et là toutes les régions françaises sont désormais en transition, donc il va falloir que l'on partage l'enveloppe française avec les autres régions, les 12 autres régions, et ensuite les régions défavorisées, et je vous informe que la Sardaigne, en termes d'indicateur, parce qu'eux aussi font leur diagnostic, d'où l'importance de la remontée des chiffres de l'INSEE de Corse en particulier, de l'Etat français, je dis Etat français aussi parce qu'en Europe on dit l'Etat polonais, l'Etat français, l'Etat italien, voilà, je précise.

Donc, il y a aujourd'hui effectivement des réductions qui sont prévues, mais ne connaissant pas l'enveloppe globale définitive, on ne peut pas préconiser ce qu'il adviendra de notre négociation dans ce domaine. Donc, il faut absolument qu'on soit très bon. On n'a pas d'autre choix, le choix il n'y en a pas, c'est qu'il faut être très bon dans ce que l'on doit faire remonter et surtout, que ce soit en matière de PAC, en matière de Leader, les GAL hier, en matière de politiques de cohésion, de recherche - développement, il faut véritablement que nous travaillions véritablement de



concert parce que la moindre incohérence sera relevée et on tirera ce fil rouge-là, pour nous dire : vous allez avoir moins de moyens.

Donc, j'espère vous avoir convaincus sur ce plan-là.

Deuxième point, les questions de Muriel FAGNI, relèvent effectivement des difficultés financières que rencontrent les porteurs de projets pour monter le projet en amont et au moment du démarrage.

Alors, le souci que l'on a, c'est qu'en amont, c'est-à-dire dans la phase de préparation du projet, qui est peut-être le plus difficile, parce que certains n'arrivent même pas à monter la première marche, là on ne peut pas faire grand-chose, nous, en tant qu'autorité de gestion, pourquoi ? Parce qu'il y a conflit d'intérêt.

Donc, la difficulté est importante. On va voir dans quelles mesures on ne pourrait pas relancer un dispositif qui existait avec l'Europe en Corse, la Maison de l'Europe en Corse, un dispositif de ce type qui accompagnerait les acteurs pour le montage de projets. Une fois que le projet est programmé et retenu, là on peut débloquer une enveloppe de 30 %, sur le FEDER - FSE, ça existe dans les textes, c'est-à-dire qu'on peut faire une avance de 30 %, mais une fois qu'il est retenu. Le problème c'est d'être retenu et toute la difficulté elle est là. Donc, nous y travaillons. Sur un fonds d'ingénierie, c'est une très bonne idée, à réfléchir effectivement pour la prochaine programmation, mais ça doit être étudié avec la DG REGIO et aussi avec les fonds d'ingénierie financière qui existe, les dispositifs d'ingénierie financière qui existe que nous avons votés et dont l'ADEC aujourd'hui est la porteuse.

Mais il faut faire attention parce que retenez quand même en tant que Conseillers territoriaux, que c'est la Collectivité qui fait toutes les avances. Donc, on ne peut pas non plus mettre en péril la Collectivité parce que lorsqu'il y a défaillance d'un acteur, comme ce que l'on a vu hier, ensuite c'est la Collectivité qui paye.

La commission envisage évidemment des simplifications administratives, et c'est une très bonne nouvelle pour le poste 2020

Autre point, M. COLONNA, Romain tu as identifié effectivement la question de l'économie circulaire, pourquoi n'y a-t-il pas un atelier économie circulaire ? Parce que l'économie circulaire c'est une méthode, ce n'est pas rien comme méthode, c'est l'idée de passer de processus productif

linéaire à un processus où les flux sortants d'un stade de production deviennent les flux entrants d'une autre activité.

Donc, la circularité c'est une méthode, il n'y aura pas un atelier sur l'économie circulaire, il y aura un focus dans chacun des ateliers, comme l'économie sociale et solidaire. Pour moi, l'économie sociale et solidaire, ce n'est pas qu'un secteur à part entière, c'est effectivement le tiers secteur, mais ça peut être mise en œuvre dans le transport, dans l'agriculture, dans la protection environnementale.

Sur ce sujet, nous récupérons les travaux évidemment de l'office de l'environnement qui ont été présentés devant la chambre des territoires, un commissaire européen d'ailleurs était venu il y a quelques mois nous présenter les orientations de la commission et on en traitera évidemment de manière transversale dans chacun des ateliers.

Sur l'écriture des programmes en amont. M. ARMANET, à Cagliari la semaine du 5 nous allons réfléchir au programme Marittimo, la Corse évidemment est directement associée à la rédaction du prochain programme Marittimo, je prends la tête de la délégation, bien sûr, avec derrière moi des personnes représentant les agences, les offices, l'université, les chambres de commerce et nous y allons tous ensemble pour faire valoir, dans le cadre d'ateliers aussi, les éléments que nous voulons faire remonter pour la prochaine programmation. Mais évidemment, c'est très en amont que les choses se prédefinisent.

Jean-Martin MONDOLONI merci pour vos remarques. Evidemment toute la difficulté aujourd'hui c'est d'opérer cette transition à la fois énergétique, numérique, alors même que nous avons de terribles retards sur d'autres secteurs qui ne seront plus financés par l'Europe. Mais là, tout le challenge est d'articuler les différentes sources de financement, l'Europe c'est fait pour financer certaines choses, le plan exceptionnel d'investissement ou le prochain plan, le PTIC, le contrat de plan aussi, donc devra financer d'autres choses, il ne faut pas de redondance, il faut au contraire une synergie et une articulation entre les différents financements pour une optimisation totale de toutes les enveloppes.

Et, sur l'aspect plus diplomatique, je laisserai le Président répondre sur ce sujet puisque c'est lui qui préside la conférence et la commission des îles de la CRPM.

Fabienne, sur la délivrance de visas, effectivement c'est un souci qui nous remonte d'autres acteurs également, pas uniquement pour des questions environnementales, mais pour d'autres, et effectivement le recrutement d'une personne et d'une cellule, donc la mise en place d'une cellule dédiée dans les services, facilitera les choses, je l'espère, dans le futur.

Per e Bocche di Bunifaziu, il y a une motion tout à l'heure qui sera traitée, et François évoquera cette question-là de manière beaucoup plus précise que moi, mais la rencontre avec la Ministre exige que nous nous préparions fortement sur ce sujet.

Donc, voilà ce que je pouvais répondre, M. le Président, au regard des questions qui m'ont été posées. Merci à tous de votre attention et de vos questions.

### **Le Président TALAMONI**

Le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, puisque j'y suis invité, je ne comptais pas m'exprimer puisque je pense que la Conseillère exécutive a été exhaustive. D'abord, moi aussi, rendre hommage au travail qui est mené, toute la partie bilan, sous l'autorité de Marie-Antoinette MAUPERTUIS, la DGA, la directrice, vos services, c'est un travail qui est ardu, très technique, juridiquement complexe et on sait combien l'Europe est vigilante sur les procédures de gestion des fonds. Donc, merci pour ce travail.

C'est un travail qui s'adosse à une expertise ancienne, mais c'est vrai que l'Europe évolue, la Collectivité de Corse a évolué et notre volonté dans un dialogue constant et fructueux entre les élus et l'administration, c'est de renforcer notre administration qualitativement, quantitativement, et aussi d'être dans une logique qui reste, bien sûr, nécessairement administrative, mais qui devient aussi beaucoup plus politique, au sens noble du terme, avec une vraie vision stratégique, méditerranéenne, européenne et internationale.

Donc, ce travail a déjà été largement accompli avec des résultats extrêmement positifs. Merci ! Il continue, il se poursuit et on sait que nous avons encore à nous améliorer et à nous renforcer. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, je pense que la méthode que vous préconisez pour préparer la future programmation est la bonne. Partir du terrain, l'Europe reste trop souvent une abstraction. Ce qui revient de façon récurrente, et ça été souligné par les différentes interventions, c'est que les acteurs de terrain n'ont pas l'ingénierie suffisante. Souvent pour savoir ce qui est mobilisable comme financement et ensuite pour construire les dossiers qui permettent d'obtenir les financements, on l'a vue, y compris à travers par exemple, les GAL ou d'autres expériences, on en parle souvent avec les maires, la question de l'ingénierie et on doit en parler aussi avec les acteurs et notamment les acteurs économiques, sociaux, associatifs qui sont susceptibles de mobiliser des financements européens.

Donc, la méthode du séminaire, 13 novembre, qui est ouvert à tout le monde, j'y insiste, donc les élus sont bien sûr les bienvenus et nous comptons sur votre implication et votre participation.

Troisième et dernier point, au plan un peu plus politique, ça été dit mais je le répète, la question de l'insularité n'est clairement pas en haut de la pile aujourd'hui dans l'agenda politique européen, il y a le Brexit, il y a ses conséquences, il y a le poids des états du nord, il y a les questions budgétaires et financières, la question de la sécurité, la question des migrants, etc. Donc, nous aujourd'hui, en tant que petite île de Méditerranée, nous n'apparaissions spontanément clairement pas dans les radars, de l'Union Européenne. Comment pouvons-nous essayer d'être réintroduit dans l'équation ? C'est bien sûr en nous mobilisant au plan interne, mais c'est également en construisant des partenariats et en essayant d'agir auprès des instances européennes.

Alors, très brièvement je termine, premier niveau interne à la Corse, notamment se préparer pour le séminaire.

Deuxième niveau de façon évidente essayer de construire autour de la notion de Méditerranée et autour de la notion insulaire. C'est le combat pour l'article 174 et ses déclinaisons opérationnelles, un combat qui est ancien, qui avait notamment été mené à l'époque par Jean BAGGIONI, qui a été un petit peu moins visible dans les années suivantes, on se rappelle de l'initiative IMEDOC, les îles de la Méditerranée occidentale, le regretté Claude OLIVESI aussi qui avait contribué notamment au plan universitaire et de la théorisation de cette action. Nous depuis 2015, le Conseil exécutif, le Président de l'Assemblée de Corse, l'ensemble de la majorité territoriale, on a

essayés de replacer cette vision au cœur de notre action européenne et méditerranéenne.

Donc, les îles ça se passe bien. A été acté notamment, y compris lors de la dernière AG de la CRPM en Sicile, la nécessité de faire prendre en compte par l'Union Européenne, dans le cadre de la nouvelle programmation, la clause d'insularité avec clairement une demande de livre blanc de la commission consacré aux déclinaisons opérationnelles de l'article 174 du traité de l'Union Européenne.

Donc, cette demande commune va être portée par les îles, notamment dans le cadre de notre partenariat stratégique avec la Sardaigne et les Baléares. Il y a eu un certain nombre de déclarations communes qui ont été signées, nous sommes aujourd'hui rejoints par la Sicile, par Malte, par Chypre, etc. donc, on a vraiment clairement des perspectives de ce côté-là.

Le troisième niveau, c'est être soutenu par l'Etat français, être soutenu par notre Etat-membre, notre Etat de rattachement, les régions insulaires ou les territoires sont rattachés à un Etat, nous sommes rattachés à la France. Le Gouvernement doit clairement nous soutenir et nous aider et c'est ce que je leur ai dit puisque nous sommes aujourd'hui la seule île qui ne soit pas ultrapériphérique, et de ce côté-là, on a besoin de l'appui du gouvernement dans le cadre des négociations qui vont venir avec un point important, c'est qu'aujourd'hui il n'y a plus de concurrence entre les régions ultrapériphériques et les régions périphériques. C'est-à-dire que les régions ultrapériphériques, et notamment les DOM-TOM, sont sécurisées à travers l'article 349, l'ultrapériphéricité du traité de l'Union européenne. Aujourd'hui, nous les avons rencontrés, ils disent clairement : nous sommes d'accord pour porter avec vous la demande de prise en compte de la simple périphéricité parce que nous considérons que ça ne pourra pas porter atteinte à nos droits acquis, au contraire, ça permettra de les étendre.

Donc, on est en train, vraiment de constituer un front commun qui doit nous permettre également d'être prise en compte par le gouvernement. Ça c'est très important.

Restent ensuite les institutions européennes, il y en a 4 :

Le Conseil des régions, consultatif mais important quand même, on a la chance d'avoir Nanette qui représente la Corse. Je vous rappelle que la place de la Corse ce n'est pas automatique, il va y avoir un renouvellement,

c'est une négociation que l'on avait eue à l'époque avec le gouvernement, Manuel VALLS qui était premier ministre qui avait accepté (21, c'est le gouvernement qui décide), donc il est très important que nous conservions notre place au moment du renouvellement au sein du conseil des régions. Ça a notamment conduit à un rapport sur les difficultés de l'entrepreneuriat en milieu insulaire, qui a été rédigé par Nanette, qui a été voté à l'unanimité, et qui donne un soubassement théorique et juridique fort à nos demandes de prise en compte de l'insularité. Donc, ça, c'est le conseil des régions.

Deuxièmement, le Parlement européen, traditionnellement une institution en avance sur la question de prise en compte de l'insularité. Il y a eu plusieurs délibérations, plusieurs rapports, on a l'intergroupe SEARICA qui regroupe les îles, qui est placé aujourd'hui avec une commission du développement régional qui est placée sous la présidence de M. OMARJEE, député européen qui vient de la Réunion que j'ai rencontré notamment en Sicile, qui est très ouvert à la prise en compte de la demande d'insularité et qui va nous aider. De ce côté-là, je crois qu'au parlement européen, il y a de quoi faire.

Reste ensuite la Commission qui est l'organe décisionnel avec la nouvelle commissaire que vous connaissez, une commissaire à la cohésion qui est Mme FERREIRA, qui est portugaise, qui parle parfaitement le français et qui est sensibilisée à la question insulaire à travers notamment l'archipel des Açores. Donc, on espère avoir une écoute de qualité de ce côté-là.

Le dernier niveau, c'est le Conseil de l'Europe puisque l'Europe reste quand même celle des états. Vous savez qu'on va avoir pendant 6 mois, on est aujourd'hui sous présidence finlandaise, donc un état qui a des îles, et à partir du 1<sup>er</sup> janvier, pendant 6 mois, il va y avoir la présidence croate. La Croatie est un état archipelagique avec des dizaines d'îles et qui notamment a consacré dans sa constitution la prise en compte de l'insularité avec décliner derrière, une loi sur les îles. Donc, ça, il faudra qu'on le fasse passer, qu'on travaille là-dessus parce qu'il y a vraiment des idées très intéressantes.

On s'était rendus en juillet en Croatie, on avait rencontré la ministre qui a changé depuis, mais qui est la ministre de la cohésion et des îles qui devait participer pour la Croatie aux travaux du conseil de l'Europe. La Croatie nous a réaffirmé qu'elle restait sur la même ligne politique. Donc, on a une fenêtre de tir qui doit nous permettre de profiter de cette présidence à un moment où tout va se décider dans les 6 ou 7 mois à venir, pour essayer de

passer du fond de la pile au sommet, si possible et éventuellement, être bien placés.

Concrètement, même s'il y a un risque sur le budget global de la cohésion qui se répercuterait à ce moment-là sur l'argent donné à la Corse, je rappelle, en gros, c'est 300 M€, en tout cas, c'est la programmation qui vient de s'écouler, sur 7 ans avec des effets leviers importants. Si on arrive à introduire une clause d'insularité, par exemple renforcée sur les aides publiques dans le domaine des transports, confère le métro aérien qui est notre projet, la question de la fiscalité, la question du tourisme durable, etc. C'est un enjeu qui est majeur. On a 6 ou 7 mois pour essayer de faire entendre notre voix. Il faut vraiment que là aussi, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif travaillent main dans la main et essayent d'obtenir les résultats qui nous permettrons de concrétiser autour de cette prise en compte de l'insularité qui est un enjeu central.

Je termine en vous disant que les îles voisines comptent aussi beaucoup sur nous. C'est un motif quand même de fierté, parce que les Baléares, la Sardaigne, la Sicile disent « que la Corse soit avec nous est quelque part un en figure de proue depuis le début de cette volonté de travailler ensemble, c'est un élément de dynamisation et de motivation pour tous nos partenaires ».

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

L'Assemblée va prendre acte de la présentation de ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'Assemblée a pris acte de la présentation du rapport d'information à l'unanimité.<sup>1</sup>**

Rapport n° 335. C'est Jean-Christophe ANGELINI qui va nous le présenter. En préalable, il faut que je fasse valider par l'Assemblée la transmission à délai abrégé. Donc, M. le conseiller exécutif, vous voulez dire en deux mots ce qui nous conduit à examiner ce rapport en délai abrégé ?

---

<sup>1</sup> Délibération N° 19/376 AC

**AZZIONE ECUNOMICA / ACTION ECONOMIQUE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 335 : Dispositivu « NACRE » : Novu  
Accompagnamentu pè a Creazione è a Ripresa d’Intrapresa**

**Rapport n° 335 : Dispositif « NACRE » : Nouvel  
Accompagnement pour la Création et la Reprise d’Entreprise**

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Dire tout d’abord que je le regrette vivement, même si ce rapport n’est pas du tout comparable en termes d’impact et de financement à celui qui avait déjà conduit l’Assemblée à s’émouvoir de cette procédure au mois de juillet. C’est sur le fond. Sur la forme et sur la méthode, il a été transmis dans les délais mais a donné lieu à un certain nombre d’examen répétés qui nous ont pour quelques jours à peine conduits à le présenter avec un peu de retard. J’en suis désolé, mais je le redis, même si ce rapport est important notamment pour les publics visés qui sont dans l’attente du dispositif opérationnel, il n’est pas d’une importance comparable.

Vous, dire, également à ce stade, qu’il nous est rendu obligatoire de le voter, les structures ont donc besoin qu’on le passe durant cette session. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Donc, je rappelle aux membres du Conseil exécutif qu’il a été demandé depuis un certain temps déjà que les justifications de demandes de délai abrégé soient présentées par écrit, pour l’avenir.

Je vais faire voter ce délai abrégé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Non-participation ?

**Le délai abrégé est adopté. Contre le groupe « Per l’avvene ».**

Le Conseil exécutif va nous présenter ce rapport n° 335. Vous avez la parole.



**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Président.

C'est un rapport autour duquel un débat de fond a déjà eu lieu dans cet hémicycle, il y a un moment déjà, qui concerne le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises dit « dispositif Nacre ».

Cet accompagnement a donné lieu à un certain nombre de discussions mais également à un certain nombre de votes. Pour mémoire, en 2017 et 2018, par délibération en date du 27 janvier 2017, notre Assemblée a validé la mise en place du dispositif transitoire pour l'année en cours et autorisé le Président du Conseil exécutif à signer avec l'ASP une convention relative aux prestations réalisées par ces dernières.

La difficulté et la présentation du rapport aujourd'hui viennent du fait d'une part que nous avons continué en temps masqué et alors même que la procédure avait été validée par le vote de notre Assemblée à recevoir des dossiers, à bénéficier de la compensation, y compris d'un point de vue financier, mais également du stock de dossiers qui a été versé à l'ASP sans cadre juridique pour lui permettre de traiter, de payer les prestations en attente.

Nous avons besoin de finaliser un avenant qui nous permette de régler ces difficultés et de réabonder les crédits d'intervention à hauteur de 80 000 € à peu près intervention, 58 000 € pour les crédits d'intervention et 31 000 € pour les frais supplémentaires de gestion liée. C'est le corollaire de la procédure qui a été mise en œuvre et de ses déclinaisons techniques dans le temps.

Deuxièmement, il nous faut également voter ce rapport car dans l'intervalle, comme vous le savez, nous avons validé en juillet dernier, un dispositif d'ingénierie financière particulièrement ambitieux. Je veux en rappeler ici les termes principaux : 45 M€ dédiés aux fonds et aux outils financiers par voie de marchés publics et d'appel d'offres ; un effet levier de 1 à 5, donc on compte globalement sur 200 à 250 M€ induits directement dans le circuit économique sur un pas de temps de 3 ou 4 ans à peine. Je peux vous dire, nous ne sommes jamais qu'en octobre, que quelques mois à peine après que nous ayons voté ces fonds et décidé de les accompagner juridiquement et techniquement, l'engouement est réel, en témoigne le

nombre de dossiers instruits et délivrés par la CADEC notamment mais pas seulement.

Ça nous permet de reconsidérer les crédits NACRE dans une globalité d'approche. Abonder également par ce que nous faisons en matière d'économie sociale et solidaire.

J'en profite pour dire puisqu'il s'agit des publics qui sont prioritairement ciblés par ce genre de mesures, que le Président du Conseil exécutif, la Préfète et moi-même animerons le 25 novembre prochain, la conférence territoriale de l'ESS qui, comme vous le savez, doit se tenir annuellement. Ce sera l'occasion pour les publics en question de bénéficier d'une lisibilité plus nette dans le domaine.

Les structures labellisées, au titre de 2018, pour lesquelles nous vous proposons de valider les 426 000 € qui sont dans le rapport, sont connues ; nous avons l'Association BGE Corse (boutique de gestion), Corse Active pour l'Initiative (CAPI), l'Association pour le Droit à l'Initiative (ADIE Corse), SCOP A PROVA qui interviennent historiquement dans le secteur.

L'ADEC, avec votre autorisation, assurera le traitement des demandes qui transiteront par ces structures et qui sont dûment labellisées.

Enfin bien sûr, si vous décidez de délibérer favorablement, tout ceci me permettra de mettre en œuvre la prorogation qui est contenue dans le rapport et de vous proposer à la fin de cette année un dispositif rénové qui, lui, sera par nature plus durable, le cadre actuel étant un cadre, comme nous l'avons déjà décidé, temporaire et provisoire.

Voilà en quelques minutes à peine l'intérêt de cet objet, ne pas provoquer de rupture de charges dans le financement des structures labellisées et permettre aux publics en difficulté qui sont visés par le rapport de pouvoir continuer à s'inscrire dans un parcours de retour à l'emploi tel que nous le mettons en œuvre notamment, avec les services de l'information et plus généralement avec tout le Conseil exécutif.

Je me vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Oui, vous avez la parole, Mme CASALTA.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Président.

C'est un rapport qui me semble être très important bien que rapidement présenté par le Président de l'ADEC.

C'est un process qui aide à la création et à la reprise d'entreprises, qui aide à la finalisation, à la structuration financière et qui vient en appui au développement durant trois ans.

C'est donc un dispositif, comme vous l'avez entendu, qui s'adresse à un public en situation de difficultés et sans emploi. Le transfert de compétences est nécessaire. L'ADEC récupère, en effet de cette façon, tous les dossiers en instance. Il me semble très important de constater que ce dispositif qui sera pérenne ensuite, puisque comme on vous l'a expliqué, ça n'est qu'une prorogation de convention mais qu'ensuite, l'ADEC prend le relais de façon beaucoup plus pérenne, je l'ai dit.

C'est un dossier qui vient en complément de ce qui a été présenté en juillet dernier. On sait que la Corse ne pourra sortir de l'ornière, parce qu'on connaît les difficultés que nous avons au quotidien, tous, dans tous les

domaines, que par un développement économique maîtrisé. Il faudra favoriser tous les publics, pas seulement l'élite, pas seulement une catégorie de personnes. Il faut absolument que tous les porteurs de projets soient pris en compte, que toutes les difficultés soient soulignées, que ces personnes soient aidées de manière à ce qu'il y ait une certaine équité et que nous ne laissions personne sur le bord de la route.

Je crois que l'action de la Collectivité de Corse à travers l'ADEC est de première importance. C'est une priorité absolue, je l'ai déjà dit ici, in u bè, tuttu u mondu ci stà bè, et si on connaissait moins de difficultés économiques, je crois qu'on aurait beaucoup plus d'espoir dans ce pays.

Je voulais juste souligner ceci et encourager à nouveau notre Exécutif à continuer dans ce sens. Merci, M. le conseiller exécutif.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Vous avez la parole, Mme COMBETTE.

### **Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président.

Je reviens deux minutes quand même sur le retard de la transmission des dossiers et le vote du délai abrégé. Nous avons, vous l'avez vu, voté contre. Il y a quand même quinze jours de retard, nous avons eu ce rapport mardi à 21 h 30 sur nos Ipad. Je pense que ce n'est pas normal d'autant que ce n'est pas la première fois. L'exception devient la règle, M. ANGELINI. C'est quand même un dispositif qui existe depuis 10 ans et le transfert de compétences a été fait il y a bientôt 3 ans... Oui, bon ... Alors 2 ans, excusez-moi, mais enfin en 2 ans, vous auriez eu le temps !

Je reviens sur le dispositif qui est effectivement un levier intéressant en matière de création d'emplois. Nous sommes donc bien évidemment pour tout ce qui est favorable à la création d'emplois et d'entreprises et au développement économique de notre région. Lorsque l'on sait ce que représente l'entreprise en matière de création de richesses et d'emplois, lorsque l'on connaît aussi le nombre important d'entreprises qui seront ou qui sont à transmettre dans les années à venir, on ne peut qu'être favorable à ces mesures d'accompagnement aux porteurs de projets.

Là, n'est donc pas la question et je ne rentrerai pas sur le fond du rapport qui ne suscite pas de controverse.

En revanche et même si le taux d'aboutissement des dossiers dépasse les 70 %, il nous paraît indispensable de mettre en place des formations pour la création d'entreprises : le marketing, le management, la comptabilité, les obligations réglementaires sont des aspects incontournables qui ne s'improvisent pas et pourtant, qui sont essentiels à la vie et à la pérennité d'une entreprise. Accompagner ces publics, c'est nécessaire, les former et les préparer nous semble indispensable.

Par ailleurs, vous parlez de refonte du dispositif pour une meilleure adaptation au tissu local, ce qui est une très bonne chose, mais pourquoi limiter cet accompagnement aux porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire ?

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, Jean-Christophe ANGELINI.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Président.

Sur le délai abrégé, je le disais sur le ton de la boutade au Président du Conseil exécutif, j'ai parfois l'impression d'être victime d'une malédiction un peu comme dans « Tintin et les cigares du pharaon » ! Ça arrive régulièrement et je m'en excuse de nouveau. Ceci étant dit, étant amateur de BD, je n'en dirai pas davantage ! C'est le premier point et on en sera d'accord, M. le Président.

Sur le fond, je suis d'accord avec vous. Il y a les deux volets de votre intervention qui me correspondent et qui me conviennent tout à fait. Le premier qui va consister à mieux accompagner la demande en formation à ces questions-là, elle est cruciale, on en parle très régulièrement avec la conseillère exécutive en charge de ces sujets. On est d'accord pour dire que ça ne peut pas se décréter, qu'on a besoin de formations adaptées et que cette sensibilité-là, pour peu qu'elle puisse acquérir et c'est le cas, assez

spontanément, mérite quand même un accompagnement qui soit plus structuré, plus technique. Donc, on est tout à fait en thèse là-dessus.

Deuxièmement, même si les structures labellisées évoluent traditionnellement dans le champ de l'ESS, ça n'est pas uniquement aux publics qui gravitent dans cet univers que « NACRE » est dédié. On peut en sortir, et c'est notre souhait qu'aujourd'hui, des moyens de formation et des ressources financières soient loués à des publics qui ne sont pas systématiquement ceux auxquels on a l'habitude d'avoir à faire. De ce point-de-vue-là on est d'accord également. Effectivement, on peut l'intégrer oralement et voir au-delà des structures qui sont labellisées et qui vont nous faire tenir des dossiers, comme l'on peut élargir un peu le SCOP et permettre à d'autres types de publics de bénéficier de ces crédits et des moyens que nous mettons en œuvre en parallèle.

Sur l'analyse, en revanche, on est en thèse.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif. Nous allons mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

### **Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

Nous allons à présent passer au volet « énergie » avec le rapport n° 331.

S'agissant de ce rapport, j'attire l'attention du Conseil exécutif sur la méthode, puisque nous allons suspendre la séance. Nous allons poursuivre dans l'hémicycle en mode assemblée plénière, c'est-à-dire les commissions plénières, de façon à ce qu'y compris les services puissent s'exprimer. Ce n'est pas l'usage que les services s'expriment en séance publique. Il y aura donc un travail en commission plénière et ensuite, nous reviendrons en séance publique pour le vote de ce rapport.

Oui, vous avez la parole avant la suspension.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 19/377 AC

### **Le Président SIMEONI**

Avant la suspension, M. le Président de l'Assemblée, précisément pour expliquer cette procédure un peu inhabituelle que je vous ai proposée et que je vous remercie d'avoir acceptée.

S'agissant d'une matière très politique mais aussi éminemment technique, le Conseil exécutif a pensé qu'il était indispensable que les élus de l'Assemblée de Corse aient accès à la totalité de l'information technique et notamment dans des formes identiques et équivalente à celles qui ont été retenues pour l'instance consultative qu'est le conseil de l'énergie, de l'air et du climat.

Il n'était pas pensable, y compris dans la logique institutionnelle d'une Assemblée souveraine, que celle-ci ait à statuer en l'état d'informations qui, au plan technique, auraient été distillées sous une forme moins caractérisée que cela n'a été le cas devant le conseil de l'énergie, de l'air et du climat.

C'est la raison pour laquelle, nous avons également pensé, que dans le cadre de la commission pourraient venir s'exprimer EDF et l'Etat qui étaient partie prenante de la présentation, ce qu'ils n'ont pas souhaité faire en considérant que le conseil de l'énergie, de l'air et du climat est une instance consultative tandis que l'Assemblée de Corse, y compris dans ses commissions, est une institution politique qui doit statuer, c'est notre avis à toutes et à tous, souverainement.

Donc, ce qui a été retenu comme formule, c'est : présentation en commission plénière pour que tous les membres de l'Assemblée de Corse, chacun étant membre au moins d'une commission, puisse avoir théoriquement l'accès à l'information technique, théoriquement et pratiquement, et ensuite, retour en séance plénière de l'Assemblée pour que l'on puisse, au visa des explications techniques qui vous auront été données par les services de l'AUE, avoir notre débat sur le rapport qui vous est soumis.

Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

La séance est suspendue et nous poursuivons en commission.

**La séance est suspendue à 12 h 05. Elle reprend à 15 h 35.**

**Le Président TALAMONI**

Nous allons demander à l'ensemble des élus de regagner leur siège. Veuillez nous pardonner pour ce retard, mais nous étions en conférence des présidents élargie au Président du Conseil exécutif. Nous avons travaillé sur l'organisation de la session qui devrait être consacrée à la question de la violence et des dérives mafieuse, session dont nous avons décidé du principe il y a quelques jours de cela. Une conférence de presse se tiendra dans quelques jours avec l'ensemble des présidents de groupes pour préciser les différentes séquences.

Nous allons reprendre notre ordre du jour et notamment le rapport concernant l'énergie. Il s'agit d'un rapport n° 331.

L'examen de ce rapport fait suite à la présentation qui en a été faite par les services notamment de l'AUE en commission plénière. Le rapport va être présenté à présent en séance publique par Jean BIANCUCCI, Président de l'AUE. Vous avez la parole pour la présentation de ce rapport.

**ENERGIA / ENERGIE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 331 : Mudifichi di u decretu n° 2015-1967 di u 18 di dicembre di u 2015 pà a messa in opera uttimizzata di a Prugramazione Pluriannuale di l'Energia di a Corsica**

**\* Rapport n° 331 : Modifications du décret n° 2015-1967 du 18 décembre 2015 en vue de la mise en œuvre optimisée de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de la Corse**

**M. Jean BIANCUCCI**

Merci, Président.



Je vais essayer de faire court mais tout de même.

Ce matin, en commission, vous avez eu un certain nombre d'éléments qui vous ont permis, je l'espère, d'apprécier à la fois la problématique, les difficultés qu'on a aussi et le cheminement.

A propos de cheminement, je voudrais ajouter si vous le permettez, quelques éléments. Pour revenir au choix stratégique, il faut se repositionner sur le schéma régional climat, air, énergie, il y a quelques années, c'était fin 2013. Et puis, il y a eu la PPE fin 2015 qui a mis en situation un certain nombre d'impulsions opérationnelles. En 2015, il faut ajouter aussi que ces choix stratégiques ont été appuyés par un décret du Premier ministre et cela a conforté cette volonté de l'Assemblée de Corse d'aller vers l'autonomie énergétique.

Depuis, de nombreuses réunions se sont tenues, cela n'apparaît pas et n'est pas apparu dans les slides, mais vous pouvez imaginer qu'il y a eu un certain nombre de navettes à la fois au plan administratif et aussi au plan politique.

Moi-même j'ai été confronté à une de ces réunions et une de ces discussions, c'était en mars 2018 et cela se passait à la direction générale de l'énergie à Paris.

Depuis, il y a eu de nombreux contacts en continu avec la DGE et sa directrice, Virginie SCHWARTZ, et aussi un travail, je dois le signaler, extrêmement productif avec EDF. C'est l'occasion peut-être de remercier son directeur, M. BRESSOT avec qui on entretient d'excellentes relations mais avec qui on a eu des rapports francs, des rapports de travail. Chaque fois qu'on était d'accord, on a été amenés à acter et puis quand on n'était pas d'accord, on a continué à discuter pour trouver des points d'accord. Tout cela a permis des évolutions.

Tout d'abord au niveau de la CRE, vous l'avez vu, on en a parlé ce matin. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au dernier jour de décembre 2023, il y a donc un certain nombre de moyens financiers qui seront mis à disposition afin que sur 5 ans, nous puissions mettre en œuvre une véritable stratégie : à la fois des opérations de MDE puisque c'était déjà acté dans le schéma régional climat, air, énergie et puis une idée de conventionnement avec EDF.

Je vous dis cela parce que ça a été une construction. On n'aboutit pas à une évolution de ce type sans avoir consacré à la fois énormément de temps, mais sans avoir aussi rencontré de la part des uns et des autres, une volonté d'aller de l'avant.

Il y a eu cette réunion du 4 juillet, la lettre qui a suivi le 11 juillet et qui ont permis de faire évoluer la situation de manière extrêmement positive.

Il nous a fallu engager une réunion qui a suivi ce protocole d'accord en dix points et notamment, au début septembre, réunion avec des représentants de l'Etat, de la direction de l'énergie, ce qui nous a permis ensemble de proposer une réunion du conseil de l'énergie, de l'air et du climat qui s'est tenue au plus tôt le 3 octobre dernier.

Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, les débats qui ont consacré une décision d'une forte unanimité à ce conseil. Mais je voudrais quand même rappeler, certains d'entre vous étaient là, qu'il y a une diversité qui est une diversité assez forte puisqu'il y avait à la fois des élus, des représentants d'associations des maires, des représentants des associations de défense de l'environnement mais pas que, puisqu'il y avait aussi les consommateurs. Et puis, il y avait, ils sont intervenus tour à tour, les représentants des syndicats de salariés et principalement de l'opérateur EDF. Il y avait aussi, j'oubliais, des représentants des syndicats patronaux et l'opérateur EDF. Je crois avoir cité tout le monde. Si j'en ai oublié, je m'en excuse par avance, mais il y avait une belle diversité et cette belle diversité a donné une belle unanimité et on s'en réjouit.

Sur quoi a-t-on pu avancer ?

Le conseil a repris les fameux dix points, je ne vais pas y revenir, on en a parlé, le Président du Conseil exécutif aussi. Je voudrais quand même rappeler trois niveaux : premier niveau, la massification de tout ce qui concerne les énergies renouvelables avec cette idée, on l'a un peu effleurée ce matin, de lever les blocages structurels qu'on pourrait avoir pour chaque filière ; d'augmenter de manière considérable les moyens dévolus au développement des ENR ; réinjecter les économies provenant du redimensionnement de la future centrale du Ricanto et des infrastructures d'approvisionnement en gaz.

Deuxième niveau, il s'agit et là aussi, on est dans une logique qui a été actée bien en avant, de la massification des actions de maîtrise de

l'énergie. En effet, il faut absolument que l'on réduise aussi notre consommation énergétique pour arriver à cette fameuse transition de 2050.

Comment a-t-on procédé ?

D'abord, on recommande la mise en œuvre du cadre territorial de compensation tel que acté le 17 janvier 2019 et puis, il y a aussi en relevé de conclusion les dix points.

Deuxième plan, élaborer et signer une convention entre la Collectivité de Corse via l'AUE et EDF pour la mise en œuvre immédiate des principales actions du cadre.

Troisième niveau, il s'agit de la transition au gaz naturel, je vous renvoie aux annexes, on ne va pas rentrer dans le détail. Premièrement, mise en service de la nouvelle centrale thermique du Ricanto, je vous renvoie au slide, 112 mégas. Deuxièmement, alimentation en gaz naturel et centrales thermiques dès leur mise en place et une modification du décret relatif à la PPE, on y est, devant notre Assemblée pour que tout cela soit en totale conformité avec les engagements qui ont été pris.

La révision globale de la PPE, du point de vue calendaire, sera très certainement achevée au deuxième semestre 2020. Il y aura un décret cosigné par la ministre de la transition écologique et solidaire, du Premier ministre qui fera suite, je le dis, c'est pour cela qu'on va revenir devant cette Assemblée, après un vote de l'Assemblée de Corse. Là, on continue cette co-construction.

Cette révision nous donnera l'occasion de revenir devant le conseil énergétique pour essayer de prendre en compte les critiques, les observations, les recommandations éventuelles du conseil et on verra bien pour chaque filière mature ou en émergence, ce qu'il y aura lieu de faire.

Dans l'attente, et je termine, Président, on vous propose les modifications suivantes.

Première modification : à l'article 6 du décret, remplacer les mots « cycles combinés » par « moyens de production » « moyens » au pluriel, c'est une erreur de frappe, j'espère que vous me faites grâce de passer sur un amendement éventuel. On va considérer qu'il y a « S » à moyens et on évacue le problème parce que sinon, on perdrait beaucoup de temps pour pas grand-chose.

Deuxième proposition : à l'article 9 du décret, il faut modifier au point 4 « le projet de centrales thermiques dans la région d'Ajaccio » précisément.

Troisième point : il s'agit, je vous en ai parlé tout à l'heure, « d'autoriser l'agence d'aménagement durable, de l'urbanisme et d'énergie de la Corse, que je préside, à signer avec EDF une convention qui lui permettra de mettre en œuvre, conformément au relevé de conclusion en 10 points, les six mesures du cadre territorial de compensation ».

Voilà. J'ai essayé de faire cela de manière synthétique. Je vous ai apporté tous les éclairages nécessaires. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif, Président de l'AUE. Nous avons un rapport de la commission du développement. Mme GIUSEPPI va nous le présenter.

### **Mme Julie GIUSEPPI**

La présidente NIVAGGIONI a souhaité savoir si le seuil des 30% de production ENR pouvait être dépassé et, si oui, de quelle manière sera-t-il possible de l'envisager légalement. Par ailleurs, dans l'hypothèse d'une diminution de la puissance de la centrale et d'une compensation par une massification des ENR, elle a fait part de sa crainte de voir introduire le risque d'une grande dépendance à l'égard de la Sardaigne et de l'Italie par un recours plus important aux câbles SARCO et SACOI.

Concernant le seuil de déconnexion, M. MILANO a rappelé que la PPE actuelle a prévu de porter le seuil de 30 à 35 %, puis à 45 % à une échéance fixée en 2023. Aujourd'hui, le seuil de 35 % a été très largement atteint et, dans la révision actuelle, il est prévu d'atteindre 60 % d'ENR intermittentes. Le seuil dont il est question ne concerne que les énergies intermittentes, en revanche certaines filières comme le solaire thermique, le bois, qui sont des filières garanties, ne sont pas concernées. Il est donc possible de développer tout un pan d'ENR sans se préoccuper de ce seuil de déconnexion.

Il a indiqué que dans le contenu de la prochaine PPE, qui sera probablement débattu à la fin de l'année, les travaux préparatoires envisagent

de porter le taux le plus haut possible. A ce titre, il a indiqué que, rapportée à sa population, la Corse est la région la mieux équipée en énergie photovoltaïque.

Pour ce qui relève de la puissance de la centrale, il a précisé que le dispositif de transition envisagé prévoit de coupler une centrale redimensionnée à 112 MGW avec des turbines à combustion qui fonctionneront au gaz et qui seront déclassées au fur et à mesure de la montée en puissance des ENR.

Mme GIOVANNINI a fait part de son sentiment face à l'évolution climatique, dans le monde comme en Corse, qui pousse désormais à entamer des actions plus offensives, réaffirmant ainsi le caractère d'urgence à se désengager de l'utilisation systématique des énergies fossiles de manière anticipée.

Elle s'est interrogée sur l'absence de politique affichée en faveur d'un mix énergétique et notamment des ENR. A ce titre, elle a souhaité faire un point d'étape sur la question de la station de transfert d'énergie par pompage de SAMPOLO qui était inscrite à la PPE, sachant que cette évolution se fait dans un cadre très contraint par rapport aux possibilités des collectivités, au regard de la difficulté de la révolution culturelle qui est à mener, des négociations avec la CRE, des systèmes de compensation et enfin des difficultés inhérentes à la société corse (formation, rénovation). Le cadre contraint ne devant pas pour autant freiner les ambitions de la collectivité.

Elle a interrogé l'exécutif sur les actions envisagées notamment en matière de rénovation des bâtiments énergivores et s'est inquiétée du manque de dynamisme du dispositif ORELI.

Elle a insisté sur le fait que le développement massif des véhicules électriques ne pourra se faire avec l'utilisation du fioul lourd dans les centrales, sauf dans le cas de mise en place de bornes de rechargement à énergie solaire. Elle s'est dite favorable au cabotage maritime.

Enfin, la révision de la PPE étant un dossier majeur, elle a souhaité que la commission soit associée aux travaux pour enrichir la réflexion en amont.

Face au nombre important de questionnements, M. BIANCUCCI a rappelé que la proposition de délibération présentée ne portait pas sur le débat général, qui viendra en son heure.

Il a précisé qu'à partir des évolutions sur les dix points du Conseil de l'Energie, de différentes discussions entamées avec l'opérateur, tout un panel de propositions stratégiques seront faites prochainement, en termes d'ENR, de maîtrise de la demande d'énergie et d'actions en direction du logement public collectif et privé.

Concernant la STEP de SAMPOLO, devenue STEP de LUGO DI NAZZA, il a indiqué que le projet a été revu du point de vue de l'investissement (15 M€ au lieu de 25 M€), ce qui lui donne une réalité encore plus forte, dans les quatre années à venir. Il a ajouté que d'autres investigations seront également à évoquer le moment venu, notamment en matière de grande et petite hydraulique, sachant que des évolutions sont à prévoir en termes réglementaires.

Enfin, il a mis l'accent sur le développement à venir du photovoltaïque.

En revanche, il a fait part d'une inquiétude mineure en termes de respect des délais pour l'approvisionnement au gaz, relevant que l'objectif fixé à 2023 pouvait sembler ambitieux, d'autant que les solutions techniques innovantes évoquées n'ont pas encore fait leurs preuves.

Par ailleurs, il a souhaité savoir si les solutions comme le recours à l'hydrogène, pour lequel la Corse a été à l'avant-garde avec la plateforme MYRTE à Vignola, et à la méthanisation des déchets seront intégrées au débat à venir.

Il a fait part de sa vision, estimant qu'il n'existe pas une solution unique, mais bien une combinaison de techniques, chacune présentant des avantages et des inconvénients. Il s'est dit favorable à une diversification et une mise en cohérence des moyens de production d'énergie.

Il a rappelé par ailleurs que, dans le cadre de la politique en faveur du logement votée récemment, la cohérence des deux dossiers était évidente.

La présidente NIVAGGIONI a indiqué que la commission inviterait très prochainement le Président de l'AUE, à assister à une séance de travail

pour décliner en amont les orientations qui seront proposées dans le cadre de la renégociation de la PPE.

M. ORSUCCI a fait part de sa quasi-certitude que le gazoduc prévu ne verrait jamais le jour. Il a, à ce titre, invité l'exécutif à évacuer ce sujet de manière à partir sur des projections plus certaines. Il a ensuite exposé la seule réalité qui vaille selon lui, celle des barges.

Il s'est fait l'écho des interrogations qui existent au sujet du timing de réalisation, appelant chacun au principe de réalités, eu égard aux contraintes importantes qui existent pour l'exécution d'un projet, notamment en matière urbanistique.

Il a fait part de son souhait de rendre ce projet plus conforme à une réalité objective.

En réponse, M. MILANO a rappelé que sur la question de l'approvisionnement, la première option imaginée était un appel d'offres sur la réalisation d'un gazoduc. Plusieurs candidats ont postulé, construit des offres et engagé des fonds pour cela, ce qui de facto crée un problème juridique dans la mesure où l'appel d'offres qui va être lancé ne peut exclure des solutions possibles d'alimentation. Les candidats auront à indiquer les choix techniques et prouver leurs avantages aux niveaux technique et économique.

L'option du gazoduc ne peut donc pas être exclue par principe, sans exposer la collectivité à des recours. L'option consiste selon lui à solliciter la meilleure option pour un approvisionnement au gaz, les propositions qui seront faites par les pétitionnaires seront à analyser selon des critères environnementaux, techniques et de faisabilité.

Les élus de l'Assemblée de Corse auront probablement à se prononcer sur plusieurs options.

La présidente NIVAGGIONI a remercié l'exécutif pour ses éclairages, et a constaté que de nombreuses interrogations demeuraient, justifiant l'organisation de réunions à venir.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

## **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Il n'y a pas d'autres rapports de commissions. La parole sur cet important dossier est à qui la demande. Julien PAOLINI, vous avez la parole.

## **M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

Chers collègues, revenir sur ce rapport, rapport à la fois de modification d'un décret de la PPE et donc, un nouveau protocole d'accord qui a été signé récemment, mais au-delà de ça, c'est une étape majeure sur le chemin qui doit nous conduire à l'autonomie énergétique de l'île à l'horizon 2050. Un chemin, on l'a vu, qui s'est avéré semé d'obstacles encore récemment, lorsque Nicolas HULOT alors ministre de l'écologie et de la transition énergétique était en Corse, il a enterré le projet de gazoduc qui avait été précédemment adopté. Chemin semé d'embûches également puisque pendant plusieurs mois, inquiétude à la fois des personnels d'EDF, des syndicats, ça a été rappelé, des associations de défense de l'environnement, des acteurs privés aussi, engagés dans le secteur des énergies renouvelables, donc inquiétudes et craintes pour atteindre cet objectif. Le Président de l'Exécutif, d'ailleurs, avait lui-même tenu ces propos dans cet hémicycle, « refuser de lâcher la proie pour l'ombre ».

Seulement quelques mois après ces phrases, on voit que l'Exécutif dans son ensemble, le Président de l'AUE, bien sûr, le Président du Conseil exécutif, non seulement vous n'avez pas lâché la proie pour l'ombre, mais j'ai envie de dire que vous avez également saisi la lumière, saisi la lumière pour éclairer le chemin qui doit nous conduire très rapidement à choisir, à prendre les décisions stratégiques à trois niveaux qui me semblent fondamentales.

Le premier, la production d'énergie la moins polluante. On le voit de plus en plus aujourd'hui, les Corses n'acceptent plus des solutions, des infrastructures, quelles qu'elles soient, qui engendrent soit des dégâts pour l'environnement, pire, des dangers pour la santé. C'est vrai dans le domaine des transports, ça a été évoqué hier matin notamment par une question orale de notre collègue Romain « pollution liée aux particules fines, aux oxydes d'azote et autres ». C'est le cas dans le secteur des déchets, on le voit avec le problème des centres de stockage, je n'y reviendrai pas. On le voit dans le cadre des centrales électriques alimentées au fuel.



Cette alimentation au gaz, à l'horizon 2023, c'est une priorité affichée qui fait l'objet de cet accord, donc une avancée significative même si on voit ici des doutes qui s'élèvent dans la population ou dans certains secteurs, qui nous disent « c'est trop ambitieux, vous n'y arriverez pas en 2023 ». J'ai envie de leur répondre que celui qui n'a pas d'objectifs, ne risque pas de les atteindre. Certes, ils sont ambitieux, mais nous sommes déterminés à y parvenir car c'est une attente majeure à la fois des Corses et dans un contexte plus globale, de réchauffement climatique et d'urgence écologique.

Le deuxième point, je l'ai dit en commission, je le rappellerai ici, sur la diversification des ENR. En effet, la solution idéale, magique n'existe pas. On devra multiplier les différents moyens, que ce soit l'hydraulique, l'éolien, la biomasse, notamment avec le développement de la filière bois, l'hydraulique, trouver les leviers pour les mettre en place et aussi là les différentes difficultés qu'il peut y avoir pour déployer les infrastructures. Donc, jouer sur la complémentarité des techniques, bien sûr et aussi, innover dans le domaine du stockage. Ça a déjà été le cas par l'université de Corse, pionnière pour le stockage à l'aide hydrogène. Récemment, on a pu aussi inaugurer une centrale voltaïque à Ghjuncaghju avec stockage, un dispositif innovant porté par une société corse. Il y avait d'ailleurs le Président de l'Assemblée et le Président de l'ADEC lors de cette inauguration. Les porteurs de projets nous disaient qu'un gigawatt, si je ne me trompe pas, produit par ce système-là, photovoltaïque plus stockage, un emploi équivalent à temps plein et un emploi à forte valeur ajoutée.

On voit toute l'importance aussi en termes de création d'emplois et de dynamisme économique à déployer ces ENR sur le territoire.

Le troisième et dernier point, c'est la complémentarité entre les politiques publiques qui sont aujourd'hui menées par le Conseil exécutif. Cette complémentarité, on a pu en débattre le mois dernier lorsqu'on a examiné le rapport en faveur du logement et de l'habitat qui a fait l'objet de débats, et dont l'une des cibles est bien la réhabilitation du logement ancien pour faire des économies d'énergie, réduire la consommation, cette fameuse maîtrise des dépenses énergétiques qui a été évoquée.

Enfin, des solutions peut-être aussi à creuser dans l'avenir toujours dans cette idée de cohérence des politiques publiques, sur la problématique des déchets, par exemple l'utilisation des biodéchets, du bout d'épuration, etc., dans un objectif de métallisation qui peut à la fois répondre à la

production d'énergie, mais également à des transports plus propres, à une énergie décarbonnée.

Vous l'avez compris, chers collègues, au nom du groupe « Femu a Corsica », nous voterons ce rapport et nous voulons souligner et j'insiste, l'énergie déployée à la fois par le Président du Conseil exécutif, par le Président de l'AUE, également par ses services afin de construire un modèle ambitieux et exemplaire dans le contexte, aujourd'hui, de réchauffement climatique et d'urgence écologique.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. M. CECCOLI, vous avez la parole.

### **M. François-Xavier CECCOLI**

Merci.

Je voudrais simplement revenir sur le point n° 1 et la massification des énergies renouvelables avec certaines remarques, même si dans l'ensemble, on ne peut que se féliciter de ce point et également du pragmatisme qui voudrait que les économies réalisées sur la centrale restent en Corse et servent à financer ces investissements.

Quelques points.

Le premier concernant l'hydraulique. Si aujourd'hui la Corse peut présenter un bilan extrêmement positif par rapport à son potentiel d'énergies renouvelables par rapport aux autres régions de France, elle le doit beaucoup à cette politique de barrage qu'on a pu voir à l'œuvre, il y a 30 ou 40 ans. C'est vrai qu'on est déjà très bien équipés, mais pourquoi pas optimiser et essayer de développer encore un petit peu, même si sans doute les l'évier commencent à être moindres. Tout cela en préservant l'environnement et l'écoulement des cours d'eau, en associant l'ensemble des paramètres prégnants.

Concernant ce qui est de l'énergie éolienne, je serai un peu plus mesuré puisqu'on s'aperçoit quand même que les paramètres liés aux inconvénients, qu'ils soient paysagers, physiques, physiologiques, il y a

beaucoup de retours extrêmement prégnants sur ces sujets-là, peut-être avec parcimonie, mais en tout cas, ça ne semble pas forcément adapté à notre île.

Enfin, le photovoltaïque, on en en parlé, vous avez visité une centrale qui fait référence avec surtout cette nouveauté en matière de stockage qui constitue un des obstacles aux ENR. Là aussi, un petit bémol, si bien sûr potentiellement c'est extrêmement intéressant, il faut faire attention à ce que les efforts qui sont faits sur le monde agricole ne puissent pas venir à un moment donné être en partie atténués ou reniés par la présence de ces champs photovoltaïque. J'en veux pour preuve par exemple celui de Casamozza, Lucciana, qui est fait par le même opérateur où on s'aperçoit que ce sont des terrains qui avaient une potentialité agricole qui aujourd'hui, abrite ces champs. Je pense donc qu'il faut raison garder.

J'aurais plutôt tendance à dire que notre action devrait se porter sur tous ces hangars, ces bâtiments industriels qui, pour beaucoup, datent des années 70 avec les fameuses tôles en amiante ciment qu'il convient aujourd'hui de démonter pour des raisons évidentes de salubrité. Je sais que d'aucuns s'y sont essayés, mais là, on dépend de la fameuse CREU qui réalise des arbitrages, je parle sous votre contrôle, M. le Président, avec les autres îles et qui ne nous rend toujours forcément prioritaires en matière d'investissement.

Je pense qu'il y a beaucoup d'opérateurs immobiliers, de gens qui ont des grandes surfaces, des commerces sur les grandes villes, là aussi, proximité de la demande, proximité de la fourniture. Il y a un potentiel réel. Ce potentiel permettrait d'avoir à la fois en faisant disparaître un vrai problème de santé publique par rapport à l'amiante, de pouvoir mettre en place des sites de production sans consommer les fameuses terres agricoles. Je pense qu'en matière de photovoltaïque, il faut vraiment qu'on réfléchisse à différencier les aides. Si on doit renforcer le photovoltaïque, essayer de le faire sur ces bâtiments qui, eux, finalement ont déjà consommé les terres de manière durable.

Pour en terminer, juste une question : l'énergie marine, vaste sujet, on sait que ce sont des choses qui sont en mode d'essai au niveau de la côte Atlantique, je n'ai pas forcément d'avis là-dessus, on sait que ce sont des choses qui fonctionnent bien, qu'en est-il des dommages qu'elle pourrait causer à l'environnement ou en tout cas, à tout autre chose ? Est-ce que vous

pensez que c'est une piste à réfléchir ou est-ce qu'il faut ne pas s'y arrêter ?  
Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Fabienne GIOVANNINI.

**Mme Fabienne GIOVANNINI**

Merci, Président.

Ce débat est stratégique, l'énergie est dans tout et tout est dans l'énergie. Pour nous, je veux surtout saluer en premier lieu le fait qu'il soit un dossier prioritaire pour notre majorité depuis notre accession aux responsabilités. Il est, et Julien l'a rappelé à plus d'un titre, sur la question du réchauffement climatique, sur la question de l'économie, sur la question de l'autonomie d'une île, sur la question aussi de la précarité et de notre lutte contre cette précarité parce que la précarité énergétique est un des premiers problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je ne veux pas m'arrêter à ce rapport précisément. Simplement pour vous féliciter pour la force de conviction que l'on met et la force de négociation que nous avons, nous l'avons prouvé à plus d'un titre, le Président du Conseil exécutif s'est emparé de ce dossier avec vous-même. C'est quelque chose de très important.

Moi, je veux juste revenir sur la question de la révision de la PPE parce que ça me semble prioritaire. Rappelons quand même que la PPE, la Corse était la première région à avoir signé une PPE en France, ce qui est quand même un rôle un peu « leader » qu'il faut conserver. Je pense qu'il faut continuer à être très offensifs sur cette question d'autant plus qu'on est une île.

Je veux rappeler aussi que la PPE, vous l'avez rappelé vous-même et à travers, ne serait-ce que ce rapport, le gaz à une importance forte mais que ça reste pour nous une énergie transitoire, même peut-être pour 10 ou 20 ans, mais en tout cas notre objectif, c'est quand même l'autonomie énergétique, c'est affirmé dans le SRCAE et dans toutes nos interventions. Pour qu'elle reste transitoire, il faut aussi faire en sorte que la montée en charge des ENR soit progressive et forte.

Sur ces questions-là, juste deux points à rappeler dans le cadre de cette révision de la PPE. D'abord, vous l'avez dit vous-même et c'est évident, l'importance de la MDE, c'est un enjeu majeur et dans cet enjeu majeur, il y a

un autre enjeu majeur qui est celui de la lutte pour la rénovation énergétique des bâtiments.

On a parlé du logement social, mais je veux parler du logement, oui, mais aussi du logement dit abordable, y compris dans le privé, nous avons une grosse problématique sur la rénovation énergétique. Cette problématique touche encore à la précarité puisque les logements les plus énergivores sont les logements les plus précaires.

On va être confrontés à deux problèmes, je m'en suis déjà ouverte avec vous : il y a bien sûr l'ingénierie financière, ça, c'est évident, il y a quelque chose à monter là-dedans parce qu'on aura beau me faire des appels à projets que l'on veut, on aura beau mettre les moyens que l'on peut, il restera toujours une part à apporter et cette part est compliquée pour beaucoup d'opérateurs et notamment dans le domaine social, particulièrement les bailleurs sociaux et notamment publics. Ça, c'est un premier point. Il faut vraiment travailler à une intelligence au niveau de cette ingénierie financière pour que nous puissions surmonter les problèmes.

Deuxième problème, c'est le défi technique parce que ces bâtiments sont anciens et parce qu'on peut difficilement en faire des bâtiments BBC. C'est un vrai problème. Or, il faut effectivement continuer à avancer de ce point de vue-là.

Il faut peut-être imaginer aussi des interventions intermédiaires sans viser le BBC, viser aussi quand même de l'amélioration énergétique des bâtiments, mais suffisamment pour pouvoir continuer à avancer sur la MDE, mais qui soient acceptables au niveau technique. C'est vraiment un problème que vous allez rencontrer chez tous les bailleurs, particulièrement le bailleur de la Collectivité de Corse.

Ensuite, le deuxième point que je voulais soulever, c'est celui du seuil de déconnexion. Là, je pense qu'il y a un chantier aussi, vous nous avez rappelé, M. MILANO rappelait cela en commission plénière, que nous avons atteint le 37 % de seuil de déconnexion. C'est ça ? Je ne me trompe pas ? Donc, en année moyenne, on peut atteindre les 30 %. La PPE, elle en additionne 45 %, mais on sait qu'on a fait mieux que 37 %, beaucoup mieux puisqu'on est arrivé parfois à beaucoup plus haut, jusqu'à 50 % et voire plus. Pourquoi ? Parce que l'été, parce que si, parce que là, on arrive justement à puiser surtout sur nos ENR. C'est quand même un point important, ça veut dire qu'on a un chantier qui s'ouvre là. C'est un chantier très technique, c'est

quelque chose qu'il faut bien travailler, mais c'est une possibilité pour nous pour accélérer la transition vers les EnR le plus possible. Je pense que c'est vraiment quelque chose qui doit se ressentir au moment de notre révision de la PPE. On doit appuyer sur ces deux tableaux parce que la MDE d'une part, ça peut nous faire accélérer notre ambition d'autonomie énergétique et d'autre part, ce seuil de déconnexion, il est indispensable de le faire évoluer à la hausse pour pouvoir y parvenir.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Pierre GHIONGA.

### **M. Pierre GHIONGA**

Deux mots simplement, M. le Président.

Pour dire simplement ma satisfaction face à cette programmation. Je suis satisfait de l'abandon du fioul, qu'il soit lourd ou léger, d'ici à 2023. La massification des EnR, bien entendu, et surtout la lutte pour les économies d'énergie.

Je suis un peu passionné par ces problèmes et j'aurais voulu un avis technique : puisqu'on descend la puissance du Vazzio à 112 MW, j'ai lu que plusieurs pays qui disposent de ressources solaires comme le nôtre ont déjà construit des centrales solaires thermodynamiques produisant 100 MW avec 10 heures de décalage.

Je sais que ce n'est pas dans la politique d'EDF, ce n'est pas dans son ADN. Est-ce que vous y avez pensé ? Est-ce que c'est réaliste ? Est-ce que ce n'est pas réaliste ?

Deuxième axe : l'éolien offshore. On en fait en Bretagne, pourquoi pas sur le plateau en face d'Aléria ? C'est relativement facile à installer. Plutôt que d'avoir toutes les nuisances sur les crêtes du Cap Corse, par exemple, une belle station éolienne offshore au large d'Aléria, pourquoi pas ?

Et l'hydrolien : j'avais essayé d'en faire quand j'étais à l'Office de l'environnement, une petite hydrolienne pour alimenter les Lavezzi ; c'est très compliqué de trouver du matériel efficace.

Voilà ce que j'avais à dire, M. le Président. Mon intervention est terminée.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Petr'Antone TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

Quelques mots sur ce dossier important qui en fait appelle une double réflexion. D'abord un commentaire sur la modification qui nous est aujourd'hui proposée, et peut-être aussi une réflexion plus vaste sur la prochaine révision de la PPE, qui sera quant à elle plus profonde.

Je crois qu'on débat aujourd'hui d'un sujet qui est à la fois de l'ordre des politiques stratégiques, à la fois à l'échelle de la Corse qui est une île, et qui a vocation à gagner en autonomie énergétique ou pour certains, et nous en sommes, qui a vocation à atteindre la souveraineté énergétique, et nous croyons que c'est possible en l'état des connaissances.

Puis on discute aussi d'une matière, qui est une matière mouvante et je crois que la décision que nous allons prendre aujourd'hui en est la preuve.

Elle est mouvante parce qu'elle est corrélée de façon significative et décisive à l'évolution des connaissances. A la fois à une échelle macro : aujourd'hui les études des scientifiques sur les changements climatiques nous appellent les uns et les autres, à l'échelle qui est la nôtre (cette question ne va pas se régler uniquement en Corse, elle est même tout en haut de la pile de l'agenda politique mondial, en tout cas, nous avons les uns et les autres une responsabilité) à agir, et je le crois, en tout cas c'est notre sensibilité, rapidement dans la mesure où nous sommes rentrés dans une sorte de course contre la montre, même s'il ne s'agit pas ici d'avoir des positions qui soient des positions uniquement anxigènes, mais il y a une réalité aujourd'hui qui nous conduit à agir de façon volontariste dans ce domaine.

Et puis elle est mouvante aussi, parce que les connaissances évoluent sur les différentes technologies qui sont à notre disposition, afin de faire évoluer, changer notre modèle dans la diversification des EnR et dans notre capacité notamment à les utiliser et à les stocker.

Je disais donc que ce rapport est la preuve du caractère mouvant de la matière, puisqu'il y a seulement quelques mois ou quelques années, l'idée d'un dimensionnement de la centrale du Ricantu à 250 MW apparaissait comme une évidence irréfragable, incontestable. Et on voit bien qu'aujourd'hui, on arrive à un dimensionnement qui est plus modeste et de notre point de vue, et je crois que c'était le sens d'un certain nombre de nos interventions ces derniers mois, plus adapté aux enjeux qui permettent à la fois de sécuriser l'approvisionnement énergétique de la Corse, mais aussi de pouvoir réorienter de façon forte des capacités d'investissement pour déployer les énergies renouvelables dans le cadre de la politique énergétique de notre île.

Donc, nous nous réjouissons, sans ambiguïté, sans réserve et sans équivoque du redimensionnement de la centrale du Ricantu.

Toujours, et j'en aurai bientôt terminé, dans cet état d'esprit d'une matière qui est appelée à évoluer rapidement, nous, nous sommes et nous demeurons toujours en demande et quelque part en attente d'une analyse prospective sur nos capacités d'évolution en matière de part d'énergies renouvelables dans notre mix électrique et énergétique. Et, sur un calendrier, et cela a été redit dans la présentation, à 2050 – je retiens – au plus tard ; ce qui nous convient, parce que nous croyons, y compris en analysant ce qu'il se passe autour de nous, que les choses vont vite par ailleurs et peuvent certainement y compris aller plus vite de ce côté-ci du monde et de la Méditerranée.

Je disais donc qu'on est dans l'attente d'une étude prospective sur le potentiel de mobilisation EnR de la Corse, sur la capacité de faire évoluer de façon significative, au moment de la révision de la PPE, notre mix énergétique et notre mix électrique. Je rappelle que des études similaires ont été produites pour d'autres ZNI (zones non interconnectées), d'autres îles qui répondent certes à des caractéristiques différentes, mais pas toujours de façon plus avantageuse que nous.

Je vous renvoie les uns et les autres à l'analyse actuelle du mix électrique des ZNI, et c'est disponible sur le site de la CRE, on voit que certains territoires font voir que certains territoires partent de beaucoup plus loin que nous, de beaucoup plus loin.

Alors, il y a une spécificité sur la Corse qui est le raccordement au câble, je crois que c'est un aspect qu'il faut qu'on mette de côté. Sur le reste,



je crois qu'il faut qu'on se mobilise les uns et les autres pour avoir cette évolution.

Je le redis pourquoi ? Parce que je suis attentif lorsqu'EDF nous donne des chiffres, des chiffres prospectifs, mais EDF est aujourd'hui une société anonyme, qui a un intérêt dans cette affaire et qui demeure quand même une entreprise qui est largement étatisée dans son fonctionnement au sens large.

Nous, nous croyons que nous avons besoin d'un cadre, d'une étude qui soit indépendante, où la Collectivité de Corse, ou AUE, fixe le cahier des charges et donne la feuille de route.

J'en aurai terminé en disant qu'il me semble, effectivement, tout à fait essentiel, comme cela a pu être soulevé par d'autres collègues et d'autres orateurs, à la fois de nous mobiliser pour la diversification des sources d'énergies renouvelables. On a délibéré le mois dernier sur l'énergie à hydrogène et ça a été rappelé tout à l'heure par le directeur de l'agence, qu'il y a de ce point de vue-là des capacités d'évolution importantes.

Je voudrais revenir sur ce que disait notre collègue François-Xavier CECCOLI, je crois qu'effectivement sur le photovoltaïque et sur les toitures, il y a là un enjeu fort. Mais si effectivement, on peut continuer à aider et à inciter les tiers à investir sur le photovoltaïque, nous nous croyons beaucoup, et c'était l'objet de la motion que nous avons présenté le mois dernier et qui a fait l'objet d'un vote unanime, que la Collectivité de Corse, en tant que propriétaire d'un foncier important et d'un patrimoine immobilier important, doit aussi, en direct, être une force motrice en la matière.

Enfin, un mot sur l'éolien offshore. Sans préjuger aujourd'hui des capacités de cette énergie et de sa faisabilité, je note quand même qu'au-delà de la façade atlantique dont on a parlé et de la Bretagne, on parle de projet de ferme offshore en Méditerranée à hauteur de 250 MW. Je crois que notre assemblée, qui n'est pas une assemblée de techniciens, mais qui est une assemblée par définition de politiques, a besoin aussi de savoir s'il peut y avoir de ce point de vue une source d'approvisionnement qui soit une source d'approvisionnement importante qui nous permette d'évoluer en la matière.

En conclusion, évidemment, nous votons ce rapport et nous participons bien volontiers au consensus qui s'est fait jour et à cette

unanimité, avec cette volonté renouvelée d'apporter notre contribution à la transition énergétique et écologique pour notre pays.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Jean-François CASALTA a demandé la parole.

**M. Jean-François CASALTA**

Merci, M. le Président.

Sur le projet de modification du décret du 18 décembre 2015, pas de difficultés. Mais mon intervention portera également sur la présentation qui a été faite par le Directeur de l'AUE, et qu'il me soit permis à cette occasion de féliciter les services, le Président de l'AUE et tous ceux qui ont contribué à ce travail, qui est un travail exceptionnel, de par sa longueur et de par sa technicité.

Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais nous avons su trouver les moyens pour nous convaincre, et c'est cela aussi la démocratie : de discuter et de trouver des consensus.

Plus largement, donc je disais que cette intervention portera sur les grands objectifs de la révision de cette PPE. C'est un enjeu qui est un enjeu fondamental, au sens propre comme au sens figuré.

Au sens propre, parce qu'il appartient, et vous le savez au fondement de la démarche nationaliste telle qu'elle a été initiée pour la période contemporaine, mais pas seulement. Parce que l'énergie, ce n'est pas quelque chose qui ne concerne que les nationalistes, c'est quelque chose qui concerne tout le monde et tous les Corses, et c'est pour cela aussi que c'est fondamental.

Et la troisième raison, c'est que, Fabienne l'a rappelé tout à l'heure, sans énergie, il n'y a rien, il n'y a rien qui fonctionne.

Donc, vraiment, ce débat est un débat extrêmement important.

Notre objectif principal, c'est l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, même si ce terme temporel ne semble pas convenir à grand monde. Evidemment, qu'il nous paraît lointain, et c'est certainement la raison pour laquelle on a accolé le vocable « au plus tard » à ce terme et à cette date de 2050. On va faire tout ce qu'on peut pour y parvenir le plus rapidement possible, bien évidemment.

Il y a donc une période transitoire jusqu'en 2050, et il y a deux objectifs dans cette période transitoire ; l'un n'est pas moins important que l'autre.

Premier objectif, dans l'ordre chronologique ou plutôt dans un ordre pour faciliter la présentation : c'est un objectif de sécurité énergétique, c'est fondamental.

Deuxième objectif : c'est un objectif de massification des EnR, parce que l'autonomie énergétique que l'on veut, c'est bien évidemment avec une énergie propre, sinon tous les efforts que l'on ferait en matière de protection de l'environnement et qui nous animent tous seraient absolument vains.

Donc, dans cette phase transitoire, il faut arriver à cela.

La PPE a été votée en 2015, on l'a rappelé, à la quasi-unanimité de cette assemblée (moins 1 abstention). Je persiste à dire que c'était une PPE qui était une PPE ambitieuse. Mais on a fait mieux depuis. On a fait mieux depuis. Et surtout qu'en matière de PPE, malheureusement, nous avons des marges de manœuvre, nous le savons, qui sont limitées. Parce que le décret, c'est le Premier ministre qui le signe, il faut le rappeler.

En revanche, et c'est tout l'intérêt, me semble-t-il M. le Président du Conseil exécutif, du relevé en 10 points que vous avez signé avec le Ministre de la transition écologique, me semble-t-il début juillet de cette année. C'est un document contractuel qui nous engage, et je crois que nous n'avons pas l'habitude de ne pas respecter nos engagements, mais qui engage aussi l'Etat au plan contractuel.

Pourquoi je dis cela ? Parce qu'il peut y avoir des difficultés dans le respect des engagements de l'Etat.

Quelles difficultés ? Je rappelle que le point qui nous pose souci, mais nous en avons convenu ensemble, on va essayer d'y arriver, c'est le point de la Centrale du Vaziu.

Vous savez qu'on s'empoisonne à Aiacciu, et pas seulement Aiacciu, la grande région ajaccienne, la vallée du Taravu, la vallée du Prunelli et toutes les régions alentours avec ce fioul lourd, depuis trop longtemps.

La PPE 2015 prévoyait cette centrale à 250 MW. Le permis de construire a été accordé en mars 2019. Il a fallu 3 ans pour accorder ce permis de construire, puisque le décret d'installation de production d'électricité a été signé, si ma mémoire est bonne, en février 2016.

L'Etat nous a promis, et ces promesses ont été réitérées au dernier conseil de l'énergie le 3 octobre, qu'en 2023, au plus tard en décembre 2023, la nouvelle centrale du Vaziu à 112 MW allait être construite. Fort bien ! Nous retenons cet engagement et il faudra s'y tenir.

Non seulement l'Etat nous a dit cela, mais l'Etat nous a dit aussi, par la voix de la directrice de l'énergie, qu'elle fonctionnerait au gaz naturel, et ça aussi c'est absolument important et il faut veiller au respect de ces engagements.

Au-delà de cela, pourquoi ce protocole est un protocole extrêmement intéressant ? Ce ne sont pas les seuls engagements de l'Etat. L'Etat s'est engagé également sur la levée de certains blocages réglementaires qui aujourd'hui rendent difficile la massification des EnR comme nous le souhaiterions.

La levée de certains blocages réglementaires, ça peut faire penser à beaucoup de choses, et notamment, pour revenir sur le point de la Centrale du Vazzio, vous savez qu'en 2012, cette centrale aurait dû normalement cesser de fonctionner. Mais même avant 2012, en 2007 elle aurait dû cesser de fonctionner. Aujourd'hui, la dernière dérogation possible, c'est 2023 et nous ne souhaitons pas qu'on continue encore à s'empoisonner avec les conséquences que l'on peut envisager en termes de santé publique avec cette centrale.

De notre point de vue, les délais, et je crois que tout le monde le sait, seront très difficilement tenables, à moins de modifier les dispositions du code des marchés publics. Mais l'Etat s'y est engagé et justement, par le biais

de cette promesse de lever certains blocages réglementaires, peut-être y arrivera-t-il. En tout cas, il faut que nous soyons extrêmement vigilants sur ce point, il en va de la santé publique.

Autre engagement de l'Etat extrêmement important : c'est le réinvestissement des économies qui vont être réalisées sur l'ancienne/nouvelle Centrale du Vazzio par rapport à la nouvelle centrale de 112 MW. Nous savons que cette centrale, à l'écouter, et c'est d'ailleurs pour cela que la CRE (comité de régulation de l'énergie) s'est ravisée, va coûter entre 800 M€ et 1 M€

La centrale prévue maintenant, à 112 MW, c'est environ 500 M€ Ce sont des économies considérables qui vont être faites. Et l'Etat s'est engagé à reverser au pot et de la massification des EnR, et du cadre compensation territoriale de la MDE ces 500 M€, en tout cas, ces économies réalisées ; il faudra y veiller car ça aussi, c'est extrêmement important.

Dernier engagement de l'Etat, je ne vais pas dire le plus important, mais tout aussi intéressant. Finalement, dans cette période transitoire, quelle est notre démarche puisqu'on a l'autonomie énergétique en point de mire ? C'est d'arriver à arracher des parcelles de compétence, si ce n'est pas au plan législatif, au moins au point factuel pour que nous puissions nous-mêmes disposer de notre maîtrise de l'énergie. C'est-à-dire que les fonds doivent nous être versés directement et plus par un intermédiaire pour que nous puissions les flécher, en quelque sorte, et les destiner à ce à quoi nous pensons : que ces destinations sont absolument impératives et bonnes.

Avoir cette maîtrise-là, et ça l'Etat, nous l'a promis également.

Il faudra veiller à ce que tous ces points soient respectés et s'ils le sont, la voie que nous sommes en train de dessiner aujourd'hui est une voie extrêmement intéressante pour l'avenir énergétique de notre île, pour l'avenir énergétique tout court, pour la préservation de notre environnement. Parce que vous comprenez bien que ces questions sont corrélées.

La Corse, tutt'u mondu a sa, c'est un joyeux environnemental, c'est une merveille et ça doit être un modèle et un exemple, non seulement en France, non seulement en Europe, et peut-être même dans le monde. Et si nous arrivons, le plus rapidement possible et par cette voie-là, et en faisant respecter ces engagements contractuels par tous les moyens de droit possible, parce que nous en aurons la possibilité si cette fois, l'Etat fait défaut à ses

engagements. Eh bien, encore une fois, je pense que nous aurons réussi tous ensemble quelque chose d'extrêmement intéressant.

Vous l'aurez compris, M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'AUE, M. le Président de l'Assemblée, Mmes et MM. les Présidents de tous les groupes, nous sommes absolument favorables au vote de ce projet, et pour l'heure, de la modification du décret du 18 décembre 2015 dans les termes qui nous sont proposés.

Un mot peut-être sur l'amendement qui n'a pas encore été exposé oralement, me semble-t-il. Je dirai juste un mot, nous partageons ce souci mais je ne sais pas si c'est d'actualité. Peut-être qu'on pourra reprendre la parole après.

### **Le Président TALAMONI**

M. LACOMBE va présenter son amendement.

### **M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

Très rapidement, avant de présenter l'amendement, je voudrais m'exprimer sur ce rapport.

Aujourd'hui, ce qui nous est présenté : la modification du décret 2015/1967 du 18 décembre 2015, donc la PPE 2015 – Première PPE pour la Corse, première PPE qui a été votée. On ne peut saluer encore une fois que le travail qui a été fourni à l'époque, et c'est grâce peut-être à cette PPE que nous en sommes là aujourd'hui.

Donc, moi je voudrais saluer (je n'étais pas présent dans l'hémicycle) le travail de mes prédécesseurs et vraiment leur dire que c'était quelque chose de révolutionnaire pour la Corse.

Aujourd'hui, nous essayons d'améliorer les choses, mais quand même, permettez-moi de rappeler que cette modification de décret nous a été proposée par l'Etat !

Je vous vois sourire, M. le Président de l'Exécutif... Peut-être voudrez-vous apporter une contradiction...

Bien sûr, la Collectivité de Corse fait le maximum dans ce rapport.

Aujourd'hui, ce qui nous est présenté, en fin de compte, c'est une modification de la puissance de la centrale du Ricantu, avec la disparition de celle du Vaziu au fioul lourd, à 112 MW et non plus à 250, et une massification des énergies renouvelables. Mais aussi, et je rejoins Fabienne GIOVANNINI, il faut le préciser, la massification des actions MDE, donc aussi pour l'amélioration et l'économie énergétique des bâtiments. Ça aussi, ça a son importance. Si les bâtiments consomment moins, nous aurons besoin de moins d'énergie, nous polluerons moins. Et de ce fait, ça a aussi un aspect social et cela peut rejoindre le plan de précarité que nous avons voté, puisque évidemment ce sera moins coûteux pour les particuliers ; le logement social et le logement de manière générale.

Et la transition au gaz naturel. Moi j'émettrai de fortes réserves, parce que je ne pense pas, et je le dis très sincèrement, et ce n'est pas un aspect négatif mais purement objectif, qu'en 2023, nous aurons une centrale du Ricantu à 112 MW alimentée au gaz naturel. Et je suis prêt à prendre les paris aujourd'hui que nous aurons besoin, non pas d'une ultime, mais d'une nouvelle dérogation et une nouvelle prorogation.

Mais je souhaite du fond du cœur qu'il en soit autrement.

Alors autant avoir la franchise de le dire dans cet hémicycle, de le dire devant les Corses que ce qui est écrit, c'est beau sur le papier, il y a la théorie, mais vous connaissez mon côté pragmatique, il y a toujours un décalage, voire un fossé certaines fois, et sur le côté pragmatique, je vais y revenir.

Ce matin, lors de la présentation, fort intéressante, exhaustive et complète, M. le Directeur de l'AUE, peut-être quelques précisions, sans vouloir corriger votre présentation : la STEP de Sampolo, 17 MW, c'est une moyenne sur l'année, puisqu'il y a une période où elle fonctionne et une où elle ne fonctionne pas. Mais en période de fonction, c'est plus de 30 MW. Voilà, je voulais rappeler cela.

La disparition des TAC (turbines à combustion) ne va pas se faire avec l'évolution des EnR, parce que c'est à l'objectif 2050, mais peut-être, et là je reviens sur notre connexion des deux câbles SARCO et SACOI, avec l'évolution du câble SACOI de 50 à 100 MW qui sera utilisé en fonction du besoin, mais qui garantit la production énergétique.

Donc, aujourd'hui, si mes calculs sont exacts, nous sommes dans la même configuration que la PPE de 2015. Mon calcul me dit 267 MW de production garantis. Nous n'avons rien changé, si ce n'est que la structure de cette production est différente, à savoir...

### **Brouhaha.**

Oui, ce qui est très important et je m'en réjouis pour la région ajaccienne, pour les Ajacciens. Et vous avez nommé le Taravu et le Prunelli, Me Jean-François CASALTA, mais surtout la Gravona, peut-être plus que les autres. C'est bien de le rappeler, je pense que vous avez oublié, mais ce n'est pas bien grave. Le nuage et la pollution, c'est vraiment en premier lieu dans cette microrégion qu'ils s'imposent. Voilà, encore un autre point.

Sur le développement des EnR, évidemment ce sont des objectifs, ils sont très ambitieux. Il faut être ambitieux et être à la hauteur de nos ambitions. J'espère, et je m'en entretenais ce matin avec le Président de l'Exécutif, que ce développement des EnR au cours des trente prochaines années ne connaîtra pas trop de difficultés. Je crains que certaines fois nous n'ayons des oppositions aussi bien sur le photovoltaïque, que sur l'hydro-électricité.

A ce sujet, je voudrais quand même rappeler : ne laissons pas la proie pour l'ombre, c'est bien connu, on le dit, mais sur la grande hydro-électricité, je ne vois pas comme ça pourra se développer. C'est-à-dire, quelle création de grand barrage pour la Corse dans les trente ans à venir ? A savoir que pour la construction d'un barrage, le dernier, le Rizzanese, il a fallu trente ans. Donc, là-dessus aussi, ne nous emballons pas trop, ne nous précipitons pas.

Je pense que c'est plutôt la PCH (petite centrale hydro-électrique) qu'il faudra développer, et sous certaines conditions, parce que les complications environnementales et les obligations ne vont pas manquer.

Voilà encore quelques réserves que l'on souhaite émettre là-dessus.

Quand l'appel va être lancé, les opérateurs auront des propositions techniques à avancer. Ce matin, elles ont été présentées, trois possibilités. Je ne sais pas si d'un point de vue environnemental, encore une fois, pollution à la fois visuelle et sonore, ne seront pas contestées.



Voilà ce que je voulais dire concernant ce rapport, mais ce sont des observations objectives, mais réalistes je le pense.

Concernant mon amendement, il est très simple, un amendement à ce décret. Evidemment qu'il n'est pas plus compliqué qu'autre chose. Etait prévu dans la PPE 2015, au vu de la puissance du Vaziu actuel et du Ricantu une production de 250 MW, il fallait modifier évidemment la distribution d'énergie par les câbles très haute tension. Il était prévu d'enfourer évidemment sur l'espace urbain ajaccien toutes les lignes à hautes tensions.

Je voudrais tout simplement, à travers cet amendement, que cela soit maintenu, non seulement pour Ajaccio, pour les Ajacciens, parce qu'on se préoccupe de l'environnement et du développement durable bien évidemment, mais au-delà, même pour la région ajaccienne. Cela permettrait, vous le savez très bien, une sécurité à plusieurs niveaux, mais surtout d'éviter la pollution visuelle et sonore et d'autant plus que, toujours étant dans l'environnement, les nécessités de déboisement et les travaux importants de protection, d'entretien des lignes, évidemment ça crée au niveau de la végétation des dégâts.

Donc, je voulais tout simplement présenter cet amendement qui se résume en quelques mots, qui entérine tout simplement ce qui est prévu : l'enfouissement des réseaux haute tension au sein de la commune d'Ajaccio, tel qu'il était prévu dans la version initiale de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse et ce, malgré la modification du décret et le redimensionnement à la baisse de la centrale du Ricantu qui sera alimentée, nous l'espérons, au gaz naturel.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Je ne vais pas être très, très long.

Notre groupe ne peut ne pas s'exprimer sur un rapport de cette importance. Bien sûr, je vais éviter les redites et je vais essayer très vite à l'essentiel.

D'abord remercier le Président de l'AUE et ses services, notamment son directeur pour le travail, la qualité de son travail, la qualité et la pédagogie de la présentation, c'est important. C'est important, parce que souvent c'est un vrai travail pédagogique que nous devons faire les uns et les autres.

J'en profite aussi pour remercier Xavier LACOMBE qui a rendu hommage à ceux qui ont porté le projet de la PPE et qui l'ont fait, je crois, de façon à l'époque très consensuelle et dans un seul intérêt, celui de la Corse.

Toujours dans le même état d'esprit, dire que comment voulez-vous que nous ne votions pas ce rapport, quels que soient les amendements qui vont être portés, sachant que ce rapport a fait l'objet déjà d'un consensus très large, ici en Corse. Et c'est toujours souhaitable d'avoir des consensus larges sur des sujets aussi importants. Ce sont des sujets qui sont du niveau de l'éducation, de la santé, de l'emploi. Là, on retrouve des thématiques fondamentales pour une société qui veut se développer dans la paix, si on y ajoute les missions régaliennes.

Evidemment, je ne peux que rebondir aussi sur le propos de Xavier, qui sera évidemment, et ça ne va pas vous surprendre, le mien. Cette initiative de l'Etat aujourd'hui, on ne peut que s'en féliciter. Et moi, je vais même rajouter que, des fois, ce qui peut être pris ici dans cet hémicycle comme un gros mot, mais qui ne le sera pas bien évidemment, je voudrais parler de solidarité nationale, parce que c'est bien de cela dont on parle aujourd'hui.

J'entends les discours des uns et des autres qui disent « nous allons vers l'indépendance ou l'autonomie énergétique ». Nous, on l'a toujours défendue, il y a un large consensus en Corse sur l'autonomie énergétique, sur l'ambition environnementale et écologique, quels que soient d'ailleurs les Présidents. Cela a commencé très fortement avec Nicolas SARKOZY, poursuivi avec Hollande, encore aujourd'hui. On sait tous que la Corse a cette vocation-là.

Oui, l'objectif, c'est l'indépendance. Mais pour y arriver, ça demande des moyens colossaux. Et ces moyens colossaux aujourd'hui, ce sont les Corses, certes, qui vont faire cet effort, mais c'est aussi le gars de la

Picardie, le gars de la Gironde. C'est cette solidarité nationale qui nous permet, et j'en profiterai à chaque fois qu'un rapport de cette ampleur, de ce niveau nous est présenté, c'est ce qui nous permet de ne pas payer au moment où je vous parle trois fois plus chère l'électricité, si on laissait le marché s'effectuer normalement. C'est la solidarité nationale et on s'en félicite. Surtout comme dans notre groupe, il y a des gens qui ont une vraie fibre de gauche, il ne peut pas en être autrement que de se dire qu'il est bien que nous soyons dans un grand pays comme la France pour que, justement, des territoires peu peuplés, des territoires avec une géographie aussi difficile, faire en sorte que l'habitant de Zerubia et de Bonifacio puisse bénéficier du même tarif que l'habitant de Paris ou de Grenoble, et ça, je crois qu'il faut encore le dire aujourd'hui.

Notre ambition, elle est belle, notre ambition elle a fait l'œuvre d'un consensus en Corse, mais notre ambition nous allons la réussir, et là-encore on le voit bien, c'est quand la Collectivité de Corse et l'Etat se mettent autour d'une table (je crois que le Premier Ministre a validé cette feuille de route, et on ne peut qu'en se féliciter), c'est quand tout le monde joue gagnant-gagnant que nous réussissons.

Donc, bien sûr nous allons voter votre rapport et nous féliciter que la Collectivité de Corse, assumant ses compétences, avec l'Etat, puisse aujourd'hui permettre aux Corses d'aller de l'avant.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a une demande de prise de parole de Jean-François CASALTA qui a épuisé son temps de parole depuis longtemps, mais il a droit à 30 secondes à titre exceptionnel.

### **M. Jean-François CASALTA**

Simplement, pour répondre ou en tout cas faire un commentaire sur l'amendement qui a été déposé par notre collègue et ami Xavier LACOMBE, et peut-être également sur le propos de Jean-Charles ORSUCCI.

Pour rappeler que la fourniture en énergie, ce n'est pas un caprice de la Corse, c'est quelque chose qui est dû. C'est un dû.

La fourniture en énergie propre, ce n'est pas un caprice, c'est quelque chose qui nous est dû. Et cela a été réaffirmé notamment par le Gouvernement français et par toutes les démocraties occidentales. L'énergie propre, c'est quelque chose qui est au fondement et au cœur de toutes les politiques actuelles. Je ne vois pas ce que nous demandons d'exceptionnel. Et si le terme de « souveraineté énergétique » gêne quelqu'un, certainement pas moi ! Certainement pas nous !

Donc, c'est notre objectif et nous souhaitons arriver le plus rapidement possible à pouvoir être autonomes, souverains en énergie, avec une énergie propre.

Donc les discussions autour de la bonté de la Commission à la régulation de l'énergie, je dois l'avouer, cette sémantique m'échappe un peu du côté de Jean-Charles ORSUCCI.

Concernant Xavier LACOMBE, sur l'amendement, c'est un souci, je l'ai dit, que nous partageons. En revanche, nous sommes aujourd'hui sur la modification du décret du 18 décembre 2015. Je pense que cette modification, en tout cas la mention que vous demandez pour qu'elle soit insérée ne doit pas être insérée dans le décret, mais doit être insérée dans la PPE qui sera révisée, comme l'a indiqué le Président de l'AUE au second semestre 2020.

Et puis, pour rappeler à tous, mais chacun le sait et je crois que ce rappel va être superfétatoire : notre compétence propre en matière d'énergie, et c'est l'article L4434-23 du Code général des collectivités territoriales, c'est moins de 8 MW. Alors, bien évidemment, que le Ministre ou le Premier Ministre a son mot à dire sur la modification du décret, mais c'est tout à fait normal.

Mais encore une fois, ce qui est intéressant, c'est qu'il y a un document contractuel, je le redis, qui a été signé et qui n'est pas uniquement le décret ministériel du 18 décembre 2015 et celui qui va suivre la PPE qui va être révisée. Et c'est sur cet engagement que nous pouvons, je le dis avec ce terme-là, faire en sorte que l'Etat respecte ses engagements qui sont des engagements forts.

Ce n'est pas une question forcément de défiance, là-aussi il faut le dire et ne prendre personne pour des imbéciles dans cet hémicycle, parfois, et c'est un euphémisme, l'Etat et notamment dans cette matière, et je vais

rappeler les épisodes de 2007 et de 2012, ne respecte pas ses engagements. Ce coup-ci, il faudra qu'il les tienne.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Jean BIANCUCCI pour répondre et notamment pour nous dire aussi ce que vous pensez de cet amendement.

### **M. Jean BIANCUCCI**

D'entrée, avant de répondre, il y a eu beaucoup de choses qui ont été dites, je pense, comme l'a dit Jean-François et je m'en suis exprimé auprès de Xavier LACOMBE, bien entendu cet amendement peut se justifier mais dans le débat qui est le débat plus large concernant la PPE.

Concernant le décret lui-même, on a vraiment limité les modifications à l'essentiel pour qu'on puisse par la suite aborder le débat qui a bien entendu une amplitude certaine. Donc, on aura l'occasion très certainement, quand on examine la PPE, de rentrer à la fois dans cette proposition et éventuellement d'autres propositions puisque la Collectivité de Corse a cette capacité d'amender.

Pour l'heure et pour que l'on ait à la fois un impact auprès de l'opinion, et puis aussi vis-à-vis des partenaires, comme EDF, et bien entendu vis-à-vis de l'Etat quoi qu'on puisse en penser, il faut que l'on garde le cap sur les modifications qui sont proposées. On n'est pas encore dans la révision, on est dans la modification, sinon il risque d'y avoir une confusion.

Donc, bien entendu, il ne s'agit pas de ma part d'un propos sur le fond, l'amendement peut se justifier mais dans un autre cadre de débat que celui-ci.

Sur le reste, beaucoup de choses ont été dites, je vais essayer d'aller vite.

Bien entendu, Julien, merci ! Je pense que les remerciements s'adressent surtout aux services, parce que véritablement il y a eu un travail très conséquent. Et quand je dis « les services », pas uniquement Alex MILANO, parce qu'avec Alex MILANO, il y a beaucoup de monde, il y a des

ingénieurs qui travaillent d'un bout de l'année à l'autre et qui ont coproduit ces documents.

Et puis au-delà de l'agence, il y en a d'autres, au sein d'EDF, avec qui on travaille et qui ont eux aussi apporté leur contribution. Donc, merci pour eux surtout.

C'est bien entendu une étape majeure. Vous avez marqué le niveau et les avancées, je ne vais pas y revenir.

Vous avez aussi introduit une idée qui est celle de l'université et peut-être de l'implication des universitaires dans ces évolutions. Je pense que, bien entendu, on peut prendre cela en compte.

Sur 2023, mais qui ne se pose pas la question sur 2023 ? Néanmoins, dans les accords qu'on a pu avoir et les discussions qui ont pu engager les uns et les autres, on a demandé expressément que la date de 2023 soit maintenue. A charge, bien entendu, de l'Etat d'essayer de mettre de l'huile là où il est nécessaire d'en mettre et de raccourcir les délais puisqu'on le sait très bien, il en a les moyens. En tout cas, dans d'autres cas de figure, ça a été le cas.

Notre ami CECCOLI dit « une remarque », mais il y en a 4. Il n'y en a pas une, il y en a 4.

Tout d'abord, l'hydraulique optimisé, et je réponds en même temps à quelqu'un d'autre qui est intervenu sur la grande hydraulique, nous avons demandé expressément, la Collectivité a demandé à ce qu'on reprenne les études à la fois sur le Liamone et sur Olivese. Ensuite, bien entendu, on verra bien ce que ça donnera, mais il faut passer nécessairement par cette phase d'étude.

Sur le problème des éoliennes, on est entièrement d'accord, c'est extrêmement compliqué. Néanmoins, il va falloir aussi faire de l'avant, parce qu'il y a des marges peut-être sur lesquelles on peut avancer.

Sur le photovoltaïque, nous avons déjà évoqué cette problématique, je crois à l'occasion d'une question orale. Il ne s'agit pas de foncer tête baissée et de créer des problèmes là où il y en a suffisamment. Donc, il va falloir nécessairement opérer des choix et intervenir dans des domaines où on n'est pas suffisamment intervenu, c'est vrai, les hangars, mais aussi les

bâtiments publics. Il y a les bâtiments commerciaux qui occupent énormément d'espace et souvent sur des anciens ESA. Donc, entièrement d'accord avec vous, il va falloir qu'on opère véritablement des choix judicieux.

Energie marine : je crois qu'on a abordé cette mandature avec une intervention du Président de l'Assemblée concernant l'hydromaréthermie. Bien entendu, il y a des possibilités. Ensuite, il faut évaluer les coûts et puis il faut évaluer aussi la possibilité de passer d'un stade, qui est un stade quasi expérimental à un stade de massification, bien entendu si c'est possible.

Aujourd'hui, tout ce qui est hydrolienne, si vous suivez un peu les débats qu'il y a autour, on en est encore à un stade où on ne peut pas parler véritablement de dimension complètement opérationnelle. On suit les évolutions, parce que visiblement la Corse est entourée d'eau, donc on a peut-être une carte à jouer là-dedans.

J'espère avoir répondu à l'essentiel des questions.

Pour ce qui concerne l'intervention de Fabienne. Fabienne, ancienne Présidente de l'Agence d'urbanisme connaît sans doute parfaitement ce problème. Elle a insisté sur la dimension stratégique, elle a insisté aussi sur le fait qu'il y avait différents secteurs sur lesquels cette stratégie pouvait s'appuyer. On ne peut qu'être d'accord avec elle.

Le gaz - énergie transitoire, on est d'accord. Et je répondrai en même temps à Petr'Antone TOMASI sur l'histoire du gaz. On doit considérer aujourd'hui que la transition, l'objectif c'est 2050, en sachant que s'il y a des évolutions technologiques, bien entendu, on sera preneurs et que peut-être d'ici là, mais on a déjà fait des paris qui sont des paris extrêmement importants avec des évolutions considérables. Donc, on pourra à tout moment, puisque tous les 4 ans, on va réviser la PPE, on sera amené à réviser éventuellement suivant les objectifs et les évolutions qu'il peut y avoir.

La MDE et le logement, je comprends bien et Fabienne insiste parce qu'elle est en prise directe avec la problématique du logement social, mais il va falloir à la fois intervenir sur le logement social, mais aussi sur le privé, parce qu'il y a beaucoup à faire.

Le problème des règles et des bâtiments BBC, il faut rentrer dans le dossier et voir effectivement à partir de l'expérience d'ORELI, ce que l'on

peut retenir comme à la fois facilité, mais aussi difficulté qu'on a rencontrée. Et à partir de là, bâtir un plan qui tienne compte de tout cela.

Le seuil de connexion, je ne vais pas y revenir, c'est un débat qui est très large et c'est un débat qui est aussi technique, donc on a eu depuis ce matin un certain nombre d'éléments.

L'offshore éolien et les hydroliennes : les hydroliennes, vous le savez, c'est encore à l'état expérimental et l'offshore éolien, il y a des limites qu'on ne pourra pas dépasser. Je ne vais pas rentrer dans la problématique.

Jean-François CASALTA a fait une belle intervention, je pense qu'on l'a tous noté. Il y a un enjeu fondamental, Jean-François, je pense que là, ça traverse tous les courants et toutes les sensibilités. Je pense qu'on en a tous conscience, parce que bien entendu quand on engage l'avenir et qu'on prend un pari aussi fort sur l'avenir, je crois qu'on ne peut que partager et c'est en dehors de tout ce qu'il peut y avoir comme enjeux idéologiques. On est dans l'intérêt général, on a pied dans l'intérêt général et bien entendu, la première chose, c'est d'en avoir conscience et puis ensuite, bien entendu, de contribuer à ce que les choses avancent.

Sur la période transitoire, je ne vais pas y revenir, je me suis déjà exprimé.

Sur les engagements de l'Etat, puisque si j'ai bien noté, il y a 5 éléments sur lesquels vous intervenez concernant les engagements de l'Etat. Effectivement, il y a des engagements très forts. Il y a eu quand même un certain nombre d'étapes qui ont été franchies : la visite du Premier Ministre, les discussions qu'il y a eues, les 10 points d'accord et puis, bien entendu, les services qui ont suivi.

Tout à l'heure, j'ai insisté sur une construction, parce que bien entendu on va retenir à un moment donné une date. Mais les choses se sont faites progressivement.

Donc, il y a un engagement fort de l'Etat, nous ferons en sorte tous ensemble éventuellement de rappeler à l'Etat, si c'est nécessaire, ses engagements.

Le problème de la centrale à 2023, j'y ai répondu.



La levée de certains blocages aussi, puisqu'il y a eu un engagement très fort.

Le réinvestissement sur les EnR, c'est un principe acquis. Bien entendu, il aurait été peut-être plus intéressant d'avoir une masse de moyens qui seraient directement affectés. Pour l'heure, on ne peut prendre en compte que ce niveau d'accord. Mais bien entendu, derrière, il y a forcément des moyens considérables qui seront donnés aux EnR d'ailleurs ; c'est la seule manière pour qu'on fasse ce bond qualitatif et quantitatif nécessaire.

Les parcelles de compétences, chacun a compris qu'on puisse être d'accord.

M. Xavier LACOMBE salue le travail qui a été fourni depuis des années, effectivement, je pense qu'on est d'accord. Il insiste aussi sur la massification et la dimension sociale, nous sommes d'accord aussi ; sur la transition au gaz naturel.

Ensuite, il y a cette incertitude qui est mise en avant par certains d'entre vous sur 2023. Nous, nous sommes obligés de rester sur les engagements qui ont été pris et on espère bien entendu, on peut en tout cas aujourd'hui espérer qu'ils soient maintenus : donc la centrale du Ricantu, en 2023 et au gaz.

Sur la STEP, vous avez raison, mais dans la présentation cursive qui a été faite par Alex MILANO. Il a donné, bien entendu, la puissance moyenne, sachant qu'il y a certains moments de l'année où la puissance est 0 puisqu'elle ne tourne pas. Mais c'est la problématique des STEP.

Je veux vous donner aussi un élément d'appréciation financière : le niveau de 25 M€ qui a été avancé l'année dernière et il y a quelques mois, n'est plus à l'ordre du jour. Il s'agirait certainement d'une quinzaine de millions d'euros. Ce qui rend encore plus la possibilité de réalisation à l'échelle sans doute de 3 ou 4 ans. Donc, vous voyez, là-aussi... Imaginez que si on réussit une STEP, ensuite il faudra bien entendu continuer à avancer dans ce sens.

Le Taravu, le Prunelli et la Gravona, je me suis suffisamment battu depuis 40 ans contre la pollution du Vaziu pour ne pas donner quitus à Xavier LACOMBE là-dessus. la Gravona, c'est vrai est la principale bénéficiaire, avec la ville d'Ajaccio, de la pollution.

Mais il y a deux types de pollution : la pollution fine qui peut remonter jusqu'à Bocognano et plus loin, et la matière un peu plus lourde qu'on va retrouver dans la périphérie du Vaziu, la plaine de Campo, Purtichju, etc. Donc, vous avez raison tous les deux. Mais c'est vrai, c'est une vérité.

Ensuite, Xavier LACOMBE insiste sur la dimension ambitieuse qu'on peut avoir pour les EnR. Mais oui ! Oui, on est extrêmement ambitieux ! Je pense qu'il y a une carte à jouer qui est très forte, il va falloir, bien entendu, investiguer tous les secteurs.

J'ai répondu sur la grande hydro.

Sur l'hydraulique, au niveau des rivières, là c'est une problématique qui est liée, vous le savez, au classement des cours d'eau.

Jean-Charles ORSUCCI, les remerciements, encore une fois, on comprend. Et bien entendu, Jean-Charles se félicite d'un débat qui a commencé il y a longtemps sur des acquis, c'est vrai. Et moi je n'y trouve qu'avantage dans la mesure où on est dans la continuité. Cela veut dire qu'on a la maturité suffisante au plan politique pour être dans la continuation de l'action publique, à partir du moment où l'intérêt général est en jeu. Donc, les remerciements vont à tout le monde je crois.

La solidarité nationale, qui est une solidarité entre les régions pauvres et les régions riches, c'est un autre problème. Et le niveau d'appréciation que peut avoir Jean-Charles, bien entendu n'est pas tout à fait le mien.

Jean-François a bien expliqué la chose, je serai, bien entendu, beaucoup plus enclin à partager le point de vue qui a été défendu par Jean-François.

Voilà, j'ai ai terminé, j'ai essayé de vous répondre point par point, ça n'est pas toujours évident. Je pense que sur un dossier de cette taille, le Président de l'Exécutif a quelques mots à dire, en tout cas, moi je le souhaite. Merci, à vous.

### **Le Président TALAMONI**

Alors, M. le Conseiller exécutif, vos réponses ont été, je vous rassure, particulièrement précises, je crois que vous avez répondu à toutes les

idées qui ont exprimées, même à quelques idées qui ne l'avaient pas été, et peut-être même à des arrière-pensées. Donc, je pense que vous avez été complet, si le Président de l'Exécutif a encore la force pour nous dire quelques mots, nous l'entendrons volontiers.

### **Le Président SIMEONI**

Je suis gonflé à l'hydrogène !!!

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse, merci, M. le Conseiller exécutif, merci à toutes et à tous. C'est un sujet éminemment sérieux et réussir à nous déridier après 48 heures de session, c'est quand même, je ne dirai pas le privilège de l'âge, mais la force de l'expérience !!! Voilà, pour vous, M. le Président.

Très brièvement, mais vraiment, il y a cinq points essentiels. Je crois qu'au-delà de tout ce qui a été dit et nous sommes d'accord, et je pense que le vote va nous le démontrer, moi je voudrais qu'on comprenne ce qu'il y a derrière et surtout le caractère transversal. Tout à l'heure on parlait, on n'a pas cité la biomasse par exemple. La biomasse ce n'est pas beaucoup en termes de puissance, mais en arrière-plan il peut y avoir un enjeu de structuration. Y compris pour la filière bois de façon générale, l'hydromaréthermie, c'est une évidence, l'hydrogène c'est le nouveau pétrole, tout le monde nous le dit, beaucoup de régions en Europe essayent d'être en pointe, nous nous avons la chance d'avoir une université qui a beaucoup travaillé là-dessus, un centre à Vignola, etc... C'est l'évidence, la transition énergétique, on parlait de la maîtrise de l'énergie, en arrière-plan il y a le campus des métiers de Josepha, il y a les savoir-faire des entreprises, il y a la commande publique, il y a la rénovation, il y a la vie dans les villages, donc on pourrait parler de tout.

Moi, je voudrais dire, il y a 5 points essentiels. Le premier point, qu'on a réussi à obtenir, sur la maîtrise de l'énergie, je vais être très concret, tout à a été dit, aujourd'hui la MDE ça va être dans les 5 ans à venir, 160 M€ sur ces 160 M€ il y a 6 mesures-cadres qui hier étaient gérées par EDF et qui au terme de la convention dont le principe a été acté, vont être gérées par l'agence de l'urbanisme, environ 50 ou 60 M€ Ça c'est très concret. Nous ne l'avions pas hier, nous allons l'avoir demain, il faudra que nous nous donnions les moyens de gérer au mieux et d'exercer au mieux cette nouvelle compétence.

Deuxièmement, je le redis, je l'ai dit devant le CEAC, cette évolution de la PPE, c'est le grand bond en avant des énergies nouvelles renouvelables. C'est un choix qu'on avait déjà fait avant, et je rends hommage au travail qui a été fait à l'époque par Paul GIACOBBI, Président de l'Exécutif et par Maria GUIDICELLI qui avait en charge ce dossier. Ça avait débouché sur un vote à l'unanimité, moins une voix, on avait déjà à l'époque clairement accès vers les ENR, aujourd'hui c'est un grand bond en avant et c'est facile à comprendre puisque c'est l'engagement de l'Etat alors qu'il n'est pas aujourd'hui contractualisé celui-là, c'est pour ça que vous avez raison de souligner qu'il faudra être très vigilant et que nous allons essayer de le décliner en termes techniques.

Mais j'aurais voulu citer les termes, notamment des courriers de Nicolas HULOT, et ça été repris ensuite par de RUGIS et ça été redit devant le conseil de l'énergie, de l'air et du climat par la directrice de l'énergie, et ça m'a été confirmé également par la ministre, Mme BORNE. Compte tenu du coût très élevé de ce projet, gazoduc - nouvelle centrale thermique du Vazzino, on peut se demander si l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse et de diminution des effets de gaz à effet de serre, ne pourrait être atteint en investissant ces mêmes montants dans d'autres types de projets de développement durable.

Donc, c'est dit explicitement par le gouvernement à trois reprises. En gros, ils nous disent : vous avez des projets qui coûtaient très cher, on va voir Gazoduc et redimensionnement si on sort moins cher, et on va sortir moins cher, et la différence sera massivement investie dans les ENR, le plus vite et plus loin possible. Après il y a toutes les questions en arrière-plan : serons-nous capables de le faire ? Et, il faudra que nous soyons capables de le faire. On parle là de centaines de millions, on parle de centaines de millions de projet sur lequel nous avons vocation également à nous prononcer, dans l'orientation, et ça sera la future PPE ce dont nous allons parler ensuite dans le cadre de la révision

Le troisième point c'est l'arrivée du gaz en Corse, l'arrivée du gaz en 2023 parce que c'est aussi la fin du fioul. Ça c'est l'objectif qui aujourd'hui est contractualisé. Soyons clairs, nos interlocuteurs nous ont dit que ce délai serait très difficile à respecter, et c'est une des raisons pour laquelle vous avons fait passer cette demande de modification partielle du décret, nous donnons notre accord pour que le décret soit modifié, pourquoi ? Parce que le décret initial prévoyait la centrale à 250 mégawatts selon des

modalités techniques qui sont aujourd'hui modifiées. Donc, il faut autoriser cette modification précisément pour pouvoir lancer les appels d'offres.

Mais ce qui est certain, c'est que l'engagement est pris et que le calendrier on nous a dit qu'on le respecterait. Soyons clair, on a attendu depuis 30 ou 40 ans, et on se bat, etc., ce n'est pas un problème de quelques mois, on sait que ces chantiers aussi lourds, il y a des aléas.

Mais ce dont il faut être certain c'est le caractère d'ensemble de la démarche : qu'on arrête le fioul, qu'on arrête le Vazzio, qu'il y a une nouvelle centrale qui va être construite au Ricanto, que cette centrale fonctionnera au gaz et que le gaz sera amené par la technique la moins chère, la plus adaptée et la plus sûre au point de vue, y compris des exigences du développement durable. Donc là, on a sécurisé.

Et je termine définitivement, je voudrais vous dire pour que l'on ne soit pas dans l'abstraction, la nouvelle PPE dont nous nous apprêtons à parler, c'est-à-dire la période 2020 - 2028, ça va être un investissement global de 5 milliards d'euros en Corse, 5 milliards d'euros tout confondu ! Je vous rappelle que le PEI, 2 milliards, et nous avons mis 20 ans pour le programmer, dans tous les secteurs de l'activité économique de l'île. Là il faudra que nous réussissions à programmer, à investir et à réaliser 5 milliards d'investissement en 8 ans.

C'est un challenge énorme à relever, à nous de nous donner les moyens de le faire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, nous avons un amendement à mettre aux voix, qui ne bénéficie pas du soutien de l'Exécutif, donc je le mets aux voix cet amendement n° 1 qui vous a été présenté par Xavier LACOMBE il y a maintenant de nombreuses minutes.

### **M. Xavier LACOMBE**

Vous permettez ? Président, je crois que la réponse, même si elle ne me convient pas, l'amendement s'il n'a pas lieu, je n'en suis pas convaincu parce que je pense que quand on modifie un décret, ce n'est pas l'inclusion des quelques lignes qui peuvent changer les choses. Et puis, il appartiendra

justement au Premier ministre de nous le rappeler dans une correspondance qui se régler en quelques minutes.

Donc, je ne suis convaincu du bienfondé, mais nous sommes d'accord aujourd'hui sur les positions. Mais pour ne pas alourdir et perdre du temps ou peut-être la supposition de retarder l'intérêt de ce rapport et de ce dossier, nous retirons l'amendement, nous ne présentons pas l'amendement, sachant très bien qu'il a été acté, je pense qu'est acté un accord de principe sur la demande. Sur le fond, comme s'est exprimé le Président de l'AUE, c'est juste sur la forme, avec le doute qui est émis, mais on ne va pas épiloguer, que sur le fond il n'y a pas de discussion, et de ce fait, nous ne présentons plus l'amendement. Je préviens très clairement et très gentiment que nous déposerons une motion avec examen prioritaire pour la prochaine session, qui reprendra cet amendement afin de protéger, je pense que l'ensemble ici, de cette Assemblée, partagera ce point de vue et je ne vois pas comment on pourrait s'y opposer dans l'intérêt d'Ajaccio et de la région Ajaccienne, pour une motion pour la prochaine Assemblée, tout simplement et les choses sont claires. Et cela sera, évidemment à l'issue du vote, intégré dans la prochaine PPE.

### **Le Président TALAMONI**

Parfait, donc nous prenons acte du retrait de cet amendement. Et donc, je mets aux voix le rapport qui a été présenté et qui n'a pas été amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

Absent : M. François BENEDETTI.

Rapport suivant :

**ACQUA – RISAMAMENTU / EAU – ASSAINISSEMENT**

---

<sup>3</sup> Délibération N° 19/378 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 291 : Autorizzazione d'ingaghjà una procedura di dichjarazione d'utilità publica per u rinforzu è a messa in securità di u FEEDER di u Fium'Orbu**

**\* Rapport n° 291 :** autorisation d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique pour le renforcement et la mise en sécurité du FEEDER du Fium'Orbo.

Vous avez la parole.

**M. Xavier LUCIANI**

Je voudrais féliciter mon collègue, on est content parce que je suis quand même impliqué quelque part, il me semble, c'est une histoire d'eau un petit peu. Donc, la liaison est tout à fait logique. On est sur le Fium'Orbu, rapidement, on a engagé un renforcement des canalisations entre Trevadina et les barrages de la plaine, on passe en 1000, avec ce que l'on appelle un Feeder, et on a besoin d'une DUP pour installer un téléphérique sur un passage critique où il y a des grandes difficultés, je dirai, de type géographique et surtout de l'amiante.

Donc, on demande simplement l'autorisation de pouvoir installer ce téléphérique par cette DUP. Eccu ! Je ne peux pas faire plus vite, Président, j'ai fini.

**Le Président TALAMONI**

Alors, nous avons pris l'habitude d'interventions un peu plus longues, ça n'est pas non plus un reproche, rassurez-vous.

Donc, il y a un avis oral de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>4</sup>**

Rapport suivant :

**\* Raportu n<sup>u</sup> 305 : Mudalità di messa in opera di i prugetti di territoriu pà a gestione di l'acqua (PTGE) in Corsica**

**\* Rapport n° 305 : modalités de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse.**

Vous avez la parole.

**M. Xavier LUCIANI**

Je vais très vite aussi. Je ne parlerai pas de dérèglement climatique, ni d'Acqua Nostra, je parlerai simplement de notre Collectivité qui a en charge une gestion équilibrée de la ressource en eau de notre île, que dans ces conditions notre Assemblée doit fixer les modalités d'élaboration des PTGE insulaires, donc ce sont des projets de territoire pour la gestion de l'eau.

Ces projets, donc doivent faire l'objet d'un certain nombre de modalités, notamment une gouvernance avec un comité technique. Ce comité technique, je ne décline pas la composition, vous la connaissez, vous l'avez vu dans le rapport.

Il y a aussi un comité de pilotage qui sera bien sûr décliné de manière légèrement différente dans chaque région, dans lesquels il y aura une constante, notamment la présence du Président du comité de bassin, etc., etc.,

---

<sup>4</sup> Délibération N° 19/379 AC



je passe sur les détails, et bien entendu, le Conseiller exécutif en charge de la mission eau.

Il y a un processus donc en plusieurs étapes : une étape de diagnostic, une étape d'actions, une étape de mise en œuvre et, bien entendu, des priorités qui sont d'abord les quatre régions vulnérables en termes de ressources hydrauliques, à savoir le Cap-Corse, le grand Bastia, l'extrême sud et la Balagne.

Voilà, j'ai terminé.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Il n'y a pas de demandes de prises de parole, mais en revanche il y a un amendement qui est déposé par le groupe Per l'Avvene et Jean-Martin MONDOLONI, va nous le présenter.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Simplement pour se mettre en cohérence, M. le Président, et dans la continuité de ce que nous avons voté lors de la dernière session, à savoir un projet de recherche au coût très élevé, en direction de l'université, et à bon droit du reste, je pense qu'il serait opportun d'intégrer, et c'est l'objet de l'amendement, dans la composition du comité technique, des représentants de l'université de Corse, issus des unités de recherches compétentes, si vous n'y voyez pas d'inconvénients.

**Le Président TALAMONI**

Merci. J'interroge l'auteur du rapport sur cet amendement qui est proposé, y êtes-vous favorable ?

**M. Xavier LUCIANI**

Sur le comité technique, il n'y a aucun souci, ils sont déjà intégrés par le biais du comité de bassin, il y a déjà des membres de l'université qui ont intégré le comité de pilotage. Vous faites allusion au projet Gerhyco qui pèse beaucoup, qui pèse 1,7 millions, pour lequel un certain nombre d'universitaires sont déjà impliqués au niveau du comité de bassin. Il n'y a pas de souci sur l'amendement.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je mets aux voix cet amendement qui bénéficie du soutien du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>5</sup>**

Rapport suivant :

**\* Raportu n<sup>u</sup> 334 : Cunvenzione cù unepoche di Cumunità di Cumune chì stabiliscenu a ripartizione di l'intervenzione in u quattru di e cumpetenze Embii Naturali Sensibili (ENS) è gestione di i Mezi Aquatichi è Privenzione di l'inundazione (GeMAPI)**

**\* Rapport n° 334 : conventions avec plusieurs communautés de communes établissant la répartition des interventions dans le cadre des compétences espaces naturels sensible (ENS) et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI).**

Alors, d'abord il convient de faire valider ou pas le délai abrégé, pouvez-vous nous dire pourquoi nous demandons le délai abrégé, M. le Conseiller exécutif ?

---

<sup>5</sup> Délibération N° 19/380 AC

**M. Xavier LUCIANI.**

Tout simplement parce qu'on avait déjà été saisis de ce rapport pour la session de septembre et qu'il y avait eu un contretemps dû à une des conventions, et on doit absolument aujourd'hui le faire valider avant de pouvoir les faire signer en novembre par l'ensemble des EPCI signataires.

Donc, c'est important qu'on le fasse passer dans les délais, il a déjà un mois de retard.

**Le Président TALAMONI**

Mais en réalité, je parle pour l'avenir, le fait qu'il y est un délai n'est pas une cause en soi de demande de délai abrégé. Le délai abrégé, ça veut dire qu'il y a un délai et qu'on n'était pas en mesure de respecter le délai.

**M. Xavier LUCIANI**

Je précise que ce n'est pas du fait de l'Exécutif, c'est du fait d'une EPCI qui a traîné, je dirai comme ça, et qui a voulu revisiter, en quelque sorte, la convention qui était proposée, je précise, je ne l'a citerai pas d'ailleurs.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. Pour l'avenir, conformément à la demande de la commission permanente, demande unanimité de la commission permanente, pour l'avenir il conviendra de fournir une explication écrite pour le délai abrégé, c'est aussi d'ailleurs une condition de validité de nos votes, ce n'est pas une fantaisie, et je ne le dis pas à votre intention particulière...

**M. Xavier LUCIANI**

Président, j'avais compris, mais je ne pouvais pas pénaliser quatre collectivités à cause d'une qui trainait.

**Le Président TALAMONI**

D'accord, mais c'est important de justifier, encore une fois par écrit de manière à assurer, je dirai, la solidité juridique de nos délibérations.

Donc, il y a ce délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est reconnu nécessaire par l'Assemblée.

Et, il y a donc un avis écrit de la commission des finances.

**M. Xavier LUCIANI**

Président, juste une chose, ça avait été envoyé par écrit quand même, j'avais oublié de le dire, on me l'a rappelé, ça été envoyé par écrit en date du 15 octobre.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, le fait d'adresser des réponses écrites, c'est nécessaire, mais ce qui est important aussi, je dirai, c'est ce qui est donné comme justificatif parce que si par écrit vous dites, il y a un délai, ça ne suffit pas. Si j'insiste, ce n'est pas pour vous ennuyer, si j'insiste c'est uniquement parce que c'est une condition de solidité juridique de nos délibérations. Voilà.

Donc, il y a ce rapport de la commission des finances que va nous présenter Mme TOMASI.

**M. Anne TOMASI**

Je vous remercie, M. le Président.

M. LACOMBE a souhaité savoir si d'autres conventions étaient à l'étude avec d'autres EPCI ou collectivités.

Les services ont précisé que ces conventions sont établies dans la continuité des actions entreprises antérieurement par la Collectivité Territoriale de Corse et les ex. Conseils Départementaux.

Ces conventions sont celles prévues sur des territoires définis par les ex. Conseils Départementaux. Pour tous les autres territoires insulaires, il a rappelé qu'il n'y a pas eu d'actions spécifiques nouvelles et que par conséquent, aucune autre convention ne sera proposée.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas demandes de prises de parole. Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>6</sup>**

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

\* **Raportu n<sup>u</sup> 288 : Presa in carica di e spese di trasportu è di risturazione di i participantu stranieri à u Cullocchiu di i 3, 4 è 5 di dicembre di u 2019 chjamatu « *Des images qui nous collent à la peau* »**

\* **Rapport n° 288 : Prise en charge des frais de transport et d'hébergement des participants étrangers au colloque des 3, 4 et 5 décembre 2019 intitulé « des images qui nous collent à la peau ».**

C'est toujours Xavier LUCIANI qui va nous présenter ce dossier. Vous avez la parole.

**M. Romain COLONNA**

M. le Président, je sors.

**Le Président TALAMONI**

Je crois aussi que je vais m'absenter parce cela relève des activités de l'Accademia que je préside. Donc, je demande à Hyacinthe VANNI de

---

<sup>6</sup> Délibération N° 19/381 AC

venir à cette tribune. Je demande aux services de noter, Pierre GHIONGA également s'en va provisoirement, Jean-Martin MONDOLONI, fate per u megliu.

**M. Hyacinthe VANNI remplace le Président TALAMONI.**

**M. Xavier LUCIANI**

Rapidement, c'est un colloque qui aura lieu le 4 et le 5 décembre prochains au siège di u Cunsigliu di a lingua, je précise l'adresse qui est importante : 5 avenue Saveriu LUCIANI à Corti.

C'est donc un colloque qui est organisé en partenariat avec l'université, l'UMR LISA entre autres, et l'association littéraire Musanostra, programme qui se propose de s'interroger sur les ethnotypes en faisant appel notamment à toutes les sciences humaines et sociales, toutes les périodes de l'histoire et toutes les aires géographiques.

Trente orateurs sont prévus lors de ces deux journées, beaucoup de chercheurs étrangers devront donc être logés chez nous pour trois nuitées. Il y a quand même du beau monde, je pense que vous avez découvert déjà le rapport, ça se termine par Jean Paul KAUFFMANN, que vous connaissez pour divers épisodes plus ou moins dramatiques à une certaine époque, mais il y a aussi notamment Éric VUILLARD, qui était lauréat du prix Goncourt 2017, un certain nombre d'universitaires, notamment basques ou de Montpellier, de Guyane.

Donc, c'est simplement un budget de 13 000 € qui vous est demandé de valider.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avis favorable de la commission des finances, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Avis de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>7</sup>**

Absents : MM. Romain COLONNA, Jean-Guy TALAMONI, Jean-Martin MONDOLONI et Pierre GHIONGA.

Rapport suivant :

\* **Raportu n<sup>u</sup> 316 : Premiu di u libru di a Cullettività di Corsica.**

\* **Rapport n<sup>o</sup> 316 : Prix du livre de la Collectivité de Corse**

**M. Xavier LUCIANI**

Donc là c'est u premiu di u libru di a Cullettività, je précise. C'est un crédit global de 2000 € pour l'attribution des livres du prix de la Collectivité. Pour mémoire, ces prix ont été remis à Marc BIANCARELLI pour son livre "Hamlet", Stefanu CESARI pour "Bartolomeo in Cristu".

Simplement, c'est un prix remis chaque année et derrière il y a aussi bien entendu, j'essaye de retrouver le document, Noëlle Vincensini pour la catégorie en œuvre de création littéraire en langue française, Christophe LUZI pour un essai. Donc, il y a quatre lauréats, deux en langue corse, deux en langue française. Eccu !

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Raportu di a cummissione di e finanze.

---

<sup>7</sup> Délibération N° 19/382 AC

**Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, O Sgio Presidente. Aghju fattu rimarcà chì su raportu era per una volta bislingua è ch'era bè e ch'ellu seria bè ch'ellu ci sià più raporti in lingua corsa, ancu in d'altri direzzione chè quella di a lingua.

M. ORLANDI, en lien indirect avec ce rapport, a rappelé que l'ex. Conseil Départemental de la Haute-Corse avait institué un Prix littéraire et artistique.

Il avait en son temps demandé à la Collectivité de Corse de pouvoir maintenir l'attribution de ce Prix et il a souhaité savoir si cette initiative était toujours à l'ordre du jour.

Revenant sur la rédaction des rapports en langue française et en langue corse, M. ORLANDI a précisé que cela se faisait systématiquement au sein de l'ex. Conseil Départemental de la Haute-Corse.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Dumande di presa di parolla ?

**Mme Anne-Laure SANTUCCI.**

Ghjustu per dî Presidente, chè in cummissione avete dettu qualcosa, anu vuttatu i cummisarii, favurevule.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. A dettu pocc'affare, allora. Dunque, quallè chi vole a parolla ? Nimù, passemu à u votu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Raportu ADUTTATU à l'unanimità.<sup>8</sup>**

Rapport suivant :

---

<sup>8</sup> Délibération N° 19/383 AC



\* **Raportu n<sup>u</sup> 318** : Aghjustu n° 3 à a **cunvenzione relativa à u finanziamentu di i centri d'immersione linguistica Cismuntichi in u quattru di u CPER 2015 - 2020.**

\* **Rapport n° 318** : Avenant n° 3 à la convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte dans le cadre du CPER 2015 - 2020

**M. Xavier LUCIANI**

C'est uniquement une proposition d'avenant à la convention relative au financement des centres d'immersion linguistique di u Cismonte, dunque Corsica Supprana, dans le cadre du CPER 2015 - 2020.

Simplement vous dire qu'on demande par rapport à cet avenant de pouvoir pour la gestion de ces trois centres, dégager 260 000 €

Je précise qu'au-delà de ces centres d'immersion on avait déjà passé celui de Bastelica, ce sont les trois du nord, Savaghju, Bastia, Loretu di Casinca.

Que la Collectivité en 2019, sur le seul cadre de l'immersion a quand même engagé un million d'euros.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Mma SANTUCCI aveta a parolla.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

I cummissari annu cuntrastatu, anu dettu favurevule à l'unanimità.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>9</sup>**

Rapport suivant :

\* **Raportu n<sup>u</sup> 333 : Supportu per i viaghji è l'alloghju di i quattru participanti à Linguimondi 2019**

\* **Rapport n<sup>o</sup> 333 : prise en charge du déplacement et de l'hébergement des quatre participants à Linguimondi 2019.**

Il faut au préalable faire voter le délai abrégé, M. le Conseiller exécutif, donné nous les raisons de ce délai abrégé.

**M. Xavier LUCIANI**

C'est passé fin septembre, et on est fin octobre et on voudrait quand même pouvoir, par rapport à nos invités étrangers qui venaient du Pays Basque, de Catalogne et d'ailleurs, essayer quand même d'honorer avec eux rapidement nos dettes, puisqu'ils ont avancé un certain nombre de frais, tout simplement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, votre explication nous a convaincu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est accepté. (Contre : Per l'Avvene.)

Vous avez la parole.

**M. Xavier LUCIANI**

Linguimondi 2019 était consacré à la langue corse et aux médias, donc on avait invité un certain nombre de spécialistes, y compris un Vice-ministre du Pays Basque.

Et, ça va se poursuivre normalement en décembre avec un grand séminaire sur l'utilisation de la langue corse au niveau des médias, sachant que nous avons déjà engagé, je le dis aussi ici parce que ça se passe en

---

<sup>9</sup> Délibération N° 19/384 AC

Conseil exécutif, pas sur les bancs de l'Assemblée, on a quand même engagé pratiquement 400 000 € dans un grand plan médias avec la presse insulaire. Eccu !

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, O Sgio Presidente.

J'ai félicité les services pour la qualité des intervenants qui avaient été invités et pour des débats très intéressants concernant le thème des médias dans la politique linguistique d'une Collectivité comme la nôtre.

J'ai toutefois regretté que peu d'élus de l'Assemblée aient participé à ces débats.

M. MONDOLONI a souhaité savoir si des actes ou des comptes rendus de ce colloque existaient.

Les services ont répondu qu'effectivement un compte rendu du colloque est terminé et qu'il a été transmis à la Direction de la Communication pour diffusion.

Le Président ARMANET a demandé qu'il soit transmis à l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. La commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI.**

A favore.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Demandes de prises de parole ?

**M. Xavier LUCIANI**

Président, juste pour rebondir sur ce que disait Anne TOMASI, les services ont diffusé à l'ensemble des attachés, le compte rendu de Linguimondi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>10</sup>**

Rapport suivant :

**\* Raportu n<sup>u</sup> 296 : Cunvenzione di finanziamentu di l'Associu Dipartimentale per l'Azzione di Sviluppu Lucale (ADAL 2B)**

**\* Rapport n° 296 : Convention de financement de l'Association Départementale pour les Actions de Développement Local (ADAL 2B).**

Il a déjà été présenté hier, je pense.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je suis en charge de présenter ce dossier. Il y a un certain nombre d'explications qui avaient été demandée, n'est-ce pas M. VANNI ? Donc, je vais essayer d'être synthétique et clair.

Donc il s'agit d'une association dont l'objectif est l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Donc, il s'agit de l'association ADAL 2B, elle a été créée en 2001, elle organise le suivi, l'accompagnement l'encadrement technique et la formation des salariés en parcours d'insertion, en vue, bien entendu, de faciliter leur insertion sociale et professionnelle durable.

---

<sup>10</sup> Délibération N° 19/385 AC

En 2018, ADAL 2B a pris en charge 17 salariés ayant le statut de bénéficiaires du RSA à leur rentrée dans la structure, l'objectif assigné à l'association était arrêter à 21 bénéficiaires du RSA. 6 salariés ont suivi une formation qualifiante, 4 autres ont effectué une période de mise en situation en milieu professionnel.

En 2019, l'objectif de prise en charge est arrêté à 21 Equivalents temps-plein, toujours bénéficiaires du RSA, cet objectif étant stable, par rapport au conventionnement 2018.

La Collectivité de Corse, a néanmoins intégré des objectifs supplémentaires dans le conventionnement 2019 en termes d'insertion des bénéficiaires.

Ainsi, l'association s'engage sur un objectif de 12 sorties dynamiques, de 16 formations et de 8 périodes de mise en situation en milieu professionnel.

Il est proposé pour 2019 de reconduire le montant de la participation de la Collectivité de Corse à une hauteur de 600 000 € en intégrant les perspectives suivantes : tout d'abord la concertation engagée avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique et la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, afin de construire un référentiel de financement et l'identification de critères objectifs d'accompagnement financier des structures sur des bases communes à toutes.

Deuxième élément, la mobilisation d'un accompagnement resserré de la structure par les services de la Collectivité dans le cadre d'un comité de suivi régulier.

Troisièmement, l'appui d'un DLA, dispositif local d'accompagnement, relatif d'une part à l'analyse de la situation comptable et financière de la structure et la mise en place d'une comptabilité analytique et au redimensionnement du financement.

Voilà les garanties qui ont été prises.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en n'a pas.

Donc, je vais quand même dire deux mots. Merci, M. le Président, de ces explications. Nous avons finalement eu les documents que l'on avait demandés. On a pu analyser un certain nombre de documents budgétaires, comme vous l'avez expliqué une comptabilité analytique nous donnera la vision de cette association, 600 000 € c'est quand même une somme très importante, et moi je tiens à ce que l'on soit très vigilants lorsque l'on verse des sommes de cette importance.

Bien entendu, c'est pour de la réinsertion, bien entendu c'est pour permettre à un certain nombre de personnes de réinsérer, mais il faut vraiment suivre tout le processus pour voir s'il y a vraiment réinsertion et si c'est vraiment ça, je pense que tout le monde en sera d'accord.

On va passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>11</sup>**

**Le Président TALAMONI reprend la présidence.**

### QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES

#### **Le Président TALAMONI**

Rapport suivant :

\* **Rapport n° 337** : Presa in carica di e speses di transportu, d'aloghju è di ripasti di u Sgio Jean-Marie ANTONINI, realizatore di u filmu « Fucilati per l'esempiu »

\* **Rapport n° 337** : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de M. Jean-Marie ANTONINI, réalisateur du film « Fusillés pour l'exemple ».

Vous avez la parole.

---

<sup>11</sup> Délibération N° 19/386 AC

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président. Nous l'avons invité hier soir, il est reparti ce matin et il nous a fait l'honneur de venir.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Commission des finances, un avis oral.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Personne ne demande la parole. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>12</sup>**

Le rapport suivant :

\* **Raportu n<sup>u</sup> 317 : Designazione di un direttore novu di u Centru di u Sportu è di a Ghjuventù Corsa**

\* **Rapport n° 317 : désignation d'un nouveau directeur du Centre du Sport et de la Jeunesse Corse.**

Vous avez la parole, M. le Président de l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Donc, sur proposition de Petr'Antone TOMASI, le Président du CSJC, M. PASERO, est soumis à votre approbation pour devenir le nouveau directeur du CSJC. Il s'agit d'une promotion interne, l'ancienne directrice ayant intégré la Collectivité de Corse.

**Le Président TALAMONI**

Donc, les membres du CA sortent par précaution.

---

<sup>12</sup> Délibération N° 19/387 AC

Donc, ce rapport est déposé hors commission, comme l'indique la page de garde. Je crois qu'il n'y a pas demandes de prises de parole. Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**<sup>13</sup>

Absence des membres du conseil d'administration : Mme et MM. Romain COLONNA, Julia TIBERI, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI.

Le rapport suivant concerne une modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la chambre des territoires par délibération AC/18/030 du 16 janvier 2018 et AC/18/085 du 29 mars 2018, l'Assemblée de Corse a désigné M. Francis GIUDICCI pour siéger au sein de la chambre des territoires. Ce dernier souhaite être remplacé. Le groupe « Per l'Avvene » propose la candidature de Mme Marie-Thérèse MARIOTTI. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Je vous demande d'en prendre acte.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Donc, l'Assemblée a pris acte.**<sup>14</sup>

## MUZIONE /MOTIONS

Il reste donc les motions, et il y en a un certain nombre.

\* **Motion n° 2019/E2/050** déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Femu a Corsica » **concernant le cerf de Corse.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Elle est reportée, M. le Président.

<sup>13</sup> Délibération N° 19/388 AC

<sup>14</sup> Délibération N° 19/389 AC



## Le Président TALAMONI

### **Motion REPORTEE.**

\* **Motion n° 2019/O2/081** déposée par l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse à l'initiative de Mme Catherine RIERA **concernant l'organisation et le fonctionnement de la santé en Corse et notamment l'oncologie.**

Mme RIERA a la parole.

### Mme Catherine RIERA

Merci Président. Alors chers collègues, cette motion que je voudrais vous présenter et que nous avons effectivement retravaillée avec l'ensemble des groupes, est guidée par plusieurs années d'écoute des malades et par des constats partagés par l'ensemble des pouvoirs publics en charge de la santé, notamment je pense à l'ARS, mais aussi en l'espèce avec le directeur de Castelluccio, sur différents constat de problématiques et de constats de carences qui restent sans réponse en termes d'organisation, de fonctionnement ou d'investissement.

Cette motion elle est motivée également par le seul souci d'offrir à tous nos malades une prise en charge qualitative et équitable dans l'accès aux soins en général, et notamment en oncologie, parce que c'est une question sur laquelle j'ai un peu plus de compétences et un peu plus d'informations. Et, c'est une motion qui vise à vous proposer de changer un peu de mode de fonctionnement puisque celui qui est mis en place par les pouvoirs publics actuellement ne marche pas, puisque ce constat de carence on le fait tous ensemble et il est partagé.

Donc, elle propose une nouvelle approche, une nouvelle méthode qui permettra, je l'espère, en tout cas nous l'espérons tous, de trouver les meilleures solutions possibles, à court, à moyen et à long terme, pour essayer de faire en sorte que les différents secteurs de la santé en Corse, et en démarrant par l'oncologie, puissent trouver effectivement des réponses adéquates à cette recherche d'accessibilité, d'équité et d'efficacité dans la prise en charge des malades en Corse.

Donc, cette méthodologie on la retrouve dans les demandes que nous faisons au niveau de notre Assemblée. A travers une première demande

à l'Agence Régionale de la Santé, afin qu'elle se saisisse dans les meilleurs délais des différentes problématiques auxquelles sont confrontées les équipes soignantes, notamment en oncologie, alors on parle par exemple d'accès aux cliniques, on parle de dimensionnement et de stabilité des équipes soignantes, on parle de mise en place d'équipements, d'investissements et d'outils de suivi des dossiers des malades, d'y apporter des solutions concrètes à ses dysfonctionnement, et d'y assurer, bien évidemment, le suivi des actions correctives.

Nous demandons également que notre Assemblée puisse, au niveau de la commission santé, travailler sur une définition de la politique de santé en commençant par l'oncologie avec l'ensemble des acteurs concernés, aussi bien du ministère, de l'ARS, les directions des hôpitaux, l'ordre des médecins, les acteurs de la recherche clinique, etc., etc., en y associant, pourquoi pas, et le cas échéant, différentes expertises locales ou de la diaspora.

Et enfin, que cette commission puisse travailler, une fois que cet état des lieux sera fait, sur l'établissement d'une vision à court, à moyen et long terme afin de définir ce qu'il est nécessaire de développer en matière de stratégie territoriale de la santé, en oncologie mais au-delà, pour tous les domaines de compétences de la santé qui pourront être abordés, les périmètres qui pourront être abordés en matière de santé. Voilà, je vous remercie Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, cette motion avait déjà été présentée, elle a fait l'objet d'un travail en commission et elle a évolué d'une certaine façon, vers un consensus.

Alors le docteur ANTONINI quitte l'hémicycle. S'il y a quelqu'un qui veut intervenir contre ? Je ne crois pas puisqu'elle est déposée par l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse.

Par conséquent, je vais demander l'avis de l'Exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Avis favorable, je n'ai pas réussi à avoir la Conseillère exécutive, mais je pense que Bianca FAZI a travaillé, en tout cas a été en connexion

téléphonique avec la commission santé et donc dans ces conditions, avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Donc, je mets aux voix cette motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.**<sup>15</sup>

Absents : M. Pierre GHIONGA et Mme Danielle ANTONINI.

Motion suivante.

\* **Motion n° 2019/O2/082** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI, Président du groupe « Corsica Libera » : **recours contre tout document local d'urbanisme en cas de non-respect du PADDUC.**

Cette motion a priori devait aller en commission, c'est ce que nous avions souhaité.

Donc, c'est une erreur matérielle, nous en avons parlé, elle devait aller en commission.

**Motion RENVOYEE en commission.**

Motion suivant :

\* **Motion n° 2019/O2/084** déposée par Mme Marie SIMEONI au nom du groupe « Corsica Libera » **concernant la demande de rapport d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du plan précarité.**

Vous avez la parole.

**Mme Marie SIMEONI**

Merci, M. le Président, je ne m'attendais pas à aller si vite.

---

<sup>15</sup> Délibération N° 19/390 AC

Cette motion est axée donc sur la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité qui rejoint la question orale posée par notre groupe hier en début de séance.

Elle demande, dans un premier temps, de faire un état de l'avancement de la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité. En effet, depuis le vote de ce plan en mars 2017, s'est imposés à nous des changements importants dans notre institution, nous sommes passés d'une Collectivité Territoriale à une Collectivité unie, avec des nouvelles responsabilités, notamment le social dont le travail initié par la Conseillère exécutive est important, et nous y travaillons tous avec intérêt.

Autre changement, et pas des moindres, le mouvement des Gilets Jaunes en début d'année qui a abouti à une résolution solennelle, à laquelle nous avons tous contribué et voté dans cette Assemblée en février dernier. Et je précise, entre parenthèse, qu'à ce jour, je fais une parenthèse, mais je le précise quand même, qu'à ce jour nous n'avons aucune réponse de l'Etat concernant cette résolution, c'était une parenthèse, mais ça va mieux en le disant.

Donc, au regard des éléments cités, nous pensons qu'il est nécessaire de faire un point d'étape concernant le plan de lutte contre la précarité.

L'autre demande concerne la mobilité. En effet, nous savons tous que les difficultés de mobilité freinent l'insertion et l'accès à l'emploi, nous l'avons tous pointé dans cet hémicycle et ailleurs, le manque d'infrastructures et le transport alternatif à la voiture freinent la mobilité. Et en même temps, il est bon de rappeler aussi qu'une mobilité maîtrisée constitue un enjeu majeur en termes de politique écologique.

Nous pensons donc que nous pouvons aller plus loin en termes d'actions et faire entrer la mobilité comme un des axes majeurs de la lutte contre la précarité. Il s'agirait donc d'ajouter un pilier d'actions au plan de lutte contre la précarité que nous avons voté en mars 2017, au même titre que les piliers santé, social et logement.

M. le Président, vous voulez que je vous lise l'énoncé des demandes ?

**Le Président TALAMONI**

Je pense que tout le monde les a sous les yeux et chacun aura compris le sens général.

**Mme Marie SIMEONI**

Très bien, je vous remercie alors.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce que quelqu'un veut intervenir contre cette motion ? Non. Je demande à l'Exécutif ce qu'il en pense ?

**Le Président SIMEONI**

On ne peut qu'être d'accord, je fais simplement une réserve formelle, il faut inclure à l'évidence la question de la mobilité de façon spécifique, est-ce que ça prendra la forme d'un volet ? Est-ce que ça prendra la forme d'un thème, etc. ? Je pense que seule l'évaluation nous permettra de dire comment il faut l'inscrire.

Donc, c'est la seule réserve, elle est purement formelle, je ne pense pas, dès lors que vous l'avez entendue, et je pense qu'elle figure au procès-verbal, je ne pense pas que l'on ait besoin de modifier la motion.

**Mme Marie SIMEONI**

Elle fait partie du troisièmement, je peux la lire, si vous voulez, M. le Président, comme ça c'est clair.

**Le Président TALAMONI**

Non, le Conseil exécutif vient d'acquiescer et d'opiner du chef. Nous avons donc à voter sur cette motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTÉE l'unanimité.<sup>16</sup>**

---

<sup>16</sup> Délibération N° 19/391 AC

Motion suivante ; en fait, il y a deux motions qui concernent le même sujet, apparemment elles n'ont pas été fusionnées.

### **M. Romain COLONNA**

M. le Président, s'il-vous-plaît, celle concernant les Kurdes et celle concernant les Catalans, ont été fusionnées, mais elles ne sont parties que récemment, je crois, au service concerné. Donc, je pense qu'il faut les décaler, mais elles sont été fusionnées.

### **Le Président TALAMONI**

Alors on les réserve, en attendant de recevoir, donc la version fusionnée.

Motion suivante :

\* **Motion n° 2019/E2/086** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera **concernant la protection des Bouches de Bunifaziu.**

Donc, Rosa PROSPERI.

### **Mme Rosa PROSPERI**

M. le Président. Tout d'abord, je pense qu'il serait judicieux que soit examiné l'une après l'autre la motion que nous déposons et celle que dépose Jean-Charles ORSUCCI. Puisqu'elles sont relatives à la même thématique et susceptibles, de notre point de vue, même si une rédaction commune n'a pas été effectuée, de converger vers le même but, parce qu'il nous semblent, pour en avoir discuté avec Jean-Charles ORSUCCI tout à l'heure, qu'il serait de bonne politique que l'Assemblée de Corse dépose une motion commune et qu'elle soit votée de façon unanime compte tenu du sujet.

### **Le Président TALAMONI**

Dans ce cas, il ne faut pas les présenter, dans ce cas il faudrait que vous vous rencontriez avec Jean-Charles ORSUCCI et que vous conveniez d'ici la fin de la séance d'une rédaction commune et d'un dépôt commun, sinon ça n'a plus de sens procéduralement.

**Mme Rosa PROSPERI**

Moi, ce que je peux éventuellement proposer c'est que nous laissions un peu de côté les considérants, et que nous nous attachions surtout sur la forme, la demande commune puisque c'est la chose qui est quand même la plus importante.

**Le Président TALAMONI**

Oui, les considérants, nous ne les votons pas. Est-ce que nous sommes d'accord pour que cette motion soit présentée de façon conjointe, donc la Présidence de l'Assemblée, PNC, Corsica Libera et Andà per Dumane, alors que proposez-vous comme dispositif ?

**Mme Rosa PROSPERI**

Alors le dispositif, nous ce que nous proposons. C'est en fait en grande partie le dispositif qui est déjà dans la motion, c'est que soit proposé, sous une forme ou sous une autre, l'organisation d'un processus permettant à l'Etat italien et à l'Etat français, en coordination avec notamment l'Assemblée de Corse et le Conseil Corso sarde, qui permettrait d'engager véritablement des démarches auprès de l'organisation maritime internationale, seule susceptible de décider de l'interdiction du trafic dans les Bouches de Bunifaziu ou alors dans un premier temps, à défaut, l'obligation du pilotage hauturier, étant précisé que la région de Sardaigne a œuvré en ce sens...

**Le Président TALAMONI**

Nous sommes d'accord, nous nous sommes forcément d'accord, mais ce que vous êtes en train de d'écrire, il faut l'écrire et il faut l'écrire avec Jean-Charles ORSUCCI et avec le représentant du PNC.

Donc, il faut que nous renvoyons l'examen de cette motion à la fin de la série des motions et en attendant il faudrait que vous puissiez vous mettre d'accord avec M. ORSUCCI parce que là ce n'est pas votable.

**Mme Rosa PROSPERI**

Certes ! J'exposais les demandes de sorte de pouvoir savoir si des autres groupes de l'Assemblée pouvaient éventuellement se joindre à la

demande telle que j'ai essayé de la formuler. On le fait et on voit après ?  
Allez OK.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour notre part, on se joint à votre motion.

**Le Président TALAMONI**

Oui, mais pour vous joindre il faut avoir une rédaction et par ailleurs..., s'il-vous-plaît, alors Jean-Charles ORSUCCI.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, je voudrais juste dire, moi sur le principe je suis, bien sûr, d'accord pour que l'on ait une rédaction commune, parce que l'intérêt, et on le sait tous dans cet hémicycle, c'est d'avoir une motion comme parce que l'on recherche tous la même chose, ça fait vraiment partie des sujets consensuels.

Sauf que je vais aller plus loin, il faut quand même que l'on soit précis avant de partir pour rédiger. Rosa premièrement, moi j'invite l'Assemblée territoriale à réfléchir sur l'interdiction totale dans les Bouches de Bonifacio, pourquoi ? Parce que souvent, ça été l'idée qui a été avancée par tout un chacun depuis longtemps, or l'interdiction totale, et c'est lié avec mon deuxième point, revient à renvoyer dans le canal de Corse des bateaux qui ne seraient pas dans ces cas-là contrôlés. Je crois que ce qu'il est important aujourd'hui de mettre en œuvre, c'est un système de pilotage dans les Bouches comme dans le canal de Corse avec des rails sans distinguer les Bouches des rails.

Mais l'interdiction totale, ce n'est pas forcément la bonne solution. Ce qui est important c'est que l'on contrôle le bateau qui rentre, sa qualité, sa compétence, etc. Je crois que c'est là-dessus que je voudrais le dire maintenant pour que l'on parte avec ce mandant-là pour rédiger l'objectif que l'on se fixe les uns, les autres. C'est tout ce que je voulais dire, ça va en complément mais je voulais que l'on soit précis.



### Le Président TALAMONI

A mon avis, vous êtes très près d'une rédaction commune, il faudrait y procéder et ensuite François SARGENTINI, comme cela était prévu, fera une communication au moment où cette motion sera examinée. Donc, si vous voulez peut-être vous retirer pour rédiger avec les autres groupes, Hyacinthe VANNI a dit qu'il souhaitait se joindre....

(Brouhaha).

Très bien, donc on passe à la motion suivante.

La motion suivante, le soutien aux prisonniers politiques catalans, nous attendons une rédaction commune qui est au tirage.

Nous sommes en arrivons donc la motion suivante :

\* **Motion n° 2019/O2/088** déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa **concernant le tarif résident au PNRC.**

Vous avez la parole.

### Mme Anne TOMASI.

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Cette motion part d'une réflexion commune avec le docteur André ROCCHI, maire de la commune de Prunelli di Fium'Orbu, nous nous sommes rendus compte que le patrimoine naturel que représente la montagne corse est souvent méconnu des Corses et des gens qui vivent sur le territoire, en particulier des enfants, mais pas uniquement.

C'est également un vecteur important de développement économique pour notamment les agriculteurs puisque c'est un petit peu le thème de la session actuelle.

Par conséquent, nous souhaiterions que le parc réfléchisse à la faisabilité d'un tarif résident pour les prestations qu'il propose, notamment l'hébergement en montagne et la restauration dans les refuges.

Je signale qu'une motion identique ou similaire a été votée par la commune de Prunelli di Fium'Orbu hier soir. Merci, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Donc, cette motion qui vient d'être présentée, est-ce qu'elle appelle une intervention contre ? Vous avez la parole.

**M. François ORLANDI**

Merci M. le Président. Non pas du tout une intervention contre, bien au contraire, mais si vous m'y autorisez un amendement oral, je pense que l'idée est excellente de favoriser le développement de ces activités avec un tarif résident pour les Corses, mais la Collectivité de Corse est propriétaire des gîtes de Ghignu et on pourrait étendre ce principe aux gîtes de Ghignu qui sont fréquentés, notamment hors saison, par des résidents de notre île qui parcourent le sentier des Agriates.

**Le Président TALAMONI**

D'accord, donc je soumetts à la rédactrice de la motion l'amendement proposé par François ORLANDI, qu'en pensez-vous ?

**Mme Anne TOMASI**

Je n'y vois pas d'inconvénient.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, une question : comment....

**Le Président TALAMONI**

Regardez, là je vois beaucoup de mains se lever, ce n'est pas possible parce que la commission permanente n'a pas décidé sur cette motion-là de provoquer un débat. Il y a une motion pour laquelle la commission permanente a décidé de provoquer un débat, c'est la motion concernant les élus Catalans.

Donc, je veux bien encore prendre une intervention mais pas deux et comme celui qui a levé le doigt le premier, c'est le docteur GHIONGA, il a la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Je voulais savoir, comment peut-on imposer à des privés de faire une double tarification, parce que je rappelle que les nuitées, ça dépend du parc, d'accord, on peut avoir un tarif résident, mais la restauration, c'est de la délégation de service public, c'est un privé. Comment peut-on imposer à un privé un double tarif ? Je ne sais pas.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Alors, nous allons demander l'avis du Conseil exécutif. M. le représentant du Conseil exécutif, vous avez la parole.

**M. Jean BIANCUCCI**

Ecoutez, moi je suis bien en peine, non pas parce que la motion telle que présentée peut nous satisfaire, c'est un peu ce qu'a dit François tout à l'heure, mais c'est le parc régional qui est interpellé.

Donc est-ce l'on peut, par avance, préjuger de la réponse que peut apporter le parc ? Je ne sais pas.

**Le Président TALAMONI**

Ecoutez, c'est une motion l'Assemblée peut très bien avoir une position sur la question, ce serait une forme de vœu. Ensuite, si le parc dans sa sagesse décide de passer outre la proposition de l'Assemblée, il n'y pas de difficulté. Mais l'Assemblée peut très bien avoir un avis sur la question.

**M. Jean BIANCUCCI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Donc, nous mettons aux voix l'amendement proposé par François ORLANDI d'abord, qui bénéficie du soutien de l'élue qui porte la motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix la motion, ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion, ainsi amendée, est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>17</sup>**

Motion suivante :

\* **Motion n° 2019/O2/089** déposée par M. Joseph PUCCI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa **concernant l'évolution de l'organisation de la statistique publique en Corse.**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**M. Joseph PUCCI**

Merci, M. le Président.

Pour résumer cette motion assez technique, la production de données statistiques publique est une compétence exclusive de l'Etat qui exerce de façon centralisée en s'appuyant sur l'INSEE et les services statistiques ministériels.

En Corse ces services sont déconcentrés à travers l'INSEE corse et les directions régionales sur le même modèle que toutes les autres régions métropolitaines.

Sans remettre en cause le travail de l'INSEE corse qui fonctionne selon le modèle spécifique à notre territoire, il est incomparable avec les autres régions métropolitaines.

Ces données sont souvent faussées du fait de la méthodologie d'enquêtes qui ne sont pas adaptées. Par conséquent, nous gagnerions à ce que la couverture statistique de notre région pour le moins soit inspirée de ce qui se fait dans les départements des territoires d'outre-mer.

Par ailleurs, la plupart des données transmises par l'INSEE, notamment Eurostat équivalent européen ne sont de fait pas toujours tout à

---

<sup>17</sup> Délibération N° 19/392 AC

fait correctes ce qui peut poser préjudice à notre région vis-à-vis des politiques européennes et dans la définition stratégique de mise en œuvre de la politique régionale.

Le préjudice peut se chiffrer à des millions d'euros pour certaines enveloppes.

Donc, il est proposé que l'Assemblée de Corse demande à l'Etat qu'il prenne des mesures d'urgence pour adapter le cadre métropolitain de la production de la statistique à la réalité de la Corse en faisant basculer le fonctionnement de l'INSEE Corse sur le même modèle que celui des INSEE des départements et territoires d'outre-mer.

Demande également au Conseil exécutif de Corse d'engager des discussions avec l'Etat afin d'adapter la réglementation et l'organisation de la statistique publique en Corse avec pour objectif la fusion de l'ensemble des services et observatoires dépendant de la Collectivité, de l'Etat et de l'INSEE Corse au sein d'un établissement unique soumis aux règles de la statistique publique.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut s'inscrire contre ? Non. Avis de l'Exécutif sur cette motion ? Favorable.

Je mets aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants. Non-participation du groupe « Per l'avvene ».**<sup>18</sup>

\* **Motion n° 2019/O2/090** : déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa **concernant la condamnation des violences policières.**

### **M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président.

---

<sup>18</sup> Délibération N° 19/393 AC

Cette motion fait suite à des évènements qui ont fait la une de l'actualité ces dernières semaines, voire ces derniers mois, mais tout particulièrement ces derniers jours. Je pense que tout le monde a été choqué de voir les forces de l'ordre s'attaquer aux pompiers.

Je vais vous faire grâce des articles. Je vais passer directement aux considérants.

Considérant que les récentes manifestations sociales, qui ont agité le territoire français, notamment celle des pompiers en date du 15 octobre 2019 à Paris, ont donné lieu à des violences policières,

Considérant les revendications légitimes portées par les pompiers et d'autres corps de métiers depuis de nombreux mois, comme, par exemple, la nécessité d'embaucher davantage de personnel afin de pouvoir faire face décemment à leurs missions au service des citoyens,

Considérant que ces citoyens manifestent car ils connaissent des difficultés majeures dans l'exercice de leurs missions d'intérêt général,

Considérant le caractère inadmissible et intolérable de ces violences policières dans un état prétendu démocratique et des droits de l'homme,

L'Assemblée de Corse,

Condamne les agissements et violences émanant de la part de la police française.

Demande à l'Etat de prendre en considération les revendications sociales légitimes demandées par les pompiers et les différents corps de métiers manifestant depuis de nombreux mois.

Demande à l'Etat français de mettre fin à ce climat de violence policière.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir contre cette motion ? Vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Pour, simplement, on va se rallier très volontiers non pas au texte mais à l'esprit du texte parce que les images que nous avons vues nous ont profondément choqués. Je crois qu'il est avant tout utile de délivrer un message de solidarité à l'égard des soldats du feu, même si la rédaction de Pierre POLI est très éloignée de la façon dont nous aurions rédigé ce texte. Mais nous en resterons, à cette heure, à l'esprit et pas à la lettre.

**Le Président TALAMONI**

Quel est l'avis de l'Exécutif sur cette motion ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Je mets aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est adoptée à l'unanimité.<sup>19</sup>**

Motion suivante, n° 092. Qui présente cette motion ? Mme SANTUCCI, vous avez la parole.

\* **Motion n° 2019/O2/092** déposée par le groupe « Femu a Corsica » **concernant le statut des sapeurs-pompiers volontaires**

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Dans la continuité de la motion précédente, cette motion fait suite à de nombreux articles relatifs aux inquiétudes de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France. Ce sujet a fait l'objet de questions écrites et orales au Palais Bourbon, au Sénat et d'un avis politique de la commission des affaires européennes au 15 novembre 2018.

De quoi s'agit-il ?

---

<sup>19</sup> Délibération N° 19/394 AC

La directive européenne sur le temps de travail de 2003 dite DETT, selon laquelle l'astreinte des sapeurs-pompiers volontaires serait considérée comme du temps de travail. Or, aujourd'hui, le volontariat repose sur le libre engagement des citoyens. Suite à cette directive, l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et leur activité professionnelle deviendraient absolument impossible car les sapeurs-pompiers volontaires doivent garder une période de repos de 11 heures entre leur temps professionnel et les gardes.

Donc, l'application de ce texte, vous l'avez compris, signifierait la fin du modèle des sapeurs-pompiers volontaires.

Ce système de secours à la personne repose en grande partie en France et ailleurs aussi en Europe sur cet engagement de ce qu'on appelle les SPV et représentent 80 % des sapeurs-pompiers.

L'inquiétude est partagée par d'autres pays européens qui fonctionnent sur le même modèle. Dans ce contexte, l'application de la directive remettrait en cause toute l'organisation des services de secours, le secours à la personne.

Dans les secours en général, je vous rappelle si vous ne le savez pas que dans l'ensemble des secours, 80 % sont des secours à la personne. On voit bien que la présence des sapeurs-pompiers volontaires est vraiment indispensable au dispositif. Ce modèle a démontré son efficacité. Il est primordial de le préserver et même je pense, de le conforter.

Donc les objectifs de cette motion sont les suivants :

Alerter le Gouvernement sur les conséquences de l'application de la Directive européenne du Temps de Travail.

Dire que nous souhaitons que le modèle dans lequel évoluent les sapeurs-pompiers volontaires actuellement soit protégé et conforté, notamment à travers la mise en place d'un statut européen des sapeurs-pompiers volontaires.

Nous demandons au gouvernement de prendre une initiative au niveau européen visant à adapter cette DETT aux réalités de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires qui sont 80 % de la force de sécurité et d'aide à la personne.



Enfin, pour terminer, nous mandatons le Président du Conseil exécutif pour faire valoir ces revendications auprès du gouvernement et des différentes institutions européennes.

Voilà en quelques mots.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Qui souhaite intervenir contre cette motion ? Quel est l'avis de l'Exécutif ? Favorable.

Je mets cette motion aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est adoptée à l'unanimité.<sup>20</sup>**

Motion n° 095.

\* **Motion n° 2019/O2/095** : déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe Femu a Corsica **concernant la couverture mobile : dérogation au « New Deal Mobile »**

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président.

Il s'agit de la couverture mobile et plus particulièrement de la dérogation au « New Deal Mobile » qui est un accord conclu entre l'Etat, les principaux opérateurs de téléphonie qui a été conclu en janvier 2018.

Donc, son objectif était d'élargir la couverture numérique aux zones qui en sont dépourvues. Jusque-là, on était tous d'accord, sauf que dans cet accord, sont exclues les routes, les autoroutes, c'est inscrit dans le « New Deal Mobile », qui n'ont pas plus de 5000 voitures par jour.

Vous comprenez bien que nous sommes exclus du « New Deal Mobile ».

Il s'agit pour l'Assemblée de déplorer ces critères qui n'incluraient pas nos routes territoriales et de demander à l'Autorité de régulation des

---

<sup>20</sup> Délibération N° 19/395 AC

communications électroniques et des postes chargée de la mise en œuvre du « New Deal Mobile » par l'Etat, d'accorder à la Corse une dérogation permettant de classer l'ensemble de ses routes territoriales en axe routier principal.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir contre cette motion ? Quel est l'avis de l'Exécutif ? Favorable.

Je mets aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

### **La motion est adoptée à l'unanimité.<sup>21</sup>**

Nous en revenons à la motion de soutien aux prisonniers politiques catalans qui vous a été distribuée avec un courrier que j'ai reçu de mon homologue catalan appelant à un soutien de notre part. Ce courrier a dû vous être distribué. Cette motion est désormais portée, outre la présidence de l'Assemblée de Corse par les groupes « PNC », « Femu a Corsica » et « Corsica libera ». Qui souhaite la présenter ? Mme TOMASI. Vous avez la parole.

**Motion n° 2019/O2/087** déposée par M. le président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera **concernant le soutien aux prisonniers politiques** (*débat organisé*)

ET

**Motion n° 2019/O2/094** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe Femu a Corsica **concernant la solidarité avec les dirigeants catalans récemment condamnés** (*débat organisé*)

### **FUSIONNENT POUR DEVENIR**

\* **Motion n° 2019/O2/096** (nouvelle rédaction) déposée par le Président de l'Assemblée de Corse, les groupes « PNC », « Femu a Corsica » et « Corsica Libera »

---

<sup>21</sup> Délibération N° 19/396 AC

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi, ò Sgiò Presidente.

Cette motion fait suite à l'actualité récente en Catalogne. C'est une actualité qui, tel un feuilleton, nous a tenus en haleine plusieurs mois maintenant. Le dénouement du procès a eu lieu, il y a quelques semaines et comme nous le redoutions et comme le redoutaient beaucoup de Catalans, les représentants du peuple catalan ont été condamnés à de très lourdes peines, de 9 à 13 ans de prison, pour avoir souhaité manifester par un vote leur opinion.

Nous sommes comme tous les élus de cette Assemblée, très attachés au processus démocratique et le vote en est le premier pouvoir. Nous ne pouvons accepter, tolérer que des représentants élus et des militants associatifs soient condamnés à de si lourdes peines pour avoir souhaité entendre la voix des Catalans.

Par ailleurs, depuis la sentence, de nombreuses manifestations ont lieu un peu partout dans le monde, mais particulièrement sur le territoire espagnol et encore plus particulièrement en Catalogne. Ces manifestations sont confrontées à une répression policière énorme telle que celle que nous avons d'ailleurs vue lors du référendum du 1<sup>er</sup> octobre.

C'est pourquoi nous avons souhaité présenter une motion de soutien à ces prisonniers, mais plus qu'une motion de soutien, une motion demandant leur libération, c'est une motion qui demande à toute la communauté européenne, l'Union européenne et tous les états-membres de faire preuve de diplomatie pour convaincre le gouvernement espagnol d'ouvrir le dialogue avec les Catalans.

Je vous lis le dispositif.

L'Assemblée de Corse réaffirme son attachement au droit à l'autodétermination ainsi qu'au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Apporte son soutien fraternel aux condamnés, à leurs familles et à leurs proches, ainsi qu'à tout le peuple catalan.

Réitère son soutien à tout citoyen catalan dont les opinions ou convictions politiques quant au statut de la Catalogne pourraient être reprochées.

Condamne les violences policières arbitraires répétées à l'encontre des citoyens européens pacifistes en Catalogne.

Dénonce l'absurdité des peines prononcées à l'encontre des dirigeants catalans élus et des responsables associatifs.

Demande la libération immédiate des prisonniers politiques catalans et l'arrêt des poursuites à l'égard des responsables exilés.

Demande à l'Etat espagnol d'ouvrir un dialogue concerté et constructif afin de trouver une solution politique à un véritable problème politique.

Appelle solennellement l'Union européenne, ses Etats membres, et notamment l'Etat français, à mettre en œuvre tous les moyens diplomatiques à leur disposition pour aboutir à cette solution.

À ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Romain COLONNA a demandé la parole.

### **M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président.

J'ai moi-même, au nom du groupe « Femu a Corsica » demandé à ce que nous puissions débattre sur cette motion en commission permanente, non pas pour pouvoir intervenir encore une fois, mais je voudrais rappeler à cette Assemblée que nous avons voté en 2 ans déjà trois motions à l'égard des Catalans, à l'égard des prisonniers politiques catalans. Je ne voudrais pas que nous arrivions dans cet hémicycle et fort de notre majorité, que nous disposions encore d'un vote majoritaire et que nous fassions passer cette motion à laquelle nous tenons tous et que nous nous retrouvions dans 6 mois ou dans 1 an avec une motion parce que j'ai l'impression que ces trois premières motions qui ont été votées par cette Assemblée l'ont été à l'égard d'hommes et de femmes, presque désincarnées, où l'on évoque comme ça des hommes et des femmes. Je me suis permis de vous imprimer, et je m'adresserai peut-être plus particulièrement à l'opposition, les visages de ces hommes et de ces femmes qui sont en prison à l'heure actuelle. Regardez bien

leur visage, parce que nous, nous sommes là, je vous montrerai le visage de l'ancienne ministre du travail et de l'ancienne présidente du Parlement catalan.

Je m'adresserai plus particulièrement à l'opposition parce que nous, nous allons voter cette motion et vous le savez. Mais lorsque ce soir vous allez rentrer chez vous, vous aurez eu la possibilité dans cet hémicycle de vous dire qu'en Europe, vous n'acceptez pas que l'on puisse condamner entre 9 ans et 13 ans des personnes qui ont simplement voulu voter.

Peut-être, puisqu'il y a un débat sur cette question-là, vous allez nous rétorquer comme l'a fait récemment le Président MACRON, qu'il s'agit d'affaire interne à l'Espagne et que l'Europe, la Corse plus singulièrement, n'a pas à intervenir dans les affaires internes de l'Espagne.

Comment expliquez-vous, après des années de construction européenne, que les états souverains comme la France, aient est délégué à l'Europe la plupart de leur souveraineté : le budget, l'agriculture, la concurrence, les frontières, la monnaie. Tout cela, nous pourrions le déléguer à l'Europe et dire « oui, c'est à l'Europe de le gérer à notre place, mais par contre, la question de la démocratie ou des violences arbitraires, ou de la police, là nous devrions dire « non, mais ça, c'est l'affaire de l'Espagne ou l'affaire de la France ». Donc, la monnaie, c'est l'Europe, mais la démocratie ou l'usage arbitraire de violence ou la condamnation à 13 ans de prison, c'est l'affaire des états-membres.

Je vais vous dire, au risque d'en choquer certains, en 1930 lorsque se sont poursuivies les exactions à l'égard des Juifs, je ne sais pas personnellement où j'aurais été. Pendant la seconde guerre mondiale, je ne sais pas si j'aurais été résistant, pendant la guerre d'Algérie, je ne sais pas de quel côté j'aurais été. Je ne fais pas de politique fiction, je ne fais pas de rétrospective historique. En tout cas en 2019, je sais exactement où nous sommes, où « Femu a Corsica » est. Nous j'espère du plus profond de mon cœur que ça soit en 1930 pendant la guerre d'Algérie, pendant l'Apartheid, ou que sais-je encore, toutes ces violences historiques, j'espère du plus profond de mon cœur, que j'aurais été du côté des opprimés, des bafoués, des minoritaires et des dominés. Mais ça, je ne peux pas le dire, ce n'est qu'un souhait.

En tout cas, on peut affirmer politiquement ici, dans cet hémicycle, que nous sommes du côté des Catalans non pas, et nous vous l'avons déjà dit à de très nombreuses reprises, non pas pour vous prononcer aujourd'hui pour

ou contre l'indépendance, ça n'a jamais été l'objet. Il y a des indépendantistes dans cet hémicycle, d'autres qui ne le sont pas, ça n'a jamais été l'objet. On vous demande aujourd'hui de vous prononcer en faveur d'une Europe qui n'accepte pas, puisque vous êtes des citoyens européens et que ce sont vos pairs que l'on a mis en prison, aujourd'hui, simplement, faut-il le rappeler encore une dernière fois parce qu'on l'oublie un peu trop souvent, parce qu'ils ont voulu voter. Ceux qui les ont mis en prison, c'est un tribunal suprême en Espagne, dont l'appel n'est pas permis, c'est-à-dire que ce sont des gens qui n'ont pas le droit de faire appel. Beaucoup d'instances internationales ont condamné ce procès comme une véritable parodie et nous, nous devrions, au prétexte que c'est les affaires de l'Espagne, demeurer pour des gens que nous connaissions bien, on faisait référence hier ou tout à l'heure à François ALFONSI, je vous signale que François ALFONSI, euro député de la Corse, pas des nationalistes, euro député de la Corse, siège dans un groupe dans lequel il y a des prisonniers politiques qui, eux, ne peuvent pas siéger aux côtés de François ALFONSI.

Je m'adresserai, pour terminer, encore une fois, en particulier à l'opposition. Je regarde toute l'opposition, mais mon regard se tourne géographiquement plus facilement vers le groupe « Andà per dumane », groupe qui représente ici la présidence de la République. Vous évoquez très souvent dans vos discours deux personnages illustres, à la fois Michel ROCARD très souvent, M. ORSUCCI, et Edmond SIMEONI.

Je vous rappellerai simplement, mais vous n'êtes pas sans le savoir, mais je dirai à toute cette Assemblée, que Michel ROCARD a été l'illustre personnage politique français qui est venu dans cet hémicycle, qui a initié le processus dit de Matignon et les accords de Nouméa. Les accords de Nouméa qui faisaient suite à un long conflit politique se sont soldés 20 ans après par l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Que dis-je un référendum, trois référendums d'autodétermination pour les Canaques pour la Nouvelle-Calédonie.

Alors, on ne peut pas convoquer dans cet hémicycle, et certainement à juste titre et de manière tout à fait sincère, le poids d'un père politique à travers Michel ROCARD et lorsqu'il le fait pour la Nouvelle-Calédonie, quand d'autres le font pour l'Ecosse, nous, ici, dire que nous acceptons que des gens soient emprisonnés pour la même chose. Edmond SIMEONI, sans mettre mal à l'aise le Président de l'Exécutif à cet égard, je voudrais juste terminer en vous rappelant les derniers mots publics d'Edmond

SIMEONI dont tous ici se sont revendiqués, peu ou prou, avec plus ou moins de conviction et d'intensité, de son héritage. Je vais vous lire les derniers mots d'Edmond SIMEONI qui ont été prononcés à Ajaccio, fin novembre 2018. Pourquoi, au-delà de la force de ces mots, je voulais les convoquer, parce qu'il les a prononcés dans un cadre bien précis lorsqu'on lui remettait pour tout son engagement politique, le prix Coppieters. La personne qui lui a remis ce prix-là, était la même personne qui vient de nous adresser une lettre, qu'il a adressée au Président de l'Assemblée de Corse, le Président de la Catalogne qui présidait la Catalogne puisque son prédécesseur était en prison.

Edmond SIMEONI disait, « n'oubliez jamais que la liberté seule guide nos pas inscrits dans le droit, que la fraternité et la solidarité cimentent notre amitié avec tous les peuples dans les épreuves, que la lutte exclusivement démocratique est nécessaire et capitale, que la non-violence est notre arme absolue, que l'Europe reste un grand dessein à bâtir, que l'espoir nous éclaire ». Edmond SIMEONI, Aiacciu, le 24 novembre 2018.

Je voudrais ici, au nom de « Femu a Corsica » mais j'espère au nom de l'Assemblée, formuler l'espoir que nous puissions tous ensemble continuer pour les Catalans, pour la Corse et pour l'Europe à bâtir une belle Europe, une Europe démocratique. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. D'autres interventions sur cette motion ? Vous avez la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Non pas que j'ai vocation à forcément réagir à chacun des rapports présentés, mais j'ai été interpellé et je me dois d'y répondre.

Je précise quand même, je dois exprimer au nom d'un groupe et au-delà d'un groupe d'ailleurs, au nom de citoyens de Corse qui nous ont mandatés pour incarner à la fois une entité territoriale et à la fois aussi, nous le savons, nous le savions, nous sommes les représentants d'un parti national avec ses avantages et ses inconvénients. Mais on va essayer de rester fidèles à ceux qui nous ont mandatés pour être dans cet hémicycle.

Effectivement, et d'ailleurs vous le savez aussi puisque Romain COLONNA m'a interpellé aujourd'hui sur mes positions personnelles. Oui, on le sait, je ne m'en cache pas, je l'assume toujours, je suis issu du parti socialiste, je me sens Rocardien avant tout, autonomiste depuis toujours, mais tout le monde n'a pas ce profile-là, tout le monde n'a pas ce vécu-là dans le groupe que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui, y compris dans le parti auquel j'appartiens, en Corse comme sur l'ensemble du territoire national. Je vais quand même répondre à deux ou trois remarques.

La première, vous avez fait référence à Emmanuel MACRON qui a expliqué qu'il était difficile, et je le comprends, pour le président de la République d'un état-membre de l'Union européenne de venir faire la leçon, de venir expliquer à ses partenaires ce qu'ils avaient à faire ou à ne pas faire. Il a même été jusqu'à expliquer qu'aujourd'hui, il était compliqué parce que, maintenant c'est les Catalans, demain, c'est l'Ecosse, après-demain, imaginons un Lander allemand qui souhaite aussi recouvrer sa liberté et si tout un chacun va vers cela, c'est vrai, il y a des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe auquel beaucoup de gens sont attachés. Mais il y a aussi le principe qui est souvent mis en avant, celui qui consiste à reconnaître l'intégrité d'un état nation. Ce principe-là, il s'oppose aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Je n'ai toujours pas de conviction quant au fait de savoir si les Catalans veulent recouvrer cette liberté dans le cadre unique de la défense de leur identité ou si nous n'assistons pas aujourd'hui en Europe comme on y assiste un peu partout, je pense notamment parce que demain on pourrait peut-être mettre en prison les membres de la ligue du nord. Je vous avoue que je me vois mal ici appeler à la solidarité avec les membres de la ligue du nord, je vous le dis tranquillement, qui eux aussi, aspirent à une indépendance vis-à-vis des territoires du sud de l'Italie pour des raisons bassement égoïstes puisque l'homme de gauche que je suis, il aspire, je l'ai dit tout à l'heure dans cet hémicycle, à la solidarité nationale, à l'entraide entre les peuples.

Est-ce qu'aujourd'hui, ce qui se passe en Europe me convainc que nous allons vers une Europe de la paix ? Je vais vous dire, hier soir, j'ai regardé aussi comme vous le film auquel j'ai assisté. Mais la pire des barbaries, oui il y avait de l'injustice, oui on a mal traité sûrement nos ancêtres, mais la vraie barbarie, c'est la raison même de cette première guerre mondiale, de cette Europe qui s'est fait la guerre, de cette Europe qui mettait



en avant surement des égoïsmes. C'est surtout ça aussi qu'il faut mettre aujourd'hui sur la table.

Michel ROCARD, vous l'évoquez. Je l'ai dit une fois à Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée, je dois à Jean-Guy et à son initiative d'avoir rencontré celui qui est mon mentor en politique. Vous savez, là où est assis aujourd'hui le secrétaire général de l'Assemblée de Corse, j'étais assis à cette place-là, juste à côté de Michel ROCARD et lors de nos échanges, à un moment donné, il m'a regardé et m'a dit « je crois qu'on veut faire de moi un infiltré » avec un sourire parce que l'homme que j'ai vu, est resté jusqu'au bout un homme brillant. Qu'est-ce qu'il me disait ? Oui, Michel ROCARD aimait notre territoire et il a voulu y être enterré. Mais n'oubliez jamais que Michel ROCARD était aussi le Premier ministre de la France et qu'il était attaché à ce pays, à son unité, à l'ambition de réussir tous ensemble. Je ne crois pas, je peux me tromper, mais je ne pense pas que Michel ROCARD eut été un indépendantiste corse.

Est-ce que le membre de la ligue des droits de l'homme que je suis se satisfait, comme Emmanuel MACRON d'ailleurs l'a dit, parce que c'est bien de prendre un extrait de son intervention, mais puisqu'on s'interpelle les uns et les autres dans cet hémicycle, je crois qu'on doit faire en sorte aussi de faire preuve d'honnêteté intellectuelle. Qu'a dit Emmanuel MACRON en plus de ce qu'a dit Romain COLONNA ? Il a dit « je regrette cette situation que nous vivons aujourd'hui en Espagne et j'ai essayé, et j'essaye et je discute avec l'ensemble des protagonistes pour qu'on sorte par le haut de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui ».

Bien sûr que nous pensons dans ce groupe que les condamnations qui ont touché les personnes que nous avons vu tout à l'heure, bien sûr que nous pensons qu'elles sont disproportionnées, que ces démocrates ont plus leur place dehors qu'en prison, c'est évident. S'il ne fallait voter que cela, on pourrait le voter. Mais il y a des attendus, il y a des visées politiques que vous avez réaffirmées. Je ne vous le reproche pas. Vous êtes, pour certains, des indépendantistes corses, voire pour une très grande majorité de votre majorité. J'ai du mal à identifier ceux qui ne sont qu'autonomistes. Mais bon, c'est un autre débat. Mais vous êtes dans le droit fil de solidarité avec ce qui se passe aujourd'hui en Espagne. Vous ne pouvez pas me demander et demander à ceux de notre groupe de cautionner cette voie politique. Nous n'y adhérons pas.

Aujourd'hui, est-ce que l'on doit se satisfaire de gens qui ne respectent pas la règle politique qui existe dans leur pays ? Je ne peux pas vous dire que je cautionne non plus. Est-ce qu'ils doivent aller 13 ans en prison ? Non, cela me paraît inacceptable. Est-ce que l'Europe aujourd'hui doit utiliser de tous les moyens démocratiques et diplomatiques pour faire en sorte qu'ils sortent ? Oui, bien évidemment.

Après, on bascule immédiatement dans la question politique de l'avenir de la Catalogne au sein d'un pays qui s'appelle l'Espagne et au sein de la construction européenne que nous voulons les uns et les autres.

Mais je suis sûr aussi, Romain, qui si on se questionne, est-ce qu'on partage tous la même vision européenne, libérale, sociale, etc. ? Non, on le sait très bien. Bien sûr qu'on peut regretter.

Moi, je suis plutôt un fédéraliste européen, je l'assume en tant que tel. Je regrette que l'Europe ne fasse pas beaucoup plus de choses. Elle a du mal à reconnaître nos parcours pastoraux. Alors, j'ai envie de vous dire, il y a encore du chemin à accomplir les uns et les autres.

Aujourd'hui, me demander de voter la motion que vous proposez, que la majorité propose, je ne peux pas le faire parce que premièrement, je pense que de façon générale, ce n'est pas notre de compétence aussi. Je me permets de le dire parce que tous les jours, à chaque session, il y a dans le monde des injustices, des choses qui sont faites et on pourrait tous réagir et je pourrais arriver ici avec l'ensemble des problématiques que soulève la ligue des droits de l'homme au niveau national. Je ne sais pas si nous avons vocation à le faire.

Est-ce qu'aujourd'hui, je le répète, on peut estimer qu'il faut sortir par le haut de cette crise ? Je crois que là-dessus, vous savez très bien que vous avez notre soutien ? Est-ce qu'on peut signer en l'état la proposition qui est la vôtre, je le dis clairement, non.

Là aussi, notre vote est révélateur de notre état d'esprit, on ne va pas voter contre votre motion, on ne va pas participer au vote, c'est tout, parce qu'il y a dans votre motion des choses que nous pourrions soutenir, mais l'attitude qui va être la nôtre, est l'attitude de gens qui sont respectueux de ceux qui les ont mandatés dans pour être dans cet hémicycle, respectueux d'un parti auquel ils appartiennent, avec ses avantages et ses inconvénients. Nous vivons cela régulièrement. Et puis, nous allons le faire, je le répète, dans le

respect de nos convictions au sein de ce groupe d'un débat que nous avons eu au sein de ce groupe.

C'est vrai, on a vu ces visages, il y en a des tas d'autres auxquels nous pensons chaque jour et à chaque moment. Des injustices sur cette terre, il y en a énormément et nous continuerons à les combattre et à chercher à les combattre aujourd'hui et demain.

Sincèrement, aujourd'hui, nous ne participons pas en notre âme et conscience, parce que nous pensons que derrière cette motion, il y a un engagement politique qui ne correspond pas à celui de « La République en marche ».

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue.

Simplement quelques mots puisque vous avez évoqué une manifestation que j'ai organisée avec le groupe « Corsica libera », il y a quelques années dans cet hémicycle et vous avez évoqué la figure de Michel ROCARD.

Michel ROCARD, ce qu'il pensait de l'indépendance éventuelle de la Catalogne, je n'en sais rien. En ce qui me concerne, je ne fais pas parler les morts. Il était premier ministre de la France, oui, il l'a été jusqu'au bout, ce qui ne l'a pas empêché de se réjouir de la victoire de notre courant politique en Corse contre celui auquel vous apparteniez. Mais ça, lorsque je le dis, je le dis parce que je le sais, pas parce que je l'imagine. Je le sais parce qu'il me l'a écrit.

Donc, je crois qu'aujourd'hui, ce n'est pas Michel ROCARD qui va nous permettre de dire si ce qui se passe en Catalogne est bien ou s'il faut s'insurger contre la situation faite à nos amis catalans. Michel ROCARD, s'il était avec nous, il aurait un point de vue. Peut-être qu'il vous donnerait raison, peut-être pas. Je pense que vous l'avez un petit peu tiré dans votre sens et je pense que vous l'avez tiré exagérément dans votre sens. Pour ma part, je m'en tiens à ce qu'il m'a dit et je m'en tiens à ce qu'il m'a écrit. Ça ne me permet pas de dire ce qu'il pensait de la Catalogne. En revanche, ça me permet de dire ce qu'il pensait de la Corse. Si par hasard, vous deviez contester mes propos, mais je sais que vous ne le ferez pas, nous nous connaissons depuis suffisamment de temps, je pourrais vous montrer et je le ferai sans doute à

l'occasion, les preuves de ce que je suis en train de dire. Donc, je ferme la parenthèse parce que je crois que Michel ROCARD, ça n'est pas le sujet. Il ne nous est d'aucun secours s'agissant de la décision que nous avons à prendre tous ici.

En revanche, c'est vrai que nous avons tous un point de vue et tous les points de vue sont respectables.

En ce qui me concerne, je crois quand même que d'accepter qu'au cœur de l'Europe on distribue aussi généreusement des années de prison à des élus qui ont le seul tort d'avoir voulu faire voter leurs compatriotes. Dans l'Europe des droits de l'homme ou en tout cas l'Europe autoproclamée des droits de l'homme, qu'il s'agisse du reste, de l'Union européenne ou qu'il s'agisse du Conseil de l'Europe parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a deux Europe institutionnellement : l'Europe des 28, bientôt 27 et puis l'Europe des 47. L'Europe des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe puisque c'était comme cela qu'on la considérait, elle n'est pas beaucoup plus prolixes s'agissant de ce qui se passe. Donc, il y a l'Union européenne et puis, il y a les autres institutions européennes, nationales.

Je crois que si un petit peuple comme le nôtre, à travers ses institutions, ah ! Il ne pèsera pas grand-chose dans le débat, c'est vrai ! La délibération de l'Assemblée de Corse ne va certainement pas changer le sort des Catalans, même si les plus hauts responsables catalans nous écrivent et nous interpellent. Mais nous savons bien que ce n'est pas notre délibération qui va changer leur sort.

En revanche, je crois que nous nous devons à nous-mêmes d'exprimer une position et de dire qu'en tant que Corses et qu'en tant qu'Européens, eh bien nous ne pouvons accepter ce qui est fait aujourd'hui parce que de ne pas le dire, c'est véritablement prendre une responsabilité pour l'avenir de l'Europe, peut-être l'avenir de la Corse. On peut se retrouver nous-mêmes dans une situation comparable, qui sait, dans quelques années ? Et puis, il y a d'autres peuples : les écossais qui envisagent un référendum. Ils ont eu un accord avec Londres, peut-être que la prochaine fois, ils n'attendront pas d'avoir un accord avec Londres pour organiser un référendum.

Est-ce que l'on va accepter, nous, en tant que Corses, Européens, démocrates, est-ce qu'on va accepter que l'on mette en prison des gens simplement pour avoir voté ou pour avoir voulu voir leurs compatriotes voter ? C'est ça la vraie question.

La vraie question n'est pas de savoir si nous sommes pour l'indépendance de la Catalogne, ce n'est pas à nous de dire si la Catalogne doit être indépendante, c'est aux Catalans. Ce que nous pouvons dire comme Européens, c'est que nous ne sommes pas d'accord pour que l'on mette d'autres Européens ou d'autres êtres humains en prison parce qu'ils ont voulu voter.

Voilà quelle est la position que nous vous proposons d'adopter. Je peux comprendre votre point de vue, mais je ne pense pas sincèrement qu'aujourd'hui, nous soyons en situation d'accepter sans faire courir à l'Europe des risques extrêmement graves, ce qui est en train d'être fait dans un état qui fait partie et de l'union européenne, et du conseil de l'Europe. Ça, c'est une responsabilité que nous prendrions si nous ne votions pas cette motion. Vous avez parfaitement le droit de ne pas partager mes propos, mais j'ai le droit d'insister sur ce point.

Pierre GHIONGA a la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, je vais voter bien entendu cette motion parce que je suis profondément démocrate et que je crois qu'être condamné pour des idées qui de surcroît sont validées par le suffrage universel est profondément illégal. Mais je vais faire une remarque sur le ton accusateur de notre ami Romain que j'ai mal vécu, parce que pour moi, la vertu n'est pas partisane.

C'est tout ce que j'avais à dire.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Oui ? Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

Je voudrais revenir à des fondamentaux. Vous savez, lorsqu'on sort d'ici, on croise parfois le regard des gens qui ont soutenu la démarche que nous avons l'honneur de représenter ici, parfois des gens simples qui vont très directement au but lorsqu'ils jugent nos travaux.

C'est vrai qu'on n'est pas dans des mandats impératifs, on est dans des mandats représentatifs qui nous donnent le loisir de sortir du strict champ de compétences que nous a conféré le législateur. Dieu nous bénisse, on se saisit de cette clause de compétences générales, on parle de tout. Ça nous était parfois assez reproché. Mais c'est aussi savoir tirer le plein bénéfice de la démocratie que parfois, se donner le loisir d'exercer, c'est ce que vous nous demandez, une sorte de devoir de solidarité.

S'il s'agissait uniquement du fond, c'est-à-dire dénoncer le fait que des démocrates à travers l'Europe soient condamnés pour leurs idées, on ne serait pas là en train d'essayer de retravailler des textes pour essayer ensemble de dégager des consensus, ce qu'on arrive souvent à faire sur des sujets fondamentaux.

Ce n'est pas de ça dont il s'agit. Vous avez en toile de fond du texte que vous proposez une volonté manifeste et politique de solidarité, dans une rhétorique, mon cher Romain, un peu internationalise sur un sujet qui vous tient à cœur qui est celui du principe de l'autodétermination et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Vous savez, parmi les gens qu'on croise, il y a des gens qui ont une culture politique qui n'est pas la même que la vôtre. Il y a des gens qui ont été très inspirés en des temps que beaucoup n'ont pas connus, par un certain général de Gaulle qui a prononcé un discours sur ce sujet un 14 juin 1960 qui me semble fondateur sur ce sujet. Je pense qu'il s'agissait là de quelqu'un qui avait une vue sur les grands équilibres du monde. Je pense que cette vue-là porte, je pense que ceux qui sont inspirés en tout cas par cette trajectoire, par ce discours, par ce qu'il portait sur l'avenir du monde, peut faire sens.

Nous, nous sommes dans la ligne non pas figée parce que depuis le monde a évolué, les équilibres du monde ont évolués, on est dans cette ligne-là.

On ne va pas participer au vote. Pourquoi ? Parce que vous faites, et ça devient un peu agaçant à la fin, de la fin de ces sessions, une tribune qui tente à laisser penser à l'opinion qu'on va désigner un conseil exécutif en charge des affaires étrangères, qu'on va demander un siège à l'ONU, je force le trait mais à dessein, en tout cas, qu'on passe un peu trop de temps à notre goût à faire œuvre de diplomatie.

Le problème, mon cher Romain, et j'en reviens au ton un peu désagréable puisque vous procédez un peu par injonction, le problème, c'est que votre diplomatie, elle devient un peu sélective, quand même.

On pourrait vous suivre, mon cher Romain, si vous ne limitiez pas à l'Europe et par parallélisme des formes, à des problématiques qui ressemblent quand même étrangement à ce que les uns et les autres, nationalistes, modérés, auto déterministes, indépendantistes véhiculent comme doctrine, à bon droit. C'est votre droit, cette Assemblée est une assemblée politique, mais on ne va pas vous rejoindre là-dessus.

Mais de grâce, soyez moins sélectif si vous voulez faire de la diplomatie. Pourquoi vous arrêtez à la Catalogne ? Mon cher Romain, vous nous avez érigés en tout cas essayé de montrer des visages. Moi, je n'ai pas de visages à vous montrer, mon cher Romain, j'ai une carte du monde des démocraties les plus menacées.

De grâce, allons-y ! Parlez-nous de l'Asie, du Laos, de la Birmanie, de la Corée du nord, de l'Afrique, du Yémen, du Mali, de l'Arabie saoudite, de la Lybie, de la Syrie, de l'Amérique, du Venezuela, du Mexique, de Cuba, allons-y !

Vous comprendrez bien qu'à forcer le trait, on en devient presque ridicules dans cet hémicycle et que, celles et ceux en tout cas dont nous croisons les regards, il nous arrive d'ailleurs de croiser des regards partagés, on l'espère, dans notre petite communauté. Nous, on ne veut pas s'enfermer dans quelque chose qui ressemblait à une vue étriquée du monde et à une vue repliée de nos travaux.

Mais de grâce ! Lorsque nous avons à balayer l'ensemble des compétences qui sont les nôtres et l'ensemble des problématiques dont nous devenons peu à peu le réceptacle, je pense qu'il faut en revenir à des fondamentaux. Et en tout cas, être beaucoup moins sélectif dans la façon dont vous souhaitez que nous exercions collectivement un réflexe, mon cher Romain, qui ne peut pas appartenir à un camp qui est celui de la solidarité car la liberté ne saurait appartenir à un camp, la liberté, elle est comme la République, le Président le fait souvent remarquer, elle est universelle.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. J'ai cru un moment que vous alliez soutenir notre motion puisque vous faisiez référence au Général de GAULLE qui a dit « vive le Québec libre » ! Mais ça n'était pas à cette déclaration que vous vous référiez.

Hyacinthe VANNI, vous avez la parole.

**M. Hyacinthe VANNI**

Juste un mot très bref. Il ne s'agit pas de Romain, de dire si Romain a eu un ton ou... Il s'agit de dire si des gens qui ont voté librement doivent aller en prison, c'est tout. Après, on peut raconter tous les pays que vous avez énumérés, faites une motion, M. MONDOLONI ! Nous, on vous demande aujourd'hui, simplement et au-delà de Romain, si ces gens-là doivent aller en prison, c'est tout.

**Le Président TALAMONI**

C'est vrai que la question peut se résumer à ces quelques mots.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Le Tadjikistan, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Mais si vous déposez une motion à ce sujet, nous l'examinerons en conscience. Mais la Catalogne, ce n'est pas très loin et c'est à l'intérieur de l'union européenne dont nous sommes partie prenante et du conseil de l'Europe, comme je le disais à l'instant. Rosa a demandé la parole, elle l'a.

**Mme Rosa PROSPERI**

Deux mots. Le premier pour dire que le Président de l'Assemblée de Corse au demeurant, membre du groupe « Corsica libera » a exprimé pour nous, mieux que je ne pourrai le faire, la position du groupe.

Un deuxième mot pour dire notamment à Jean-Martin MONDOLONI, qu'il ne sera pour nous jamais ridicule de se positionner aux côtés de ceux qui défendent les droits fondamentaux et les libertés humaines.



En revanche, il sera toujours de notre point de vue, de l'honneur de la Corse de mêler sa voix au concert de ceux qui se positionnent aux côtés des peuples qui souffrent du non-respect des droits humains.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Juste pour donner l'avis du Conseil exécutif.

Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt toutes les interventions et finalement, c'est vrai que le rappel, c'était le 24 juillet 1967, j'ai vérifié, « vive le Québec libre », on ne peut pas faire parler celles et ceux qui ne sont plus là. Mais ce qui est certain, c'est que le Général de GAULLE, lui ne sait pas embarrasser de considérations du genre « on ne peut pas s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre état ». Il est allé au Canada, état souverain, en visite officielle, président de la République, et il a dit « vive le Québec libre ». Point.

Ceci étant, je suis assez partisan, bien que toutes les interventions aient été très intéressantes et pour ce qui nous concerne, très convaincantes en ce qui concerne celles des différents orateurs et oratrices de la majorité.

In fine, nous sommes face à notre conscience d'élus et de citoyens. La question a été posée dans les termes simples et clairs par notamment Hyacinthe VANNI. Est-ce qu'on considère, ce n'est pas un problème sur l'indépendance, ce n'est pas un problème de droit et d'autodétermination, c'est un problème de démocratie, ça a été dit, est-ce qu'on considère que nous devons ou pas exprimer notre solidarité et notre refus de l'emprisonnement de gens qui sont des élus, qui sont des représentants de la société civile et qui ont demandé l'organisation d'un scrutin en Europe, chez nous, dans notre maison commune ? C'est celle-là la question.

Je rappelle comme un argument supplémentaire, que depuis la Catalogne, des voix élues se sont élevées, se sont adressés à nous et à toutes les assemblées démocratiquement élues d'Europe, quelle que soit la collectivité à laquelle elles se rattachent, pour dire « si vous êtes élus, nous vous demandons d'exprimer votre solidarité ou pas ». Vous, vous choisissez

de ne pas l'exprimer et nous, nous choisissons de l'exprimer en tant que démocrates et en tant qu'europeens.

### **Le Président TALAMONI**

Bien. Chacun est à présent en mesure de se faire une religion et chacun est en mesure de procéder à un vote. Nous allons mettre cette motion aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

#### **La motion est adoptée à l'unanimité des votants.** <sup>22</sup>

POUR : « Femu a Corsica », « Corsica Libera », « PNC », M. Pierre GHIONGA

Non-participations : « Andà per Dumane », « Per l'Avvene ».

Les Kurdes à présent pour Jean-Martin MONDOLONI qui est friand de ce genre ... ! C'est une motion déposée par la présidence de l'Assemblée de Corse, les groupes « PNC », « Femu a Corsica » et « Corsica Libera ». Il n'y a pas sur cette motion de débat prévu par la commission permanente. En revanche, il y aura une présentation par ? J'aimerais ne pas la présenter moi-même, je fais partie des signataires, mais si... M. Romain COLONNA.

**Motion n°2019/O2/085** déposée par M. le président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera **concernant le soutien au peuple Kurde**

**ET**

**Motion n° 2019/O2/093** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe Femu a Corsica concernant le soutien au peuple kurde et arrêt de l'offensive turque

### **FUSIONNENT POUR DEVENIR**

\* **Motion n° 2019/O2/097** (nouvelle rédaction) déposée par le **Président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC, Femu a Corsica et Corsica Libera**

Présentation de la motion par M. Romain COLONNA

---

<sup>22</sup> Délibération N° 19/397 AC

**M. Romain COLONNA**

Juste pour que Jean-Martin MONDOLONI puisse repartir en pensant un peu plus à moi ce soir !

Nous allons parler de guerre bien que le peuple corse n'ait jamais été un peuple belliqueux, nous allons parler de terrorisme bien que le terrorisme ne soit pas éradiqué dans le monde et je prie cette Assemblée de nous vouloir nous en excuser par avance, mais il serait irresponsable de ne pas se prononcer sur des questions aussi fondamentales au prétexte que dans le monde, il y a d'autres souffrances. Ça serait comme refuser l'emploi à un chômeur au prétexte qu'il est chômeur. Je ferme la parenthèse.

A cette heure tardive, j'irai à la fin de la motion en rappelant qu'il y a eu un conflit meurtrier qui nous a tous ébranlés, touchés depuis ces bancs et depuis la Corse, même si le conflit se situe assez loin.

L'Assemblée de Corse voulait dès le début de ce conflit aller vers une motion qui condamnait l'offensive turque à l'égard du peuple kurde, apporter son soutien indéfectible au peuple kurde dans sa quête de paix et d'émancipation. J'ouvre une remarque, nous avons tous en tête ces visages féminins qui partaient à la guerre et qui nous ont touchés.

L'Assemblée de Corse demande à l'ensemble des Etats concernés de trouver une solution adéquate pour permettre au peuple Kurde de prospérer sereinement et de développer sa propre nation,

Demande à l'ensemble des Etats de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union Européenne, ainsi qu'aux Etats-Unis d'Amérique de s'engager avec force dans la résolution de ce conflit et dans la recherche d'une paix durable au Proche-Orient en rappelant que pour l'instant, un accord a été trouvé, une trêve est effective. Mais nous espérons que la marche normale du monde et des nations unies puisse aller vers une paix définitive pour les Kurdes. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Non. Dans ce cas, je vais demander à l'Exécutif ce qu'il pense de cette motion ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable, bien sûr

**Le Président TALAMONI**

Je la mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**<sup>23</sup>

POUR : « Femu a Corsica », « Corsica Libera », « PNC », M. Pierre GHIONGA.

Non-participations : « Andà per Dumane », « Per l'Avvene ».

Motion suivante. C'est Fabienne GIOVANNINI qui va la présenter la motion commune.

**Motion n° 2019/E2/086** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera concernant la protection des Bouches de Bunifaziu

**ET**

**Motion n° 2019/O2/091** déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe Andà per Dumane concernant l'échouement du Rhodanus : sécurisation du trafic maritime

**FUSIONNENT POUR DEVENIR**

\* **Motion n° 2019/O2/098** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC, Corsica libera, Femu a Corsica et Andà per dumane concernant l'échouement du Rhodanus : sécurisation du trafic maritime dans les bouches de Bunifaziu et dans le canal de Corse

**Mme Fabienne GIOVANNINI**

Je ne vais pas être très longue, simplement avec l'espoir peut-être que nous serons entendus.

---

<sup>23</sup> Délibération N° 19/398 AC

Sur les considérants, on ne va pas y revenir. Sur les motivations de cette motion, non plus, on ne va pas y revenir. On s'est déjà exprimé là-dessus.

On s'est mis d'accord sur une rédaction simplifiée, M. le Président, avec une reprise des deux premiers considérants de la motion 086 présentée initialement par les groupes « PNC » et « Corsica libera ». Donc, on reprend les deux premiers considérants pour simplifier les choses.

Ensuite, on a trois points. Donc, je vous lis ces trois points.

L'Assemblée de Corse prend acte des annonces de Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire lors de sa venue à Bonifacio le 14 octobre 2019 et des objectifs définis, à savoir la mise en place de dispositifs de séparation de trafic, d'obligation de pilotage et d'interdiction de navigation pour les matières dangereuses dans les Bouches de Bunifaziu.

Demande la mise en œuvre rapide de ces dispositions et leur extension au Canal de Corse.

Mandate le Président du Conseil exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse afin d'engager, avec les états concernés des démarches auprès de l'Organisation Maritime Internationale visant à l'interdiction de passage pour les navires dangereux, par la nature de leur cargaison ou par la quantité importante de carburant contenue dans leurs réservoirs.

Voilà, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Est-ce qu'il y a une intervention contre.

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, je n'ai rien compris. Il s'agit de quoi ? D'interdire les matières dangereuses dans le canal de Corse aussi, d'après ce que j'ai compris ? Ça me paraît une vue de l'esprit, aller interdire à l'Italie de faire Naples-Gêne avec des matières dangereuses, ça me paraît une vue de l'esprit.

**Le Président TALAMONI**

La parole à Fabienne GIOVANNINI pour revenir sur son propos et éclaircir totalement la question.

**Mme Fabienne GIOVANNINI**

Je relis : « Mandate le Président du Conseil exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse afin d'engager, avec les états concernés des démarches auprès de l'Organisation Maritime Internationale visant à l'interdiction de passage pour les navires dangereux, par la nature de leur cargaison ou par la quantité importante de carburant contenue dans leurs réservoirs », effectivement, il manque le dernier passage, « qui souhaite franchir i bocchi di Bunifaziu », excusez-moi. Ça concerne les bouches de Bunifaziu pour l'histoire du statut du détroit international qui pose problème.

Le deuxième alinéa, effectivement, « demande la mise en œuvre rapide de ces dispositions », c'est-à-dire du navire roturier, « et leur extension au Canal de Corse ». Voilà, pour les navires dangereux.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je vais mettre aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est adoptée à la majorité.<sup>24</sup>**

**Abstention de M. GHIONGA.**

Pour finir notre session, une intervention de François SARGENTINI sur cette question.

**M. François SARGENTINI**

Merci, M. le Président.

(Intervention de M. GHIONGA sans micro).

---

<sup>24</sup> Délibération N° 19/399 AC

**M. François SARGENTINI**

L'adoption de cette motion quasiment à la majorité moins une abstention, il n'y a pas de vote contre, ça remet une forme d'unanimité, c'est tout à fait normal sur ce sujet qui a défrayé l'actualité il y a un peu plus d'une semaine.

Vous avez tous reçu, Mesdames et Messieurs les conseillers, un petit document qui vous fait le point sur l'évolution et le suivi de la situation. Dans ce cadre-là, bien sûr, je voudrais d'abord saluer le travail des agents de l'office de l'ambiente di a Corsica. C'est un travail qui a été accompli en liaison constante, je dois le dire, avec les services de l'Etat et ce travail s'est déroulé dans d'excellentes conditions.

Je veux remercier le maire de Bunifaziu qui, le premier, a eu l'information et qui, immédiatement, a alerté Jean-Michel CULIOLI, le directeur de la réserve des bouches de Bunifaziu.

Je veux remercier bien sûr le préfet maritime de Méditerranée pour l'efficacité de ses équipes. Là aussi, je dois le dire, nous avons eu en face de nous des agents extrêmement compétents dans le domaine et nous avons échangé avec eux de manière tout à fait normale. Le préfet maritime est quelqu'un qui a pris la mesure de ce qui s'est passé dans les bouches de Bonifacio.

Je veux remercier tout particulièrement Mme Elisabeth BORNE, ministre de la transition écologique et solidaire qui, lors de son déplacement sur le site de Calalonga a compris, elle aussi, les réalités du terrain et la fragilité de cet espace remarquable protégé. Elle nous dit, Jean-Charles est là et moi donc, puisque lui aussi y était, le Président de l'Assemblée de Corse lui-même était présent, de nombreux élus de notre Assemblée étaient présents aussi, et donc elle nous a dit pouvoir porter devant l'organisation maritime internationale une demande officielle de la France pour une réorganisation au large des côtes du canal de Corse et du détroit des bouches de Bonifacio.

C'est vrai que cette fois, c'était dans les bouches de Bonifacio, mais il y a quelques mois, vous vous rappelez, le problème s'était posé à la pointe du Cap Corse et ces deux sites, c'est ce que nous avons rappelé à la ministre, où il y a un passage extrêmement important de bateaux. Je crois que nous sommes autour de 20 000 bateaux par an. Donc, vous vous rendez compte le chiffre extraordinaire de bateaux.

Enfin, que nous arrivions à établir des règles plus strictes avec des dispositifs de séparation de trafics maritimes. Nous avons parlé avec elle de la mise en place d'une séparation du type qui se fait dans le rail d'Ouessant, au large de la Bretagne, suite aux deux accidents terribles de pétroliers qui avaient causé des dégâts où il a fallu quasiment des années pour arriver une réparation de ces dégâts.

Ça, c'est quand même un point extrêmement important. Pour arriver à une obligation d'un pilotage hauturier. Ce pilotage hauturier est déjà demandé par l'Assemblée de Sardaigne puisqu'il y a une demande effective de ce côté-là. Je crois que cette demande arrive aussi de notre côté, je pense qu'elle ne pourra que conforter demain une décision qui sera prise au niveau international.

Il faut aller, dans le cadre notamment du détroit de Bunifaziu, des Bouches de Bunifaziu, à une interdiction pour les matières dangereuses. Il faut que cette interdiction, on trouve les moyens de la mettre en œuvre.

De plus, suite à nos revendications réitérées indiquant que les moyens de sauvetage actuels sont toujours très éloignés de la Corse. Il faut un trajet de 12 heures, par exemple, pour que l'Abeille Flandrs fasse Toulon-Cala Longa. Donc, elle s'est engagée à étudier la possibilité d'un prépositionnement de moyens d'intervention directement accessibles et mobilisables complémentaires pouvant être mutualisés, soit avec les intercommunalités, soit avec la Collectivité de Corse.

Ce sont exactement les mots qu'a employé la Ministre.

Donc, là-aussi, aujourd'hui le temps de réaction n'est pas suffisant. Certes, nous avons eu maintenant, depuis de nombreux accidents, au niveau de la navigation, beaucoup de chance, mais imaginez demain, c'est ce qu'on leur a dit, si c'est un pétrolier qui vient s'échouer sur nos côtes, un temps de 12 heures, vous imaginez les dégâts irréparables qui seraient commis !

Donc, il va falloir, nous-aussi, que notre Assemblée, bien sûr, avec les services de l'Etat, et avec la Ministre qui s'y est engagée, qu'on aille vers un renforcement des moyens prépositionnés en Corse.

Le Préfet maritime aussi a dit qu'il était prêt à regarder la chose. Et la Ministre a dit aussi qu'elle était prête à s'en occuper.



Il y a un point également qui a été soulevé avec la Ministre, notamment à travers une intervention du Président de l'Assemblée de Corse, et d'autres aussi qui l'ont repris : c'est la question de la sécurité dans le cadre de la navigation. Il était impensable pour nous, et cette question nous l'avons posée : comment se fait-il qu'un bateau, pendant 50 minutes qui ne répond pas aux appels de 3 systèmes de veille, tant du côté italien que du côté corse, avec aujourd'hui un cadre de sécurité établi dans le cadre de la Méditerranée, avec les affaires de terrorisme... Parce que la question, nous l'avons posée directement. Comment se fait-il qu'un bateau qui ne répond pas pendant 50 minutes peut-il arriver jusqu'à s'échouer sur les côtes corses, sans qu'il y ait une intervention des services de sécurité ?

D'après les nouvelles que j'ai eues, une fois la rencontre avec la Ministre, il y aurait eu une intervention des services de sécurité. Elle aurait été faite, mais elle aurait été faite avec beaucoup de retard. Et c'est ce que nous lui avons dit.

Par exemple, si le bateau s'engage dans les Bouches de Bonifacio, qu'il bifurque et qu'il rentre dans le port de Bonifacio, imaginez-vous les dégâts que cela pourrait causer dans le cadre d'un attentat, il faut le dire clairement.

Un bateau ne peut pas aujourd'hui naviguer aujourd'hui au large de la Corse, sans répondre pendant 50 minutes à tous les organismes de veille et de contrôle.

Donc, ceci dit, je voudrais aussi particulièrement saluer le travail remarquable de nos agents du pôle hyperbare, le pôle hyperbare de la réserve et de l'office qui, grâce à leur grande expérience, ont pu filmer et photographier les fonds sur lesquels le navire s'est échoué. Ces photos ont été demandées et exploitées par les services de l'Etat, et c'est à partir de ce travail qui a été fait par les agents de l'Office de l'environnement et de la réserve qu'a été permise une analyse technique et fine du problème, et qui les a amenés à légitimer les manœuvres d'échouement du Rhodanus.

Donc, il y a eu une collaboration très étroite entre les services de notre collectivité et les services de l'Etat. Cette collaboration s'est passée d'une manière la plus efficace possible et dans les meilleures conditions.

Donc, Mmes et MM. les Conseillers territoriaux, une fois de plus, nous avons frôlé une catastrophe écologique et socioéconomique. Il est temps

que nous organisions et que nous consolidions avec tous les acteurs concernés une protection véritable du canal de Corse et du détroit des Bouches de Bunifaziu déjà classé en zone maritime vulnérable.

Donc, aujourd'hui, avec cette répétition d'accidents, au niveau du Ministère, des services de l'Etat, de la Préfecture maritime, tout le monde prend la mesure de la situation. Donc, il faut que nous poussions tous, que nous allions tous vers cette réglementation qu'il est aujourd'hui nécessaire de rendre effective pour que de tels accidents ne se produisent plus.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président de l'Office de l'environnement.

Nous avons épuisé notre ordre du jour.

Je vous souhaite un bon retour ! A très bientôt !

**La séance est levée à 19 h 15.**

ANNEXES  
MOTIONS

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**N° 2019/O2/084**

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Marie SIMEONI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »
- **OBJET** : DEMANDE DE RAPPORT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PRECARITE.

---

**VU** la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015,

**VU** la délibération n° 17/076 AC du 30 mars 2017 de l'Assemblée de Corse approuvant le plan de lutte contre la précarité,

**VU** la résolution solennelle du 22 février 2019, adoptée par l'Assemblée de Corse issue de la conférence sociale,

**CONSIDERANT** que le vote de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a institué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la collectivité unique de Corse avec de nouvelles compétences héritées des conseils départementaux,

**CONSIDERANT** que le plan de lutte contre la précarité adopté par l'assemblée de Corse constitue la stratégie en Corse en matière de lutte contre la précarité,

**CONSIDERANT** que la précarité s'aggrave au sein de la population corse,

**CONSIDERANT** que près d'un tiers de la population Corse est en difficulté de mobilité,

**CONSIDERANT** que ces difficultés de mobilité aggravent les situations de pauvreté et freinent l'insertion et l'accès à l'emploi,

**CONSIDERANT** que les zones rurales sont plus impactées par les besoins en mobilité du fait de leur éloignement des pôles de centralité,

**CONSIDERANT** le manque d'infrastructures et de transport alternatif à la voiture qui freine la mobilité et engendre un coût supplémentaire pour les personnes en situation de précarité,

**CONSIDERANT** que la mobilité constitue un enjeu majeur au confluent des politiques écologiques et sociales tant l'objectif de réduction des émissions de CO2 doit impérativement et systématiquement s'accompagner de solutions alternatives au monopole de la voiture dans les transports, notamment dans les trajets domicile-emploi,

**CONSIDERANT** que la mobilité constitue un point primordial à prendre en compte en matière de lutte contre la précarité et que cette dernière ne figure pas parmi les piliers d'action,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** à ce qu'un rapport d'information soit transmis à l'Assemblée de Corse dans un délai de trois mois afin de faire état de l'avancement de la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité.

**DEMANDE** à ce qu'une révision du plan de lutte contre la précarité soit planifiée suite à la restitution du rapport d'information afin d'ajouter un volet mobilité au plan précarité de l'assemblée de Corse.

**DEMANDE** que dans la perspective de cette révision soit prévue une phase de concertation avec les acteurs de terrain afin de cerner les besoins du territoire et des publics ciblés.

\* \* \*

***ADOPTÉE à l'unanimité.***

*(Délibération N° 19/391 AC du 25 Octobre 2019)*

\* \* \*

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019****N° 2019/O2/085**  
*Fusionnée avec la 093***MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- DEPOSEE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE, LES GROUPES « PNC » ET « CORSICA LIBERA »**
- OBJET : SOUTIEN AU PEUPLE KURDE.**
- 

**VU** l'article 1 alinéa 2 de la Charte des Nations Unies qui définit comme une des bases de l'organisation « le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes »,

**CONSIDERANT** la situation géopolitique actuelle au Proche-Orient,

**CONSIDERANT** le conflit armé actuel opposant Turcs et Kurdes,

**CONSIDERANT** que les principales victimes de ce conflit sont des citoyens Kurdes,

**CONSIDERANT** l'Histoire du peuple Kurde,

**CONSIDERANT** le statut de peuple sans Etat que connaît le peuple Kurde depuis des décennies,

**CONSIDERANT** que les Kurdes sont désormais essentiellement répartis dans quatre Etats, à savoir l'Irak, l'Iran, la Syrie et la Turquie, où ils sont en situation de minorité ethnique,

**CONSIDERANT** l'oppression permanente que subit ce peuple de la part de ses Etats « hôtes »,

**CONSIDERANT** que les kurdes du Rojava (province syrienne où se déroule le conflit actuel) ne sont pas reconnus légalement en tant que peuple minoritaire,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**APPORTE** son soutien au peuple Kurde dans sa quête de paix, d'émancipation et d'autodétermination.

**DEMANDE** à l'Etat Turc de cesser ses frappes, en Syrie, à l'encontre du peuple Kurde.

**DEMANDE** à l'ensemble des Etats concernés de trouver une solution adéquate pour permettre au peuple Kurde de prospérer sereinement et de développer sa propre nation.

**DEMANDE** à l'ensemble des Etats de l'Organisation des Nations Unies, en particulier la France et les autres Etats de l'Union Européenne ainsi que les Etats-Unis d'Amérique, d'œuvrer dans le sens d'une paix durable au Proche-Orient.

\* \* \*

***MOTION FUSIONNEE AVEC LA N° 2019/O2/093  
POUR NOUVELLE REDACTION N° 2019/O2/097***  
*(Délibération N° 19/398 AC du 25 Octobre 2019)*

\* \* \*

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**N° 2019/O2/093**  
*Fusionnée avec la 085*

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Romain COLONNA AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »
- **OBJET** : SOUTIEN AU PEUPLE KURDE ET ARRET DE L'OFFENSIVE TURQUE.

---

**CONSIDERANT** l'offensive turque débutée le 9 octobre 2019 contre les Kurdes au nord de la Syrie,

**CONSIDERANT** que les Kurdes bénéficiaient d'une relative autonomie s'exerçant sur le Rojava (trois cantons du Nord-Est de la Syrie qui forment le Kurdistan occidental) depuis le début de la guerre en Syrie,

**CONSIDERANT** certains objectifs inavoués de cette offensive turque notamment un regain de popularité pour le Président Erdogan et pouvoir replacer les réfugiés syriens de Turquie dans cette zone,

**CONSIDERANT** l'inévitable drame humain depuis le début de l'offensive avec un nombre important de blessés et de morts,

**CONSIDERANT** le drame pour des centaines de milliers de personnes fuyant les bombardements et les combats, contraints à l'exil et constituant de fait un exode massif,



**CONSIDERANT** l'implication sans relâche des Kurdes dans la lutte contre Daech et l'Etat islamique,

**CONSIDERANT** plusieurs déclarations de dirigeants de pays membres de l'Union européenne qui ont appelé la Turquie à cesser son offensive contre les forces kurdes en Syrie et ont souligné le risque de créer une terrible situation humanitaire et d'aider à la résurgence de Daech,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**CONDAMNE** l'offensive turque à l'égard du peuple kurde.

**RAPPELLE** que les Kurdes ont participé très fortement à la lutte contre l'Etat islamique et Daech dans cette région du Moyen-Orient.

**APPORTE** son soutien indéfectible au peuple kurde

**DEMANDE** expressément à la communauté internationale et plus particulièrement à l'Europe de s'engager avec force dans la résolution de ce conflit.

\* \* \*

***MOTION FUSIONNEE AVEC LA N° 2019/O2/085  
POUR NOUVELLE REDACTION N° 2019/O2/097  
(Délibération N° 19/398 AC du 25 Octobre 2019)***

\* \* \*

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**N° 2019/O2/086**  
*Fusionnée avec la 091*

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE, LES GROUPES « PNC » ET « CORSICA LIBERA »

- **OBJET** : PROTECTION DES BOUCHES DE BUNIFAZIU.

---

**VU** la Résolution A.766 (18) prise par l'OMI le 4 novembre 1993,

**VU** la Délibération 11/034 AC prise par l'Assemblée de Corse le 28 janvier 2011,

**VU** la Délibération 13/174 AC prise par l'Assemblée de Corse le 25 juillet 2013,

**VU** la Résolution votée par le Conseil Corso-Sarde le 11 juillet 2018,

**CONSIDERANT** que le cargo Rhodanus s'est échoué dans la nuit du 12 au 13 octobre vers 3h00 dans la baie de Cala Longa au centre des archipels de la réserve naturelle des Bouches de Bunifaziu, dans une zone de protection renforcée très sensible du point de vue environnemental,

**CONSIDERANT** que cet accident pose une nouvelle fois la question de la sécurisation du passage de navires dans les Bouches de Bunifaziu,

**CONSIDERANT** que ce navire transportait 2600 tonnes de bobines d'acier et devait faire escale le 14 octobre à Port Saint-Louis du Rhône,

**CONSIDERANT** que depuis 2011, le détroit des Bouches de Bunifaziu a été reconnu Zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) par l'Organisation Maritime Internationale (OMI),

**CONSIDERANT** la résolution A.766 (18) du 4 novembre 1993 de l'O.M.I. relative à la navigation dans les Bouches de Bunifaziu qui recommande d'interdire ou du moins de décourager fortement le transit pour certaines catégories de navires,

**CONSIDERANT** que les Bouches de Bunifaziu sont un espace maritime complexe et dangereux caractérisé par d'importants risques d'accidents de la navigation aux conséquences d'autant plus lourdes qu'il s'agit aussi d'un écosystème particulièrement rare et fragile,

**CONSIDERANT** qu'en droit, la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer signée le 10 décembre 1982 à Montego Bay (CNUDM), dispose que la navigation « *dans les détroits servant à la navigation internationale* » est soumise au principe de la liberté de la navigation et ne peut pas être entravée par l'action d'un Etat riverain dans le cadre de l'exercice de ses compétences au titre de sa mer territoriale,

**CONSIDERANT** qu'en vertu d'un accord bilatéral franco-italien signé en 1993, ces deux pays ont interdit le franchissement du détroit de Bunifaziu aux navires battant leurs pavillons et transportant des hydrocarbures ou des substances dangereuses ou toxiques,

**CONSIDERANT** que tous trafics confondus, le détroit de Bunifaziu est emprunté annuellement par 3.800 navires (soit une moyenne de 10 navires par jour) transportant en cargaison environ 237.000 tonnes de produits dangereux,

**CONSIDERANT** que le nombre de navires battant pavillons tiers (hors français et italien) transitant dans le détroit de Bunifaziu continue à être structurellement majoritaire,

**CONSIDERANT** que le risque s'accroît chaque année avec l'augmentation du trafic et la capacité des navires,

**CONSIDERANT** qu'un porte-conteneurs de nouvelle génération consomme environ 350 à 400 tonnes de carburant par jour et renferme dans ses réservoirs environ 20.000 tonnes de carburant, ce qui représente 6 fois la capacité d'un petit pétrolier ravitaillant la Corse,

**CONSIDERANT** que toute décision de restriction ou de régulation du trafic doit être instruite par l'Organisation Maritime Internationale,

**CONSIDERANT** que l'échouement du Rhodanus a également mis en lumière certaines failles dans les moyens de surveillance et d'intervention rendant nécessaire un renforcement de la protection dans cette zone,

**CONSIDERANT** que selon la Préfecture maritime, « *le navire devait embouquer les Bouches de Bonifacio mais n'a pas viré à temps et poursuivi sa route vers la côte en dépit des appels répétés du Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de sauvetage (Cross) en Corse, du sémaphore de Pertusato et la station italienne Maddalena pendant près de 50 minutes* »,

**CONSIDERANT** que les conséquences auraient pu être dramatiques, aucune mesure active n'ayant été mise en œuvre durant ces cinquante minutes,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de faire toute la lumière sur cette affaire afin d'améliorer le déploiement des moyens engagés en Corse et répondre ainsi aux besoins de sécurité et de protection de l'environnement,

**CONSIDERANT** qu'une enquête doit absolument être diligentée afin de savoir ce qu'il s'est passé durant ces cinquante minutes, vérifier si toutes les mesures de sécurité ont été prises et envisager les dispositifs à améliorer ou à créer,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'ores et déjà de renforcer l'installation, en Corse, de moyens permanents de remorquage et de protection destinés à lutter contre la pollution, de durcir les sanctions contre les armateurs récidivistes et d'engager des discussions avec l'OMI afin de rendre obligatoire le pilotage hauturier pour les navires dangereux,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REAFFIRME** sa volonté que soient mises en œuvre toutes les mesures adéquates en vue de sécuriser les Bouches de Bunifaziu.

**DEMANDE** qu'une enquête soit diligentée afin de :

- savoir ce qu'il s'est passé durant les cinquante minutes qui ont précédé l'échouement,
- vérifier si toutes les mesures de sécurité ont été prises par les autorités maritimes,

**DEMANDE** que le passage dans les Bouches de Bunifaziu soit effectivement et systématiquement signalé dans des délais raisonnables permettant l'intervention de moyens de secours en cas d'avarie ou de défaillance humaine.

**DEMANDE** l'installation permanente, en Corse, des moyens de remorquage et de lutte contre la pollution.

**DEMANDE** de durcir les sanctions contre les armateurs récidivistes.

**MANDATE** le Président du Conseil Exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse afin d'engager des démarches auprès de l'Organisation Maritime

Internationale visant à l'interdiction de passage pour les navires dangereux, par la nature de leur cargaison ou par la quantité importante de carburant contenue dans leurs réservoirs, qui souhaitent franchir les Bouches de Bunifaziu ou, à défaut, l'obligation du pilotage hauturier pour lesdits navires dans cette zone de navigation.

\* \* \*

**MOTION FUSIONNEE AVEC LA N° 2019/O2/091**  
**POUR NOUVELLE REDACTION N° 2019/O2/098**  
*(Délibération N° 19/399 AC du 25 Octobre 2019)*

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019****N° 2019/O2/087**  
*Fusionnée avec la 094***MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- DEPOSEE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE, LES GROUPES « PNC » ET « CORSICA LIBERA »**
- OBJET : SOUTIEN AUX PRISONNIERS POLITIQUES CATALANS.**
- 

**VU** l'article 1 alinéa 2 de la Charte des Nations Unies qui définit comme une des bases de l'organisation « le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes »,

**VU** l'article 49 alinéa 3 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne qui stipule que « l'intensité des peines ne doit pas être disproportionnée par rapport à l'infraction »,

**VU** les délibérations N° 17/312 AC, 18/093 AC et 19/064 AC de l'Assemblée de Corse, apportant notre soutien au peuple Catalan et à ses élus,

**CONSIDERANT** le référendum du 1<sup>er</sup> octobre,

**CONSIDERANT** les peines de prison extrêmement lourdes (de 9 à 13 ans) des anciens responsables politiques et militants associatifs catalans,

**CONSIDERANT** que les militants associatifs condamnés ont commis pour seul crime l'organisation de manifestations pacifiques,

**CONSIDERANT** que les responsables politiques condamnés ont commis pour seul crime l'organisation du référendum du 1<sup>er</sup> octobre, référendum pour lequel ils ont été élus démocratiquement par le peuple catalan, puisqu'il figurait clairement dans leur programme,

**CONSIDERANT** les manifestations massives de soutien du peuple Catalan aux condamnés depuis l'énoncé de la sentence,

**CONSIDERANT** la répression policière de ces manifestations, et les nombreux blessés qui en sont les conséquences,

**CONSIDERANT** que la démocratie dont se réclament les Etats de l'Union Européenne, en particulier les Etats espagnols et français, est « un système politique dans lequel la souveraineté émane du peuple » (Larousse),

**CONSIDERANT** que l'autodétermination est « le libre choix par un peuple de son statut politique et économique » (Larousse),

**CONSIDERANT** que par conséquent, l'autodétermination est un droit fondamental de tout système démocratique, et non un crime,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REAFFIRME** son attachement au droit à l'autodétermination.

**APPORTE** son soutien fraternel aux condamnés, à leurs familles et à leurs proches, ainsi qu'à tout le peuple catalan et à leurs représentants.

**DEMANDE** au Gouvernement espagnol d'accorder l'amnistie aux 9 condamnés et d'ouvrir un dialogue concerté et constructif avec les Catalans, pour trouver une solution politique à un problème politique.

**DEMANDE** à l'Union Européenne, et au Gouvernement français en particulier, de mettre en œuvre tous les moyens diplomatiques à sa disposition pour inciter le Gouvernement espagnol à ouvrir ce dialogue.

\* \* \*

**MOTION FUSIONNEE AVEC LA N° 2019/O2/094  
POUR NOUVELLE REDACTION N° 2019/O2/096**

*(Délibération N° 19/397 AC du 25 Octobre 2019)*

\* \* \*

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019****N° 2019/O2/088****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Anne TOMASI AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »
- **OBJET** : TARIF RESIDENT AU PNRC.
- 

**VU** les statuts du Parc Naturel Régional de Corse,

**VU** la délibération N° 17/ 050 AC du 24 février 2017 adoptant le Schéma de Développement, d'Aménagement et de Protection de la Montagne,

**CONSIDERANT** que la Corse est une île-montagne,

**CONSIDERANT** que la Nature corse, et en particulier sa montagne, font partie du patrimoine de tous les corses,

**CONSIDERANT** que de nombreux corses méconnaissent la richesse de ce patrimoine,

**CONSIDERANT** les missions du Parc Naturel Régional de Corse, notamment la valorisation du patrimoine et l'éducation à l'environnement,



**CONSIDERANT** que diverses activités économiques rendent nécessaires le déplacement en montagne pour certains corsés (agriculture, accompagnement, activités de pleine nature, ...),

**CONSIDERANT** que le développement de ces activités est un des axes du Schéma de Développement, d'Aménagement et de Protection de la Montagne,

**CONSIDERANT** les prestations proposées par le PNRC,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** au Parc Naturel Régional de Corse d'étudier la faisabilité d'un tarif résident pour toutes ses prestations.

**SE DECLARE** favorable à la mise en place d'un tel tarif.

\* \* \*

***ADOPTÉE à la majorité, ainsi amendée :***  
*(Délibération N° 19/392 AC du 25 Octobre 2019)*

\* \* \*

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019****N° 2019/O2/090****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Pierre POLI AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »

- **OBJET** : **CONDAMNATION DES VIOLENCES POLICIERES.**

---

**VU** l'article 7 du préambule de la Constitution de 1946 précisant que « Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. »,

**VU** l'article 7 de la déclaration des droits de l'Homme selon lequel « le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent »,

**VU** l'article 10 de la déclaration du droit de l'homme et du citoyen selon lequel « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. »,

**VU** l'article 11 de la convention européenne des droits de l'homme selon lequel : « *Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association* »,

**CONSIDERANT** que les récentes manifestations sociales, qui ont agité le territoire français, notamment celle des pompiers en date du 15 octobre 2019 à Paris, ont donné lieu à des violences policières,

**CONSIDERANT** les revendications légitimes portées par les pompiers et d'autres corps de métiers depuis de nombreux mois, comme, par exemple, la nécessité d'embaucher davantage de personnel afin de pouvoir faire face décemment à leurs missions au service des citoyens,

**CONSIDERANT** que ces citoyens manifestent car ils connaissent des difficultés majeures dans l'exercice de leurs missions d'intérêt général,

**CONSIDERANT** le caractère inadmissible et intolérable de ces violences policières dans un état prétendu démocratique et des droits de l'homme,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**CONDAMNE** les agissements et violences émanant de la part de la police française.

**DEMANDE** à l'Etat de prendre en considération les revendications sociales légitimes demandées par les pompiers et les différents corps de métiers manifestant depuis de nombreux mois.

**DEMANDE** à l'Etat français de mettre fin à ce climat de violence policière.

\* \* \*

***ADOPTÉE à l'unanimité.***

*(Délibération N° 19/394 AC du 25 Octobre 2019)*

\* \* \*

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**N° 2019/O2/091**  
*Fusionnée avec la 086*

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Jean-Charles ORSUCCI AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »
- **OBJET** : ECHOUEMENT DU « RHODANUS » : SECURISATION DU TRAFIC MARITIME.
- 

**VU** la Convention de Montego Bay de 1982,

**VU** le caractère international du détroit de Bonifacio,

**VU** que ladite convention y impose le libre passage des navires et flottes navales, interdiction d'imposer des péages, obligation d'y d'assurer la sureté et la sécurité de la navigation,

**VU** l'adoption de la résolution de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) en date du 4 novembre 1993, laquelle "recommande" à chacun de ses États membres d'interdire à ses pétroliers et à ses chimiquiers le transit dans le détroit de Bonifacio,

**VU** que considérant ladite résolution, les Etats Français et Italien ont interdit aux navires battant pavillon national et transportant des matières dangereuses de franchir le détroit international,

**VU** qu'il est impossible au regard des textes précités d'interdire tout trafic maritime de navires transportant des matières dangereuses sauf à mettre en place des conventionnements interétatiques incluant de facto la France et l'Italie,

**VU** le classement par l'OMI des bouches de Bonifacio en *zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV)*,

**VU** que ce statut juridique permet aux États côtiers, en l'occurrence la France et l'Italie, de proposer des *mesures de protection associées*, comme le pilotage obligatoire ou le contrôle du trafic de marchandises dangereuses, applicables à tous les navires (y compris ceux battant pavillon d'un État tiers),

**CONSIDERANT** l'échouement du cargo le RHODANUS le 13 octobre 2019, sa prise en charge et son transit ayant débuté le 20 octobre 2019,

**CONSIDERANT** que les conditions de cet échouement sont en cours d'instruction par la justice,

**CONSIDERANT** qu'environ 300 navires transportant des matières dangereuses naviguent annuellement dans le détroit,

**CONSIDERANT** l'impérieuse nécessité de sécuriser le trafic maritime dans cette zone protégée,

**CONSIDERANT** les dernières déclarations de Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire à Bonifacio le 14 octobre 2019,

**CONSIDERANT** les mesures possibles dans le cadre de la zone maritime particulièrement vulnérable,

**CONSIDERANT** que la sécurisation du canal de Corse fait partie de la même problématique,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REMERCIÉ** l'ensemble des acteurs institutionnels mobilisés sur site depuis l'échouement du Rhodanus, plus particulièrement les services de l'Etat qui ont immédiatement réduit le risque de pollution et permis le déséchouement du navire dans un temps raisonnable.

**SE FELICITE** des annonces de Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire lors de sa venue à Bonifacio le 14 octobre 2019 et des objectifs définis, à savoir la mise en place de dispositifs de séparation de trafic, d'obligation de pilotage et d'interdiction de navigation pour les matières dangereuses dans les bouches de Bonifacio.

**SOUHAITE** que l'ensemble de ces dispositions soient étendues au canal de Corse.

**MANDATE** le Président du Conseil Exécutif de Corse pour formuler cette demande auprès de Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire afin qu'elle puisse soutenir cette démarche auprès de l'OMI.

***MOTION FUSIONNEE AVEC LA N° 2019/O2/086  
POUR NOUVELLE REDACTION N° 2019/O2/098***  
*(Délibération N° 19/399 AC du 25 Octobre 2019)*

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019****N° 2019/O2/092****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****- DEPOSEE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »****- OBJET : STATUT DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES.**

---

**VU** la Directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 et notamment ses dispositions relatives à l'aménagement du temps de travail,

**VU** l'arrêt Ville de Nivelles c/ Rudy Matzak de la Cour de justice de l'Union européenne du 21 février 2018 (affaire C-518/15),

**VU** le rapport « Mission volontariat – Un élan nouveau pour les sapeurs-pompiers », établi par Mme Catherine Troendlé et MM. Fabien Matras, Olivier Richefou, Éric Faure et Pierre Brajeux, à l'attention du Ministre de l'Intérieur du 23 mai 2018,

**VU** l'avis politique émis par la Commission des Affaires Européennes du Sénat relatif aux règles européennes et le statut des sapeurs-pompiers volontaires du 15 novembre 2018,

**CONSIDERANT** que le modèle français de secours d'urgence repose sur l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) qui représentent 79% des sapeurs-pompiers de France,

**CONSIDERANT** que le volontariat est un acte altruiste et généreux et que les sapeurs-pompiers volontaires œuvrent au service de la communauté,

**CONSIDERANT** les inquiétudes de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) relatives à la Directive européenne 2003/88/CE du 4 novembre 2003 du Parlement Européen et du Conseil, dite directive européenne du temps de travail (DETT),

**CONSIDERANT** que selon une interprétation extensive de la DETT, les heures de volontariat devraient être considérées comme du temps de travail,

**CONSIDERANT** que la DETT fixe un nombre d'heures de travail maximum et un temps de repos de onze heures entre ces périodes de travail,

**CONSIDERANT** que l'application de cette directive rendrait par conséquent impossible la conciliation d'une activité professionnelle et d'un engagement en tant que sapeur-pompier volontaire,

**CONSIDERANT** que près de la moitié des Etats-membres de l'Union européenne, dont la France, sont susceptibles de voir leur modèle de secours remis en cause en cas d'application de cette directive,

**CONSIDERANT** que le service de secours en Corse, et plus largement en France, repose essentiellement sur l'engagement des SPV, notamment dans les territoires ruraux où ils jouent un rôle essentiel,

**CONSIDERANT** que toutes les casernes de Corse sont majoritairement composées de sapeurs-pompiers volontaires,

**CONSIDERANT** que les bouleversements dus au changement climatique et à la croissance démographique augmentent *de facto* le nombre d'interventions des services d'incendie et de secours,

**CONSIDERANT** que l'application de cette directive remettrait en cause toute l'organisation des services d'incendie et de secours de Corse et dégraderait le niveau d'efficacité des sapeurs-pompiers et ainsi la sécurité des populations,

**CONSIDERANT** que cela menacerait l'activité de sapeur-pompier volontaire, découragerait les recrues à s'engager,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**ALERTE** le Gouvernement sur les conséquences de l'application de la Directive européenne 2003/88/CE du 4 novembre 2003, dite Directive Européenne du Temps de Travail (DETT).

**SOUHAITE** que le modèle dans lequel évoluent les sapeurs-pompiers volontaires actuellement soit protégé et conforté, notamment à travers la mise en place d'un statut européen des sapeurs-pompiers volontaires.



**DEMANDE** au Gouvernement de prendre une initiative au niveau européen visant à adapter la DETT aux réalités de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.

**MANDATE** le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire valoir ces revendications auprès du gouvernement et des différentes institutions européennes.

\* \* \*

***ADOPTÉE à l'unanimité.***  
*(Délibération N° 19/395 AC du 25 Octobre 2019)*

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019****N° 2019/O2/094**  
*Fusionnée avec la 087***MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Romain COLONNA AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »
- **OBJET** : **SOLIDARITE AVEC LES DIRIGEANTS CATALANS RECEMMENT CONDAMNES.**

---

**VU** la délibération N° 17/312 AC de l'Assemblée de Corse du 22 septembre 2017, par laquelle celle-ci "apporte son soutien à tout citoyen catalan à qui ses opinions politiques ou ses convictions quant au statut de la Catalogne pourraient être reprochées en dehors du débat démocratique" et "manifeste sa désapprobation de ce que des maires, des hauts fonctionnaires ou des membres du gouvernement et des journalistes catalans puissent être arrêtés, interrogés ou menacés de poursuites en raison de leurs convictions politiques en rapport avec le statut de la Catalogne »,

**VU** la délibération N° 18/093 AC de l'Assemblée de Corse du 29 mars 2018, par laquelle celle-ci "manifeste solennellement sa plus vive désapprobation face à l'incarcération de responsables politiques de la Generalitat de Catalunya faisant suite au processus démocratique d'accès à la souveraineté dans lequel s'inscrivent les autorités catalanes légitimement désignées par le suffrage universel" et "condamne l'attitude répressive de l'Etat espagnol",

**VU** la délibération N°19/064 AC de l'Assemblée de Corse du 22 février 2019, par laquelle celle-ci "demande la libération" des dirigeants catalans élus et des

responsables associatifs catalans et “l’abandon des poursuites à l’égard des responsables Catalans exiles”,

**CONSIDERANT** que depuis le 12 février 2019 les principaux responsables indépendantistes catalans ont été cités à comparaître devant le Tribunal suprême de Madrid dans des circonstances extraordinaires,

**CONSIDERANT** que ces élus ou responsables associatifs ont été cités à comparaître devant le Tribunal suprême de Madrid avec comme chefs d’inculpation : « rébellion », « sédition », « malversations de fonds », « appartenance à organisation criminelle », « désobéissance à l’autorité », pour avoir en réalité organisé un referendum d’autodétermination le 1<sup>er</sup> octobre 2017,

**CONSIDERANT** que ces élus n’ont commis de crime que d’engager un processus politique désiré par des millions de Catalans et plus singulièrement par leurs mandants à plusieurs reprises lors d’élections générales et démocratiques en Catalogne,

**CONSIDERANT** les peines totalement disproportionnées allant de 9 ans à 13 ans de prison prononcées le 14 septembre 2019,

**CONSIDERANT** le fait que les hommes et femmes condamnés par la justice espagnole sont d’honorables collègues, élus par le peuple catalan, ou de respectables et pacifistes militants associatifs,

**CONSIDERANT** la répression qui s’abat sur le peuple catalan et ses responsables politiques et associatifs,

**CONSIDERANT** au sujet de Jordi Cuixart et Jordi Sànchez, respectivement Président de l’association *Òmnium Cultural* et de l’ANC, que dès le 18 octobre 2017 *Amnesty international* estimait que l’accusation relative à la rébellion était excessive ainsi que l’emprisonnement sans caution de ces militants à l’origine d’aucune violence,

**CONSIDERANT** la position de la *Ligue des droits de l’Homme* qui a exprimé dès novembre 2017 ses « inquiétudes démocratiques en Catalogne »,

**CONSIDERANT** la position de plusieurs observateurs internationaux présents à l’audience qui ont noté que toutes les garanties d’impartialité n’avaient pas été réunies et ont émis des réserves sur le fond et la forme,

**CONSIDERANT** la demande de remise en liberté immédiate des prisonniers catalans formulée en juillet 2019 par le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies,

**CONSIDERANT** le rapport accablant dénonçant le déroulement du procès publié le 9 octobre 2019 par la *Fédération Internationale des Droits Humains* (FIDH) et *EuroMed Droits* (réseau d’Organisation de la Région Euto-Méditerranéenne),

**CONSIDERANT** l'influent rapport annuel du *Economist Intelligence Unit* qui à partir de 2018 a fait dégringoler l'Espagne dans sa notation de l'indice de démocratie, corrélant cette chute à son traitement répressif de la crise catalane,

**CONSIDERANT** que les prisonniers catalans n'ont pas la possibilité de faire appel puisque le verdict du tribunal suprême espagnol est sans appel,

**CONSIDERANT** que voter ne doit pas constituer un délit dans une société démocratique, qui plus est lorsque ce qui est reproché aux prévenus procède d'un acte politique, pacifique et citoyen, à l'exclusion de toute violence,

**CONSIDERANT** le fait qu'à travers cette parodie de procès avec une justice spéciale et les condamnations qui en ont marqué l'issue, l'Espagne, et avec elle, les Etats membres de l'Union Européenne qui restent silencieux renvoient une image profondément détériorée des valeurs fondatrices de la construction européenne, au premier rang desquelles le respect de la démocratie et des suffrages par lesquels elle s'exprime,

**CONSIDERANT** qu'en réalité c'est un véritable procès politique qui s'est tenu en Espagne,

**CONSIDERANT** l'incarcération depuis près de deux ans de citoyens européens, nos pairs, élus au suffrage universel par le peuple catalan, ainsi que les peines très lourdes d'emprisonnement qui ont été prononcées à leur encontre,

**CONSIDERANT** que certains d'entre eux ou d'autres exilés ont été, depuis les poursuites engagées à leur encontre, élus par plus d'un million de citoyens européens pour exercer différents mandats politiques comme députés ou députés européens et que l'Espagne contraint l'exercice de leur mandat,

**CONSIDERANT** l'immense élan populaire, non-violent et démocratique qui entoure le processus d'émancipation en Catalogne, qui ne peut être réduit à des actes isolés,

**CONSIDERANT** le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, dont l'exercice sans violence ne saurait constituer ni un crime ni un délit,

**CONSIDERANT** que le droit à l'autodétermination est consacré par de nombreux textes internationaux,

**CONSIDERANT** la Charte de l'ONU dont l'article 1, alinéa 2 dispose : "Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde",

**CONSIDERANT** que dans l'Europe du XXI<sup>ème</sup> siècle, les problématiques d'autodétermination doivent être traitées par la voie démocratique et politique, comme elles l'ont été très récemment en Angleterre avec le referendum organiser pour l'Ecosse, ou en France avec les trois referendums concernant la Nouvelle-Calédonie,

**CONSIDERANT** l'impérieuse nécessité pour les institutions européennes de rechercher une solution politique,

**CONSIDERANT** qu'il est du devoir de tout citoyen européen de défendre la paix et la démocratie pour lui-même comme pour les autres,

**CONSIDERANT** dans le cadre français par exemple, le manifeste daté du 24 mars 2019 et signé par 41 sénateurs de différents bords politiques appelant au "respect des libertés et des droits fondamentaux en Catalogne",

**CONSIDERANT** la tribune signée par 52 députés de l'Assemblée nationale à Paris de différents bords politiques, datée du 1er septembre 2019, en soutien aux prisonniers politiques Catalans dans laquelle les députés affirment que : "Le respect des règles institutionnelles est une chose, mais nous considérons que le débat politique ne saurait être tranché par la répression, par des atteintes aux droits des personnes, par une forme de délit d'opinion. Comme de nombreuses voix en Espagne et ailleurs, nous en appelons à l'apaisement des tensions et à la fin des mesures arbitraires qui frappent des élus du suffrage universel",

**CONSIDERANT** les nombreuses voix qui se sont élevées dans le monde entier, émanant du monde politique, religieux, sportif, associatif et citoyen pour condamner avec la plus grande force la parodie de procès, l'aberration que représente les peines prononcées et la répression qui s'abat sur le peuple catalan,

**CONSIDERANT** la menace que font peser l'autoritarisme de l'État espagnol et ces lourdes peines sur la démocratie et le fragile équilibre européen,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DESAPPROUVE** le traitement judiciaire auquel ont été soumis les dirigeants catalans élus et les responsables associatifs.

**S'OPPOSE** aux peines absurdes prononcées à l'encontre des dirigeants catalans élus et des responsables associatifs.

**DEMANDE** la libération immédiate des prisonniers politiques catalans.

**REITERE** son souhait de voir abandonner les poursuites à l'égard des responsables catalans exilés.

**PROTESTE** contre les violences policières répétées et arbitraires à l'encontre de citoyens européens et pacifistes en Catalogne.

**APPELLE** solennellement les institutions européennes à s'engager dans la recherche d'une solution politique et démocratique à la crise catalane.

**REITERE** son soutien à tout citoyen catalan à qui ses opinions politiques ou ses convictions quant au statut de la Catalogne pourraient être reprochées.

***MOTION FUSIONNEE AVEC LA N° 2019/O2/087  
POUR NOUVELLE REDACTION N° 2019/O2/096***

*(Délibération N° 19/397 AC du 25 Octobre 2019)*

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**N° 2019/O2/095**

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Hyacinthe VANNI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »
- **OBJET** : **COUVERTURE MOBILE : DEROGATION AU « NEW DEAL MOBILE ».**

---

**VU** l'article 174 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,

**VU** l'article 5 de la Loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dite "Loi Montagne 2",

**VU** la délibération N°15/235 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2015 portant approbation du PADDUC et de son Schéma Régional des Infrastructures et Services de Transport,

**VU** la délibération n° 17/343 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 portant approbation du règlement des aides permettant la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse,

**CONSIDERANT** l'accord dit *New Deal Mobile* conclu entre l'Etat et les opérateurs télécoms en janvier 2018, ayant pour but d'élargir la couverture numérique aux zones qui en sont dépourvues,

**CONSIDERANT** qu'à travers cet accord, les opérateurs s'engagent à accélérer la couverture numérique en 4G, et qu'en contrepartie l'État s'engage avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) à

donner aux opérateurs de la visibilité et de la stabilité jusqu'en 2030 sur leurs fréquences,

**CONSIDERANT** que le *New Deal Mobile* prévoit la couverture des axes routiers prioritaires, les autoroutes, les axes routiers principaux reliant, au sein de chaque département, le chef-lieu du département (préfecture) aux chefs-lieux d'arrondissement (sous-préfectures), ainsi que les routes sur lesquelles circulent en moyenne 5000 véhicules par jour,

**CONSIDERANT** qu'une grande partie du réseau territorial corse ne remplit pas les critères précités et est *de facto* exclu de la couverture réseau en 4G du *New Deal Mobile*,

**CONSIDERANT** que ces critères excluent notamment des axes routiers structurants comme *Aiacciu-Corti*, *Sartè-Purtivechju*, *Sartè-Bunifaziu*, ou *Corti-Lisula*, figurant au Schéma Régional des Infrastructures et Services de Transport de la Corse,

**CONSIDERANT** que le statut d'île-montagne conféré par la "Loi Montagne 2" reconnaît à la Corse un cumul de contraintes liées à son insularité et à son territoire montagneux,

**CONSIDERANT** que la desserte en téléphonie mobile des territoires de montagnes est un des volets de l'Axe 1 « Développement des réseaux et des infrastructures » du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse,

**CONSIDERANT** que cette problématique a notamment été soulevée devant la Fédération Française des Télécoms, le 11 octobre dernier, lors de la dernière réunion plénière du Comité de massif à *Corti*,

**CONSIDERANT** qu'au-delà de l'aspect sécuritaire pour les usagers de la route, l'aménagement de ces zones contribuerait au désenclavement des territoires de montagne, qui est indispensable à leur redynamisation,

**CONSIDERANT** que classer l'ensemble des routes territoriales de Corse en axe routier principal permettrait, dans le cadre de la mise en œuvre du *New Deal Mobile*, de contribuer à rattraper le retard structurel accumulé par l'île depuis de nombreuses années en termes de couverture mobile,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEPLORE** que les critères de couverture mobile du réseau routier du *New Deal Mobile* soient totalement inadaptés à la Corse.

**DEMANDE** à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), chargée de la mise en œuvre du *New Deal Mobile* par l'Etat,



d'accorder à la Corse une dérogation permettant de classer l'ensemble de ses routes territoriales en axe routier principal.

***ADOPTÉE à l'unanimité.***  
*(Délibération N° 19/396 AC du 25 Octobre 2019)*